BnF Gallica

Stud-Book de la race barbe. Registre des chevaux et juments dont l'inscription a été autorisée par M. le gouverneur [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Stud-Book de la race barbe. Registre des chevaux et juments dont l'inscription a été autorisée par M. le gouverneur général de l'Algérie par application de l'arrêté du 8 mars 1886. 1892.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRÉFECTURE D'ALGER
DÉPÔT LÉGAL

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

STUD-BOOK DE LA RACE BARBE

REGISTRE

DES

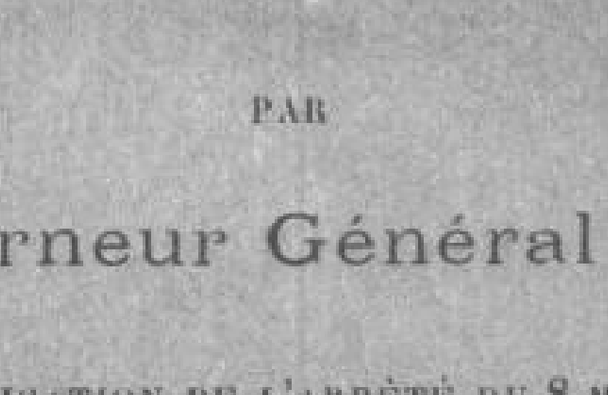
CHEVAUX ET JUMENTS

DONT L'INSCRIPTION A ÉTÉ AUTORISÉE

PAR

M. le Gouverneur Général de l'Algérie

PAR APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 8 MARS 1886



ALGER

GIRALT, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

16, RAMPE MAGENTA, 16

1892

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

STUD-BOOK DE LA RACE BARBE

REGISTRE

DES

CHEVAUX ET JUMENTS

8° S.
8277

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

STUD-BOOK DE LA RACE BARBE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R F

REGISTRE

DES

CHEVAUX ET JUMENTS

DONT L'INSCRIPTION A ÉTÉ AUTORISÉE

PAR

M. le Gouverneur Général de l'Algérie

PAR APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 8 MARS 1886



ALGER
GIRALT, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
16, RAMPE MAGENTA, 16

—

1892

C.

AVANT-PROPOS

LA RACE CHEVALINE BARBE

(SES DÉRIVÉS OU SES VARIÉTÉS)

L'étude à laquelle nous avons l'intention de nous livrer aujourd'hui ne saurait avoir pour but de rechercher les origines du cheval, car des avants hippologues ont traité la question et présenté des arguments historiques irréfutables devant lesquels nous devons nous incliner ; notre intention n'est pas non plus de rechercher si l'Asie ou l'Afrique a été le berceau de la race chevaline ou si l'arabe est plus ancien que le barbe, mais nous sommes tout disposé à admettre que de ces deux branches ou variétés sont issues toutes les races chevalines européennes existant de nos jours ; seulement elles ont subi les transformations diverses que le sol, le climat et la nourriture des régions dans lesquelles elles se trouvaient transplantées devaient nécessairement leur donner.

Ce principe admis par tous les hippologues, l'histoire nous apprend en outre qu'à l'époque de la conquête arabe, l'Afrique du nord a été envahie par les flots de l'Islamisme ; or, tout fait supposer que c'est à ce moment que la race arabe est venue se mêler et fusionner

pour ainsi dire avec la race barbe, qui, jusque là avait conservé son caractère particulier ; par conséquent, selon nous, on peut vraisemblablement admettre qu'à cette époque remontent les modifications subies par notre race chevaline indigène, transformations qui se sont multipliées suivant le sol, le climat ou le milieu dans lequel les tribus nomades vivaient alors, en guerroyant journellement ; d'où il résulte que dès le début de la conquête et au fur et à mesure que nos devanciers parcouraient le pays et apprenaient à le connaître, ils constataient que le cheval barbe, sans avoir les formes aussi gracieuses et aussi harmonieuses que le cheval arabe, était plus étoffé et plus osseux, avait surtout la tête plus longue, et souvent busquée, la poitrine profonde, le rein court et puissant, la croupe oblique ou avalée et souvent ronde ; mais tous ces caractères généraux variaient à l'infini dans les trois provinces algériennes, suivant que les tribus indigènes campaient dans la plaine, les vallées ou la montagne.

Aujourd'hui encore, la situation est la même, c'est-à-dire que les mêmes variétés dans la race existent ; malheureusement elle est dégradée et elle a perdu ses qualités de fond et de rusticité qui avaient fait sa réputation et qui, en outre, signalaient, à juste titre, le barbe comme le meilleur cheval de guerre du monde.

Nous n'examinerons pas ici les causes de cette dégénérescence, car nous nous éloignerions trop du but que nous cherchons à atteindre ; ce modeste travail, du reste, devant se borner à définir les principaux caractères des nombreuses variétés de la race barbe existant aujourd'hui dans la colonie, pour en arriver à indiquer aussi clairement que possible, l'amélioration que ces différents types sont susceptibles de recevoir dans toutes les régions algériennes.

Le Tell algérien, c'est-à-dire la partie comprise entre

le littoral et la région des hauts plateaux, est traversée diagonalement, du nord-est au sud-ouest par le grand Atlas, ce qui démontre que dans notre colonie algérienne on passe facilement des altitudes les plus basses aux altitudes les plus élevées ; cette configuration du territoire tellien prouve encore que l'industrie chevaline ne réussit pas partout ; que dans le pays kabyle elle est absolument réfractaire et nullement à la convenance des indigènes et que, par conséquent, les centres chevalins se trouvent parfaitement groupés dans les trois grandes circonscriptions administratives de la Colonie.

Ce qui frappe en outre, le plus encore, l'œil du connaisseur, c'est que malgré toutes ses variétés, le prototype de la race se présente sous des caractères bien différents dans les trois départements ou divisions militaires de l'Algérie ; il en est du reste de même entre le cheval tunisien et le cheval marocain, également de race barbe, qui sont loin de présenter les mêmes caractères.

L'étude que nous avons entreprise laissera de côté, pour le moment, le cheval barbe d'origine saharienne, de la région hors Tell, car dans ce territoire où nécessité fait loi, le cheval est avant tout une arme pour la défense et il s'élève ou s'améliore d'une façon particulière qui ne pèse d'aucun poids dans l'augmentation ou la diminution de la richesse publique des nomades de ce territoire excentrique ; du reste, la race barbe saharienne sera l'objet d'un paragraphe spécial dans ce travail.

Le département d'Alger, le moins étendu des trois, se trouve resserré par les deux autres ; c'est celui dans lequel la colonisation a fait les plus grands progrès et c'est, par conséquent, celui où l'élément européen domine ; aussi, pour ces motifs, il a toujours été consi-

déré comme le plus pauvre au point de vue des ressources chevalines et ses chevaux ont été de tout temps les moins estimés.

La plaine de la Mitidja, toute la vallée du bas et du haut Chéliff, les plateaux de Téniet-el-Haâd, du Sersou, de Boghar, c'est-à-dire l'ancien Tittery et la tribu des Adaouras, dans les environs d'Aumale, ont été et sont encore les meilleurs centres de production et ceux dans lesquels la race barbe a conservé quelque chose de particulier et de bien tranché, ce qui permet de décrire les nombreuses variétés ou les différents types que l'on trouve encore dans ces régions, mais qui ne sont actuellement que les débris des richesses chevalines que possédaient autrefois les grandes tribus indigènes.

La Mitidja, aujourd'hui entièrement colonisée, couverte de fermes, d'exploitations agricoles et de grands vignobles, ne peut plus être considérée comme un pays de production chevaline, car non seulement l'éleveur indigène a quitté le territoire pour aller vivre dans la montagne, mais les indigènes de la plaine ne sont plus aujourd'hui que les simples kammès des européens et, dans ces conditions, chacun travaille suivant ses moyens ou ses besoins ; là où il faut un moteur plus puissant, on cherche à faire le cheval de trait ; là où l'européen possède de bonnes et vastes prairies, il fait le commerce du bétail et ne perdra pas son temps à faire un cheval qui lui rapporte peu, ou que le plus souvent il ne peut élever convenablement et aussi facilement que l'indigène ; pour ces motifs, l'industrie chevaline a considérablement périclité ; dans la plaine de la Mitidja, le cheval de cette région n'a plus aucun caractère tranché ; les éleveurs ne possèdent du reste que des juments barbes sans valeur qu'ils achètent sur les marchés.

Ils nourrissent peu ou mal les jeunes sujets avec le

fourrage grossier qu'ils donnent au bétail ; enfin, les poulains et pouliches se développent tardivement et s'étiolent à l'écurie où ils restent en permanence au lieu de gambader nuit et jour, suivant les saisons, dans les paddocks.

En résumé, la colonisation a tué le cheval barbe dans cette région privilégiée ; cependant il serait facile de démontrer qu'avec de bons étalons de l'Etat, l'amélioration des prairies qui manquent de calcaire, de la nourriture et un élevage en liberté, on arriverait à donner au cheval barbe de la plaine, l'ampleur et l'ossature qui lui manquent et des aptitudes en rapport avec les besoins des colons européens, qui tous réclament depuis de longues années le cheval agricole indispensable pour leur exploitation.

La vallée du Chéliff possède un cheval barbe dont la réputation s'est maintenue ; celui du bas Chéliff est de taille moyenne, mais fortement charpenté et membré, la tête longue et forte surtout en ganaches, le rein court, bien soudé, la croupe ronde et les extrémités un peu communes ; en un mot, dans l'ensemble, ce cheval accuse peu de sang, surtout dans les bas-fonds de la vallée et de la plaine ; néanmoins, il est très résistant quand il n'est pas usé prématurément et, ce qui le prouve, c'est que les chevaux ou étalons les plus vieux et les mieux conservés des établissements militaires, sont originaires d'Orléansville et du pays d'élevage environnant.

Dans le haut Chéliff, le barbe offre des caractères peu différents, mais il accuse plus de sang et d'origine, son tissu est plus fin, ses crins plus soyeux ; en un mot, il est plus léger et a plus de distinction ; c'est un cheval trempé, énergique, très résistant à la fatigue. Dans certaines tribus indigènes et principalement chez les Ouled-Moktar et les Ouled-Sidi-Daoud, on rencontre

encore des animaux puissants, très équilibrés, susceptibles de faire des étalons de premier ordre et qui sont en outre les seuls du département d'Alger, désignés autrefois sous le nom de Tittery, ayant bien conservé le type ou le cachet de la race barbe.

La circonscription de Téniet-el-Haâd s'étend jusqu'au plateau du Sersou et forme, pour ainsi dire, la limite entre le Tell et les hauts plateaux ; c'est un pays de production et d'élevage par excellence et c'est en outre la région où les Sahariens de la division militaire d'Alger viennent estiver annuellement et entrer, par conséquent, en relations commerciales avec les indigènes des tribus limitrophes ; le cheval barbe de cette circonscription a plus de taille, plus de lignes et beaucoup plus de distinction que celui de la plaine ; il se ressent pour ainsi dire du contact avec les tribus sahariennes et là, surtout, on trouve le barbe avec un grand cachet de race, tête carrée, œil bien ouvert, oreilles fines, naseaux dilatés, encolure bien greffée, belle sortie de garrot, beau dessus, cerceau cylindrique, bonne direction de hanches, membres secs et de bonne nature, en un mot tout ce qui accuse la noblesse et le sang.

Dans la circonscription d'Aumale, on rencontre, sur tout chez les Adaouras, un cheval barbe de très grande taille, ayant de la réputation et de la valeur, bien trempé, mais peu harmonieux et surtout peu équilibré ; par contre, les juments poulinières sont irréprochables, ont surtout, en dehors de la taille et de la distinction, de grandes et belles lignes, en un mot, un cadre et un ensemble des plus harmonieux, ce qui fait supposer que par un appareillement très judicieux on pourrait arriver à doter cette région d'une production d'élite, pouvant satisfaire à tous les besoins et donnant surtout le cheval de selle ou de guerre dont notre pays a tant besoin ; ce territoire, du reste, a beaucoup d'analogie

avec celui du Hodna dont nous parlerons un peu plus loin.

Quant au cheval barbe de la plaine des Aribs qui avait autrefois le plus de valeur dans l'ancienne subdivision d'Aumale, il a disparu à la suite de l'insurrection de 1871 qui a désagrégé et dispersé toutes les tribus indigènes occupant ce territoire. Or, les quelques fermes isolées, exploitations agricoles ou villages existant aujourd'hui, ne peuvent encore contribuer à relever l'industrie chevaline jadis si florissante dans cette circonscription.

Le cheval barbe des cercles de Boghar et de Djelfa est celui se rapprochant le plus du type saharien; il a, du reste, presque la même origine, attendu que les Sahariens n'élèvent que leurs pouliches et vendent aux éleveurs du Tell et surtout dans les tribus limitrophes où ils viennent estiver annuellement, presque tous leurs produits mâles. Le cheval de Boghar a donc forcément plus d'espèce et plus de race que celui de la plaine, il est grand et élancé, sa taille varie entre 1^{m} 50 et 1^{m} 55, sa tête est expressive, l'œil bien ouvert et les naseaux dilatés, son encolure grêle est souvent renversée, le garrot bien sorti, le dessus irréprochable, la croupe longue et la cuisse descendue, les membres secs, les tendons très détachés, le pied petit et sûr, en un mot, c'est le cheval résistant par excellence, accusant de l'énergie et de la trempe et ayant surtout une grande vitesse. Il est généralement de robe grise, devient presque blanc avec l'âge, a généralement trop de ladre, enfin son tissu est fin et ses crins très soyeux. Dans certaines parties montagneuses de ce territoire, on rencontre dans quelques tribus un cheval barbe étoffé et puissant, offrant les mêmes caractères dans l'âge adulte, mais qui n'a rien de séduisant comme poulain ou jeune cheval; ce produit rustique, bien trempé, se transformant

à vue d'œil avec quelques soins et de la nourriture est selon nous un cheval de guerre de premier ordre et c'est là surtout que l'on peut encore trouver le cheval étalon convenant à l'amélioration de la race barbe du département d'Alger et qui, avec un bon élevage, fournira à la colonisation et à tous les services, le cheval pouvant parer à tous les besoins et ayant le plus de valeur marchande.

Le pays kabyle du département d'Alger ne produisant qu'un mulet de petite taille, mais rustique et bien trempé, s'occupe peu de l'élevage du cheval ; du reste, le berbère est peu cavalier, mais c'est un vigoureux fantassin, par conséquent il est inutile de s'occuper de tout ce pays au point de vue de la production chevaline.

Néanmoins, ce que la colonisation et le commerce désirent rencontrer dans ce territoire, c'est un animal ayant plus de taille et d'ampleur, en un mot, plus fort que le mulet kabyle actuel qui a ses qualités et sa valeur, mais ne répondant pas suffisamment aux besoins de la colonisation qui réclame un moteur plus puissant. A ce sujet nous croyons devoir rappeler ici les sages conseils du colonel Vallot : « Une espèce « hybride et improductive ne constitue pas une race, « on ne la perfectionne pas, elle ne se dégrade pas, on « fait de bons ou de mauvais mulets suivant que les « baudets sont bien ou mal choisis et que les juments « sont plus ou moins mulassières.

« Cette industrie, qui trouvera toujours son encoura-« gement dans la vente ou dans l'emploi de ses pro-« duits, dans l'avantage que trouvent les éleveurs en « utilisant beaucoup de juments défectueuses dont ils « obtiennent des mulets qui auront d'autant plus de « valeur que les chevaux qu'elles auraient produit « eussent été plus mauvais, car il est généralement « reconnu que les qualités qui constituent une bonne

« jument mulassière sont des défectuosités au point de « vue de la production du cheval. »

Enfin, notre digne et vénéré chef terminait ainsi ses réflexions humoristiques :

« Comme on le voit, il suffit pour seconder l'indus- « trie mulassière d'avoir de bons baudets étalons à « accoupler avec les mauvaises juments d'un pays, car, — que dit Jean Bugeaud à son fermier ? — Mon gars, « si tu veux une bonne mulassière, prends celle qui « ressemble le plus à une barrique sur quatre bâtons « tordus — et Jean Bugeaud c'est le Poitou fait « homme, c'est-à-dire l'industrie mulassière incar- « née !!! »

D'aussi sages conseils devraient servir de ligne de conduite aux colons algériens qui trouveraient, selon nous, dans la production mulassière, des avantages rémunérateurs qu'ils n'obtiendront jamais avec l'élevage du cheval, nécessitant des soins spéciaux, journaliers et assidus, que leurs travaux agricoles incessants, d'un bout de l'année à l'autre, empêchent de donner aux jeunes produits, ou bien encore des dépenses excessives que le prix de vente ne peut compenser suffisamment, et enfin des accidents nombreux qui viennent souvent leur faire perdre complètement un rare et bien léger bénéfice.

Le département d'Oran, beaucoup plus vaste que celui d'Alger, possède encore de nos jours des ressources chevalines très grandes qui ne le cèdent en rien à celles des autres provinces de l'Algérie ; mais ce qui les distingue surtout, c'est que le cheval barbe oranais a un cachet tout particulier qui saute aux yeux de tout le monde et qui le fait connaître partout où il se présente. Sa taille est moyenne et atteint rarement $1^{m}\,54$ ou $1^{m}\,55$, sa tête est expressive, tient plutôt de l'arabe que du barbe, l'encolure est bien plantée,

l'épaule oblique, la ligne du dos horizontale, la croupe ronde mais puissante, les membres forts et les tendons bien détachés, en un mot, c'est surtout un cheval bien roulé, tassé près de terre et surtout très homogène, chez lequel tout annonce la force, la rusticité et l'endurance.

Ces caractères principaux varient légèrement, il est vrai, suivant les régions, car dans ce département comme dans les autres, les variétés dans la race sont aussi nombreuses, mais dans l'ensemble, elle a ce cachet particulier qui lui est propre et qu'on ne rencontre ni dans les chevaux du département d'Alger, ni dans ceux du Maroc, également d'espèce barbe.

Les centres chevalins ou de production du département d'Oran sont à peu près ce qu'ils étaient autrefois sous la domination turque ou au début de la conquête et si nous relevons aujourd'hui quelques modifications, elles sont dues au développement de la colonisation ou à l'amoindrissement de certaines tribus et à la disparition des grandes familles indigènes qui avaient alors la jouissance de la plus grande partie du territoire. Ainsi, des douars et smalas qui étaient si riches en chevaux et dont les goums arabes étaient si remarquables autrefois, ne possèdent plus aujourd'hui que des animaux de labour ou quelques juments et mulets. Le centre de la subdivision de Mascara, c'est-à-dire la plaine d'Eghis, ainsi que la région de Bel-Abbès, n'ont plus aujourd'hui qu'une population chevaline barbe insignifiante et le cheval agricole ou de trait et le mulet sont devenus indispensables dans les exploitations agricoles et pour la viticulture; en un mot, tout le territoire se trouvant colonisé, l'éleveur indigène n'a plus de terrains de parcours en plaine; il est relégué dans la montagne ou sur les plateaux, se livre à l'industrie de l'alfa ou du palmier nain, et les plus aisés

seuls conservent une ou deux poulinières et se livrent encore à l'élevage du cheval.

Le pays de production du département d'Oran comprend aujourd'hui sur le littoral : la circonscription de Mostaganem, le Dahara, les vallées du bas Chélif et du Riou et les plaines de la Mina et de Relizane ; dans l'intérieur les communes mixtes de Zemmorah, d'Ammi-Moussa, les hauts plateaux de Tiaret, Frendah et Saïda et, sur des points isolés, les communes mixtes de Cacherou et de la Mékerra. Enfin, le sud ou la région saharienne du département d'Oran possède, comme nous l'avons dit pour le département d'Alger, une vaste jumenterie chez les Haras, les Trafis, les Rezaïna et les Oulad-Sidi-Cheick, dont il sera question plus loin.

Le cheval barbe de la circonscription de Mostaganem, surtout celui élevé par les indigènes de l'ancienne tribu des Medjaher, est encore, de nos jours, celui qui a conservé le plus de race et qui se raproche le plus de l'arabe avec lequel il semble avoir fusionné complètement ; sa tête est expressive et fière, souvent carrée, l'œil grand et ouvert, l'encolure bien sortie, le garrot très en arrière, le dessus légèrement tranchant, la croupe longue, la cuisse bien descendue, des membres secs et de bonne nature, le tissu est fin et les crins soyeux, la robe foncée domine dans cette variété et surtout au Dahara où le cheval est généralement plus court de lignes, avec toutes les formes un peu plus arrondies.

Celui des plaines de la Mina et de Relizane, et des vallées du Riou et du bas Chélif, accuse moins de sang que le cheval de Mostaganem ; mais il est plus grand et plus fort, a surtout plus de branche et par conséquent plus de lignes, aussi il diffère peu de celui que nous avons décrit dans le département d'Alger ; en un mot, c'est un cheval ayant de la réputation et de la

valeur que les chefs indigènes, le commerce et l'armée viennent enlever au marché hebdomadaire de Relizane, le plus important de toute l'Algérie.

Le cheval des Flittas et d'Ammi-Moussa est de nos jours le meilleur et le plus renommé du département d'Oran ; non seulement il accuse de la race, de la rusticité et de la trempe, mais il est harmonieux, plein de distinction et ses qualités de fond et de vitesse en font le cheval de selle par excellence. Il a la taille et le signalement de celui de la région de Mostaganem, avec un peu plus de finesse de tissus et d'élégance dans l'ensemble ; on rencontre aussi dans cette région beaucoup de robes foncées et les gris et les rouans deviennent souvent et presque toujours blancs porcelaine avec reflets argentés ; c'est, en un mot, un animal ayant toujours les plus grands succès sur les hippodromes, et qui conserve dans le milieu où il est transplanté le type qui lui est propre, ce qui semble indiquer qu'il a les principales qualités d'un bon reproducteur. Enfin, les plus renommés sont ceux des environs de Rahouïa, des Ouled-Cheriff et des Hallouya.

Les régions de Tiaret, Frendah, Saïda, Daya et Sebdou, qui forment les limites du Tell dans le département d'Oran, jusqu'à la frontière marocaine, possèdent, surtout dans les tribus qui campent dans les environs de Tiaret et de Frendah, de beaux et très bons chevaux grands et forts, qui peuvent passer à la rigueur comme une race spéciale dans cette région, bien que présentant les mêmes caractères ; en un mot, le cheval de Tiaret est grand et fort ; il atteint même 1^m58 et 1^m60 ; son ensemble est très régulier, mais il accuse peu de sang, s'affine beaucoup, il est vrai, avec l'âge, et peut être utilisé à tous les services, c'est pourquoi il conserve une valeur marchande bien au-dessus de la moyenne.

De plus, toute cette région qui s'étend de Boghar,

par Téniet-el-Haâd, les plateaux du Sersou, Tiaret, Frendah et Saïda, jusqu'à la frontière marocaine, négocie en permanence avec les indigènes des tribus sahariennes et reçoit chaque année les animaux mâles que la pauvreté du sol ne permet pas d'élever dans le Sahara ; il en résulte que ces jeunes produits, de très bonne origine par les mères, transplantés dans de bons pâturages du Tell, se développent rapidement et deviennent en peu d'années des animaux de premier ordre, ayant de la qualité et de la race que n'ont pas les chevaux des plaines et vallées du département d'Oran, qui sont, du reste, soumis à d'autres influences climatériques que l'on ne peut nier, et qui, néanmoins, font la réputation du cheval barbe oranais et le maintiennent au premier rang.

Dans les communes de Cacherou, de la Mekerra, chez les Ouled-Sliman et à Témouchent, la production chevaline est encore assez nombreuse, mais elle n'a aucun cachet particulier ; c'est un cheval lourd et commun, assez résistant, pouvant faire un bon service dans le rang, ou le cheval agricole convenant à la colonisation. Enfin, sur la frontière ouest, on ne rencontre que le type marocain, qui appartient aussi à la famille barbe ; c'est un cheval n'ayant aucune physionomie et peu harmonieux, le plus souvent haut perché et plat, décousu, serré dans sa poitrine et ses épaules, très défectueux dans sa croupe, souvent haute et avalée, et laissant beaucoup à désirer dans sa membrure et surtout dans ses aplombs.

Le département de Constantine, le plus étendu des trois, a été considéré comme le plus riche en chevaux, ses vastes plaines indiquent clairement que c'est le grenier d'abondance de l'Algérie, seulement la race chevaline de cette région Est présente des caractères très différents, et on peut même avancer que le cheval

de Constantine ne ressemble en rien à celui des deux autres départements ; il est d'abord plus grand et plus anguleux, sa taille atteint facilement 1m 60, il a la physionomie du barbe, de grandes lignes bien accusées, une belle épaule, beaucoup de poitrine, un bon dessus, la croupe courte et fuyante, les articulations un peu hautes, de beaux jarrets, mais souvent trop de longueur de canons et les membres un peu grêles ; c'est, en un mot, un cheval fort et puissant, ayant de belles actions et couvrant beaucoup de terrain, ce qui le fait rechercher par le commerce pour les services publics ou les attelages de luxe.

Mais, comme dans les autres départements, il existe de nombreuses variétés dans l'espèce, suivant que le produit est élevé en plaine, daus les vallées ou sur la montagne ; en un mot, partout où le sol et l'altitude modifient la nature des plantes fourragères qui sont généralement la seule nourriture d'animaux élevés si pauvrement.

Presque tout le littoral du département de Constantine est montagneux en territoire kabyle ; aussi on peut avancer que depuis Bougie jusqu'à la Calle, les ressources chevalines sont insignifiantes et sans caractère, l'indigène de cette région ne connait que l'industrie mulassière et dans les exploitations européennes, le cheval et le mulet de trait importés sont devenus indispensables. La circonscription de Constantine, au contraire, est très riche en chevaux, et les plus renommés ou ceux qui ont le plus de valeur proviennent des communes mixtes de Châteaudun-du-Rhumel, Aïn-M'lila, Oum-el-Bouaghi ; dans la région Sétifienne, les communes de M'sila, de Bordj, des Riras et des Eulmas, possèdent de très riches variétés ; mais les plus renommées ou celles ayant le plus de race, proviennent des communes de Tébessa, Khenchela, Batna et Barika

où l'on rencontre les plus belles poulinières de la région. Enfin, sur la frontière tunisienne on rencontre le cheval de Souk-Ahras qui est moins grand, mais plus homogène que celui de la plaine ; c'est un petit cheval de montagne bien trempé et résistant, ayant assez de valeur et que l'on pourrait facilement améliorer encore, car les juments poulinières de cette région ont un grand cachet de race, de l'ampleur et de la régularité dans l'ensemble et les lignes

Les populations sahariennes de ce département, moins guerrières que celles de la province d'Oran et ayant par conséquent moins le goût du cheval puisqu'elles se servent de mehari pour les expéditions lointaines, possèdent néanmoins de belles poulinières ; mais cette jumenterie est moins nombreuse que celle des autres provinces.

Par contre, dans les centres de production que nous venons d'indiquer, le cheval de Constantine a bien conservé les caractères du type barbe que nous venons de décrire, mais ils ont tous entre eux un air de famille qui les fera toujours distinguer facilement des chevaux des autres régions algériennes ; aussi, là encore, il est nécessaire de bien définir ou dépeindre les nombreuses variétés de la race.

Le cheval de M'sila, désigné sous le nom de cheval du Hodna, est le plus grand, le plus distingué et le plus complet de la région sétifienne ; il a un grand cachet de race, sa tête est expressive, son œil bien ouvert, son ensemble très harmonieux, en un mot, c'est le grand et beau cheval de parade ou de revue, pouvant faire l'étalon ou le cheval de tête ; l'insurrection de 1871 a malheureusement ruiné tout ce pays qui n'a chance de se relever aujourd'hui qu'avec une administration sage et prévoyante et surtout bien des années de prospérité.

Le cheval de Sétif, qui provient des tribus indigènes environnant cette circonscription, est grand et fort comme celui du Hodna, mais il n'a pas le même degré de sang ni le même fini dans l'ensemble; il est généralement gris ou rouan foncé, la tête est longue et forte surtout en ganaches, l'encolure souvent fausse, le dessus tranchant, la croupe ronde mais puissante et les extrémités communes. C'est un cheval qui se fait tardivement et qui souffre dans le jeune âge par suite du manque de nourriture, mais qui s'affine en vieillissant et devient souvent très bon pour le service ; aussi, bien conservé, il a une valeur marchande au-dessus de la moyenne quand la misère des éleveurs indigènes surtout n'est pas trop grande dans la région, car à ce moment, ils en sont réduits à tout vendre pour assurer les besoins de leurs familles ou de leurs tentes.

Les grandes plaines ou plateaux qui s'étendent de Bordj-bou-Arréridj à El-Guerra, de El-Guerra à El-Mader et des Ouled Ramoun à Aïn-Beïda sont les plus vastes et les meilleurs points de production chevaline de ce département ; dans cette région, le poulain est nourri suffisamment, se développe, devient grand et fort, très osseux et conserve ses caractères et son type de cheval de plaine, c'est-à-dire ses grandes lignes et un ensemble harmonieux. Les juments ont généralement plus de race que les chevaux ; malheureusement les grands travaux publics et la construction des voies ferrées ont introduit un peu partout des juments exotiques qui ont beaucoup contribué à abâtardir la race indigène, sous le prétexte de lui donner du gros et de l'ampleur que réclament souvent les grandes exploitations ; aussi, aujourd'hui on rencontre par ci, par là, des animaux des deux sexes et surtout des juments avec des têtes monstrueuses, des reins longs et mal attachés, une membrure grossière et cotonneuse,

enfin des pieds larges et plats qu'on ne voit que dans les pays marécageux.

Il est certain que cette dégradation disparaîtra avec le temps dans une race aussi vieille et aussi affirmée que le barbe ; mais de si tristes résultats peuvent servir de leçon aux éleveurs et doivent surtout démontrer que dans les bons pays de production où la nature et la fertilité du sol peuvent contribuer largement à la réussite de l'élevage, on peut facilement imprimer à l'espèce chevaline de chaque localité des caractères certains et propres se transmettant par voie de génération et qui finissent par créer les différents types répondant à tous les besoins de la Colonie.

La ligne qui sépare les tribus du Tell de la région des hauts plateaux et saharienne, comprend depuis la frontière de la Tunisie, les communes mixtes de Tébessa, Khenchela et Barika, qui sont celles possédant les plus belles ressources chevalines ; ces tribus, dont les plus grandes fractions se trouvent en territoire militaire, forment des communes indigènes portant les mêmes noms, possèdent surtout les juments poulinières les plus renommées de cette région, qui se reconnaissent par la taille, de grandes lignes et surtout certains caractères de race qui nous mettent dans l'obligation de constater qu'elles ont plus d'arabe que de barbe et que sur certains points on pourrait les comparer ou les prendre pour de bonnes et belles juments de pur sang anglais ou anglo-arabes implantées dans le pays ; cependant tout ce territoire a été de tout temps, comme on le sait, indemne de tout croisement ; par conséquent, ce sont donc uniquement les relations commerciales avec les Sahariens assurant l'échange des produits, la nature du sol et l'influence du milieu qui ont transformé et maintenu au premier rang et avec toutes les

qualités d'origine et de sang, cette variété de la race barbe du département de Constantine.

Cette région, frontière du Tell algérien, ainsi que l'Aurès, territoire montagneux, possèdent encore la plus belle espèce mulassière et asine de l'Algérie ; c'est du reste cette production hybride dont le débouché est toujours assuré qui a contribué à dégrader la race chevaline de cette circonscription ; mais fort heureusement l'administration l'a compris, car des stations de monte de nouvelle création remplaceront le baudet étalon rouleur et des encouragements aux poulinières suitées récompenseront les éleveurs qui cherchent à maintenir au premier rang l'industrie chevaline et l'élevage dans cette région privilégiée.

La région saharienne de notre Colonie algérienne se trouve séparée du Tell par celle des hauts plateaux que l'on peut représenter comme un vaste territoire complétement dénudé, couvert d'alfa ou de diss, et des chotts (ou lacs salés) immenses, retenant les eaux pluviales qui ne trouvent pas d'autre écoulement et qui finissent par venir se perdre et s'évaporer dans ces bas-fonds sablonneux. En pénétrant un peu plus dans cette région saharienne on rencontre la ligne des ksours (ou villages arabes) où les sahariens viennent annuellement emmagasiner ou ensiloter leurs approvisionnements et quelquefois leurs richesses lorsqu'ils craignent un coup de main ou une attaque des tribus dissidentes ; aussi les ksouriens sont leurs fidèles gardiens et le plus souvent leurs serviteurs religieux. Ainsi allégés, les nomades deviennent libres de leurs mouvements et peuvent se lancer dans l'extrême sud, soit pour guerroyer s'ils ont à se venger d'un parti ennemi ou d'un sof, soit à la recherche de nourriture pour leurs nombreux troupeaux de chameaux et de moutons qui constituent leur principale richesse. Aussi, nos postes

avancés et le commandement militaire de ce territoire sont installés en grande partie sur cette ligne. Enfin, au-delà, c'est le désert, c'est-à-dire l'immensité ! ! ! On y parvient, au sud-est, par les vallées de l'Oued-Igharghar et de l'Oued-Mia ; au centre de l'Algérie par le M'Zab, El-Goléa ou la vallée de l'Oued Seggueur et enfin dans le sud-ouest, par les vallées de l'Oued-Naamous et de l'Oued-Zousfaria ; tels sont les itinéraires que suivent habituellement les tribus sahariennes ou les caravanes allant négocier au Touat, au Gourara ou au Tafilalet.

Il est donc facile de se rendre compte par ce qui précède, que sur un aussi vaste territoire et avec une pareille existence, le cheval devient pour le saharien, non seulement un besoin, une nécessité absolue, mais c'est encore une arme indispensable à la défense ; il est vrai que dans certaines régions sahariennes il a pour auxiliaire le méhari et c'est du reste pourquoi la population chevaline saharienne de la division de Constantine est bien moins nombreuse que celle des deux autres provinces ; par contre, dans le Sud oranais, où les tribus sahariennes sont plus guerrières et toujours sur la défensive pour protéger leurs troupeaux ou défendre leurs caravanes, le cheval s'impose encore plus, il est le plus souvent l'honneur de la tente et toujours l'objet des plus grands soins.

Comme on le voit, le saharien n'a rien de commun avec l'arabe du Tell et naturellement comme son existence n'est pas la même, son élevage est différent et le résultat qu'il obtient est tout autre. Bien des auteurs ont avancé, du reste avec juste raison, que si l'espèce chevaline que l'on rencontrait aujourd'hui dans les tribus était plus sobre et surtout plus nombreuse en juments qu'en chevaux mâles, on devait attribuer cette situation à la pauvreté du Sahara et à la grande sobriété

des juments de cette région. Certes, la pauvreté du sol est indéniable; quant au saharien, il est dans l'opulence, comparativement au felah du Tell ; ce sont uniquement les insurrections du Sud ou les dissensions de tribus à tribus, l'obligeant à guerroyer, qui précipitent sa ruine à la suite de plusieurs razzias ; mais, en temps ordinaire, ses troupeaux sont sa fortune et lui assurent en tout temps une vie large et indépendante. Le plus mauvais côté de sa situation, c'est que, de bonne volonté ou non, il est obligé de suivre le mouvement de la tribu et la réussite ou la richesse est toujours pour le vainqueur. Quant à la sobriété de la jument, qui est peut-être légendaire aux yeux des indigènes du Sahara, elle est, selon nous, contestable, car tout homme de cheval s'étant occupé d'élevage, a pu constater que, le plus souvent, pendant l'allaitement, le bon éleveur était obligé de s'ingénier pour empêcher la jument de dévorer la ration de son poulain. Nous avons vu des poulinières se mettre à genoux et ramper des heures entières pour chercher à atteindre l'augette contenant la nourriture du produit ; or, il est difficile d'admettre que les juments sahariennes soient plus sobres, nous oserions même dire plus tendres pour leurs produits que les juments du Tell. — Bref, si dans le Sahara algérien le nombre des juments est beaucoup plus considérable que celui des chevaux mâles, c'est que la jument est plus calme et moins bruyante que le cheval et que, par conséquent, le cavalier saharien peut s'en servir en toute sécurité pour aller en reconnaissance au loin et surtout la nuit, tandis que le cheval, hennissant, le ferait découvrir à de grandes distances ; de plus, la jument peut vivre sous la tente, au milieu de la famille ; là au moins on évite les vols et les accidents qui obligent le saharien à être toujours en éveil et sur le qui vive. C'est enfin principalement pour ces motifs que les

sahariens vendent ou échangent presque toujours leurs produits mâles aux Arabes du Tell au moment de leur estivage ou quand ils viennent annuellement faire leurs approvisionnements de grains.

La race barbe saharienne n'a pas de cachet particulier ; elle a évidemment plus de race, de noblesse et de sang que toutes les variétés qu'on rencontre dans le Tell ; de plus, soit par atavisme ou par sélection, car elle est encore de nos jours indemne de tout croisement, elle a plus les caractères de l'arabe que du barbe mais avec plus de taille, par conséquent plus de lignes ; on peut encore avancer que certaines juments de cette région pourraient passer pour des animaux de pur sang anglais. La race saharienne a en outre une résistance à toute épreuve ; sa légèreté et sa souplesse viennent, il est vrai, de son état d'entraînement perpétuel ; enfin la membrure est osseuse et sèche, les tendons sont forts et toujours très détachés, le pied est petit mais sûr et aussi résistant que du fer ; tel est dans son ensemble le cachet général de la race barbe du sud, que l'on ne trouve malheureusement que trop rarement dans le commerce algérien, car le Sahara est un grand consommateur et le nomade, à aucun prix, ne se décidera à vendre une jument qui a des performances, c'est-à-dire de la réputation dans sa tribu. Le cheval mâle de cette région, qui ne sert qu'à l'étalonnage et qui est quelquefois la monture d'un grand chef indigène dans une fantasia ou à la tête d'un goum est aussi noble et a autant de sang que la jument, mais n'étant pas soumis au même entrainement, il est plus étoffé, souvent même empâté ; en un mot, son embompoint est surtout le résultat de l'inaction, attendu que, comme la jument, il n'a en dehors de l'orge que du diss ou de l'alfa pour toute nourriture.

La population chevaline des régions sahariennes de

toute l'Algérie est d'environ 30.000 têtes dont 1/10e de mâles ; elle atteint, d'après la statistique officielle, une moyenne de 12.000 têtes dans le département d'Alger et d'Oran et elle est seulement d'environ 5.000 têtes dans le département de Constantine où elle a pour auxiliaire le mehari. Dans la région saharienne du département d'Alger c'est la grande tribu des Larbaa qui possède les plus belles richesses chevalines, ce sont également les plus nombreuses ; le cheval barbe de cette tribu a le type du cheval de Boghar, c'est, en un mot, le modèle du cheval du Tittery avec un peu plus de taille, de noblesse et de finesse de tissu ; la robe dominante est le gris rouané qui devient blanc mat ou porcelaine avec l'âge ; malheureusement il est souvent déshonoré par trop de ladre.

Dans le sud oranais, les grandes fractions sont plus nombreuses et ont peut-être des caractères plus tranchés ; le cheval des Harrars a beaucoup d'analogie avec celui de Tiaret, mais avec un plus grand cachet de race ; celui des Trafis et des Rézaïna, moins grand que le précédent, est le type de l'arabe de pur sang dont il a la finesse et l'élégance ; enfin, celui des Hamyanes est beaucoup plus grand et plus fort, mais il a peu de distinction, la tête est surtout longue et commune, et l'arrière-main est aussi défectueux que chez le cheval marocain.

Dans le sud de la province de Constantine, la race barbe n'a pas de cachet particulier ; ce sont les deux grandes familles indigènes qui ont le commandement de la plus grande partie de ce territoire qui possèdent encore quelques juments de valeur ; mais la production est peu homogène et les sahariens ne se servent guère du cheval que pour la chasse ou l'escorte des convois de ravitaillement et des caravanes ; en un mot, le mehari le remplace avantageusement ; aussi le

cheval barbe n'a pas conservé les qualités de sang, de race et d'endurance que l'on peut constater dans la région saharienne des deux autres provinces de l'Algérie.

COLONEL BRÉCARD
Directeur des Etablissements hippiques
de l'Algérie.

RAPPORT AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUR

L'INSTITUTION D'UN STUD-BOOK

DE LA RACE BARBE

Alger, le 8 mars 1886.

Les pays du nord de l'Afrique ont été réputés de tout temps, pour l'excellente race de chevaux qu'ils produisaient. De nos jours, les cavaliers indigènes, grâce aux qualités de leurs montures qui déployaient une vitesse et surtout une surprenante force de résistance aux fatigues, contrarièrent souvent les plus habiles manœuvres de nos généraux. Aussi, les longues expéditions d'Algérie avaient-elles fait acquérir aux chevaux barbes un incontestable renom de supériorité par rapport à la plupart des autres races de chevaux de guerre. Ce renom est loin d'avoir disparu aujourd'hui encore.

Cependant, depuis la pacification du pays, la possession d'un bon cheval est devenue moins indispensable pour l'indigène, qui n'a plus à songer à faire des incursions chez ses voisins, non

plus qu'à se défendre contre les attaques des tribus autrefois ennemies.

Délivré du souci de sa propre sécurité, l'Arabe s'est livré davantage aux travaux de l'agriculture, qui demandent l'emploi de bêtes de somme et il a, peu à peu, renoncé à l'élevage du cheval de guerre ou de luxe, qui exige beaucoup plus de soins et ne rapporte souvent qu'un produit relativement faible.

Aussi, depuis plusieurs années déjà, la question de la conservation de la race barbe s'est-elle posée en Algérie. Tous les hommes compétents s'accordent, en effet, pour reconnaître que, si des mesures suffisamment efficaces ne sont pas prises bientôt, la race barbe dégénérera rapidement, pour se perdre tout à fait, à très brève échéance. Enfin, une autre cause d'altération de cette race provient de ce que la colonisation européenne éprouve également le besoin de posséder des chevaux de trait bien plus que des chevaux de selle. Des éleveurs européens n'ont pas tardé à se préoccuper de produire des animaux plus forts qui, il faut bien l'avouer, trouvent sur place un écoulement facile et rémunérateur. Sans parler des importations de races étrangères de toutes pièces, on a croisé le cheval barbe avec des animaux de race anglaise pur sang, demi-sang, tarbe, bretonne, etc... Mais, quoi qu'on en dise, ce ne

sont là que des essais sur le mérite desquels les avis sont très-partagés et qui ont besoin, dans tous les cas, d'une consécration que le temps peut seul leur donner.

De ce qui précède, il résulte que l'existence de la race barbe à l'état pur se trouve aujourd'hui mise en péril par les changements survenus dans les conditions d'être de l'indigène algérien, qui n'a plus le même intérêt qu'autrefois à se procurer des chevaux de choix coûte que coûte et, en second lieu, par les croisements qu'expérimentent les agriculteurs européens à la recherche d'un cheval de travail.

L'Administration ne saurait cependant rester indifférente en présence de ce danger. Devant l'opinion publique, en France et en Algérie, le gouvernement local, qui concentre la plus grande somme d'autorité sur les populations, encourrait bientôt de graves reproches s'il ne tentait pas tous les efforts en son pouvoir, pour préserver la précieuse race barbe de la décadence qui la menace.

Ce n'est pas que le service des remontes militaires, qui, dans la colonie, remplace celui des haras, ne fasse depuis longtemps de réels sacrifices pour se trouver en mesure de pouvoir mettre chaque année, à la saison de la monte, des étalons de prix à la disposition des éleveurs européens et

indigènes sur nombre de points de la colonie. Disposant de moyens puissants, le service des remontes militaires a certainement contribué, pour une large part, à ce que des représentants de la race barbe pure existent encore en Algérie entre les mains des indigènes et des européens.

Depuis quelques années, le Ministère de l'Agriculture a, de son côté, détaché dans la colonie un inspecteur général des Haras qui a reçu mandat d'approuver, après examen de sa part, les étalons qui lui sont présentés par des particuliers pour faire un service de monte dans les conditions du règlement général de 1880. Les primes payées à ce jour ont varié de 400 à 800 fr. par an et par étalon.

Mais les animaux possédés par le service des remontes militaires, non plus que ceux acceptés par l'Inspection générale des Haras en Algérie, n'appartiennent pas tous à la race barbe pure : plusieurs sont d'origine syrienne, d'autres sont des demi-sang, des anglo-arabes, des bretons, des percherons, etc..

L'Etat encourage sous d'autres formes encore l'élève du cheval en Algérie. C'est ainsi que cette même Administration de la guerre fait distribuer, chaque année, une somme de 45.000 francs pour primes aux poulains et poulinières suitées de leurs produits issus des étalons de la remonte.

De son côté, le Ministère de l'Agriculture dépense en prix en argent et médailles de toutes catégories plus de 20.000 francs dans les concours régionaux hippiques qui se tiennent, tantôt dans une province, tantôt dans une autre. Il est attribué, en outre, pour plus de 40.000 francs de subventions aux différentes sociétés hippiques de la colonie.

Mais, comme par la force même des choses, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ces divers encouragements ne peuvent pas viser la race barbe uniquement, il s'en suit que l'intervention de l'Etat, dans ces conditions, risque précisément, aux yeux de plusieurs excellents hippologues, de contribuer, d'une manière très active, à compromettre la pureté de cette race. On ne saurait, dans tous les cas, compter uniquement sur ces encouragements pour assurer son amélioration ou simplement sa conservation.

Pour obtenir un résultat aussi utile et partant si désirable, il est besoin, l'expérience l'a démontré dans les autres pays, de faire plus encore, d'organiser une sorte d'état-civil, de dresser en un mot, l'arbre généalogique de chaque famille d'animaux appartenant à la race à préserver de toute infusion de sang étranger.

A plusieurs reprises déjà, des vœux avaient été émis dans des réunions hippiques pour que

l'Administration fasse tenir un registre, sur lequel seraient inscrits tous les animaux reconnus comme réunissant toutes les qualités qui distinguent la race barbe pure. Cette institution qui a pris naissance en Angleterre, est également en vigueur en France ; dans ces deux pays, elle est désignée sous le nom de *Stud-Book*.

Au moyen de ce registre, les ressources en animaux de race pure sont connus, les accouplements peuvent être soigneusement surveillés, la production est dirigée d'une manière judicieuse, rien n'est abandonné au hasard et, à ce prix seulement, il est possible d'écarter les principales causes d'abâtardissement et de dégénérescence. Bien plus, cette sélection, appliquée à une race déjà douée des plus précieuses qualités, doit nécessairement, à la longue, amener de nouveaux perfectionnements et, but essentiel à poursuivre, elle assure une augmentation continue dans le nombre des sujets de choix.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur général des Haras, Plazen, vous preniez, à la date du 30 novembre 1885, une décision instituant une Commission de sept membres qui, sous la présidence de M. Müller, conseiller de gouvernement, devait se livrer à un examen approfondi de la question et subsidiairement jeter les bases du *Stud-Book* de la race barbe.

Cette Commission a tenu deux séances dans le courant de janvier ; l'utilité d'un Stud-Book algérien a été reconnue par l'unanimité des membres. La question s'étant posée de savoir si le Stud-Book à créer devait s'appliquer aux dérivés du barbe et de l'arabe, du barbe et de l'anglais, du barbe et de l'anglo-arabe, il a été décidé que l'affaire serait réservée et que l'immatriculation à entreprendre porterait uniquement, jusqu'à nouvel ordre du moins, sur les animaux de race barbe pure.

Le principe étant admis, la Commission s'est occupée des moyens d'exécution. Elle s'est arrêtée aux résolutions suivantes :

1° Tenue du Stud-Book pour la race barbe pure, aux bureaux de l'Agriculture au Gouvernement Général, sous le contrôle d'une Commision spéciale chargée d'examiner les demandes d'inscription ;

2° Au début, admission à ce Stud-Book des animaux adultes reconnus comme possédant l'ensemble les conditions nécessaires ;

3° Appel à faire cette année-ci, aux éleveurs du département d'Alger, pour les inviter à conduire leurs animaux dans des localités et à des dates indiquées à l'avance, pour les présenter à l'examen d'une Commission spéciale sous la pré-

sidence d'un Conseiller de gouvernement qui, après examen, prononcera l'admission ou le rejet des chevaux et juments ;

4° Mêmes opérations les années suivantes dans les provinces d'Oran et de Constantine ;

5° Une fois ce premier recensement terminé, n'autoriser l'inscription au Stud-Book que des jeunes sujets issus de père et mère portés eux-mêmes sur ce registre.

La Commission s'est préoccupée, en outre, des mesures dont l'adoption serait recommandée à l'Administration en vue d'assurer le succès du Stud-Book en ménageant certains avantages aux éleveurs ou détenteurs de chevaux et juments inscrits au Stud-Book. Ces propositions feront l'objet d'un rapport détaillé qui sera présenté ultérieurement à l'examen de Monsieur le Gouverneur Général.

Mais, dès aujourd'hui, on peut être certain de la faveur que trouvera l'institution du Stud-Book auprès des éleveurs européens ; quant aux indigènes, il n'est pas douteux que le simple fait d'une plus-value assurée aux animaux certifiés de pure race par l'Administration ne les gagne bientôt à l'œuvre et ne leur fasse rechercher pour leurs meilleurs chevaux et juments, l'inscription au registre destiné précisément à en augmenter la valeur vénale.

Tout le monde est, d'ailleurs, d'accord sur ce point que les animaux inscrits au Stud-Book ne formeront jamais qu'une minorité par rapport à la population chevaline de la colonie, mais il n'en fourniront pas moins les éléments nécessaires pour reconstituer la race barbe et même l'améliorer en un nombre d'années relativement restreint. Dans un autre ordre d'idées, l'institution de ce Stud-Book est appelée à rendre d'utiles services aux éleveurs qui voudront tenter l'épreuve du croisement de cette race avec d'autres races également d'élite.

J'ai fait préparer deux arrêtés, l'un organique ayant pour objet d'instituer le Stud-Book de la race barbe pure, et l'autre d'exécution portant nomination de la Commission spéciale avec désignation des dates et lieux de convocation pour le département d'Alger.

J'ai l'honneur de prier Monsieur le Gouverneur Général de vouloir bien, s'il le juge à propos, revêtir ces deux arrêtés de sa signature.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
DURIEU.

ARRÊTÉ

Le Gouverneur Général de l'Algérie,

Vu le décret du 26 août 1881, sur la haute administration de la colonie ;

Considérant que l'Algérie est le pays d'origine de la race de chevaux connue sous le nom de barbe ;

Considérant qu'il y a le plus haut intérêt, au point de vue de la défense nationale, en même temps que pour le développement de la richesse publique, à la conservation de cette race qui possède de précieuses qualités de vitesse, de sobriété, en même temps qu'une remarquable force de résistance aux fatigues ;

Considérant que la connaissance de la généalogie des géniteurs est éminemment utile aux éleveurs pour la conservation d'une race à l'état pur et son amélioration par la sélection.

Vu les résolutions adoptées par la Commission d'études qui avait été chargée d'examiner la question de l'établissement en Algérie, d'un Stud-Book, pour la race barbe ;

Sur le rapport du Secrétaire Général du Gouvernement ;

ARRÊTE :

Article 1er. — Il sera établi au Gouvernement Général (Bureau de l'Agriculture) un registre matricule pour l'inscription des chevaux de race barbe pure existant en Algérie.

Art. 2. — Tout propriétaire d'un cheval barbe pure en pourra obtenir l'inscription au registre matricule, à la condition d'avoir à justifier les origines de son cheval, de son identité auprès de la Commission créée par l'article suivant.

Art. 3. — Une Commission composée de neuf membres sera chargée de l'examen des titres produits à l'appui des demandes. Les inscriptions seront autorisées par le Gouverneur Général sur la proposition de la Commission.

Cette Commission est présidée par un Conseiller rapporteur près le Conseil de Gouvernement, désigné au commencement de chaque année.

En font partie de droit : l'Inspecteur général des Haras en Algérie et le Directeur des établissements hippiques en résidence à Alger. Les autres Membres sont nommés par décision gouvernementale. Leurs fonctions seront gratuites.

Art. 4. — Au début et à titre essentiellement exceptionnel, une Commission spéciale nommée par arrêté gouvernemental se transportera succes-

sivement dans les principaux centres d'élevage des trois provinces, pour y procéder à l'examen des chevaux et juments présentés par leurs propriétaires pour être immatriculés au registre de la race barbe pure.

Art. 5. — Le Secrétaire Général du Gouvernement, les Préfets des trois départements et les Généraux commandant les divisions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alger, le 8 mars 1886.

TIRMAN.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

ang.	anglo.
ant.	antérieur, antérieure.
ar.	arabe.
b.	barbe.
balz.	balzane.
diag.	diagonale.
dr.	droit, droite.
fort^{t}	fortement.
g.	gauche.
inf.	inférieure.
irr.	irrégulière.
irrég^{t}.....	irrégulièrement.
lat.	latérale.
lég^{t}	légèrement.
post.	postérieure.
q. q.	quelques.
sup.	supérieur, supérieure.

STUD-BOOK ALGÉRIEN

RACE BARBE

943 **ABD-EL-NOUR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Bai châtain, pelotte en tête mélangée, petit ladre entre les naseaux, balz. post. dr. irr. et bordée, feu arabe au sommet des épaules et au canon ant., légère raie de mulet.

1 **ABDOULA-AGHA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Rouan clair légt pommelé, petit ladre entre les naseaux.

948 **ABIGAIL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 50. Gris très clair, marbré autour des yeux au bas du chanfrein entre dans les naseaux, aux lèvres et à l'anus, feu arabe de chaque côté du chanfrein.

1489 **ABIOD**

(M. Hadj Ahmed ben Cheikh, à Ouled Hellal, commune mixte de Boghari.)

1886. — 1m 51. — Gris clair, ladre aux lèvres, oreille dr. fendue.

294 **ABLACK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 57. Gris clair, légt rouané, truité à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux, dans la narine g. et aux lèvres.

1337 **ABOUD**

(M. Yacoub ben Yaya, à M'Fatah, commune mixte de Boghari).

1887. — Par Souak, 214, et Rebiha, 170.

1261 **ACEUF**

(M. Abdelkader ben Ahmet, à Beni-Soumeur, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1886. — Par Oulani, 62, et Baïda, 79.

1336 ACHEUK

(M. Abdelkader ben El Hadj Embarek, à Abid, commune mixte de Berrouaghia.)

1887. — Par ADJAN, 2, et DHAOUÏA, 169.

293 ACHOUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 59. Gris clair, légt rouané, ladre autour des yeux, au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres et aux parties génitales, feu arabe aux épaules.

309 AÇLY

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1878. — 1m 52. Alezan, très légt neigé, en tête prolongé par une petite liste déviant à g. au bas du chanfrein, terminée par du ladre entre, dans les naseaux et aux lèvres, balz. post. irr.

2 ADDJAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 58. Gris clair, légt truité, ladre au-dessous de l'œil dr. au chanfrein, à dr. entre les naseaux, dans la narine dr., marbré aux lèvres, feu arabe à la base de l'encolure et à la pointe des épaules, oreille dr. fendue.

1682

ADIDI

(M. Amar ben Saad, aux Ouled Driss.)

1890. — Bai très clair, irrégt en tête gris orné au bout du nez et aux yeux. Par LYDIA, 45, et ZERKAKA, 178.

1298

ADIM

(M. El Guetchtouli ben El Hadj Kouïder, à Rebaïa, commune mixte de Berrouaghia).

1887. — Par BAJAR, 9, et FATMA, 131.

962

ADJALI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 54. Gris clair, truité sur le corps et à la tête, ladre entre les naseaux, dans la narine droite et à la lèvre inférieure.

1335

ADJAN

(M. Moul El Abda ben El Hadj Sâad, à Zenakra Maoucha, commune mixte de Boghari.)

1887. — Bai marron. Par ADJAN, 2, et CHAABA, 164.

1972 AFIF

(M. Ben Taïeb ben Amar, à El-Beddad, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1887. - Par SULTAN, 58, et HAMMAMA, 129.

1409 AGENDA

(M. Amar ben Abed, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne).

1888. — Noir mal teint, en tête, balz. post. g. Par AZELEF, 263, et CHEHEBA, 427.

913 AGRA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 53. Noir légt en tête, petite liste mélangée au bas du chanfrein terminée par du ladre entre les naseaux et dans la narine dr., petites balz. post. irr. et bordées.

1262 AHMET

(M. Abdelkader ben Ahmed, à Beni-Soumeur, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1887. — Par BADER, 8, et BAÏDA, 79.

254 **AHMEUR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m55. Alezan, crins légt lavés, fortt en tête prolongée par une liste s'élargissant légt sur le chanfrein, terminée par du ladre entre et sur le naseau dr., balz. post. dr.

1535 **AÏSSA**

(M. Abdelkader ben Smati, à Oued-Zenin, commune mixte d'Aumale.)

1888. — 1m 48. Alezan, fortt en tête prolongée, ladre aux naseaux et aux lèvres, 4 balz. irr., les post. haut chaussées, feu arabe autour de l'œil dr.

217 **AKDAM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m53. Rouan clair pommelé, ladre entre les naseaux et aux lèvres, feu arabe à la pointe des épaules, oreille dr. fendue.

310 **AL BORAK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m48. Gris clair, légt rouané et pommelé, ladre entre les naseaux, dans la narine g. et aux lèvres.

311 ALDERMAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m59. Gris clair, truité à la tête.

388 ALDJEMAOUI

(M. Kaddour ben Karoubi, à Adjama, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m44. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

932 ALGARO

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m52. Alezan foncé, fortt en tête, prolongé par une liste terminée par du ladre entre dans les naseaux et à la lèvre inf., tâches blanches sur le dos, en avant et au-dessus du genou g., en dedans du genou dr. et dans le pli des genoux, aux paturons et dans le pli du jarret dr., balz. post. irr., la g. herminée.

3 ALGEBECK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m52. Bai clair, doré, miroité, balz. post. g. bordée.

960 ALGENIB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 51. Alezan, fort[t] en tête bordé prolongé par une petite liste mélangée interrompue au milieu du chanfrein, petit ladre à la lèvre sup., balz. post. chaussées et bordées.

4 ALGUAZIL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 50. Gris très clair, lég[t] truité, ladre au bas du chanfrein entre dans les naseaux et aux lèvres, feu arabe à la pointe des épaules.

925 ALIBORON

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 51. Gris rouané foncé, en tête plus clair, petit ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et aux lèvres, petite balz. post. dr. dent., oreille dr. fendue.

952 ALIFRI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 50. Bai irrégt, en tête prolongé par une liste mélangée sur le milieu du chanfrein s'élargissant à g. au-dessus des naseaux, terminée par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup., traces de balz. lat. g., petite liste à la base de l'encolure du côté dr., taches blanches sur le dos, les côtes et le ventre.

915 ALI-PACHA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 51. Bai, légt rubican.

919 ALMANSOUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Gris rouané pommelé, fortt en tête terminé par du ladre entre dans les naseaux et au bout des lèvres, grande balz. post. g., feu au garrot, crins de la crinière et de la queue mélangés, fouet de la queue lavé.

918 ALP

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 49. Gris de fer foncé, plus clair à la tête, en tête à g., taches blanches sur le garrot, sur le dos et les côtes à gauche, balz. post. g., principes latéraux dr.

312 ALTAMOR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 55. Noir, irrégt en tête bordé, petite liste mélangée au bas du chanfrein, terminée par du ladre entre les naseaux, balz. post. g. bordée et herminée, feu arabe de chaque côté du chanfrein et aux épaules, oreille dr. fendue.

1459 AMATO

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 50. Gris clair, ladre marbré au chanfrein, entre les naseaux, aux lèvres et au périnée.

1281 AMMI-MOUSSA

(M. Abbed ben Admed, à Beni-Lent, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1889. — Par AMMI-MOUSSA, 268, et MABROUKA, 111.

268 AMMI-MOUSSA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 52. Gris clair, ladre marbré entre dans les naseaux et aux lèvres.

AMRI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 52. Bai châtain légt rubican, fortt en tête bordé prolongé par une large liste se terminant par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, principe post. du même côté, charbonné à la fesse g., lég. raie de mulet.

930 AMROUS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Gris clair, ladre marbré autour des yeux, boit dans son blanc, oreille dr. fendue.

970 ARABI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 55. Gris clair rouané pommelé, feu arabe au sommet des épaules.

964 ARARIS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Blanc, légt truité, ladre marbré au bout du nez.

5 ARBA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 60. — Gris très clair, ladre marbré entre les naseaux, dans la narine gauche et aux lèvres.

267 ARBAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 52. Gris rouané, pommelé sur la croupe, marbré au bout du nez et aux lèvres, feu arabe en croix vers le milieu de l'épaule g.

1320 ARCH

(M. Hadj Mohamed ben Ouada, à Charon.)

1889. — Noir mal teint.
Par REKEB, 213, et TAOUS, 147.

264 ARCOLE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 50. Gris de fer foncé, plus clair à la tête, ladre à la lèvre inférieure, balz. diagon. g., la post. mouchetée.

1171 ARFICH

(M. El Hadj ben Youssef, à Oued-Ferah.)

1890. — Bai fort en tête prolongé par une liste terminée par du ladre dans les narines et aux lèvres, balz. post. Par LYDIA, 45, et ZENIMIA, 179.

942 ARWED

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 53. Gris clair, légt rouané aux membres, ladré entre dans les naseaux et aux lèvres, traces de feu aux membres post.

963 ASLAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 49. Gris clair truité, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres, cicatrice sur le dos et au passage des sangles à dr.

921 ASSAKI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 52. Rouan foncé, plus clair à la tête, taches blanches sur le garrot et sur le dos, grisonné aux paturons ant., feu arabe au sommet des épaules.

6 **ATTRABI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 52. Gris très clair, ladre marbré autour des yeux, aux joues. B. c. d. s. b. Ladre à l'anus, au périnée et aux parties génitales, coup de lance à l'encolure à dr.

7 **AZEDJI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 54. Gris clair, légt truité, ladre marbré entre les naseaux, aux lèvres, sur les joues, autour des yeux et aux testicules.

263 **AZELEF**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 50. Gris clair et truité, plus foncé aux articulations.

287 **AZIN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 53. Gris rouané, pommelé, tête plus claire et légt truitée.

1605

BACHAGA

(M. Bonnefoy, à Aïn-Smara.)

1884. — 1m56. Gris, plus foncé aux fesses et aux membres, ladre marbré aux testicules, feu au sommet des épaules.

8

BADER

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m54. Blanc mat, ladre marbré au bas du chanfrein, entre naseaux et aux lèvres.

1304

BADER

(M. El Oussif ben Mabkhout, à Ouled Allane.)

1886. — Par BADER, 8, et AÏN-BOUCIF, 138.

1695

BADIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m51. Gris très clair buvant complètement dans son blanc, feu aux membres ant.,coup de lance au côté g. de l'encolure.

320 **BADJI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 57. Gris pommelé, ladre au bas du chanfrein et aux lèvres, 3 balz. dont une ant. dr. irr. et ch.

10 **BAHAR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 59. Rouan pommelé, plus clair et fortt truité à la tête.

9 **BAJAR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 49. Gris très clair, légt truité et moucheté, ladre marbré entre dans les naseaux, aux lèvres et aux parties génitales, feu arabe de chaque côté du chanfrein, oreille dr. fendue.

1329 **BAJAR**

(M. Mohamed ben Hadj Moussa, à St-Cyprien-des-Attafs.)

1888. — Gris. Par BAJAR, 9, et ZARAH, 158.

1233 **BAKAZIK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Gris très clair, ladre marbré entre les naseaux, aux lèvres, à la base de la queue et au périné.

1398 BAKHATI

(M. Kaddour bel Larbi, à Oued-Bakta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris rouané, ladre autour des yeux, au bas du chanfrein, entre dans les naseaux, aux lèvres et au menton. Par DEFINA, 342, et T'FAHA, 770.

1397 BAKHTI

(M. El Hadj M'hamed ben Abderrhaman, à Oued-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris, en tête. Par CHEÏR, 331, et TELDJA, 768.

11 BALEB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 55. Gris très clair, petit ladre marbré entre les naseaux, feu arabe à la pointe des épaules et à la base de l'encolure.

12 BALIN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m52. Gris, tête plus claire, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup.

12 BANIANS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 45. Gris rouané, fortement en tête se prolongeant par une large liste, se terminant par du ladre marbré, entre dans les naseaux et aux lèvres, balz. post. irré., la g. chaussée.

947 BARBAKAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872.— 1m 50. Bai clair, pelotte en tête bordée, léger ladre entre les naseaux, taches blanches sur le garrot et sur les côtes, cicatrices aux membres ant.

318 BAS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 54. Gris clair, ladre marbré au bas du chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

1697 BASS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Gris clair, légt rouané, pommelé, ladre marbré autour des yeux, entre dans le naseau g. et aux lèvres.

14 BASSEM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 55. Gris pommelé, rouané, plus clair à la tête, aux extrémités post. et à l'antre droite.

769 BATAOUI

(M. El Hadj Mohamed Ben Abderrhaman aux Ouled-Bakta, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1886. — Gris. Par Cheïr et Teldja, 768.

938 BAYDAR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m54. Bai màrron, irrégt en tête à g., taches blanches sur le garrot, le dos et les côtes, petite balz. post. g. irr. et herminé. Cicatrice au passage des sangles à droite.

319 BAZ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m50. Alezan, en tête prolongé par une liste se terminant au bas du chanfrein, ladre entre et dans les naseaux. 4 balz. les ant. plus petites, coup de lance du côté dr. de l'encolure.

1696 BEAUTAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m55. Alezan cuivré, taches accidentelles sur les côtes.

313 BECTAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m57. Gris clair légt rouané, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et à la lèvre inf., feu arabe aux épaules et sur les côtés du chanfrein.

15 BEDEJ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m52. Rouan clair neigé, truité à la tête, ladre au bas du chanfrein entre les naseaux dans la narine g. et aux lèvres.

937 BEDER

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1872. — 1m 54. Bai brun foncé légt en tête. Cicatrices sur le garrot et aux paturons ant., balz, post. herminées la gauche plus petite.

315 BEDLAH

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1881. — 1m 53. Alezan, légt en tête, petite balz post. dr., irrég. et truitée, cicatrice sur la hanche droite.

1392 BEDLAH

(M. Si El Ghazli Bel Hadj, à Ouled-Ismeur, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1888. — Alezan, en tête, balz. irrég. Par BEDLAH, 315, et HAMMAMA, 805.

442 **BEL-ALI**

(M. Joseph Navarro, à Mostaganem.)

1877. — 1m 52. Gris très clair, foncé aux naseaux et lèvres noires, feu en raies et étoile à la pointe des épaules.

1699 **BELKACEM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. — 1m 58. Bai châtain foncé.

1624 **BELKREIR**

(M. Mohamed Larbi ben Abdallah, à Ouled bou Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1880. — Rouan vineux, belle face, ladre entre dans les naseaux au bout du nez et aux lèvres, 3 balz. haut chaussées dont 1 ant. dr., trace opposée. Par AMROUS, 930 et ZERGA, 1052.

1413 **BEL-KHIR**

(M. Hamed ben Bakhti, à El-Ghoualiz commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Bai, en tête prolongé par une fine liste se terminant par du ladre entre les naseaux, balz. post. g. Par SCYLLA, 243 et RABHA 628.

2.089 **BENAÏM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 54. Gris clair à la tête et sur différentes parties du corps, cicatrices au sommet des jarrets, feu arabe aux membres ant.

317 **BEN-BENNY**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 52. Gris clair, truité à la tête, petit ladre au bout du nez.

1.679 **BENDJAR**

(M. Ferrer à Romilly.)

1890. — Bai, étoile en tête. Par BENDJAR, 16 et COCOTTE 1,145.

895 **BENDJAR**

(M. Ben Aouda Ben Darsaïa à Ouled Allane.)

1887. — Noir. Par BENDJAR, 16 et FODHA, 126.

16 **BENDJAR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 54. Gris clair, lég. pommelé, marbré au bas du chanfrein entre les naseaux et aux lèvres, oreille droite fendue.

265 **BEN-HALLEL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 50. Gris très clair, légt rouané sur l'arrière-main, ladre marbré entre dans les naseaux, au bout du nez, aux lèvres et sur les paupières. Oreille droite fendue.

208 **BENNY**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 56. Gris clair, ladre au bas du chantrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1424 **BEN-SAÏM**

(M. Si Abdelkader ben Sahraoui, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Bai, en tête, balz. lat. droite, trace post. gauche. Par TERBY, 282, et AÏCHA, 523.

314 BERBERY

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 52. Gris clair, légt rouané sur la croupe, plus foncé aux extrémités, ladre marbré sur le chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

17 BERECK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m50. Gris foncé, tête plus claire, ladre entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. dont une ant. g.

207 BERGOUT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m50 Gris pommelé, légt rouané, tête plus claire, ladre marbré, entre dans le naseau g. et aux lèvres.

270 BEYROUTH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 51. Gris rouané et pommelé, tête plus claire, ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres, 3 balz. dont une ant. dr. petite.

323 BIENVENU

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 53. Gris pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

18 BIHERLY

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m54. Gris pommelé, plus clair et truité à la tête, ladre marbré à la lèvre inf.

1303 BIHR

(M. El Makki ben Kham-Kham, à Douair, commune mixte de Berrouaghia.)

1888. — Par BENDJAR, 16 et MESSAOUDA, 137.

441 BIJOU

(M. Henri Teissier, à Mostaganem.)

1884. — 1m 57. Alezan doré, crins clairs, principe de balz. aux quatre membres, fort. en tête prolongé par une large lisse terminée par du ladre, entre les naseaux et à la lèvre inf.

19 BILBOQUET

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 55. Bai cerise, en tête prolongé.

931 BIMBACHI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m52. Rouan foncé, fortt. en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre et dans le naseau gauche, grisonné au paturon post. g. traces de feu aux épaules, fouet de la queue lavé.

251 BIRKADEM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m50. Alezan doré, légèrement rubican, en tête mélangé, prolongé par une lisse se terminant par du ladre entre les naseaux.

247 BISCUIT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m53. Rouan pommelé, extrémités plus foncées, tête plus claire, ladre entre et dans la narine gauche, petite balz. diagonale droite.

223 BIZAN

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1879. — 1m50. Gris clair, légèrement rouané, ladre entre les naseaux et aux lèvres, feu arabe au poitrail, aux épaules et au passage des sangles.

1436 BLAL

M. Ben Ahmed ben El Hadj Menouar à Ouled Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Noir, en tête. Par FAUST, 33 et S'FAI, 518.

266 BORDJ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 51. Gris foncé et neigé surtout en arrière des coudes. Oreille droite fendue.

1428 BOU-ALLACH

M. El Harizi Ben Miliani à Beni Dergoun, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1088. — Gris foncé, en tête. Par AZEDJI, 7 et EL HADJELA, 529.

216 BOUCIF

(Etablissement hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 51. Gris très-clair, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres.

1326 BOUCIF

M. Mohamed ben Cheikh à Ouled Allane.)

1887. — Noir. Par BOUCIF, 216 et ACHOUBA, 156.

20 BOUDOUAOU

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 50. Bai clair, doré et miroité, en tête en croissant à g., trois balzanes dont une ant. g. herminé.

1724 BOUGUERRA

(M. Bedouet à El Madher.)

1888. — 1m 59. Bai châtain.

BOUMAT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 52. Gris, légèrement rouané et truité sur le corps et à la tête, lardre marbré entre dans les naseaux et à la lèvre inférieure, aux flancs et aux ais.

1724 BOU-MEZRAG

(M. Messaoud ben Boulila à Aïoun Lassafer, commune mixte d'El Madher.)

1891. — Alezan. Par MOKIANI, 992 et LAKRI, 1722.

256 BRAZÉRO

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1870. — 1m 51. Gris pommelé, ladre entre dans la narine gauche et aux lèvres, oreille droite fendue.

57

BRAZI

(M. Abderrhaman bel Hadj Ahmed, aux Medjadja, commune mixte du Chélif.)

1882. — 1m 54. Gris clair légt pommelé, ladre marbré à la lèvre supérieure.

302

BRAZIRA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 52. Gris clair, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

462

BREUCK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 56. Gris très clair rouané, boit incomplètement dans son blanc, ladre autour des yeux, à l'anus, au périnée et aux testicules.

290

CADDOUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 52. Gris clair, légt rouané et truité à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres.

328 CADOB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 55. Bai marron, en tête irr., balz. post. herminée et bordée.

911 CADOUS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 59. Gris moucheté plus foncé aux genoux et aux jarrets, ladre marbré aux lèvres, légères cicatrices sur le rein à droite.

321 CAFER

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Gris clair pommelé, légt rouané.

1610 CAMORS

(M. Josset, adjoint à l'administrateur, commune mixte d'Attia.)

1890. — Bai, ladre aux naseaux, trace de balz. post. dr. Par MESMAR, 956, et CHEGRA, 1024.

1463 CASS

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1880. — 1m 49. Rouan vineux pommelé, plus clair à la tête et aux extrémités, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup., crins lavés, oreille droite fendue.

1410 CASTOR

(M. El hadj Mohamed ben Amghar, à Beni Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Noir, balz. post. droite. Par AZELEF, 263, et BAÏDA, 436.

324 CEMRI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 48. Bai, légt en tête bordé, balzane diagonale gauche irrégulière et bordée, trace post. dr.

209 CENFOUD

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1884. — 1m 52. Gris rouané, en tête.

1269 CÉSAR

(M. Fraisse, à Aumale.)

Bai, pelotte en tête. Par LYDIA, 45, et CHARLOTTE, 94.

322 CEUCHARN

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1881. — 1m 43. Alezan, irrégt en tête prolongé par une liste terminée par du ladre, entre les naseaux dans la narine gauche et aux lèvres, 3 balz. irrég. dont une post. droite, plus petite trace post. gauche, légt charbonné à la fesse droite.

325 CEURCHEB

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1881. — 1m 57. Alezan brûlé, q. q. poil en tête à gauche, grisonné sur la fesse droite, oreille droite fendue.

21 CEURKEL

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1878. — 1m 58. Gris pommelé, plus clair à la tête, oreille droite fendue, crins de la crinière foncés.

22 CEURNFEL

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1881. — 1m 57. Gris foncé pommelé, légt rouané, plus clair à la tête, 3 balzanes irrégulières dont une postérieure gauche, oreille gauche fendue.

1333 CEURNFEL

(M. Boukhalfa ben el Hadj Rahmani, à Ouamri, commune mixte Berrouaghia.)

1887. — Par CEURNFEL, 22, et ZERGA, 161.

1621 CHABAN

(M. Abda ben Ahmed, Ouled Rechaich, commune indigène de Khenchela.)

1890. — 1m. Alezan clair zain. Par AMROUS, 930, barbe, CHEGRA, 1023, barbe.

332 CHACHS

(Etablissements hippiques d'Algérie)

1878. — 1m 51. Gris clair, légt truité à la tête, ladre entre les naseaux dans la narine gauche et à la lèvre sup., cicatrice à la face interne du boulet post. droit.

955

CHALOUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 53. Rouan pommelé plus clair à la tête, tache blanche et cicatrice sur le garrot, taches blanches circulaires aux paturons antérieurs, feu arabe à la face interne de l'avant bras droit.

1352

CHARLOT

(M. Abeille, à St-Cyprien les Attafs.)

1888. — Par BAJAR, 9, et ZOHRA, 721.

1646

CHAROR

(M. El Hadj Zian bel Abed, à M'zila, commune mixte de Cassaigne.)

1887. — Gris. Par CEUCHARN, 322, barbe, et CHAGRA, 414, barbe.

218

CH'BEB

(Etablissements publiques d'Algérie.)

1879. — 1m 51. Rouan clair, plus foncé et pommelé aux fesses, truité à la tête, oreille droite fendue, feu arabe aux genoux.

1338 CHEBOUB

(M. Yacoub ben Yaya, à M'fatha, commune mixte de Boghari.)

1888. — Gris. Par ADJAN, 2, et REBIHA, 170.

1439 CHEBEB

(M. El Hadj el Aïredj bel Abdel Ouahab, à Ouled Messaoud, commune mixte d'Ain Sefra)

1888. — Bai, en tête, liste sur le chanfrein, ladre dans la narine gauche. Par LABIOD, 681, et KHADRA, 685.

1386 CHEIR

(M. Mohamed ben Zineb, à Adjama, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1888. - Gris, fort. en tête, ladre à la lèvre inf. Par CHEÏR, 331, et ADJEMIA, 839.

331 CHEIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 52. Gris clair légt rouané, ladre entre dans les naseaux, aux lèvres et au menton.

2096 CHEITANE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 52. Gris foncé rouané, taches accidentelles sur et de chaque côté du garrot et tache décolorée sur la croupe à gauche, légère raie de mulet.

1432 CHELEUF

(M. Ben Setti ben Allou, à Oued Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris fort[t] rouané, ladre autour des yeux, entre dans les naseaux et aux lèvres. Par BERBERY, 314, et MENASFA, 512,

1324 CHELFI

(M. Missoud ben Obara, à Sidi El Aroussi, commune mixte du Chelif.)

1888. — Par DJENDEL, 27, et CHELFIA, 154.

289 CHELIF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 53. Gris pommelé, lég[t] truité à la tête, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

1190 CHELIF

(M. Bissac, à Ponteba, commune mixte d'Orléansville.)

1889. — Alezan doré, en tête, fine lisse sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, 3 balz. irr. dont une ant. droite. Par RIANA, 1247, et MARQUISE, 1187.

508 CHELIF

(M. Ben Ahmed Ould El Hadj Menouar, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 54. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

296 CHELLALA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 50. Gris pommelé, plus clair à la tête.

1388 CHEURGUI

(M. Ahmed ben Gaouti, à Hallaouya Cheraga, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1888. — Gris, en tête, ladre entre les naseaux et les lèvres. Par MOHSEN, 297, et BALOUÎSA, 754.

329

CIAF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 53. Bai, irr. en tête, balz. post. gauche dentelée et herminée.

1399

CIID

(M. Badj Abdelkader ben Bakhti, à Mariouia.)

1888. — Gris, fort. en tête prolongé terminé par du ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. haut chaussées. Par DEFINA, 342, et YAKOUTA, 877.

234

CILAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Gris clair rouané, légt truité à la tête ladre au bas du chanfrein, entre, dans les naseaux et aux lèvres.

946

CLAIR DE LUNE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1867. — 1m 53. Gris clair, ladre entre dans les naseaux et au fourreau, marbré aux lèvres, feu arabe aux boulets des membres post.

1672

COCO

(M. Frichon Léonard, Isserville.)

1890. — Bai brun, étoile en tête 4 balz. Par FILS DE L'AIR, 34, et COCOTTE, 1204.

23

COUGEB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Bai marron, fort[t] en tête prolongé par une fine lisse mélangée, s'élargissant au bas du chanfrein, terminée par du ladre, entre dans le naseau droit et à la lèvre inférieure, 3 balz. dont une antérieure droite, les latérales petites, l'antérieure dentelée.

330

COUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1[m] 48. Alezan doré lég[t] rubican, en tête mélangé, prolongé par une liste, terminée par du ladre entre dans les naseaux et à la lèvre sup., balz. post. la gauche chaussée, feu arabe aux épaules et aux genoux, oreille gauche fendue.

326

COURAQIF

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1878. — 1[m] 62. Gris pommelé foncé à l'arrière-main ladre marbré entre et dans la narine gauche.

24 COUSSE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 56. Bai foncé, en tête bordée, balz. post. bordées, oreille droite fendue.

327 C'QER

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Gris très-clair, légt rouané, ladre au bas du chanfrein, entre, dans les naseaux, aux lèvres et aux parties génitales.

1148 CRAPAUD

(M. Morand, à Boufarik.)

1886. — 1m 47. Bai clair, fort en tête, balz. post. droite.

25 CRICK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Gris foncé, tête plus claire, balz. post.

1160 CRIQUET

(M. Malardeau, Théodore, à Aïn-Sultan.)

1889. — Bai clair. par BAHAR, 10, et JULIE, 1159.

333 DABET

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876.— 1m 55. Gris pommelé, légt rouané aux fesses.

2090 DAHABI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 53. Rouan légt pommelé, plus clair à la tête, roué circulaire au paturon antérieur droit, feu arabe aux genoux et aux boulets antérieurs.

26 DAÏF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882.—1m 60. Gris pommelé, truité surtout à la tête, petite tache de ladre à la lèvre sup., oreille dr. fendue.

335 DAÏKH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 54. Gris clair légt pommelé et truité, ladre au bas du chanfrein entre les deux naseaux et aux lèvres.

224 DAKHÉLANI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Gris clair légt pommelé et truité, feu arabe aux épaules, aux genoux et au grasset gauche.

336 DALI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 55. Bai très légt rubican, irrt en tête bordé, petite balz. post. herminée.

1307 DAMMIER

(M. Escaïch, Henri, à Ponteba, commune d'Orléansville.)

1886. — Alezan. Par AKDAN, 217, et MARQUISE, 139.

2069 DAOUD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. Alezan foncé, légt rubican, en tête interrompu sur le chanfrein, légère liste terminée par un petit ladre entre les naseaux, balz. post. grande, principe post. dr. taches blanches sur le garrot et dans le pli du jarret dr., feu au sommet des épaules.

259. DAOULAT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 52. Gris clair légt truité à la tête, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

337 DARDAR

(Elablissements hippiques de l'Algérie.)

1881.— 1m55. Gris rouané, ladre entre les naseaux.

341 DEBILIZA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 50. Gris pommelé, truité à la tête, petit ladre entre les naseaux, auberisé au-dessus de l'oreille droite.

1242 DEDJOUR

(Etablissemenis hippiques de l'Algérie.)

1888. — 1m50. Gris pommelé plus clair et légt moucheté a la tête, cicatrice à la base de l'encolure.

343

DEFINA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 57. Gris clair légt rouané, ladre entre dans les naseaux, aux lèvres et au fourreau.

225

DEHRAOUI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m50. Alezan doré, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre les naseaux, balz. post. dr.

340

DELLAK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m53. Gris clair, légt truité.

1231

DEMANDJI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 40. Gris pommelé rouané, plus clair à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres, quatre balz. chaussées.

220

DENNAÏ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 52. Gris pommelé.

338 DERGA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 50. Gris clair, légt rouané, ladre entre, dans les naseaux et aux lèvres.

272 DIB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 50. Blanc porcelaine, B. E. D. S. B., petit ladre au fourreau.

1309 DICK

(M. Hadda bel hadj Mohamed, à Sioufs, commune mixte de Téniet El Haâd.)

1887. — Par OULANI, 62, et MESSAOUDA, 140.

897 DIDY

(M. Mohamed ben Hadj Moussa, à St-Cyprien les Attafs.)

1887. — Bai. Par BAYAR, 9, et ZORA, 158.

334 DIIEK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 51. Gris clair rouané, ladre entre, dans les naseaux et aux lèvres, oreille droite fendue.

28

DIIENE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 57. Gris clair légt pommelé, truité à la tête, à l'encolure, aux épaules et aux fesses, ladre entre, dans le naseau dr. et à la lèvre inf.

27

DJENDEL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 47. Gris très clair, légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1362

DJENDEL

(M. Rosfelder, Louis, à Ponteba, commune d'Orléansville)

1888. — Par DJENDEL, 27, et BLANCHETTE, 1185.

257

DJÉRIDI

(Etablissements publics de l'Algérie.)

1871. — 1m 56. Gris clair légt truité, ladre marbré entre dans les naseaux et aux lèvres.

221

DJIBELLI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Gris clair, légt rouané aux fesses, lardre marbré autour des yeux, boit complètement dans son blanc.

295

DJOUAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — Gris clair. légt rouané, truité à la tête.

226

DOLEUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 53. Alezan doré, en tête à gauche bordé principes de balzanes postérieures.

29

DOUAS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Bai.

339

DOUNI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m54. Gris clair, légt pommelé, ladre au bas du chanfrein, ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1251

DOURIDJ

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1882. — 1m50. Gris pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, feu arabe aux genoux, aux épaules et aux boulets.

945

DRAHAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. - 1m48. Gris clair légt rouané et fortt truité à la tête, large liste se terminant par un grand ladre dans les naseaux et aux lèvres ; cicatrice au poitrail et à l'épaule g.

2054

DRAHAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. – 1m55. Rouan clair plus foncé à l'arrière main pommelé sur les côtes, la croupe et les membres, ladre dans le naseau dr. et aux lèvres, grande balz. post. dr.

299

DRAOUI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 49. Bai châtain, en tête mélangé, petite tache blanche entre les naseaux, balz. diagonales dr. dentelées.

928 DRÉAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. - 1m 48. Bai brun, en tête bordé prolongé par une liste se terminant par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre inf., 4 balz. bordées 1 ant. g. herminée.

30 DRIF

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1875. — Gris clair.

352 ECH-CHOUK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 47. Alezan, châtain clair, pelotte en tête, 2 balz, irr. post., principe ant. dr.

1189 ECLAIR

(M. Taboni, Louis, à la Ferme, commune d'Orléansville.)

1888. — Alezan doré fort[t] en tête, prolongée sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, 2 balz. irr. post. chaussées. Par RIANA et BELLE, 1182.

308

EDDIN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 48. Bai, q.q. poils en tête, petite tache blanche entre les naseaux, balz. post. g. bordée.

232

ED-DJERRAI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 54. Alezan, en tête prolongé par une liste, terminé par du ladre entre les naseaux et dans la narine droite, ladre à la lèvre inf., 3 balz. dont une ant. dr. petite, la post. chaussée.

230

ED-DRIF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 55. Alezan foncé, pelotte en tête bordé, balz. post. g. bordée et herminée, oreille dr. fendue.

364

EL-AFKAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 51. Alezan clair, pelotte en tête, 4 balz. irr.

1383

EL-AHROUI

(M. Sahnoun ben Mohamed, à Mankoura.)

1887. — Alezan, en tête, petite balz. lat. dr. Par CEURCHEB, 325 et ABDIA, 890.

361

EL-AÜD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 49. Alezan en tête prolongé par une large liste se terminant par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, balz, irr. l'ant. g. plus petite, crins lavés.

1385

EL-AMARI

(M. Ben Kada Bel Hadj, à Ouled Yaïch.)

1887. — Alezan, en tête prolongé par une liste se terminant par du ladre entre les naseaux, dans la narine g. et à la lèvre inf. Par CEURCHEB, 325 et KÉBIRA, 851.

365

EL-ANZ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 54. Bai châtain foncé, pelotte bordée en tête, 2 balz. post. irr.

1513 **EL-AOUGUEB**

(M. Hadj Mohamed ben Lakhal, commune mixte de Téniet-el-Hâad.)

1890. — Noir. Par OULANI, et OUÎCHA, 1512.

228 **EL-AZEREG**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 51. Gris très clair, lég. moucheté, truité autour des yeux.

35 **EL-AZEREGDIDI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 48. Gris rouané pommelé, petit ladre entre les naseaux.

250 **EL-BARAH**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 51. gris pommelé, truité à la tête, ladre entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. dont une ant. droite.

360 EL-CHAMOUS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 51. Gris clair, lèvres noires, oreille dr. fendue.

358 EL-CHEIT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 51. Gris de fer clair, balz. post. g. rr.

245 EL-CHERGUI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1868. — 1m 54. Gris foncé, lég. pommelé, ladre entre les naseaux et aux lèvres, balz. diag. gauches, la post. chaussée.

231 EL-DAÏF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 55. Gris clair, un peu plus foncé aux fesses, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

359 EL-DARIS

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Mostoganem.)

1883. — 1m 52. Alezan, en tête prolongé par une fine liste interrompue sur le chanfrein, terminée par du ladre entre dans les naseaux et à la lèvre supérieure.

1544 EL-DENNAI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. .. 1m 53. Rouan clair, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres.

362 EL-DINARI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 55. Bai châtain foncé, pelotte en tête, prolongé par une fine liste, ladre entre les naseaux, principes de balz. latérales g.

363 EL-DJENAH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 55. Gris foncé rouané.

1250

EL-FETTANE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 52. Gris clair rouané, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1238

EL-FOUKANI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 51. Alezan foncé, en-tête bordé, petit ladre entre les naseaux, petite balz. post. dr.

1433

EL-HAMOUL

(M. Hadj Mohamed Ben Ahmed, à Ouled Souîd, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris, en tête, ladre entre les naseaux. Par AZEDJI, 7 et M'BARKA, 514.

1684

EL-HEUROUF

(M. Lacande Victor. à Corso.)

1890. — Bai. Par MODJEL, 1878 et GEORGETTE, 1225.

346

EL-KAIM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 54. Alezan, en tête prolongé par une fine liste mélangée terminée au bas du chanfrein, pe tit ladre entre les naseaux balz. post. dr.

343

EL-KÉBIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 57. Bai, irr. en tète prolongé par une liste sur le chanfrein, terminé par du ladre entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. dont une ant. dr.

347

EL-KILAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Mostaganem.)

1881. — 1m 49. Alezan doré, en tête prolongé par une liste sur le chanfrein, terminée par du ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et à la lèvre sup., balz. irrég. et truitées, l'ant. droite plus petite.

344

EL-KOUI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 52. Gris clair légt rouané, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres, oreille droite fendue.

229 EL-LAIF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m50. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres.

348 EL-LEDID

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m53 Gris très clair légt truité, surtout à la tête, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

31 EL-MALLEM

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte de Blida.)

1870. — 1m 52. Bai marron fortement en tête bordé prolongé par une petite liste se terminant par du ladre entre les naseaux et dans les narines dr. Ladre à la lèvre inf., balz. post. dr. bordée et herminée.

1361 EL-MALLEM

(M. Catusse, à Ard-el-Beïda, commune d'Orléansville).

1889. — Par EL-MALLEM, 31 et HAMRA, 1183.

1289

EL-MANSOUT

(M. Abdelkader Ben Ali Ben Chergui, à Soba, commune mixte du Chelif.)

1886. — Alezan. Par REKEB, 213 et MOBARKA, 119.

210

ELMAS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. — Bai clair.

366

EL-MATMATI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 50. Gris pommelé rouané, légt ladre entre les naseaux.

301

EL-MELEK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 48. Alezan, oreille dr. fendue, charbonné à la fesse g., raie de mulet.

291

EL-MELFI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 51. Rouan foncé pommelé, plus clair à la tête, 2 petites balz. irr., la droite plus grande, a été accidentellement fortt couronné à dr.

349 **EL-MESKI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Mostaganem.)

1882. — 1m 52. Alezan, balz. post. truitée, crinière lavée.

356 **EL-NEÏLAS**

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Mostaganem.)

1883. — 1m 55. Noir, en tête prolongé par une liste déviant à droite, terminée par du ladre entre les naseaux, petite balz. post. droite herminée, feu arabe de chaque côté du chanfrein, aux épaules et aux genoux, oreille d. fendue.

1241 **EL-OUESTANI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 50. Noir en tête prolongé par une fine liste interrompue sur le chanfrein et s'élargissant sur les naseaux, petite balz. post. droite.

1252 **EL-REMADI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 50. Gris clair, feu arabe à la face interne des jarrets.

354 EL-TAFI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 48. Bai châtain foncé, 1 balz. post. dr. irrég. herminée, bouquet de poils blancs sur le côté dr. du garrot.

355 EL-TAÏR

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1884. – 1m 51. Gris pommelé rouané, balz. post. dr. chaussée, ladre au naseau et aux lèvres.

357 EL-ZAMIL

(Etablissements hippiques de l'Algérie, dépôt de remonte de Mostaganem.)

1883. — 1m 52. Gris rouané, ladre entre les naseaux dans la narine dr. et aux lèvres, balz. post. herminée.

1437 EMBAREK

(M. Ben Aouda Ben Zian, à Beni Dergoun.)

1888. – Gris. Par DELLAK, 340 et TOUFOUF, 544.

916 EMIGRANT

1876. — 1m 49. Gris très clair truité marbré au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, feu arabe à la base de l'encolure.

957 EMIR

1875. — 1m 52. Gris très clair, grand ladre à la tête, au poitrail et à la face interne des cuisses.

1688 EMPORTÉ

(M. Buffo Charles, à Boufarik.)

1890. — Bai clair en tête. Par CHBEB, 218 et ROSETTE.

238 ENCEB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 48. Rouan, clair pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux dans la narine g. et à la lèvre sup.

350 EN-NEGGAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 52. Gris clair, légt rouané à la croupe ladre au bout du nez.

902 EN-NESSIM

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1887. — Gris. Par N'SIB, 55, ZUEURDA, 182.

240 EOLE

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1877. — 1m 51. Bai châtain, q.q., poils en tête, balz. post. g. petite et herminée.

237 ERNEB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 53. Gris très clair, ladre au bas du chanfrein déviant à dr., entre les naseaux dans la narine dr., aux lèvres et au périnée, feu arabe à la pointe des épaules et aux genoux.

211 ESPIÈGLE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1866. — 1m 55. Gris lég., pommelé aux fesses, truité à la tête.

1226 **ESPOIR**

(M. Laconde, Victor, à Corso.)

1889. — Bai. Par ESPOIR et GEORGETTE, 1225.

32 **ESPOIR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 53. Bai châtain, rubican, en tête bordé, raie de mulet, balz. post. irrég. bordées et herminées, trace ant. dr.

227 **ESSEYHIR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 50. Gris clair, ladre au bas du chanfrein entre dans les naseaux et aux lèvres.

345 **ES-SOULTANE**

1884. 1m 49. Alezan, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre les naseaux et aux lèvres, balz. latérales g., l'ant. haut chaussée, trace ant. droite.

901

ET-TAÏG

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Gris. Par N'Sib, 55, et Nahala, 116.

233

ET-TELLAK

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1883. — 1m54. Rouan vineux pommelé, clair à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

492

ÉTUDIANT

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1887. — Par Kif-Kif, 475, et Balancelle, 491.

239

EULAM

(Sociétés hippiques de l'Algérie,)

1882. — 1m53. Alezan brûlé, fortt en tête, petite liste interrompue terminée par du ladre à la lèvre supérieure, balz. post., irrég. bordées.

351 **EZ-ZAHER**

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Mostaganem.)

1883. — 1m 50. Gris clair, légt rouané, ladre entre dans les naseaux et aux lèvres.

900 **EZ-ZINE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dèpôt de Remonte de Mostaganem.)

1887. — Gris. Par N'Sib, 55 et Guezzena, 103.

271 **FA'AL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1874. — 1m 50. Bai chatain, légt rubican, en tête prolongé par une petite liste se terminant par du ladre, entre dans la narine dr. et à la lèvre inf., tache grisonnée en arrière du flanc dr., balz. lat. dr. bordées, l'ant. herminée, oreille dr. fendue.

307 **FAGUINN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1mm 49. Gris très clair. Ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

1228

FAKEM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — 1m 51. Gris foncé, irrgt en tête, lavé aux pâturons ant., oreille droite fendue.

1230

FAKIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. Gris pommelé rouané plus clair et moucheté à la tête, ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et à la lèvre sup., extrémités post. lavées.

1378

FANFARON

(Société de l'Habra et de la Macta, commune de Perrégaux.)

1888. — Noir mal teint, ladre entre, dans les naseaux et à la lèvre sup., balz. post. Par KIF-KIF, 475 et SELIKA, 480.

953

FAQUIR

1876. — 1m 51. Gris clair rouané, pommelé, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

405 FATAH

(M. El Hadj Mohamed ben Kaddar, à M'zila, commune mixte de Cassaigne.)

1885. — Gris pommelé, rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

991 FAVORI

(M. Bedouet, administrateur, commune mixie d'Aïn El-K'Sar.)

1882. — 1m 51. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, blessure accidentelle au grasset dr.

33 FAUST

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 53. Bai marron, lég. en tête mélangé, balz. latérales dr., l'ant. petite, la post. bordée.

1139 FEDJEUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 53. Gris pommelé, rouané, clair et lég. truité à la tête, légt marbré aux lèvres.

273

FENADJI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 50. Gris pommelé, tête plus claire, ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, balz. latérales l'ant. petite et mélangée.

1234

FEKROUN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. 3 balz. dont 1 post. g. plus grande bordée, tache accidentelle au jarret

692

FETZARA

(Eétablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 59. Bai marron lég. rubican, taches blanches sur la corde du jarret g. et au paturon ant. droit.

1377

FEU-FOLLET

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888 — Gris, ladre entre les naseaux. Par CAFER, 321 et BALANCELLE, 491.

1240 FERATNI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 51. Gris foncé, lég. pommelé.

1232 FERDJI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Rouan pommelé, clair à la tête, ladre et à lèvre sup.

676 FHED

(M. de Saint-Julien, capitaine à Maghnia.)

1879. — 1m 56. Isabelle, pommelé, miroité, quelques poils en tête, raie de mulet, crins et extrémités noirs, balz. post.

34 FILS DE L'AIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Blidah.)

1873. — 1m 52. Gris clair, crins plus foncés, ladre marbré aux lèvres, feu arabe aux boulets antérieurs.

274

FLANE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 53. Gris clair, légt truité, crins et extrémités plus foncés, oreille dr. fendue.

1511

FLITTA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. — 1m 50. Gris clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, ladre marbré aux joues.

59

FLITTI

(M. Si Henni ben Es Sahia, caïd de Medjadja,
commune mixte du Chelif.)

1877. — 1m 60. Gris clair, légt pommelé aux fesses, feu arabe à la pointe des épaules et aux genoux, petit ladre à la lèvre sup.

1379

FRANC-TIREUR

(M. Si Henni ben Es-Sahia, caïd de Medjadja,
commune mixte du Cheliff)

1888. — Gris en tête. Par KIF-KIF, 475, et FLORA, 476.

367 **FRIKI**

(M. Mohamed ben El Hadj ben El Arbi, à Aïn-Ghoraba, commune mixte de Sebdou.)

1872. — 1m 51. Gris clair.

936 **GABAK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 54. Gris foncé, rouané, légt pommelé, petite balz post. gauche irrég., traces blanches circul. aux paturons ant. sur la corde du jarret droit, crins de la crinière et de la queue mélangés.

673 **GAILLARD**

(M. Taboni, Louis, Orléansville.)

1890. — Alezan en tête, balz. post. Par RIANA, 1247, et BELLE, 1182.

1091 **GAMIN**

(M. Henri, Jules, administrateur, commune mixte de la Meskiana.)

1880. — 1m 50. Gris lég. pommelé, tête plus claire, plus foncé aux membres, traces de balz. ant. g.

557 GENAIN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 55. Gris très clair truité à la tête et sur différentes parties du corps, charbonné sur la croupe à gauche

507 GH'ZAL

(Djelloui Ould el Hadj Menmar, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 47. Gris très clair, ladre à l'arcade sourcilière, à la fosse lacrymale g., aux naseaux et et aux lèvres, oreille dr. fendue.

1875 GH'ZAL

(M. Brahim ben Mohamed, Oued Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1891. — Alezan, Par ALGARO et KHEÏRA.

1010 GH'ZEL

(M. Ali Bey ben Mihoub ben Chenouf, caïd de la Marcadou.)

1883. — 1m 58. Gris clair pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1626

GH'ZEL

(M. Abdallah ben Laifa, à Ouled Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1890. — Bai, quelques poils en tête, balz. dont une ant. g. Par AMRI, 966 barbe et KADEM, 1139 barbe.

1391

GH'ZELI

(M. Si Tahar ben Medjahed, à Oued-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris foncé rouané en tête, ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et à la lèvre sup. Par DEFINA, 342, et GH'ZALA, 866.

647

GRAIN D'OR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m52. Alezan clair, légt rubican en tête prolongé par une fine liste interrompue terminant par le ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, trois balzanes dont une ant. g., légère raie de mulet, crinière lavée.

1142

GUEBLI

(M. Mathieu, Gustave, à Perrégaux.)

1888. — Bai, fort[t] en tête prolongée par une liste terminée par du ladre entre dans les naseaux, balzanes diagonales à g. Par HALLEF, 275, et BICHETTE, 653.

540 GUERTOUFA

(M. El Hadj Abd-el-Kader bel Habib, à Amamra, commune mixte de Zemmorah.)

1887. — Gris. Par AZEDJI et GUELT BOUZID, 539.

316 HADDID Ier

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte de Mostaganem.)

1880. — 1m 51. Gris pommelé, un peu plus foncé à l'arrière-main, légt truité à la tête.

304 HADDID II

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 48. Gris clair rouané, ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et aux lèvres.

543 HADJAR

(M. Kaddour ben Djillali, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmora.)

1887. — Par BISCUIT, 247, et CHELILET, 542.

275

H'ALLEF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 55. Bai châtain, en tête mélangé balz. post. bordées et mouchetées, charbonné au flanc g.

1390

HALLOUYA

(M. Djilali ben El Allah, à Hallouya Gheraba, commune mixte d'Amni Moussa.)

1888. - Gris clair rouané, ladre autour des yeux, entre, dans les naseaux, aux lèvres et au menton. Par MOHSEN, 297, et EMBARKA, 803.

920

HAMEL

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1882. — 1m51. Rouan foncé plus clair et moucheté à la tête, tache blanche sur le garrot, petite balz. post. g.

HAMDANI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 55. Gris foncé pommelé, plus clair à la tête

35 HAMEUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte de Blida.)

1870. — 1m56. Gris clair, légt rouané, ladre entre les naseaux, aux lèvres, feu arabe aux genoux, aux boulets ant., aux jarrets et aux flancs.

951 HÉZIL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 60. Noir mal teint, en tête irr. et bordé, balz. post. irr. et herminée, la dr. plus petites taches blanches sur la corde du jarret dr., bouquet de crins blancs au garrot.

1072 HODNA

(M. Chasseing, lieutenant adjoint au bureau arabe, Tebessa.)

1882. — 1m 54. Bai châtain, pelotte bordée en tête, ladre entre les naseaux, principe de balz. post. g.

969 HOKBA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 55. Bai châtain, légt rubican, en tête à g. mélangé, raie de mulet.

1267 **HOZZ**

(M. Mahieddin ben Missud, à Duperré.)

1889.— Gris foncé. Par BIHERLY, 18 et CHEGRA, 90.

1312 **HOUMIS**

(Hadj Djilali Bou Seta à Sidi El Aroussi, commune mixte du Chelif.)

1888. — Gris foncé. Par MAKTOUM, 47 et AROUSSIA, 141.

935 **HOUSSIF**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 54. Noir mal teint légt rubican, en tête en losange, 3 balz. dont une ant. droite plus petite, grisonné au fourreau, raie de feu aux épaules.

36 **IFLY**

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte de Blida.)

1876. — 1m 54. Alezan foncé, légt rubican, charbonné sur la croupe et à la fesse droite, fort[t] en tête bordé, prolongé par une large liste bordée se terminant par du ladre entre les naseaux et aux lèvres. Balz. post. irr. bordées et haut chaussées.

37 IKFY

(Etablissements hippiques de l'Algéric, Dépôt de remonte de Blida.)

1873. — 1m 48. Rouané, très clair, légt pommelé aux fesses.

286 ISAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 50. Gris pommelé, petit ladre entre les naseaux, balz. post. irr., feu arabe de chaque côté du chanfrein, oreille dr. fendue.

506 ISSAAD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 53. Bai châtain foncé ; principe de balz. membres post. fortt. en tête prolongé par une large liste, ladre entre les naseaux et aux lèvres, marqué de blanc dans l'auge.

236 IZAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 57. Gris très clair, légt truité à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et à la lèvre inférieure, feu arabe de chaque côté du chanfrein aux genoux et aux boulets.

38 JAFFRA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. -· 1m 52. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres.

250 JARMINGTON

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 52. Gris foncé et pommelé, tête plus claire, petit ladre entre les naseaux et à la lèvre inf. 3 balz. dont une post. g.

244 JUPITER

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte d'Oran.)

1868. — 1m 51. Rouan vineux, fort. en tête, liste mélangée terminée par du ladre entre dans les naseaux et à la lèvre sup. 4 balz mélangées, l'ant. droite plus petite.

Mort.

39 KABAYLE

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de remonte de Blida.)

1870. — 1m 56. Rouan très-clair lég. pommelé, marbré entre dans les naseaux et aux lèvres.

1465

KABBAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 56. Bai marron, 3 balz. dont une post. g., oreille dr. fendue, cicatrices aux parotides.

1236

KACHAA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 51. Rouan clair légt truité à la tête, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux dans la narine d. et aux lèvres, feu arabe au dessus du garot, oreille d. fendue.

1546

KADDOUR

(M. Leblond, juge de paix, commune mixte d'Aïn-Bessem.)

1881. — 1m 50. Gris.

939

KADDOUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 49. Gris clair fortt truité, ladre marbré entre les naseaux, dans la narine dr. et aux lèvres, feu arabe aux boulets antérieurs.

1313 KADDOUR

(M. Hadj Djilali Bou-Seta, à Sidi El-Arroussi, commune mixte du Chélif.)

1889. — Par KHALIFA, 215, et AROUSSIA, 141.

1467 KAHAT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m54. Bai marron, en tête à droite, 4 balz. bordées, celles du bipède latéral ar. herminée.

1450 KALLAS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Gris foncé. Par AMMI-MOUSSA, 268, et BENDIRA, 206.

2061 KALAOUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 50. Gris très clair, légt rouané aux fesses et aux membres, ladre au bout du chanfrein entre dans les naseaux, au bout du nez et aux lèvres.

958 KAMISSA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 54. Rouan foncé fort[t] rubican, quelques poils en tête, taches blanches sur le front, le garrot et les côtes à dr., balz. post. g. irr. et bordée, crins de la crinière et la queue mélangés, fouet de la queue lavé, feu aux genoux et en dedans de l'avant-bras dr.

1237 KAMTARIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. Gris pommelé, foncé aux fesses et aux membres, ladre au bas du chanfrein à dr., dans le naseau dr. et aux lèvres.

1245 KANNON

(Eiablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 52. Gris clair rouané, 4 balz.

2062 KARCHAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 55. Gris rouané, pommelé plus clair à la tête, feu au boulets, aux genoux et à la face interne des avant-bras.

1229 **KASSIR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 56. Gris pommelé, rouané foncé aux membres petite tache de ladre entre les naseaux.

1235 **KATKAT**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 51. Gris pommelé rouané, plus clair à la tête, ladre entre et dans les naseaux et aux lèvres, 3 balz. chaussées dont 1 ant. g., fortt neigé au membre ant. dr.

1321 **KAZIM**

(M. Laradj ben El Hadj Bakti, à Abid, commune mixte de Berrouaghia.)

1885. — Par KAZIM, 40, et BARKA, 151.

40 **KAZIM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 54. Alezan foncé légt rubican, en tête mélangé, prolongé par une petite liste jusqu'au bas du chanfrein, raie de mulet, charbonné à l'arrière main à dr.

1393 KEBIR

(M. Kaddour ben Cheikh à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888.— Gris en tête prolongé par une liste terminée par du ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. lat. g. Par DEFINA, 342, et KADRA, 732.

465 KEBIR

(M. Charef ould Ahmed Ben Mahal, à Rivoli.)

1887. — Alezan en tête. Par MESKINE, 444, et ZOKRA, 464.

1295 KEFLAKDAR

(M. Ben Aouda Ben Darsaïa à Ouled Allane.)

1888. — Par BENDJAR, 16 et FODDA, 126.

1253 KERAKACH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 54. Gris légt rouané, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., 3 balz. chaussées dont une ant. gauche, feu arabe aux épaules et au coude gauche.

791 KERAÏCHI

(M. Abbad Ben Abd El-Kader à Keraïchi, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1885. — 1m 51. Gris foncé rouané et pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1268 KERBA

(M. Belkassem Ben Klif à Adaoura, commune mixte de Sidi-Aïssa.)

1888. — Bai. Par TOKKOUK, 68, et CHELALA, 93.

1710 KHIARI

(M. Hadj Lakdar ben Ali, à M'toussa, commune mixte de la Meskiana.)

1891. — Gris foncé.

215 KHALIFA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 50. Gris très clair, ladre marbré autour des yeux, au bout du nez, aux lèvres et au périnée, feu arabe à la pointe des épaules.

475 KIF-KIF

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville)

1873. — 1m 48. Gris truité, marqué de feu sur les canons antérieurs.

1466 KIÏAS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 50. Gris rouané, tête plus claire, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. dont une ant. g. plus petite.

1662 KOUACHE

(M. Dahman ben Saad, à Oued-Sellama, commune mixte d'Aumale)

1890. — Alezan, fort en tête prolongé par une liste terminée par du ladre, balz.post. gauche, trace opposée. Par LYDIA, 45, et KHORFA, 105.

41 KOMEIT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 55. Alezan foncé, légt rubican, en tête bordé, prolongé par une liste bordée, terminé par du ladre entre les naseaux, charbonné sur la croupe à droite et à la pointe de la hanche gauche. Raie de mulet. Balz. post. g. irr., trace ant. g. oreille d. fendue, feu arabe aux épaules.

276 KNOUTH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 50. Gris clair, plus foncé aux articulations, légt rouané, légt truité à la tête, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres, feu arabe aux épaules et sur le côté des genoux.

42 KORNITH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 48. Alezan brûlé, rubican, irr. en tête bordé prolongé par une liste bordée, ladre entre les naseaux dans la narine dr. et aux lèvres, balz. post. dentelées, bordées et haut chaussées, principe ant. dr.

1156 KOUAD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Par AMMI-MOUSSA, 268, et ADJOUBA, 72.

1243 KOUÏ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884.--1m57. Alezan doré rubican, en tête prolongé par une liste bordée déviant à g. terminée sur le chanfrein balz lat. dr. irr. et chaussée, trace post. g.

941 **KRALEB**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 59. Gris clair, truité sur le chanfrein et à la tête, plus foncé aux membres, léger ladre entre les naseaux, à la lèvre inf. et à l'œil dr.

832 **KROUF**

(M. Si ben Aouda ben Abd El Malek, à Ouled Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Fort en tête, large liste au chanfrein. Par BEYROUTH, 270, et LOUISA, 831.

681 **LABIOD**

(M. El Aïd Ould El Miloud, caïd à Meghaoulia, Aïn-Sefra.)

1874. — 1m 49. Gris clair moucheté, oreille dr. fendue.

285 **LACHEBIH**

(Etablissements hippiques de l'Algerie.)

1874. — 1m 51. Gris clair, légt. rouané, grands ladres sur le chanfrein, le bout du nez et aux lèvres, 3 gr. balz dont une ant. dr. oreille g. fendue.

1372 LACHEGUER

(M. Priou, interprète judiciaire à Mostaganem.)

1888. - Alezan. Par ARBAL, 267, et ZERGA, 458.

1314 LACHGAR

(M. Mohamed ben Ali ben Touabbia, à Chembell, commune de l'Oued-Fodda.)

1888. — Gris foncé. Par DJENDEL, 27, et EL-ADJERA, 143.

1426 LADHEM

(M. Boukhatem ben Hamouda, à Oued Amer, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris foncé, en tête. Par BAS, 318, et AÏN EL HADJ, 535.

2072 LAFATTE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 53. Bai cerise rubican, irrégult en tête prolongé par une lisse mélangée terminant par du ladre entre les naseaux, petites balz. lat. g. irr.

1172 **LAKHAL**

(M. M'Ahmed ben Henni dit Karroussi, à Tafelout commune mixte du Chélif.)

1886. — 1m 50. Gris foncé rouané, 2 balz. lat. g. irr. principe de balz. au membre post. dr., en tête prolongé sur le chanfrein.

2058 **LAOUAM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 56. Rouan très clair, pommelé aux fesses, plus foncé aux membres, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

2078 **LAPPIDE**

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1885. — 1m 50. Bai châtain foncé, en tête mélangé à dr.. grisonné entre les naseaux, balz. post. g. bordée et terminée, trace opposée, taches blanches au-dessus et en arrière du genou dr.

2052 **LASKAR**

1883. — 1m 56. Rouan clair, plus foncé à l'arrière-main et aux membres, truité à la tête, ladre entre dans les naseaux, au bout du nez et aux lèvres, feu autour du garrot, particulièrement à g.

1637 **LAZIZ**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Alezan, en tête bordé, prolongé par une liste bordée, s'élargt au bas du chanfrein, terminée par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres. Par BORDJ, 266, et M'BROUKA, 397.

1310 **LAZERAG**

(M. Hadda bel Hadj Mohamed, à Siouf, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1889. — Par OULANI, 62, et MESSAOUDA, 140.

1316 **LAZEREG**

(M. Hadj Mohamed ben Hadja, à l'Oued-Fodda.)

1888. — Bai châtain. Par BAJAR, 9, et HORRA, 146.

1487 **LAZEREG**

(M. Mohammed ben Yaya ben Tricha, à Chellala)

1887. — 1m 48. Gris pommelé, oreille d. fendue très largt ladre entre les naseaux.

1113 LAZEREG

(M. Amar ben Mohammed, aux Ouled-bel-Gassem, commune mixte de Sedrata.)

1884. — 1m 54. Gris foncé pommelé, légt ladre à la lèvre sup.

459 LAZRÈGUE

(M. Priou, propriétaire à Mostaganem.)

1887. — Gris pommelé, rouané, Par CAFER, 321, et ZERGA, 458.

43 LECOQ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1867. — 1m 56. Noir mal teint, légt en tête, petit ladre entre les naseaux et à la lèvre supérieure. Taches blanches accidentelles de chaque côté du garrot.

1151 LECOQ

(M. Mioque, à Bourkika.)

1885. — Bai brun foncé, pelotte en tête, ladre à la narine g. Par LECOQ, 43, et BERGÈRE, 1150.

1404 LESFAR

(M. Mohammed ben Guerainet, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Isabelle, œil g. vairon. Par EN NEGAL, 350, et HAMRA, 417.

2064 LDRIF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1 m 52. Rouan clair, pommelé à l'avant-main et à la croupe, cicatrice au poitrail.

1011 LHAMAR

(M. Ali Bey ben Mihoub ben Chenouf, caïd de la Marcadon commune indigène de Biskra.)

1884. — 1m 59. Bai châtain, légt en tête.

1427 LIOTTA

(M. Kaddour ben Djilali, à Beni Louma, communə mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris rouané, ladre autour des yeux entre dans les naseaux et aux lèvres. Par BEYROUTH, 270 et CHELILET, 542.

2065

LKAIN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 56. Gris clair pommelé plus foncé à la croupe et aux membres, feu arabe et raie aux genoux et dans le creux externe des jarrets.

2071

L'MADJAZ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 56. Gris clair rouané pommelé légt truité à la tête, balz. diag. g., feu arabe au sommet des épaules.

2063

LOUAAR

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1884. — 1m 56. Gris très clair, buvant comp. dans son blanc, ladre marbré autour des yeux, 4 balz. haut chaussées.

504

LOUMA

(M. Tahar Bel Hassen, caïd à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 58. Gris clair pommelé.

1706 **LOUIS**

(M. Amar bou Nas, à Oued-Kebab, commune mixte de Fedj-M'zala.)

1887. — 1m 48. Gris bl., ladre aux naseaux.

2068 **LRAFELD**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 55. Gris clair, légt pommelé, ladre entre les naseaux, sur et dans la narine d. et à la lèvre sup. cicatrice à la base de l'encolure.

443 **LURON**

(M. Cosman Adrien, à Mostaganem)

1883. — 1m 57. Bai châtain, fortt en tête, large lisse couvrant le chanfrein. Ladre aux naseaux, à la lèvre supérieure, 3 balz. irrégt chaussées et dentées, dont 1 ant. dr.

910 **LUTIN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m53. Gris rouané, foncé, pommelé, feu arabe aux épaules.

44 **LUTIN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.

1868. — 1m 48. Gris très clair, ladre sur le chanfrein, entre les naseaux dans la narine droite et aux lèvres.

45 **LYDIA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.

1870. — 1m 54. Gris clair, ladre marbré aux joues, au chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, cicatrice au poitrail.

46 **MABHOUL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 52. Gris clair truité, ladre au chanfrein entre les naseaux, dans la narine droite, marbré aux lèvres.

949 **MABROUK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 54. Bai, fort. en tête bordé prolongé par une liste se terminant par du ladre entre les naseaux, 4 balz. bordé, les ant. plus petites, tache blanche au sommet du garrot.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

395 **MACRON**

(M. le Commandant d'Aubigney, 2e chasseurs d'Afrique, Tlemcen.)

1878. — 1m56. Alezan, légt rubican, en tête prolongé, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., bouquet de poils blancs en arrière du garrot, balz. haut chaussée et dentée au membre post. g.

2091 **MADJE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1885. — 1m53. Noir franc, pelotte en tête bordée balz. post. dr. dentelée, petite tache blanche au-dessus du pli du genou dr.

2051 **MADJEL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m51. Alezan légt rubican, en tête bordé, liste mélangée sur le chanfrein à gauche, terminé par un ladre, entre dans la narine gauche au bout du nez et aux lèvres, balz. diagonales, g. irr. et bordées, la post. est herminée.

1179 MADJEL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 51. Bai marron, pelotte en tête, petite liste sur le chanfrein, déviant à droite, terminée par du ladre, entre dans le naseau droit et à la lèvre supérieure, petites balz. ant. herminées.

934 MAGRA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 54. Gris légt truité, cicatrice au grasset droit, feu au sommet des épaules.

2077 MAHOUDI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 56. Noir mal teint, tache accidentelle sur le garrot, feu arabe au sommet des épaules.

47 MAKTOUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie,

1870. — 1m 53. Alezan rubican, en tête bordé, cicatrice au sommet du garrot.

48 **MALEKI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie,

1872. — 1m 60. Gris très clair, légt pommelé, ladre entre les naseaux, dans la narine droite et aux lèvres.

1702 **MANSOUR**

(M. Si el Haoussine ben Si Saïd, à Oued-Kebbab, commune mixte de Fedj-M'Zala)

1887. — 1m 50. Gris très clair, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres, raies de feu de chaque côté du garrot.

49 **MARASMI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie,

1875. — 1m 56. Gris très clair, moucheté et truité, ladre entre dans les naseaux et aux lèvres.

50 **MARCO**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 53. Gris très clair, légt rouané, truité à la tête, charbonné à l'oreille dr.

222 **MASSOUD**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 53. Rouan clair, légt pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

228 **MASSOUL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 56. Bai, irrégt en tête prolongé par une large liste bordée sur le chanfrein, se terminant par du ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres. 3 balz. bordées et herminées dont une ant. g.

917 **MATER**

(Etablissement hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 61. Gris, légt rouané, légt truité à la tête, plus foncé aux membres, cicatrices sur le dos, les côtes et au poitrail, feu aux parotides.

1417 **M'BARECK**

(M. Mohammed ben Rahal, à Ouled-Addi, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Gris foncé, en tête, ladre entre et dans la narine g. Par DJERIDI, 257, et KADOUDJA, 299.

1425

MEBROUK

(M. Hadj Menouer ben Cheriba, à Amamra, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris, ladre aux naseaux et aux lèvres. Par DELLAK, 340, et ARDJOUNA, 528.

1488

MEBROUK

(M. Hadj Mohamed ben Djaballah, à Ouled-Maaref, commune mixte de Boghari.)

1886. — 1m50. Gris très clair, ladre aux naseaux, crins blancs.

898

MEBROUK

(M. Si Henni ben Es-Sahia, à Medjadja.)

1887. — Noir. Par FLITTI, 59, et MEBROUKA, 168.

1156

MEBROUK

(M. El Hadj Brahim, adjoint indigène, à Milianah.)

1889. — Gris foncé, belle face, trois balz, dont une ant. g. Par DJIBELLI, 221, et MEBROUKA, 1155.

1062 **MECHTAL**

(M. Ali ben Derbel, à El-Mechtal, commune mixte de la Meskiana.)

1880. — 1m 55. Gris pommelé, moucheté à la face et aux épaules, blessures accidentelles au-dessous du genou ant. g.

219 **MÉDIANI**

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1875. — 1m 54. Gris clair, pommelé, légt rouanné, truité à la tête, ladre au bout du nez, entre dans les naseaux et aux lèvres, trois balz. dont une ant. g.

249 **MEDJERI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 55. Bai ch.tain, en tête mélangé, ladre entre dans la narine droite et aux lèvres, trois balz. bordées, dont une ant. gauche plus petite et irrég.

248 **MELFI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 50. Gris clair, légt truité à la tête, petit ladre entre les naseaux.

1422 MELK

(M. Mohamed ould Bouzid, à Tiffrid, commune de Saïda.)

1888. — Gris rouané, irr. en tête prolongé par une large liste se terminant par du ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, petite balz. ant. droite, principe post. gauche. Par FLANE, 274, et NAMA, 657.

1430 MELK

(M. El Hadj El Aïreche Ben Kaddour, à Ouled-Souïd, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Bai, légèrt neigé. Par AHMEUR, 254, et HAMRA, 522.

1334 MENGAL

(M. Moul El Abda ben El Hadj Saad, à Zenakra-Maoucha.)

1884. — Par MENGAL, 235, et CHAABA, 164.

235 MENGOL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 52. Gris clair, légt pommelé, plus clair aux extrêmités, ladre entre dans les naseaux et aux lèvres.

1340

MESKINE

(M. El Hadj El Achemi ben Sfia, à Aïn-el-Ameur, commune mixte de Teniet-el-Hâad.)

1888. — Par DALEUR, 226, et OUASLA, 171.

956

MESMAR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 55. Gris, fort[t] truité à la tête et au corps.

684

MERBOUH

(M. Abd el Kader ould Bou Feldja, à Beni-Mettaref, commune indigène d'Aïn-Sefra)

1885. — 1m 46. Gris foncé rouané, irrég. en tête, oreille gauche fendue.

1405

MEREBAH

(M. Zahar ben El Habib, à Beni Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Bai foncé, liste en tête se terminant sur le chanfrein, balz. post. Par AL BORAK, 310, et RABHA, 419.

626 MERZAG

(M. Maamar ben Ould Mustapha El Mahi, à Gueraïria, commune de l'Hillil.)

1887. — Bai en tête, 3 balz., 1 ant. g. Par FAUST, 33, et NAKHLA, 625.

1632 MERZOUG

(M. Lakdar ben Mohamed, à Ouled Sellem, commune mixte d'Aïn M'lila.)

1889. — Bai chatin, en tête, balz. post. g., feu arabe aux épaules. Par BALIN, 12, et REBHA, 974.

1280 MERZOUG

(M. El Abbed ben Ahmed, à Adaoura, commune Indigène de Sidi Aïssa.)

1889. — Par EL AZEREG, 228, et LOUISA, 109.

1073 MERZOUG

(M. Mefta ben Mohamed, à Frahna, commune indigène de Tébessa.)

1882. — 1m 51. Gris clair pommelé, extrémités plus foncées, crins lisses.

1613 MESSAOUD

(M. Embareck ben Mohamed, à Ouled-Rechaich, commune indigène de Khenchela.)

1890. — Rouan vineux, balz. post. gauche. Par RETARDATAIRE, 927, et KHEDIDJA, 1037.

1618 MESSAOUD

(M. Asnaoui ben Embareck, à Ouled-Tamza, commune mixte de Khenchela.)

1889. — Lauvet, plus foncé aux extrémités, ladre sur le chanfrein, entre dans les naseaux. Par AMROUS, 930, et ZERGA, 1029.

1604 MESSAOUD

(M. Mohamed ben Si El Hassen ben Cheikh, à Constantine.)

1887. — 1m 57. Rouan foncé, feu arabe au sommet des épaules, cicatrice au fourreau.

1657 MESSAOUD

(M. Hadj Mohamed ben Khalifa, à Taflout, commune de Charon.)

1890. — Souris, pelote en tête, 3 balz., l'ant. g. plus petite. Par EL-REKAB, 1246, et MELKHOUTA, 1256.

2094 **MESKOUTINE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 54. Gris clair, plus foncé à l'arrière main, 3 balz. dont une ant. droite.

444 **MESKINE**

(M. Delrieu, Jean, à Mostaganem.)

1878. — 1m 55. Gris clair pommelé, plus foncé aux extrémités, très légt ladré aux naseaux, marqué par le feu français aux boulets ant.

255 **MESRAN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 52. Alezan, en tête prolongé par une liste.

496 **MESSAOUD**

(M. Abd El Kader bou Médine, caïd à Kalaa, commune mixte de l'Hillil.)

1873. — 1m 53. Blanc, ladre autour des yeux, boit dans son blano, feu arabe de chaque côté du chanfrein et aux épaules.

505 MESSAOUD

(M. Nadir ben Belgassem, à Ouled Sidi Ahmed ben Mohamed, commune mixte de Zemmorah.)

1881. — 1m49. Gris pommelé, légt rouané à l'encolure et aux membres, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

612 MESSAOUD

(M. Abd El Kader ould Laradj, à Dehalsa, commune indigène de Tiaret-Aflou)

1882. — 1m56. Gris très clair, crins blancs, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

804 MESSAOUD

(M. Djillali ben El Alla, caïd à Hallouya Gh, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1886. — Alezan, en tête, lorge lisse au chanfrein. Par DAOULAT, 259, et EMBARKA, 830.

892 MESSAOUD

(M. Bel Hadj bou Lakdar, caïd, à Oued Bou Arif, commune mixte d'Aumale.)

1887. — Rouan foncé. Par LECOQ, 43 et BEÏA, 81.

979 MESSAOUD

(M. Lakhdar ben Mansour, commune mixte d'Aïn M'lila.)

1878. — 1m 51. Alezan, crins lavés, feu aux épaules et aux parotides.

993 MESSAOUD

(M. Mohammed ben Sedira, à Chemora, commune mixte d'Aïn El K'sar)

1881. — 1m 58. Gris foncé.

1122 MESSAOUD

(M. Embarek ben Larbi Cheikh, à Zarouria, commune mixte de Soukahras.)

1876. — 1m 51. Gris très-clair, crins foncés, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres, feu aux boulets ant.

1123 MESSAOUD

(M. Noui Bel Gandouzi, cheikh, à Hammama, commune mixte de Souk-Ahras.)

1882. -- 1m 54. Gris foncé rouané.

1259 MESSAOUD

(M. Bou Tabba ben Bou Azza, à Ouled-Dris, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Rouan foncé, pelote en tête. Par LECOQ, 43, et AMEDIA, 77.

1274 MESSAOUD

(M. Chellali ben el Hadj, à Ridan, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Bai foncé. Par LYDIA, 45, et KEIRA, 104.

1299 MESSAOUD

(M. El Haouas ben Yaya. à Ouled-Allane.)

1888. — Alezan. Par BENDJAR, 16, et HARMELAH, 134.

1302 MESSAOUD

(M. El Khelili ben Ahmed, à M'Fata, commune mixte de Boghari.)

1889. — Par ADJAN, 2, et AZIZA, 135.

1321 MESSAOUD

(M. Laradj ben El Hadj Bakti, à Abid, commune mixte de Berrouaghia.)

1889. — Par ADJAN, 2, et M'BARKA, 151.

1327 MESSAOUD

(M. Mohamed ben Cheikh, à Oued-Allane.)

1888. — Bai. Par BOUCIF, 216, et ACHOUBA, 156.

1339 MESSAOUD

(M. Yacoub ben Yaya, à M'Fata, commune mixte de Boghari.)

Par SOUAK, 214, et REBIHA, 170.

1345 MESSAOUD

(M. Salem ben Mohammed, à Adaoura, commune indigène de Sidi-Aïssa.)

1889. — Par EL AZEREY, 228, et SAADA, 175.

1346 MESSAOUD

(M. Amar ben Saad, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Rouan clair, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre les naseaux. Par LYDIA, 45, et ZERKAKA, 178.

1359 MESSAOUD

(M. El Hadj Brahim, à Milianah.)

1889. — Bai. Par MESSAOUD, 222, et MESSAOUDA, 1157.

1360 MESSAOUD

(M. Abd el Kader ben Mohamed, à Malakoff.)

1889. — Gris. Par REKEL, 213, et PAULINE, 1162.

1429 MESSAOUD

(M. El Hadj Abdelkader ben Abib, à Amamra, commune mixte de Zemmorah.)

1888.— Gris, légt en tête, balz. post. g. Par DELLAK, 340, et GUELT BOU ZID, 539.

1491 MESSAOUD

(M. Heddaïa ben Maâmar, à Chellala M'Gan)

1885. — 1m 48. Gris clair pommelé, crins blancs entre les naseaux et aux lèvres.

1698 MESSAOUD

(Etablissements hippiques d'Algérie.)

1886. — 1m 62. Gris foncé pommelé, crins blancs.

1705 MESSAOUD

(M. Saïd ben El Hamlaoui, à Châteaudun du Rhumel.)

1884. — 1m 57. Gris pommelé, rouané, feu au garrot.

1704 MESSAOUD

(M. Mohammed ben Lakdar, à Saint-Arnaud.)

1877. — 1m50. Bai brun, fort en tête prolongé, ladre aux naseaux, balz. diag. g. principe de balz, ant. dr.

1707 MESSAOUD

(M. Kalef ben Bhalen, à Beida Bordj, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m56. Gris foncé pommelé.

1711 MESSAOUD

(M. Taïeb ben Saïd, à Guelaat bou Sba.)

1891. — Bai. Par SADOURI, et ZAHARA, 1712.

1717 MESSAOUD

(M. Si Mohammed ben Boudra, à Oued bou Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1891. Bai. Par BAUTAM et GH'ZALA, 1718,

305 M'FODOD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m51. Gris clair, légt truité, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres. —

1686 **MILOUD**

(M. Hamed ben El Hadj, Oued-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai, en tête prolongé par une liste, ladre au bout du nez, sous la narine g., balz. post. d. Par LYDIA, 45, et MESSAOUDA, 113.

2099 **MISTRAL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. 1m 55. Noir mal teint légt, en tête bordé petite ladre au b. du nez à g., balz. post. d., bordée principe opposé, raie circulaire au paturon ant. g., taches blanches sur le garrot.

2056 **MODESTE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 55. Gris très clair, plus foncé aux genoux et aux jarrets, légt truité à la tête.

297 **MOHSEN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 54. Gris clair, légt rouané, ladre marbré autour des yeux, entre dans les naseaux et aux lèvres et aux parties génitales.

992 MOKRANI

(M. Bedouet, administrateur, commune mixte d'Ain-El-K'sar.)

1883. — 1m 62. Alezan.

51 MONDJALIS

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Blida.)

1875. — 1m 51. Gris pommelé, légt rouané, marbré entre dans les naseaux et aux lèvres.

520 MORDJANN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 54. Gris clair, rouané pommelé, plus foncé aux extrémités, truité à la tête.

1643 MOREDJ

(M. M'Ahmoud ben Taïeb, aux Medjers.)

1887. — Bai, en tête, ladre entre les naseaux. Par MOHSEN, 297, et BICHETTE, 449.

741 MOSSOUL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 54. Gris clair, rouané, pommelé, plus clair à la tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup., tisonné sur les côtes.

2075 MOUKAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 51. Gris très clair, légt pommelé aux fesses, aux avant-bras, ladre marbré entre dans les naseaux, aux lèvres, autour des yeux, au fourreau et à la face interne des cuisses, feu arabe au sommet des épaules.

2076 MOUSTIQUE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — 1m 53. Rouan clair, légt pommelé sur le corps, petit ladre marbré entre les naseaux et à la lèvre sup.

52 MOUKHAL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 54. Gris clair, très pommelé aux fesses et aux membres, ladre marbré aux lèvres, cicatrice à la pointe des épaules, oreille droite fendue.

1368 MOUSSE

(M. Abdallah ben Amar, à Aïn-Boudinar, commune d'Aïn-Boudinar.)

1888. – Alezan, ladre entre et dans les naseaux.
Par En Neggal, 350, et Embarka, 409.

1112 MOUSSE

(M. Fenech, administrateur de la commune mixte de Sedrata.)

1884. -- 1m 48. Bai brun, ladre entre les naseaux, balz. post. g.

53 MOUSSE

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Dépôt de Remonte de Blida.)

1877. — 1m 50. Gris très clair, légt truité à la tête, marbré autour des yeux, aux joues, entre dans les naseaux, aux lèvres, à l'anus, au périnée et aux parties génitales, feu arabe au sommet des épaules, aux genoux, à la face interne des jarrets et aux boulets.

1700 MOUSSE

(M. Kassa ben Ahmed, à Ras Seguin, commune mixte de Châteaudun.)

1879. — 1m 57. Gris clair, pommelé, feu aux genoux et aux boulets.

683 MUSTAPHA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 52. Noir mal teint, légt rubican, légt en tête, balz. post. irr., la g. plus grande, feu au sommet des épaules.

54 M'ZAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m55. Gris très clair, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1332 M'ZAB

(M. Mohamed ben M'Ahmed, aux Aziz, commune mixte de Boghari.)

1886. — Par M'Zab, 54, et Bida, 160.

1675 N...

(M. Cheick ben Saad, à Oued-Si-Moussa.)

1898. — Bai clair, en tête 3 balz. dont une ant. à g. Par Sourghoum, 67, et Fathma, 1538.

1701 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — 1m 53. Gris foncé rouané, feu de chaque côté du garrot.

1709 N...

(M. Hadj Lakhdar ben Ali, à M'Toussa, commune mixte de la Meskiana.)

1890. — Gris foncé.

1713 N. . .

(M. Si L'hassen ben Ferral, à Khenchela.)

1891. – Bai. Par ALGARO et HAMRA, 1714.

1719 N. . .

(M. Asnaoui ben Ali, à Khenchela.)

1891. — Alezan. Par SEGANE et HAMAMA, 1720.

1723 N. . .

(M. Bedouel, à El-Madher.)

1889. — Bai, balz. post. irr. herminée. Par MOKRAMI et EMBARKA.

1644 N. . .

(M. Kaddour ben Ziam. à M'Zila.)

1887. — Gris. Par JARMINGTON, 250, et DRIFFA, 415.

2086 N. . .

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. -- 1m 48. Noir, en tête bordé, ladre grisonné entre les naseaux, balz. post. herminées.

2085 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — 1m 54. Bai marron, foncé légt en tête, petit entre les naseaux avant lèvres, balz. post. bordées, la d. plus petite, crins mélangés et taches accidentelles sur le garrot.

2083 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. — 1m 54. Gris clair, légt rouané, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres, balz. latérales g..

2084 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1881. — 1m 55. Rouan très clair, truité et moucheté, ladre marbré au bout des lèvres, cicatrices au garrot et sur le dos.

1653 N...

(M. Ben Cherif ben Mansour, à Beni-Ouindjel.)

1888. — Gris foncé, en tête, balz. diagonales d. Par N'AAR, 280, et MESSAOUDA, 579.

60 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 50. Gris clair truité, marbré au bas du chanfrein, au bout du nez et aux lèvres.

61 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 50. Gris très clair, légt rouané aux fesses, ladre entre les naseaux et aux lèvres, cicatrices à l'hypocondre g..

878 N...

(M. Hadj Abd El Kader ben Bakhti, à Marionia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. Par REDJAD, 246, et YACOUTA, 877.

954 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 50. Alezan, foncé en tête, prolongé par une petite liste bordée, terminé par du ladre entre les naseaux et au bout du nez, 3 balz. irr. dont une ant. g. plus petite, feu arabe au sommet des épaules, crins lavés.

2082 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. - 1m 62. Rouan foncé, plus clair à la tête, feu arabe aux genoux et aux poignets.

2081 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 52. Gris très foncé, taches accidentelles sur et de chaque côté du garrot, fouet de la queue lavé.

2080 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 55. Gris clair, rouané, pommelé, cicatrice sur les côtes à droite.

1635 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Gris clair, légt. pommelé, b. d. s. b, ladre marbré autour des yeux et au fourreau. Par MOHSEN, 297, et MESSAOUDA, 463.

1248 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1886. — 1m48. Gris moucheté, très légt truité à la face

1441 N...

(M. Hadj Kaddour ben Taïeb, à Guertoufa.)

Alezan très clair, en tête prolongé par une liste, balz. post. Par RESKI, 453, et CHAABA, 592.

1461 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m50. Gris clair, légt rouané, marbré aux lèvres.

1468 N...

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m50. Bai doré, 3 balz. dont 1 ant. g.

1490 N...

(M. Bou Alla ben Hadj Miloud, à Ouled-Sidi-Aoud, commune mixte de Boghari.)

1886. - 1m 55. Alezan, crins lavés, 2 balz. lat. g. chaussées, pelote en tête prolongée, ladre entre les naseaux, tache blanche sur le thorax.

1492 N...

(M. Taïeb ben Embarek, à Oued-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1886. — 1m 50. Gris pommelé, crins lisses, 3 raies de feu aux épaules.

1677 N...

(M. Larbi El Hadj Mohamed, à Beni-Ghomerian, commune mixte des Braz.)

1890. — Noir en tête, balz. post. Par MASSUAD, 222, et MABROUK, 133.

1666 N...

(M. Chellali ben El Hadj, à Ridan, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai clair, 4 balz. Par SOURGHOUM, 67, et KEÏRA, 104.

1665 N...

(M. Dumont, à Kouanin.)

1890. — Rouan vineux, pommelé. Par KATTA, 233, et MIGNONNE, 1214.

1656 N...

(M. Ali ben Salem, à Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai clair, balz. post. dr., trace ant. dr. Par LYDIA, 45, et KROUFA, 106.

280 NAAR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 51. Gris pommelé, plus foncé aux articulations, tête plus claire et légt truitée, oreille dr. fendue.

252 NADJI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 51. Bai légt rubican, quelques poils en tête, oreille dr. fendue.

682 NEGAZ

(M. Miloud Ould Sliman, à Aïn-Kerma, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1884. — 1m 54. Bai châtain, q.-q. poils en tête.

262 NEMOURS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 53. Alezan doré, rubican à la croupe, en tête prolongé par une très petite liste, se terminant sur le chanfrein, balz. post. d., principe opposé.

303 NEUMEUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 49. Bai, petit ladre entre les naseaux, Raie de mulet.

922 NICHAB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 50. Rouan clair, ladre entre les naseaux et aux lèvres, feu au sommet des épaules.

260 NIMIR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 53. Gris pommelé.

652 NINI

(M. Ben Yaya oul Sliman, conseiller municipal, à Mascara.)

1874. 1m 48. Gris très clair, crins blancs, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

279 NOUSSER

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1874. — 1m 52. Gris clair légt pommelé, plus foncé à l'arrière-main et aux extrémités, petit ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres, oreille dr. fendue.

1343 **N'SIL**

(M. Bou-Zid ben El Abid, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1887. — Par LECOQ, 43, et SAADA, 174.

55 **N'SIB**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1m53. Gris clair, légt pommelé, truité surtout à la tête, ladre sur le chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

56 **NUMIDE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m52. Gris rouané pommelé, plus clair et fortt truité à la tête, balz. post. g. herminée.

1431 **OUKEL-G'HEZEL**

(M. El Hadj Mohammed Bou Dafir, à Oued-Barkat, commune mixte de Zemmora.)

1888. — Gris foncé, en tête, 3 balz. dont 1 ant. dr. Par TABOR, 278 et KAF EL HADRI.

2048 **OUKIL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 50. Alezan, rubican, fortt en tête, prolongé par une liste sur le chanfrein, terminé par du ladre entre et dans le naseau, grand ladre à la lèvre inf., balz., post. irr., la droite petite.

62 **OULANI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 55. Bai marron, légt rubican, en tête, 3 balz. dont une ant. g. herminée.

968 **OURFI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 50. Gris clair, légt truité aux fesses, ladre marbré, entre dans les naseaux et aux lèvres.

2088 **OUZEDIN**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 55. Gris clair, truité à la tête et sur différentes parties du corps, ladre marbré aux lèvres.

929 PHILOSOPHE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m56. Gris rouané, plus foncé aux crins, plus clair à la tête, balz. post. dr., raies blanches aux pâturons ant. et au-dessus du pli du jarret, légères taches accidentelles sur le côté droit du garrot.

1407 PICARD

(M. ben Salah ben Kaddour, à Beni Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Alezan, en tête prolongé par une liste se terminant par du ladre entre les naseaux. Par AZELEF, 263, et ZERGA, 423.

1519 PINGOIN

(M. Ducuing, commandant au 1er spahis, à Aumale.)

1885.— 1m52. Alezan châtain foncé, crins plus clairs, feu arabe aux genoux et à la face interne des avant-bras.

1363

PONTÉBA

(M. Bissac, à Pontéba, Orléansville.)

1889. — Alezan. Par RIANA, et MARQUISE, 1187.

63

PRÉTENDANT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875.—1m54. Bai cerise, en tête, petites balz. irr. et herminées.

281

R'AAD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 50. Bai cerise, irrt en tête, bordé, prolongé par une liste interrompue sur le chanfrein, déviant à g., terminée par du ladre, dans la narine g. et à la lèvre sup., 3 balz. dont une ant. d. plus petite, oreille d. fendue.

861

RAAD

(M. Ben Rabah ben Adda, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1887. — Par BEYROUTH, 270, et SAHLA, 825.

1435 **RABAH**

(M. Ben Ahmed ben El Hadj Menouar, à Ouled Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris foncé, rouané en tête, ladre entre les naseaux, 3 balz. dont 1 ant. g. Par TABOR, 278, et SÉLÉMINA, 559.

1606 **RABAH**

(M. Bouguerra ben Merouani, à Aïn-Abessa.)

1885. — 1m 56. Rouan, très clair, plus foncé aux jarrets, boit incompt dans son blanc, ladre au fourreau.

1415 **RABAH**

(M. El Arbi ben Djelada, à Mina, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Bai en tête, ladre entre les naseaux. Par SCYLLA, 243, et FREHA, 501.

246 **REDJAD**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. -- 1m 54. Gris clair légt pommelé à la croupe, ladre marbré entre les naseaux, dans la narine gauche et aux lèvres.

2053 . RALF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. Noir mal teint, en tête prolongé par une légère liste terminée par du ladre entre les naseaux, taches blanches sur le garrot, balz. post. g. bordée et herminée, feu arabe au sommet des épaules.

1619 REBAH

(M. Si Ali ben Belkassem, à Ouled bou Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1890. — Bai, pelote en tête, petite balz. post. g. herminée. Par SEGANE, 933, et CHEGRA, 1043.

1683 RECK

(M. Borély la Sapie, à Boufarik.)

1890. — Alezan brûlé, pelote en tête, raie de mulet. Par BENDJAR, 16, et DRIFA, 1470.

1400 REDJAD

(M. Mohammed ben Abbed, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. Gris rouané, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres. Par REDJAD, 246, et ZARBALA, 821.

1246 **REKAB**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 47. Gris foncé, légt pommelé et rouané, plus clair à la tête, ladre entre dans les naseaux, balz. post.

213 **REKEB**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 52. Gris pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, 4 balz. irr., haut chaussées.

1288 **REKEB**

(M. Pons, à Tiaret.)

1886. — Gris. Par REKEB, 213, et SEBAÏA, 118.

497 **RELIZANE**

(M. Demay, Auguste, à Relizane.)

1884. — 1m 52. Alezan chatin, en tête, balz. post., la dr. chaussée.

959 REMOULEUR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1868. — 1m 54. Bai fort[t] rubican, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup. petites balz. ant. irr. et herminées, traces post. irr., feu au sommet des épaules et aux parotides, trace de feu aux boulets antérieurs.

253 RESKI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 60. Gris clair lég[t] rouané à l'encolure et à la croupe, ladre marbré à la partie inf. du chanfrein, sur, entre, dans les naseaux et autour des yeux.

927 RETARDATAIRE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 54. Gris clair, truité plus fort[t] à la tête, plus foncé aux crins et aux membres, ladre au bas du chanfrein, entré dans les naseaux et aux lèvres, fouet de la queue lavé.

1276 REZAL

(M. Ali ben Salem, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Bai, 4 balz. Par Lydia, 45, et Kroufa, 106.

1247 RIANA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — Alezan très légt rubican, en tête bordé prolongé par une large liste bordée, terminé par du ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres, balz. post. irr., oreille d. fendue.

894 RIH

(M. El Maki ben Khamkham, à Retal, commune mixte de Berrouaghia.)

1887. — Noir. Par BOUCIF, 216, et MESSAOUDA, 137.

1258 RIH

(M. Bou Tabba Ben Bou Azza, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1885. — Par AHMEUR, 244 et AMEDIA, 77.

1311 RHI

(M. Hadj Djilali Bou Seta, à Sidi El Aroussi, commune mixte du Cheliff.)

1887. — Par KHALIFA, 215, et AROUSSIA, 141.

1319 **RHI**

(M. Hadj Mohamed ben Ouada, à Charon.)

1888. — Par MAKTOUM, 47, et TAOUS, 147.

2059 **ROBINSON**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m50. Gris clair rouané, plus clair et truité à la tête, petit ladre entre les naseaux et à la lèvre inf. raie de feu aux épaules, tisonné à la croupe à dr.

950 **ROBUSTE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 54. Gris fortt en tête prolongé par une forte liste terminée par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, 4 balz., les ant. chaussées, raies de feu aux épaules.

918 **ROMULUS**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 54. Gris rouané pommelé, plus clair à la tête, en tête à gauche, taches blanches dans le pli et sur la corde des jarrets, cicatrices au poitrail, grisonné au paturon post. g., crins lavés.

64 ROVIGO

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1870. — 1m 51. Isabelle, en tête bordé, prolongé par une liste interrompue, terminée par du ladre entre les naseaux, dans la narine droite, au bout du nez et à la lèvre supérieure, raie de mulet.

965 RUSÉ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1868. — 1m 50. Gris fortl truité sur le corps et à la tête, ladre entre les naseaux, au bout du nez et aux lèvres, crins plus foncés.

1108 SAAB

(M. Toucas à Guelma.)

1881. — 1m 54. Gris foncé pommelé, crins foncés, ladre aux naseaux et à la lèvre sup.

1273 SAAD

(M. El Abed ben Ahmed, à Adaoura, commune indigène de Sidi-Aïssa)

1889. - Bai. Par El Azereg, 228, et Gh'Zala, 101.

1272 **SAAD**

(M.Bou Akkar Bel Hadj Belkassem, à Oued-Driss, commune indigène de Sidi-Aïssa.)

1889. — Alezan. Par LYDIA, 45, et FREHA, 100.

813 **SABRI**

(M. Hadj Kaddour ben Brahim, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1885. — Bai rubican, traces de balz. membres post., pelote en tête, liste au chanfrein.

2095 **SABEUR**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m54. Rouan pommelé, traces de balz. post.

2067 **SADOURI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 50. Gris clair rouané, truité à la tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., petite balz. post. dr., principe opposé, cicatrice sur les côtes à g. oreille dr. fendue.

824 SAFI

(M. Si Abd El Kader ben Zellal, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — En tête. Par R'AAD, 281, et KHOMAIA, 823.

65 SAHEL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m54. Gris foncé, plus clair à la tête.

2070 SAÏD

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m53. Gris rouané, taches blanches dans le creux et sur la pointe du garrot gauche, grisonné aux paturons, crins lavés.

1347 SAÏD

(M. Amar ben Saad, à Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Bai, balz. post. Par LYDIA, 45, et ZERKAKA, 178.

1703 **SAÏD**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 53. Gris clair, légt rouané, ladre aux naseaux.

967 **SAKLAWI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 59. Gris rouané, pommelé, plus clair à la tête, ladre entre les naseaux, au bout du nez et aux lèvres, taches blanches sur la corde du jarret dr., feu au sommet des épaules.

292 **SAKOUTI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 52. Gris pommelé, plus clair à la tête, petite tache de ladre entre les naseaux et à la lèvre sup..

1493 **SALEM**

(Bergerie Nationale de Moudjebeur, commune mixte de Boghari.)

1883. — 1m 57. Gris pommelé, légt ladre à la narine dr., blessure accidentelle sur le dos (côté dr.).

923 SAMEÏDA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 52. Bai châtain foncé, en tête bordé, 3 balz. irr. dont une ant. g., grisonné sur la croupe à g., légère raie de mulet.

1636 SANS-FAÇON

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Gris, fortt rouané, légt pommelé, plus clair à la tête et au boulet ant. g..

242 SATRAPE

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1869. — 1m 51. Bai cerise, petite balz., latérales g. herminées, oreille droite fendue.

306 S'BAH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 49. Gris rouané, pommelé, feu arabe aux épaules.

1387 SBAH

(M. Djilali ben Nasser, à Ouled-El-Abbès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris foncé, en tête, oreille dr. fendue. Par SBAHI, 284, et ABBASSIA, 873.

284 SBAHI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 49. Gris rouané, fortt truité surtout à la tête, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres.

243 SCYLLA

(Eiablissements hippiques de l'Algérie.)

1869. — 1m 57. Gris clair rouané pommelé, ladre sur le chanfrein entre dans la narine g. et à la lèvre sup., balz. post., paturons ant. grisonnés, feu arabe de chaque côté du chanfrein, aux épaules et aux genoux.

1411 SCYLLA

(M. El Akermi ben Salah, à Flittas, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Alezan brûlé, fort rubican, q.-q. poils en tête, trace de balz. post. dr. Par EL CHERGUI, 245, et ZOHRA, 619.

1607 SEGHNI

(M. Bédouet, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1885. — 1m 62. Bai foncé régt en tête, ligne blanche transversale au dessus du jarret droit.

933 SÉGANE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 57. Bai marron, légt en tête, traces de balz. post. dr.

SELIM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 57. Gris clair, rouané, plus foncé à la croupe et aux membres, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres.

1224 SELIM

(M. Fruchs, Emile, à Saint-Pierre Saint-Paul.)

1889. — Bai. Par Bizan, et Junon, 1223.

SELLAOUA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 50. Bai, légt rubican, q.-q. poils en tête, raie de mulet, trace de balz. ant. dr., principes post. du même côté.

SELLOUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 58. Gris clair, rouané, pommelé, ladre entre dans le naseau g.

961 **SERRADJ**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m54. Gris très-clair, ladre marbré entre dans les naseaux et aux lèvres, feu arabe au-dessus des épaules.

1608 **SILÈNE**

(M. Lavedan, Jean-Louis,)

1881. — 1m 51. Gris, plus foncé aux crins et aux membres, feu au sommet des épaules et aux poignets, cicatrice au passage des sangles.

1703 **SI OUAHNI**

(M. Hadj Lakdar ben Ali, à M'toussa, commune mixte de Meskiana.)

1889. - Gris foncé. Mère NOUARA, 1825.

1227 **SIROCO**

(M. Amadieu, à St-Pierre St-Paul.)

1889. — Noir mal teint, en tête, ladre aux lèvres, 4 balzanes. Par BIZAN, et GAZELLE, 1220.

1286 **SLOUGUI**

(M. Mohamed ben Abdallah, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Bai. Par SOURGHOUM, 67, et MESSAOUDA, 115.

1213 **SLOUGUI**

(M. Constantin Giovannoni, à Haussonvillers.)

1887. — Rouan, pommelé foncé, ladre aux lèvres, 3 balz. chaussées dont 1 ant. dr. Par ALGUAZIL 4, et GRISETTE, 1213.

1464 **S'NAM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 50. — Gris clair, légt pommelé, petit ladre à la lèvre sup.

926 SOLIMAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 52. Noir mal teint, bouquet de crins blancs sur le garrot.

214 SOUAK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 49. Gris pommelé, moucheté, plus fort à la tête, ladre marbré au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1366 SOUAK

(M. Sahraoui ben Ahmet, à Zenakra Maoucha, commune mixte de de Boghari.)

1889. — Par SOUAK, 214, et ACHOURA, 166.

SOUDANI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 51. Bai, en tête prolongé par une liste, bordée terminée par ladre, entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. et bordées dont 1 ant. dr., les post. herminés.

67 SOURGHOUM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 54. Gris très clair, légt truité à la tête, b. i. d. b.

58 SULTAN

(M. Ben Taïeb ben Amar, caïd des Haraouat, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1882. — 1m 53. Blanc mat, ladre marbré à la lèvre sup.

944 TALEB

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. - 1m 53. Bai marron, légt rubican.

2092 TAOUCHAN

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 54. Gris rouané, pommelé, cicatrice sur le dos et sur les reins, feu arabe aux flancs.

282 TERBY

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 55. Bai marron, légt rubican, irrégt en tête, petit ladre entre les naseaux, marbré aux lèvres.

278 THABOR

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1873. — 1m 54. Gris pommelé, plus foncé aux extrémités, fortt truité à la tête, balz. post. dr.

261 TIARET

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 52. Alezan doré, légt rubican aux flancs, en tête, petit ladre entre les naseaux, balz. diagonales dr., oreille dr. fendue.

1260 TIR

(M. Bou Tabba ben Bou Azza, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Rouan foncé. Par Lydia, 45, Amedia, 77.

68 TOKKOUK

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1875. — 1m 53. Gris très clair, largt rouané, un peu plus foncé aux jarrets, ladre entre les naseaux, dans la narine dr. et aux lèvres.

2087 TONY

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 52. Gris clair légt pommelé, truité à la tête et sur différentes parties du corps, ladre marbré entre les naseaux et à la lèvre inf., 4 bal. irr., les post. chaussées.

683 TOUMI

(M. Mohamed Ould El Bahloul, à Ouled-Toumi. commune indigéne d'Aïn-Sefra.)

1884. — 1m 49. Bai, châtain foncé.

912 TSIGAOUT

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 55. Alezan clair, crins lavés, légt rubican, en tête prolongé par une liste bordée, s'élargissant sur le chanfrein et terminée par du ladre marbré, entre dans les naseaux et à la lèvre inf., tache blanche au garrot à droite, feu aux membres ant.

283 **TSIGAOUT**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 54. Gris clair, légt rouané et truité, feu arabe de chaque côté du chanfrein.

1271 **TULIP**

(M. Ben Youssef ben Saïd, à Ouled-Si-Ahmeur, commune mixte d'Aumale.)

1886. — Bai marron. Par AHMEUR, 254, et DHIRA, 97.

924 **VERDURON**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 50. Noir mal teint, q.-q. poils en tête, 4 balz., la post. g. plus grande et irr., les autres herminées.

940 **ZADHAM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1875. — 1m 50. — Gris clair, rouané, plus foncé aux extrémités et truité à la tête, ladre marbré entre les naseaux, au bout du nez et aux lèvres.

298 ZELLAP

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 50. Bai légt rubican aux flancs, en tête prolongé par une liste sur le chanfrein, terminé par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup., petites balz., latérales g. irr.

556 ZEMMORA

(M. Lerebourg, adjoint à l'administrateur, à Zemmora.)

1884. — 1m 52. Gris foncé rouané, fort en tête, prolongé sur le chanfrein. Ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., 2 balz. diagonales g., principe de balz. post. g.

1270 ZÉPHIR

(Madame Fraisse, à Aumale.

1889. — Alezan. Par Lydia, 45, et Charlotte, 94.

277 ZEUGGAÏ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. - 1m 51. Alezan foncé en tête.

1344 **ZIB**

(M. Bouzid ben El Abid, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Noir, fort[t] en tête, petite balz. post. Par LECOQ, 43, et SAADA, 174.

1648 **ZITOUN**

(M. Maamar ben Ould Mustapha El Mahi, à Guerraïna, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Bai, en tête, balz. post. g. Par FAUST, 33, NAKHLA, 625.

269 **ZOULAL**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1[m] 54. Gris pommelé et rouané, plus foncé aux articulations, tête plus claire et lég[t] truitée, ladre sur le côté g. du chanfrein, entre dans la narine g. et à la lèvre sup., bal. post..

300 **ZOURK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. 1[m] 50. Bai châtain, irrég[t] en tête, bordé, prolongé par une petite liste s'élargissant au bas du chanfrein, terminé par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup., petites balz. irr. et bordées.

1689 **LUTIN**

(M. Hadj Mohamed ben Hadja, à Douar-Fodda)

1890. — Bai. Par EDJERRAÏ, 232, et HORRA, 146.

2101 **EL-KHEIR**

(M. Girin, à Rivoli.)

1888. — 1m 48. Gris foncé, rouané.

2103 **FRANCO**

(M. Jean Delrieu, à Mostaganem.)

1888. — 1m 55. Gris clair, rouané.

2102 **LOUMANI**

(M. Tahar ben Hassen, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1884. - 1m 52, Gris très clair, moucheté, truité, feu en étoile à la pointe des épaules.

RACE BARBE

FEMELLES

873 **ABBASSIA**

(M. Djillali Bel Nasser, à Ouled-Abbès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 49. Gris rouané, crins noirs.

820 **ABBEDIA**

(M Abd El Kader ben Abbed, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa)

1879. — 1m 46. Gris clair, légt truité, feu aux épaules.

890 **ABDIA**

(M. Sahnoun ben Mohamed, à Menkoura, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1880. — 1m 51. Alezan, pelote en tête, ladre à la narine g., balz. ant. g.

1693 **ABYLA**

(M. Yacoub ben Yaya, à M'Fata, commune mixte de Boghari.)

1890. — Bai, petit en tête, 3 balz. dont 1 post. g. Par BOUCIF, 216, et REBIHA, 170.

69 **ACACIA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie,

1883. — 1m 55. Gris rouané, ladre marbré entre les naseaux et à la lèvre inf.

1265 **ACEMA**

(M. Ahmed ben Saïd, à Beni-Meharez, commune mixte de Teniet-el-Hâad.)

1888. — Par MOUDJALIS, 51, et CHABA, 86.

70 **ACHAÏA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 53. Gris foncé rouané, un peu plus clair à la tête, ladre entre dans le naseau g. et à la lèvre sup., balz. post.

1301

ADAÏA

(M. El Khelili ben Ahmed, à M'Fata, commune mixte de Boghari.)

1888. — Par ATTRABI, 6, et AZIZA, 135.

1257

ADADA

(M. Taïeb ben El Hadj Barry, à Oued-Messelem, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Rouan vineux. Par LYDIA, 45, et ALLIA, 76.

1560

ADDA

(M. Ahmed ben M'ra, à Ouled-Sellem commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1890. — Bai. Par FAKIR, 953, et AICHOUCH, 1559.

1305

ADIMA

(M. El Oussif ben Mabkhout, à Ouled-Allane, commune commune mixte de Boghar.)

1888. — Par BOUCIF, 216, et AÏN-BOUCIF, 138.

839

ADJEMIA

(M. Mohamed ben Zineb, à Adjama, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. - - 1m 47. Gris rouané, ladre à la lèvre inf.

1586 **ADJÏA**

(M. Taïeb ben Brahim, à Zarouria commune mixte de Soukahras.)

1884. — 1m 45. — Rouan foncé, petit ladre entre les naseaux, plus clair aux extrémités.

854 **ADJIBA**

(M. Hadj Kaddour Bel Hadj, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 53. Bai châtain, pelote en tête, ladre entre les naseaux, 3 balz. ant. g.

71 **ADJIBA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.

1882. — 1m 48. Gris clair rouané, tête plus clair.

72 **ADJOUBA**

(Etablissement hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 53. Gris clair pommelé, plus foncé aux extrémites.

660 **ADJOUZA**

(M. Moktar Ould Amar, à Oum-El-Debah, commune mixte de Saïda.)

1874. — 1m 44. Gris truité, ladre marbré aux lèvres.

642 **AFIA**

(M. Kaddour ben Chaoui, à M'Hamid, commune mixte de Cacherou.)

1876. — 1m 45. Gris truité, plus fort[t] accusé à l'encolure.

1124 **AFSIA**

(M. Zidan ben Belkassem, commune mixte de Sefia.)

1876. — 1m 48. Alezan, lég[t] en tête, balz., post. chaussées, irr. bordées.

1766 **AFSIA**

(M. Embarek ben Bahari, à Larbâa, commune mixte des Rirha.)

1882. — 1m 47. Gris moucheté, crins foncés.

1406 **AGATE**

(M. El Hadj ben Chaa Bel Larbi, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Bai, en tête prolongé par une liste, se terminant par du ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres, 3 balz. dont 1 ant. dr. Par AZELEF, 263, et MAGHNIA, 421.

857 AGRA

(M. Kaddour ben Ahmed, à Touarès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 55. Gris très clair, lèvres noires, oreille dr. fendue.

392 AÏCHA

(M. Mohamed Ould El Hadj Kaddour, à Ahl-El-Oued, commune mixte d'Aïn-Fezza.)

1869. — 1m 45. Gris très clair, truité, oreille dr. fendue, ladre aux naseaux et à la lèvre inf.

74 AÏCHA

(M. Mohamed ben Saïdan, commune mixte d'Aumale.)

1872. — 1m 51. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres.

148 AÏCHA

(M. Hedaïa ben El Hamel, à Meggan, annexe de Chellala.)

1873. - 1m 51. Gris très clair, ladre entre les naseaux, 4 raies de feu sur le chanfrein, cicatrice au garrot.

704 AÏCHA

(M. Kaddour ben Amara, à Abd-El-Gouï, commune mixte de Renault.)

1873. — 1m 50. Alezan, pelote en tête.

399 AÏCHA

(M. Mohamed ben Hamdoum, à Aïn-El-Arba, commune d'Aïn-El-Arba)

1875. — 1m 46. Gris clair moucheté, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup., charbonnée à l'épaule dr., marquée de feu aux parotides.

611 AÏCHA

(M. Saad ben Sadah, à Tiaret.)

1876. — 1m 49. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres.

152 AÏCHA

(M. Latrach ben Lakhdar, à Rebaïa, commune mixte de Berrouaghia..

1878. — 1m 53. Gris, truité à la tête et à l'avant main.

408 AÏCHA

(M. Si El Habib bel Arbi, président du douar Achacha, commune mixte de Cassaigne.)

1878. — 1m 52. Bai châtain, pelote en tête, ladre entre les naseaux, 2 balz. lat. g.

460 AÏCHA

(M. Hamou Ould Safi, à Pont du Chelif)

1879. — 1m 48. Alezan châtain foncé, balz. diag. g., en tête prolongé sur le chanfrein terminé par du ladre aux naseaux, lègt ladré à la lèvre inf.

73 AÏCHA

(Etablissements hippiques de l'Algerie.)

1880. — 1m 54. Bai clair, légt rubican, en tête bordé prolongé par une liste terminée par du ladre entre dans les naseaux, ladre à la lèvre inf., 3 balz. irr. herminées dont une ant. g., la post. g. chaussée,auberisé au bas de la poitrine à droite, crins mélangés.

722 AÏCHA

(M. Rupied, à Blidah.)

1880. — 1m 55. Alezan, charbonnée sur la fesse gauche, en tête irr., principe de balz. au membre post. dr.

636 AÏCHA

(M. Si Ahmed ben Ali, à Terrifine, cammune mixte de Cacherou.)

1880. — 1m 53. Gris très clair, ladre entre les naseaux.

977 AÏCHA

(M. Taïeb ben Mahmed, des Ouled Sellem, commune mixte de Aïn M'Lila.)

1880. — 1m 51. Bai marron très foncé, en tête prolongé par une liste s'élargissant sur le chanfrein et terminée par du ladre entre et dans les naseaux, balz. post. g. irr. et bordée, raie circulaire aux pat. ant. g. raie de feu au sommet des épaules.

1008 AÏCHA

(M. Bouzidi ben Maamar, aux Beni-Ifren, commune mixte de Aïn-M'Lila.)

1881. — 1m 45. Gris très clair pommelé, feu à la gorge.

1562 AÏCHA

(M. Bou Aziz ben Sala, commune mixte de Aïn-M'Lila.)

1881. — 1m 56. Bai châtain.

523 AÏCHA

(M. Si Abd El Kader ben Sahraoui, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 52. Bai châtain foncé, 4 balz., irr. herminécs, pelote en tête, bouquet de poils blancs sur le côté g. du garrot.

571 AÏCHA

(M. Miloud ben Aïssa, à Ouled-Bou-Ziri, commune mixte de Frendah.)

1882. — 1m 54. Alezan châtain, pelote en tête, prolongée par une mince liste, légt ladre entre les naseaux, balz. post. g. chaussée.

1883 AÏCHA

(M. Yaya ou Boudjema, à Chelata, commune mixte d'Akbou.)

1882. — Gris clair, crins blancs.

1797 AÏCHA

(M. Saïd ben Amar, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1882. — 1m 17. Gris blanc.

1786 AÏCHA

(M. Lakhdar ben Belkassem Rebiahi Rediri, à Aïn Babouche, commune mixte d'Oum El Bouaghi.)

1882. — 1m 53. Gris clair, moucheté tisonné sur les reins et aux hanches, truité à la face, crins foncés.

1009 AÏCHA

(M. Aouès ben Ahmed, à Oued Er Rhab.)

1883. — 1m 49. Gris clair pommelé rouané.

2038 AÏCHA

M. Larbi ben Bachir, Oued Sellem, commune mixte d'Aïn M'Lila.)

1883. — 1m 60. Gris très-clair légt moucheté.

1747 AÏCHA

(M. Hadj Taïeb ben Hamou, à Ras-Seguin, commune mixte de Chateaudun du Rumel.)

1883. — 1m 53. Gris pommelé, foncé aux extrémités, feu aux épaules.

563 AÏCHA

(M. Kouïder ben Mezian, à Khellafa Gheraba, commune mixte de Frendah.)

1884. — 1m 42. Gris très clair, très rouané.

880 AÏCHA

(M. Ahmed Bel Hadj, caïd à Mariouia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 45. Gris rouané, ladre entre les naseaux.

1960 AÏCHA

(M. Messaoud ben Noui, à Briket, commune mixte de Aïn-Touta.)

1884. — 1m 58. Gris clair truité, ladre au chanfrein aux naseaux et aux lèvres.

1868 AÏCHA

(M. Mohamed ben Khalifa, à Oued-Bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1884. — 1m 52. Alezan, légt en tête prolongé sur le chanfrein, balz. irr. post., neigé au côté dr. de la poitrine.

990 AÏCHA

(M. Ahmed ben M'Ahmed, à Cheddi, commune mixte d'Aïn-El-K'Sar.)

1885. — 1m 56. Gris pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

996 AÏCHA

(M. Messaoud ben Amar, à Ouled-Ahmed, commune mixte de l'Oued-Soltane.)

1885. — 1m 49. Alezan, en tête prolongé, ladre entre les naseaux, marquée de feu à la pointe des épaules.

1018 AÏCHA

(M. Caron, capitaine de spahis, à Biskra.)

1885. — 1m 53. Bai, en tête fort[t] prolongé, ladre à la lèvre sup., 4 balz. irr. chaussées.

1573 AÏCHA

(M. Bouzian ben Abdallah, à Guidjell, commune de Sétif.)

1885. — 1m 54. Bai foncé, quelques poils, en tête feu arabe aux genoux aux poignets et au sommet des épaules, principe de balzanes post. dr.

2006 AÏCHA

(M. Brahim ben Si Ahmed, à Ksar Bellezma.)

1885. — 1m 60. Gris pommelé fortt rouané, feu au garrot.

1833 AÏCHA

(M. Ahmed ben El Guerfi, à Oued bou Derhem commune mixte de Khenchela)

1885. — 1m 50. Alezan, irrégt. en tête.

1496 AÏCHA

M. Sliman ben Tahar, à Aziz, commune mixte de Boghari.)

1885. — 1m 50. Gris rouané, ladre sur le côté droit du chanfrein.

1500 AÏCHA

(M. Ben Zian ben Amar, à Zenakra Maoucha, commune mixte de Boghari.)

1885. — 1m 55. Gris foncé, fortt rouané.

2104 AÏCHA

(M. Boudali ould Hadj Ab lelkader ben Amara, à Tounin.)

1883. — 1m 52. Gris truité plus accusé à la face.

1167 AÏCHA

(M. Abed ben Kadour, à Tafelout, commune de Charon.)

1882. — 1m 58. Gris fortt rouané.

1503 AÏCHA

(M. des Roys, général de division.)

1883. — 1m 57. Bai en tête, tache accidentelle sur les parties latérales du garrot, feu circulaire aux épaules.

1536 AÏCHA

(M. Amar Ben Sâaï, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1884. — 1m 52. Gris pommelé, fortt rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1680 AÏCHA

(M. Salem ben Djilali, à Zeboudj el Ouost, commune mixte du Cheliff.)

1890. — Noir jai, petit ladre au bout du nez, balz. post. petites. Par EL-REKAB, 1243, et MOU-EL-KHEIR, 1173.

1998 **AÏCHA**

(M. Belkacem ben Baazi, à Oued-Ouza, commune mixte de l'Aurès.)

1886. — 1m 63. Gris foncé pommelé rouané, feu au garrot.

1956 **AÏCHA**

(M. Amar ben Embarek, à Markounda, commune mixte de l'Oued-Soltane.)

1886. — 1m 58. Bai, pelote en tête, balz. chaussées post., feu au garrot.

1850 **AÏCHA BEÏA**

(M. Aioub ben el Hadj Mohamed, à Tebessa.)

1882. — 1m 56. Bai chatain foncé, bouquet de poils blancs au garrot.

1381 **AÏCHETTA**

(M. Hamou ould Safi, commune du Pont du Cheliff.)

1888. — Bai en tête, ladre dans la narine dr., 3 balz. dont 1 ant. g. Par EL-KEBIR, 343, et AÏCHA, 460.

1559 AÏCHOUCH

(M. Ahmed ben M'ra, à Ouled-Sellem, commune mixte de Aïn-M'Lila.)

1884. – 1m 54. Rouan clair pommelé plus foncé aux membres.

526 AÏN-BEL-ABBÈS

(M. Ben Adda Ould Amar, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 51. Gris pommelé, rouané, ladre à la mamelle dr.

AÏN BOU CIF

(M. El Oussif ben Mabkhout, aux Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1874. — 1m 53. Gris fort[t] moucheté, feu arabe aux genoux et aux boulets ant.

132 AÏN-DHEB

(M. El Hadj Abdallah ben Chemchana, aux Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1877. -- 1m 51. Gris pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres, 4 balz. chaussées, truitée à la face.

535 AÏN EL-HADJ

(M. Bou Khatem ben Hamouda, à Ouled-Ameur, commune mixte de Zemmorah.)

1881. — 1m 52. Gris pommelé, ladre au naseau g.

552 AÏN-EL-HADJ

(M. Djelloul Ould El Hadj Djelloul, caïd à Ouled-Omar, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 48. Gris fortt truité, lèvres noires.

1088 AÏN-ZOUAGHA

(M Ali ben Mohamed, à Oued Mouala, commun mixte de Tébessa.)

1883. — 1m 49. Gris foncé.

1030 AISSOUGA

(M. Si Amar ben Abderrhaman, à Oueb Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1876. — 1m 52. Bai châtain, en tête prolongé, ladre à la lèvre sup., 3 balz. irr. 1 ant. g. petite et herminée blessure accidentelle à l'avant-bras g.

978 AÏZIA

(M. Ali Cherif bel Hadj Brahim, à El Azebri, commune mixte d'Ain-M'lila.)

1876. — 1m 53. Bai marron rubican, en tête prolongé par une lisse mélangée et bordée s'élargissant sur le chanfrein et se terminant par du ladre entre et dans les naseaux, cicatrice à la pointe de la hanche droite, raie de mulet.

1115 AÏZIA

(M. Abdallah ben Ahmed, à Oued Rezeg Alla, commune mixte de Sedrata.)

1880. — 1m 48. Gris charbonné au chanfrein et à l'arcade sourcillière g.

2018 AÏZIA

(M. Saïd ben Lasli, à Aïn-el-Assafeur, commune mixte d'Aïn el-Ksar.)

1891. Bai, balz. post.

1575 ALATRA

(M. S'rir ben Ferhat, à Ouled-Sabeur, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 53. Rouan vineux pommelé, cicatrice à g. du chanfrein, truitée aux épaules.

1126 ALDJÏA

(M. Si Salah ben Ahmed Dzin. cheikh à Khedara, commune mixte de Soukharas.)

1881. — 1m 51. Bai chatain, fort^t en tête, fine liste au chanfrein, ladre entre les naseaux, 3 balz. herminées, 1 post. dr.

1740 ALDJÏA

(M. Rabah ben Kaddour, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Chateaudun.)

1881. - 1m 47. Gris blanc très légt truité.

1025 ALDJÏA

(M. Amar Ben Sahraoui, à Oulad-Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1883. — 1m 45. Gris pommelé.

1984 ALDJÏA

(M. Belkacem ben Bala, à Bahli, commune mixte de l'Aurès.)

1883. — 1m 52. Gris fort^t moucheté et charbonné, foncé aux extrémités.

1117 ALDJÏA

(M. Amouana ben Ahmed, à Khemissa, commune mixte de Sedrata.)

1884. — 1m 45. Gris, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1982 ALDJÏA

(M. Abbès ben Belkacem, à Oued-Abd-el-Rezeg, commune mixte de l'Aurès.)

1887. — 1m 48. Gris pommelé.

1843 ALDJÏA

(M. Tahar ben Belkacem, à Ouled-Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1891. — Bai. Par SEGANE, et MIRA, 1842.

75 ALÉPHA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 52. Gris foncé rouané, tête plus claire, ladre à la lèvre inférieure.

1926 **ALIA**

(M. Saïd ben Lala, à Oued-Mansour ou Madi, commune mixte de M'lila.)

1885. - 1m 52. Alezan clair, quelques poils en tête, légt ladre entre les naseaux, 2 balz. irr. post.

1506 **ALICE**

(M. Vatel, à Drahria.)

1886. — 1m 54. Rouan foncé, plus clair à la tête, ladre au bout du nez, 3 balz. irr. dont 1 ant. g. petite, grisonnée au poitrail.

76 **ALLIA**

(M. Madjoub ben Mohammed, aux Ouled-Si-Ameur, commune mixte d'Aumale.)

1873. — 1m 50. Gris très clair, légt truité, plus fort à la face de l'avant-bras droit, ladre marbré aux lèvres.

1913 **ALLIA**

(M. Ahmed ben Hazi, à Gherazla, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 55. Gris clair, légt moucheté.

1691 **ALLIA**

(M. Bou Akkas Bel Hadj Mohamed, à Aumale.)

1890. — Alezan clair, en tête, trace de ladre entre les naseaux, balz. post. g. Par SOURGHOUM, 67, et FREHA, 100.

774 **AMBER**

(M. El Badri ben Ahmed, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 44. Gris très clair, crins blancs, oreille dr. fendue.

712 **AMDIA**

(M. Si Ali bou Khatem, à Djerara, commune mixte de Renault.)

1876. — 1m 52. Gris truité, lèvres noires.

77 **AMÉDIA**

(M. Bou Tabba ben Bou Azaa, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1874. — 1m 45. Gris clair, truité fortt à la tête.

695 **AMOUÏA**

(M. Djilladi ould El Larbi, à Akerma, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1883. — 1m 48. Alezan clair en tête, balz. post.

1509 **AMULETTE**

(M. Vatel, à Draria.)

1888. — 1m 51. Gris pommelé rouané, plus clair à la tête.

145 **AOUDA**

(M. Hadj Mohammed Bel Hadj Djilali, aux Oulad-Farès, commune mixte du Chelif.)

1877. — 1m 50. Gris moucheté, ladre au chanfrein et à la lèvre inf.

1512 **AOUÏCHA**

(M. Hadj Mohamed ben Lakal, à Siouf, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1884. — 1m 53. Gris clair, très légt pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux, au bout du nez, oreille dr. fendue.

581 AOUÏCHA

(M. Mouley Ould Ahmed, à Gouadi, commune mixte de Frendah.)

1885. — 1m 54. Bai châtain, très fort[t] en tête, large liste au chanfrein, ladre aux naseaux, balz. post. dr. dentée.

865 AOURA

(M. Ben Ali Bel Hadj, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1880. — 1m 49. Alezan, deux bouquets de poils blancs en tête.

872 AOURA

(M. Safi bel Hadj, à Ouled Bou Riah, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1880.— 1m 52. Gris très clair, crins blancs, lég[t] ladré aux naseaux.

1937 AOUSSIA

(M. Kaddour ben Moussa, à Metarfa, commune mixte de M'sila.)

1883. — 1m 48. Gris très clair pommelé, crins blancs ladre aux naseaux et aux lèvres, raies de feu au garrot.

527 ARDJET-EL-BEGAR

(M. El Aid Ben Yacoub, caïd, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1881. — 1m 44. Bai châtain, 4 balz. irr. chaussées et dentées, pelote en tête.

528 ARDJOUNA

(M. Hadj Menouer ben Cheriba, à Amamra, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 57. Gris très clair truité, ladre aux arcades sourcilières, au chanfrein et aux lèvres, marquée de feu à la pointe des épaules.

1508 ARLEQUINE

(M. Vatel, commune de Drahria.)

1886. — 1m 46. Rouan pommelé, un peu plus clair à la tête, extrémités post. lavées.

78 AROUSSA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1872. — 1m 52. Bai clair légt rubican, quelques poils en tête, grisonnée au boulet post. dr.

853 AROUSSA

(M. Hadj Kaddour bel Hadj, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 51. Bai châtain, en tête.

655 AROUSSA

(M. Saïd ben Cherif, caïd, à Oum-El-Debah, commune mixte de Saïda.)

1882. — 1m 46. Gris clair pommelé, légt rouané.

141 AROUSSIA

(M. Hadj Djilali Bou Seta, à Sidi-el-Aroussi, commune mixte du Chelif.)

1882. — 1m 54. Gris foncé ardoisé, marqué à la base du poitrail par une raie blanche transversale.

1176 AROUSSA

(M. Abd-El-Kader ben Chergui, à Soba, commune mixte du Chelif.)

1886. — 1m 51. Rouan, plus clair à la tête et au paturon post. g.

1939 **ATIA**

(M. Ahmed ben Mohamed, à M'Tarfa, M'Sila mixte.)

1884. — 1m 54. Gris clair moucheté, rouané, feu aux épaules et aux parotides.

1318 **ATIKA**

(M. Hadj Mohamed ben Ouada, à Charon.)

1886. — Rouan très clair. Par REKEB, 213, et TAOUS, 147.

1293 **ATROUCHA**

(M. Ben Aouda ben Darsaïa, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1885. — Rouan foncé. Par SOURGHOUM, 67, et FODDA, 126.

1641 **AURORE**

(M. Billot, à Oran.)

1888. — Bai, marron, foncé en tête, balz., post. dr. herminée et incomplète. Par DRAOUI, 299, et NEDJEMA, 389.

1325 AZZA

(M. Mohammed ben Cheik, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1886. — Gris de fer. Par BOUCIF, 216, et ACHOUBA, 156.

737 AZIZA

(M. Rabah Bel Hadj, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa)

1875. — 1m 45. Gris très clair, légt moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres.

882 AZIZA

(M. Mohamed ben Djillali, à Ouled-Ismeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 51. Gris très clair, ladre aux naseaux, feu en croix aux flancs.

462 AZIZA

(M. Cherif bel Hachemi, à Aïn-Boudinar.)

1879. — 1m 51. Alezan, rubican sur le thorax, en tête prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux.

135 AZIZA

(M. El Khelili ben Ahmed, aux M'Fatah, commune mixte de Boghari.)

1881. — 1m 52. Bai châtain foncé, liste frontale côté dr., quelques poils blancs entre les naseaux.

716 AZIZA

(M. Bel Ahmed ben Khalifa, à Abd-el-Goui, commune mixte de Renault.)

1881. — 1m 48. Gris clair, pommelé, rouané, légt ladré aux lèvres.

635 AZIZA

(M. Cheikh ben Abdallah, à Temaznia, commune mixte de Cacherou.)

1881. — 1m 45. Gris rouané, crins blancs, très légt. ladré aux lèvres.

425 AZIZA

(M. El Aïd ben Kaddour, à Achacha, commune mixte de Cassaigne.)

1883. — 1m 44. Bai châtain clair, légt ladre entre les naseaux, balz. post. g. principe de balz. membre ant. dr.

620 AZIZA

(M. Kaddour ben Rami, au douar Flitta, commune mixte de l'Hillil.)

1884. — 1m 57. Gris foncé, pommelé.

675 AZIZA

(M. Saïd ould Mohammed, à Hassasna Cheraga, commune indigène de Yacoubia.)

1887. — Gris très fort rouané.

1306 AZIZA

(M. El Oussif ben Mabkhout, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1889. — Par Boucif, 216, et Aïn-Boucif, 138.

2045 AZIZIA

(M. Douadi ben Amar, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1888. — 1m 60. Bai châtain, en tête prolongé sur le chanfrein entre les naseaux, feu au garrot.

2046 **AZIZIA**

(M. Lelmi ben Messaoud, à Oued-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1885. — 1m 57. Bai, pelote bordée, en tête, fort rubican aux flancs.

1300 **AZZOUZA**

(M. El Khelili ben Ahmed, à M'Fata, commune mixte de Boghari.)

1887. — Bai. Par ATTRABI, 6, et AZIZA, 135.

749 **BAÏA**

(M. Halouï ben Safi, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 50. Bai châtain foncé, pelote bordée en tête, balz. post.

1972 **BAÏA**

(M. Seguy Villevaleix, administrateur.)

1881. — 1m 55. Gris clair truité.

1885 **BAÏA**

(M. Abdallah ben Ali, à Guergour.)

1885. — 1m 47. Alezan foncé, pelote en tête.

1856

BAÏA

(M. Mohamed bel Hadj, à Brarcha, commune mixte de Morsotte.)

1886. – 1m 47. Gris pommelé, crins foncés, ladre aux naseaux et aux lèvres.

79

BAÏDA

(M. Abd el Kader ben Ahmed, à El-Khemais, commune mixte de Téniet-el-Hâad.)

1872. — 1m 49. Gris truité, fortement accusé sur les maxilaires, ladre à la narine dr. et aux lèvres.

436

BAÏDA

(El Hadj Mohamed ben Amghar, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1879. — 1m 53. Gris très clair, 4 raies de feu à la pointe des épaules, plaie accidentelle à l'hypocondre g.

1171

BAÏDA

(M. M'Hamed ben Henni dit Karoussi, caïd, à Tafelout, commune mixte du Cheliff.)

1882. — 1m 52. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres, crins blancs, feu aux épaules.

1308 BAÏRA

(M. Escaich, Henri, à Pontéba, Orléansville.)

1889. — Bai. Par KALIFA, 215, et MARQUISE, 139.

1119 BAHARIA

(M . Smain ben Ali, à Oued Sba, commune mixte de Sedrata.)

1876. — 1m 58. Gris très clair, très légt moucheté ladre aux naseaux, feu de chaque côté du chanfrein.

973 BAHARIA

(M Azouz ben Messaoud, à Oued Aziz, commune mixte d'Ain M'lila.)

1883 . — 1m 56. Gris rouané pommelé, plus clair à la tête, crins de la queue lavés.

860 BAHBIA

(M. Mimoun ben Moussa, à Ouled Ali, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 46. Alezan, fortt en tête, liste sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, marquée de blanc sur le dos, balz post.

1153 **BAHIA**

(M. Jourdan, Max, à Affreville.)

1889 — Rouan clair. Par BAHAR, 10, et BICHETTE, 718.

1349 **BAHOUALA**

(M. El Adjeb ben Youssef, à Ouled-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Alezan. Par LYDIA, 45, et ZENIMIA, 179.

538 **BAKHTA**

(M. Ahmed Ould El Hadj Kaddour, à Ouled-Si-Yaya-ben-Ahmed, commune mixte de Zemmorah.)

1872. — 1m 44. Gris très clair, légt truité.

1165 **BAKTA**

(M. Laredj Bel Hadj Ahmed, à Tafelout, commune de Charon.)

1875. — 1m 46. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres, blessure accidentelle à l'avant-bras dr., face externe.

1291 **BALA**

(M. Abdelkader ben Ali ben Chergui, à Soba, commune mixte du Chelif.)

1889. — Bai. Par CILAM, 234, et MOBARKA, 119.

491 **BALANCELLE**

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Perrégaux.)

1877. — 1m 44. Gris truité, crins foncés, cicatrice accidentelle sur la fesse g. et à l'oreille g.

754 **BALOUISA**

(M. Ahmed ben Ghaoutsi, caïd, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48 Gris très clair, truité, feu aux épaules.

1284 **BANOUHA**

(M. Ahmed ben El Hadj, à Ouled-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Bai. Par LYDIA, 45, et MESSAOUDA, 113.

1278 **BARA**

(M. Sliman ben Maklouf, à Ouled-Meriem, commune mixte d'Aumale.)

1889. Gris foncé. Par EULAM, 239, et HOUDA, 107.

1128 **BARBARIA**

(M. Srir ben El Hadj Saad, à Ouillen, commune mixte de Souk-Ahras.)

1880. — 1m 41. Gris clair moucheté, légt truité, crins foncés.

1263 **BARIKA**

(M. Bel Hadj ben Lakdar, à Ouled-Bou-Arif, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Rouan vineux. Par SOURGHOUM, 67, et BEÏA. 81.

2105 **BARKA**

(M. Abdelkader Ould Adda, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmora.)

1888. — 1m 50. Bai châtain, légt en tête, 4 balz. herminées.

2106 **BARKAOUÏA**

(M. Ben Aouda Ould Kaddour, à Oued-Barka, commune mixte de Zemmora.)

1888. — 1m 56. — Gris fortt rouané, balz. post. chaussées.

719 **BARONNE**

(M. Varlet, à Mouzaïaville.)

1879 1m 60. Gris, fortt truité et pommelé, lèvres noires, charbonné aux jarrets.

80 **BASKIRA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Gris foncé, tête plus claire.

1342 **BATTA**

(M. de Bonnand, à Oued-el-Alleug.)

1889. — Bai châtain. Par ABDOULA-AGHA, 1, et PIERRETTE, 172.

1098 **BAYA**

(M. Yaya ben Mohammed, à Abadna, commune mixte de Tébessa.)

1885. — 1m 51. Bai châtain.

1676 **BEDDA**

(M. El Hadj Mohamed ben Lakal, à Sioufs, commune mixte de Téniet.)

1890. — Bai clair, trace de balz. post. dr. Par OULANI, 62, et ZERGA, 180.

1663 **BEDRA**

(M. Mohamed ben Saïdan, à Oued-M'sellem, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai, quelques poils en tête. Par LYDIA, 45, et AÏCHA, 74.

379 **BEGHDADIA**

(M. Mohamed ben Baghdad, à Ténazet, commune mixte de Saint-Lucien.)

1879. — 1m 47. Gris pommelé, charbonnée sur les côtés du garrot.

81 BEÏA

(M. Bel Hadj Ben Lakdar, caïd aux Ouled-Bou-Arif, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 54. Gris pommelé, rouané, légt truité à la tête, extrémité ant. dr. plus foncée, blessure accidentelle au genou dr.

1852 BEÏA

(M. Belkassem ben Djalala, à Brarcha, commune mixte de Morsott.)

1882. — 1m 57. Noir mal teint.

1692 BEÏA

(M. Sarahoui ben Ahmed, à Boughzoul, commune mixte de Boghari.)

1890. — Noir, en tête, oreille droite fendue. Par AKDAM, 217, et ACHOURA, 166.

1555 BEÏDA

(M. Mohammed ben El Aïssa, commune mixte de Tebessa.)

1888. — 1m 54. Gris très clair, feu au sommet des épaules.

1114 BEÏDA

(M. Mohammed ben Djouha, aux Ouled-Belgassem, commune mixte de Setrata.)

1880. — 1m 46. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

82 BEÏDA

(M. El Hadj Maamar ben Sahraoui, aux Ouled-Ayed, commune mixte de Téniet)

1879. — 1m 52. Blanc rosé sur le corps, blanc porcelaine à l'encolure, ladre aux naseaux, aux lèvres et au pourtour des yeux, à l'anus et au périnée.

1829 BEÏDA

(M. Hallel ben bou Ali, à Oulmen, commune d'Aïn-Beïda.)

1880. — 1m 50. Gris foncé pommelé, fortt mouchetée à la face.

1089 BEÏDA

(M. Lakhdar ben Bouguerra à Abadna, commune mixte de Morsott.)

1881. — 1m 55. Gris très foncé, pommelé, plus clair au côté droit de la face, feu aux genoux.

1054 BEÏDA

(M. Nessim Guedj, à Aïn-Beïda.)

1883. — 1m 52. Gris pommelé, ladre aux naseaux, aux lèvres et aux paupières (œil droit), moucheté à la face.

1830 BEÏDA

(M. Ahmed bel Amara, à F'Kerina, commune mixte de Oum-El-Bouaghi.)

1883. — 1m 56. Gris clair, très légt rouané, ladre aux naseaux, feu au poitrail.

1918 BEÏDA

(M. Ali ben Messaoud, à M'Sila, commune mixte de M'Sila.)

1884. — 1m 58. Gris très clair, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres, feu au poitrail.

1364 BEÏDA

(M. Kouïder ben Ayeb, à Yghout, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1886. — Par Bacazic, 1233, et Chabaa, 87.

534 BEKAYA

(M. Touati ben Yacoub, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1878. — 1m 50. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

536 BEKAYA

(M. Si El Akeb ben Yacoub, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, blessure accidentelle au genou g. et sur le côté g. de la poitrine.

742 BEKKAÏA

(M. Fghoul ben Mennad, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 53. Gris pommelé rouané, crins et lèvres noirs.

765 BEKKAÏA

(M. Kaddour ben Ahmed, à Matmata, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 51. Gris très clair, légt moucheté, oreille dr. fendue.

688 BEKARIA

(M. El Hadj Caddour ould bou Faldja, à Bekakra, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1879. — 1m 54. Gris fortt truité, oreille dr. fendue.

1133 BELDIA

(M. Zouaouï ben Mansour, à Oued Driss, commune mixte de Souk-Ahras.)

1872. — 1m 48. Gris clair truité.

1504 BELLA

(M. Villenave, à Mustapha.)

1888. — 1m 52. Jai, en tête prolongé par une liste, terminée par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup., petite balz. post. dr.

377 **BELLAÏA**

(M. Si ben Athman ben Ahmed, à El-K'Sar, commune mixte de St-Lucien.)

1871. — 1m 48. Gris fortt truité, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., 2 raies de feu sur le côté de la narine g.

1182 **BELLE**

(M. Taboni, Louis, à la Ferme, commune d'Orléansville.)

1875. — 1m 44. Alezan, en tête.

1177 **BELLE**

(M. Rey, Joseph, à Malakoff.)

1875. — 1m 52. Gris très clair, ladre au pourtour des yeux et aux paupières, aux naseaux et aux lèvres.

206 **BENDIRA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1877. — 1m 51. Rouan, plus foncé aux extrémités, petit ladre au bout du nez.

1296 **BENDJAR**

(M. Ben Aouda ben Darsaïa, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1889. — Par BENDJAR, 16, et FODDA, 126.

510 **BENT-EL-FLITTIA**

(M. Ben Aouda ben Tahar, caïd, à Chouala, commune mixte de Zemmorah.)

1887. — Alezan, en tête prolongé par une large liste entre les naseaux, un peu de ladre aux naseaux. Par FAUST, 33, et FLITTIA, 509.

1976 **BENT-EL-FOUDIL**

(M. Mohamed ben Abdallah, à Oued-Abdi, commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 50. Gris foncé rouané.

810 **BERANIA**

(M. Djillali bel Hadj, à Hallouya Ghoraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 46. Gris rouané moucheté.

827 BERANIA

(M. Bekouch ben Aouda, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1886. — Gris. Par AMMI-MOUSSA, 268, et SULTANA, 826.

1150 BERGÈRE

(M. Mioque, à Bourkika.)

1888. — 1m 50. Noir mal teint, zain.

2016 BERGA

(M. Boudjemâa ben Ahmed, à Oued-Zaïd, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1884. — 1m 62. Gris clair, fortt charbonné aux hanches et aux épaules, crins foncés.

2007 BETTINA

(M. Bédouet, administrateur à El-Madher.)

1885. — 1m 58. Alezan, légt en tête, ladre entre les naseaux, balz. post. dr. Par MOKRANI, 992 et FOLIE, 981.

1570 BEYTERRASSE

(M. Derradji ben Abdel Kerrim, à Bazer, commune mixte des Eulmas)

1875. — 1m 54. Gris très clair truité, ladre marbré au bout du nez, entre dans les naseaux et aux lèvres.

455 BIBICHE

(M. Gustave Jobert, à Mostaganem.)

1886. — Gris rouané, pelote en tête, liste sur le chanfrein irr. Par EL BARAH, 258, et BICHETTE, 454.

83 BICHE

(M. Borély La Sapie, à Bouffarik)

1881. — 1m 49. Gris très clair, légt truité.

416 BICHETTE

(M. El Hadj Mohamed ben Messaoud, à Ouled-Khelouf-Souahlia, commune mixte de Cassaigne.)

1871. — 1m 52. Gris fort truité, oreille dr. fendue, légt ladré aux lèvres.

718 BICHETTE

(M. Jourdan Max, propriétaire à Affreville.)

1876. — 1m 46. Gris très clair, truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, cicatrice au poitrail.

400 BICHETTE

(M. de Page, à Aïn-Témouchent.)

1877. — 1m 51. Alezan, châtain clair, en tête prolongé entre les naseaux.

653 BICHETTE

(M. Bonrepeaux, Alexandre, à Mascara.)

1878. — 1m 50. Bai brun foncé, irrt en tête, ladre entre les naseaux, balz. chaussée post. g., principe de balz. post. dr., oreille dr. fendue.

375 BICHETTE

(M. Diégo Mas, à Oued-Imbert.)

1879. — 1m 40. Gris truité, fortt accusé sur le maxillaire, les épaules et les flancs, marqué de feu par une raie perpendiculaire aux flancs et au passage des sangles, blessure accidentelle à la gorge, sur les parotides.

449 BICHETTE

(M. M'Ahmoud ben Taïeb, à Aïn-Boudinar.)

1879. — 1m 44. Bai châtain, liste en tête prolongée, ladre aux naseaux, balz. post. g., bouquet de poils blancs de chaque côté du garrot.

454 BICHETTE

(M. Gustave Jobert, à Mostaganem.)

1881. — 1m 46. Gris clair truité, blessure accidentelle à la face ant. du genoux dr.

439 BICHETTE

(M. Ahmed ben Moktar, à Chellafa, commune de Sourk-el-Mitou.)

1881. — 1m 51. Bai châtain, en tête prolongé sur le chanfrein et par du ladre entre les naseaux, balz. post. chaussées.

474 BICHETTE

(M. Villemin, Jules, à Perrégaux.)

1882. – 1m 54. Gris clair pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1060 BICHETTE

(M. Boudon, interprète à Aïn-Beïda.)

1884. — 1m 54. Bai foncé, balz. irr. post. g.

1403 BICHETTE

(M. El Hadj Mohammed ben Messaoud, à Ouled-Krelouf-Souahlia, commune mixte de Cassaigne.)

1888. - Gris foncé, balz. post. dr. Par AZELEF, 263, et BICHETTE, 416.

1203 BICHETTE

(M. Llaty, Jean, à Isserville.)

1880. — 1m 50. Rouan, pommelé clair, ladre aux lèvres.

1201 BICHETTE

(M. Hygonnet, Joseph, à Bou-Khalfa, commune de Tizi-Ouzou.)

1880. — 1m 47. Gris pommelé, petit ladre à la lèvre sup.

1194 BICHETTE

(M Moutier, Simon, à Ouled-Aïssi, commune de Tizi-Ouzou.

1888. — 1m 55. Gris pommelé, légt truité, crins de la crinière foncés.

1184 BICHETTE

(M. Rosfelder, Louis, à Pontéba, Orléansville.)

1888. — 1m 52. Gris très clair, crins foncés, lèvres noires, blessure accidentelle à l'épaule dr.

1681 BICHETTE

(M. Rosfelder, Louis, à Pontéba.)

1890. — Noir mal teint. Par ARCH, 184, et BICHETTE, 1184.

2107 BICHETTE

(M. Floux, Charles, à Aïn-Tédelès.)

1886. — 1m 54. Alezan, en tête prolongé sur le chanfrein, 3 balz. chaussées dont 1 post. dr..

2108 BICHETTE

(M. Ahmed ben Moktar, à Bellevue.)

1890. — Bai. Par CARACO, 793, et BICHETTE, 439.

160 BIDA

(M. Mohammed ben M'Ahmed, aux Aziz, commune mixte de Boghari.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, ladre entre les naseaux et aux lèvres, marques de feu aux genoux et aux boulets ant.

1382 BIENVENUE

(M. Duffau, Pierre, commune de Tlemcen.)

1888. — Souris zain. Par DRAOUÏ, 299, et SAF-SAF, 396.

165 BLANCHETTE

(Mme veuve Arnaud, à Aïn-Smara.)

1873. — 1m 52. Gris très clair, légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1206 BLANCHETTE

(M. Pérès, Pierre, à Bordj-Menaïel)

1883. — 1m 48. Rouan vineux clair truité, plus fortt à la tête.

1185 BLANCHETTE

(M. Rosfelder, Louis, à Pontéba, Orléansville.)

1880. — 1m 47. Gris moucheté, truité, crins blancs, lèvres noires.

1067 BORGIA

(M. Si Bou Diaf bel hadj Abdallah, à Rahia, commune mixte de la Meskiana.)

1874. — 1m 47. Gris, marquée d'une croix à l'épaule gauche.

1942 BOUABANIA

(M. Saad ben Chelali, à Saïda, commune mixte de M'Sila.)

1887. — 1m 52. Gris pommelé, très légt rouané.

597 **BOU-GUERBA**

(M. Bel Abbès Ben Bouzid, à Takdempt, commune mixte de Tiaret.)

1880. — 1m59. Gris très clair, fortt ladré au chanfrein, aux naseaux et à la lèvre sup..

374 **BOUKHARIA**

(M. Mohamed bel Boukhari, à Sidi-Ghalem, commune mixte de St-Lucien.)

1880. — 1m 45. Gris très clair, ladre entre les naseaux et aux lèvres, blessure en avant de l'épaule g., sur l'épaule g. et le flanc, même côté.

477 **BOULOTTE**

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1873. — 1m 46. Gris fortt truité.

418 **BRIKA**

(M. Si Ahmed ben Brahim, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1877. — 1m 45. Gris clair truité.

1085 BRIKA

(M. Kalaïa ben Belkassem, â Oued-Brik, commune mixte de Tébessa.)

1884. — 1m 53. Gris foncé, ladre aux naseaux, oreille g. fendue.

490 BRISE-MICHE

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1881. — 1m 53. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1146 BRUNETTE

(M. Borély La Sapie, à Boufarik.)

1881. — 1m 49. Noir, en tête prolongé par une large liste terminée par du ladre, entre dans les naseaux et aux lèvres, 4 balz., les ant. petites.

382 CAROLINE

(M. Carrière, Antonin, à Tafaraoui, commune de Sainte-Barbe du Tlélat.)

1882. — 1m 51. Bai cerise, étoile en tête, principe de balz. lat. g.

1221 CATHERINE

(M. Dupuy, Jean, à Maison-Blanche.)

1880. — 1m 50. Gris clair truité, crins mélangés.

84 CEMA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Noir mal teint, fortt en tête prolongé par une petite liste s'élargissant au bas du chanfrein, terminé par du ladre, entre dans les naseaux et à la lèvre sup., balz. diagle g., l'ant. plus petite et dentelée.

879 CEMRIA

(M. Abd El Kader ben Meddah, à Mariouia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 45. Gris très clair, crins blancs, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

447 CENDRILLON

(M'Ahmoud Ben Taïeb, à Aïn-Boudinar.)

1888. — 1m 49. Bai châtain foncé, pelote triangulaire sur le frontal.

85 CEUDMIA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Gris, tête plus claire.

592 CHAABA

(M. Hadj Kaddour ben Taïeb, à Guertoufa, commune mixte de Tiaret)

1874. — 1m 55. Gris clair, légt moucheté sur le côté g. de la poitrine, ladre aux lèvres

122 CHAABA

(M. Ali ben Snoussi, aux Ouled-Maref, commune mixte de Berrouaghia.)

1874. — 1m 50. Gris très clair, charbonné à la pointe des épaules et feu en angle au flanc dr. et une raie de feu au flanc g.

1876 CHAABA

(M. Si Mohammed ben Cherif, à Oued-Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1876. — 1m 55. Gris clair moucheté.

2000 CHAABA

(M. Ali ben Messaoud, à Ksar-Belezma, commune mixte de l'Aurès.)

1883. — 1m 62. Gris moucheté, feu au garrot.

1919 CHAABA

(M. M'Ahmed ben Lakhdar, à Oued-Ghenaim, commune mixte de M'sila.)

1883. — 1m55. Gris très clair, feu aux épaules, aux flancs et aux boulets, charbonnée au flanc dr.

1477 CHAABA

(M. Kouïder ben Mamar, à Oued-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1882. — 1m56. Gris très clair, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

1485 CHAABA

(M. Djaffar ben Lakdar, à Beni-Bou-Yacoub, commune mixte de Berrouaghia.)

1877. — 1m50. Gris moucheté, ladre au nez.

1494 CHAABA

(M. Ben Djabar ben Yagoub, à Oued-Hamza, commune mixte de Boghari.)

1886. — 1m50. Gris pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

678 CHABA

(M. Lakdar ould El Aïd, à Oued-Serour Chéraga, commune indigène de Géryville.)

1873. — 1m 48. Gris clair truité, 3 raies de feu sur le chanfrein, lèvres noires, crins blancs.

164 CHABA

(M. Moul El Habda ben El Hadj Saad, à Zenakha Maoucha, commune mixte de Boghari.)

1873. — 1m 59. Gris très clair, oreille dr. fendue.

1032 CHABA

(M. Chouchen ben Salah, à Remila, commune mixte de Khenchela.)

1874. — 1m 54. Gris blanc, un peu de ladre à la lèvre sup.

1027 CHABA

(M Ahmed Ben Mohammed, à Ouled Bou Derhem, commune mixte de Khenchela)

1876. — 1m 45. Gris très clair.

1950 CHABA

(M. Moussa ben Embarek, à Oued-Hama, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1879. — 1m 52. Gris moucheté, truité, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

760 CHABA

(M. Kaddour ben Zerouki, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 46. Gris clair truité, oreille dr. fendue.

86 CHABA

(M. Ahmed ben Said, aux Beni-Meharez, commune de Téniet-El-Haâd.)

1880. — 1m 48. Gris clair.

1951 CHABA

(M. Rabah ben Amar, à Oued-Saïdi, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1880. — 1m 52. Gris truité, fortt accusé à la face.

748 CHABA

(M. Ahmed ben Abed, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 46. Gris truité, ladre marbré aux lèvres, oreille dr. fendue.

1814 CHABA

(M. Lakhdar ben Ahmed, à Sakra, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 49. Gris blanc, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres, feu au garrot et aux boulets.

1952 CHABA

(M. Amar ben Lounès, à N'gaous, commune mixte des Ouled Soltane.)

1884. — 1m 54. Gris très clair, légt pommelé truité, crins blancs, raie de feu au garrot.

1990 CHABA

(M. Derradji ben Abdelkrim, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 58. Gris pommelé moucheté.

1163 CHABA

(M. Abdelkader ben Hadj Mohammed, commune de Charon.)

1881. — 1m 46. Gris moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1879 CHABAA

(M. Kouïder ben Ayed, à Ighoud, commune mixte de Téniet.)

1879. — 1m 45. Blanc rosé, ladre aux naseaux, au pourtour des yeux, aux mamelles et à l'anus.

568 CHABBA

(M. Bel Abbed Ould Hadj Mohamed, à Khallafa-Ghoraba, commune mixte de Frendah.)

1879. — 1m 46. Gris légt truité, charbonné au sommet des épaules, légt ladré aux lèvres, oreille dr. fendue.

859 CHABBA

(M. Hadj Kaddour ben Miliani, à Touarès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1885. — 1m 43. Alezan, fort en tête, large liste au chanfrein, ladre aux naseaux.

435 CHAGRA

(M. Mohamed Bel hadj Sliman, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1877. — 1m 50. Bai châtain, pelote, en tête denté, large liste sur le chanfrein terminée par du ladre entre les naseaux et aux lèvres, 4 balz. irr. bordées.

414 CHAGRA

(M. El hadj Ben Zian Ben Abed, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1879. — 1m 45. Alezan châtain clair, fortt en tête prolongé par du ladre entre les naseaux, q. q. poils blancs à la pointe des épaules, 3 balz. irr., 1 post. g..

989 CHAGRA

(M. Lakhdar Ben M'Ahmed, à Batna.)

1881. — 1m 47. Alezan, pelote en tête, balz. post. g..

1031 CHAGRA

(M. Mohammed Ben Belgassem, à Ouled-ben-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1883. — 1m 46. Alezan, fortt en tête prolongé, ladre aux naseaux.

88 CHAÏBA

(M. Maamar ben Yaya, aux Béni Meharez, commune de Téniet-el-Haâd.)

1871. — 1m 49. Gris très clair truité, ladre entre les naseaux et la narine dr., feu arabe aux genoux et aux boulets ant., oreille dr. fendue, cicatrice au garrot.

1549 CHAÏBA

(M. Saïd ben Amar, commune mixte des Eulmas.)

1887. 1m 46. Blanc, ladre au bout du nez.

549 CHABET-HANIA

(M. El hadj Ben Aouda Ben Fellouh, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 51. Gris très clair, crins blancs, légt ladré aux naseaux et aux lèvres.

551 CHABET-EL-KOUSSOU

(M. El Hadj Bel Arbi, à El Habêcha, commune mixte de Zemmorah.)

1878. — 1m 48. Gris clair truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, oreille dr. fendue.

1756 **CHAMA**

(M. Embarek ben Mohamed, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun du Rhumel.)

1885. — 1m 60. Gris foncé, pommelé rouané.

393 **CHARLOTTE**

(M. Petitjean, à Tlemcen.)

1877. — 1m 50. Gris pommelé, rouané, lèvres noires.

94 **CHARLOTTE**

(Madame Frech, propriétaire, à Aumale.)

1881. — 1m 54. Gris pommelé rouané.

2037 **CHEBA**

(M. Merrah ben Amar, à Oued-Sellem, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 58. Gris clair moucheté, crins foncés.

1178 **CHEBA**

(M. Abd el Kader bed Hadj Mohamed, à Charron.)

1889. — Gris, belle face. Par REKEB, 213, et CHABA, 1163.

89 CHEBBA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1871. — 1m 48. Gris truité, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres, cicatrices à la hanche dr.

90 CHEGRA

(M. Mahieddin ben Missoud, à Duperré.)

1874. — 1m 44. Alezan doré, balz. latérale g.

1049 CHEGRA

(M. Hadj Mohamed ben Amar, à Oued-Bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1880. — 1m 54. Gris très clair, crins foncés.

1013 CHEGRA

(M. Si Ali ben Belgassem, à Ouled-Bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1881. — 1m 46. Alezan, en tête, balz. post. g. chaussée, poils blancs au garrot.

1023 CHEGRA

(M Abda ben Ahmed, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1883. — 1m 48. Alezan clair.

1048 CHEGRA

(M. Amar ben Abdallah, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1883. — 1m 52. Alezan, fort[t] en tête, ladre aux lèvres et aux naseaux, balz. irr. diagonales (dr.) tache blanche à la hanche dr.

1044 CHEGRA

(M. Mohamed Salah ben Athman, à Ouled-Ensigah, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 45. Alezan, fort[t] en tête prolongé entre les naseaux, balz. ant. g. haut chaussée, principe de balz. post.

1024 CHEGRA

(M. Messar ben Aroua, à Oued-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 45. Alezan, pelote en tête prolongée, ladre aux naseaux.

1763 CHEHBA

(M. Derradji ben Ferhat, à Ras-Seguin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1875. — 1m 50. Gris blanc, fort[t] moucheté.

153 CHEHBA

(Yahia ben M'hel, à Baghdoura, commune mixte de Ténès.)

1877. — 1m 46. Gris très clair, moucheté, un peu de ladre à la lèvre sup., q.q. poils noirs sous le larmier g.

1751 CHEHBA

(M. Miloud ben Djebaïli, à Tim-Telacin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1881. — 1m 54. Gris truité, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

420 CHEHEBA

(M. Mohamed bel Arbi, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1870. — 1m 45. Gris très clair, ladre aux naseaux et à la lèvre sup., 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

427 CHEHEBA

(M. Amar ben Abbed, à Beni Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1874. — 1m 45. Gris très clair, légt truité, un peu de ladre à la lèvre sup., lèvres noires.

1726 **CHEHLA**

(M. Si Ramdane ben Choufi, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 57. Gris blanc, ladre marbré à la face.

631 **CHEHOUAHA**

(M. Si Kaddour ben Aïssa, à Ouled-Chaffa, commune mixte de l'Hillil.)

1877. — 1m 51. Alezan, en tête, liste au chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres.

91 **CHEIKKA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1874. — 1m 52. Gris pommelé sur la croupe, un peu plus foncé aux extrémités.

833 **CHEKKALI**

(M. Bou Taleb ben Sanoun, à Chekkala, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48. Gris pommelé rouané, crins noirs.

92 CHELBIA

(M. Mohammed ben Rabah, aux Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1871. — 1m 51. Gris clair, fortt truité, ladre marbré aux lèvres, cicatrices à la pointe des hanches.

154 CHELFIA

(M. Missud ben Obara, à Sidi-El-Aroussi, commune mixte du Chelif.)

1879. — 1m 49. Gris truité, marqué de 3 raies de feu sur le chanfrein.

93 CHELLALA

(M. Belgassem ben Klif, aux Adaoura, annexe de Sidi-Aïssa.)

1874. — 1m 58. Gris très clair, légt mouchetée à la tête et à l'encolure, ladre marbré aux lèvres, feu arabe aux genoux, aux jarrets et aux quatre boulets.

1526 CHELLALA

(M. Mahdir ben Ahmed, aux Adaoura, annexe de Sidi-Aïssa.)

1884. - 1m 49. Bai châtain foncé, pelote en tête prolongée, ladre entre les naseaux, balz. post. irr.

542 CHELIBET

(M. Kaddour ben Djillali, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1881, — 1m 45. Gris clair pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1066 CHEMAMIA

(M. Mohamed Salah ben Taïeb, à Dala, commune mixte de la Meskiana.)

1880. — 1m 45. Gris, blessure accidentelle à l'épaule gauche.

802 CHERGUIA

(M. Mohamed bel Gheribi, à Keraïch-Ghoraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 40. Bai châtain, 3 balz. irrég., 1 ant. g., q. q. poils en tête.

630 CHERGUIA

(M. Bouzid ben Kaddar, à Ghoualize, commune mixte de l'Hillil.)

1881. — 1m 45. Gris rouané et truité.

2109 CHERIFA

(M. Abdallah ould Ahmed ben Derdour, à Bellevue.)

1885. — 1m 57. Gris très clair très légt moucheté.

975 CHETA

(M. Belgassem ben Ahmed, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn M'Lila.)

1880. — 1m 54. Gris foncé, rouané.

394 CHOUÏA-CHOUÏA

(M. Ayme, Augustin, jeune, à Tlemcen.)

1884. — 1m 51. Gris rouané, q. q. poils blancs aux paturons.

95 CIASSA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — Gris foncé, petite balz. post. g. herminée.

486 CIGARETTE

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1877. — 1m 46. Gris pommelé, rouané sur la poitrine et aux membres post.

385 CLOVISSA

(M. Navarro Vicente, à Bel-Abbès.)

1881. — 1m 55. Gris très foncé, pommelé.

404 COCOTTE

(M. Bacquès, à Aïn-Témouchent.)

1873. — 1m 57. Gris truité, pommelé sur les fesses et les membres post., blessure accidentelle sur le côté droit du dos, 3 raies de feu sur la joue g., feu français aux boulets.

1769 COCOTTE

(M. Dader Hilaire, à Sétif.)

1885. — 1m 49. Bai, légt rubican, très légt en tête.

1145 COCOTTE

(M. Morand, à Boufarik.)

1880. — 1m 55. Gris, fortt truité.

1204 COCOTTE

(M. Frichon, Léonard, à Isserville.)

1877. — 1m 47. — Gris clair, fortt truité, petites taches de ladre aux lèvres.

1469 **COQUETTE**

(M. Proton, Auguste, à Koléah.)

1881. — 1m 43. Gris moucheté, truité.

1191 **CORA**

(M. Rivière, René-Charles, à Tizi-Ouzou.)

1880. — 1m 52. Alezan, trace de balz. post. g.

1022 **DAAMA**

(M. Hadj Ali Ben Abdallah, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1882. — 1m 54. Bai brun, pelote en tête, q.q. poils blancs aux naseaux, 3 balz., 1 ant. g.

570 **DAHOUA**

(M. Mohammed ben Kaddour, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1882. — 1m 46. Bai châtain, fortt en tête prolongé sur le chanfrein, légt ladré entre les naseaux, balz. post. très irr. chaussées.

1931 **DAHDOUA**

(M. Taïeb ben Abdallah, à Saïda, commune mixte de M'Sila).

1885. — 1m 57. Gris pommelé, rouané.

576 DAÏFA

(M. M'Zili ben Halima, à Khallafa-Cheraga, commune mixte de Frendah)

1874. - 1m 45. Gris truité, rouané, blessure accidentelle au sommet des épaules, feu arabe au boulet ant. dr.

1585 DAÏKHA

(M. Brahim ben Saadi, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1881. — 1m 55. Alezan foncé, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre dans le naseau droit et à la lèvre inf., balz. ant. dr., tache blanche à la fesse g.

744 DALIA

(M. Reguig ben Tercha, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 52. Gris clair, légt rouané.

886 DALIA

(M. El Habib bel Hadj, à Ouled-Bou-Ikni, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 46. Gris pommelé rouané, légt ladré entre les naseaux.

627 DALIA

(M. Maamar ben ould Mustapha el Mahi, à Gueraïria, commune mixte de l'Hillil.)

1885. — 1m 51. Bai châtain, balz. post. g.

1080 DALOULA

(M. Lassoud ben Atman, commune mixte de Tébessa.)

1879. — 1m 51. Bai brun, feu aux genoux, principe de balz. post.

787 DAYA

(M. Snoussi bel Hadj, à Keraïch-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 49. Gris moucheté, truité, ladre aux naseaux et aux lèvres.

723 DÉCEPTION

(M. Bigle, à Drahria.)

1881. — 1m 56. Bai, châtain foncé, q. q. poils en tête formant un arc.

835 DEFELTENIA

(M. Mohammed ben Youssef, à Oued-Defelten, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 44. Gris très clair, légt truité, lèvres noires.

585 DEHIBA

(M. M'Hamed ben Mahdi, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1879. — 1m 48. Gris très clair, très légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1948 DEHIMIA

(M. Bou Rahla ben Mohamed ben Salem, à M'tarfa, commune mixte de M'Sila.)

1883. — 1m 55. Bai brun, pelote en tête, 3 balz. irr. dentées, 1 ant. dr.

2021 DEIKHA

(M. Amar ben Saïd, aux Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1880. — 1m 54. Gris clair tuité, feu au garrot.

1910 **DEIKHA**

(M. El Haoussine ben Mekki, à Z'gueur, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 47. Gris pommelé rouané.

1821 **DELOULA**

(M. Mohamed ben Ali, à Mekencha, commune mixte des Eulmas)

1882. — 1m 55. Gris pommelé, moucheté à la face, crins foncés.

1911 **DELOULA**

(M. Maamar ben Amar, à Rapta, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 52. Gris clair, pommelé, ladre marbré aux lèvres.

169 **DHAOUÏA**

(M. Taïeb ben El Hadj Embarek, aux Ouled-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1874. — 1m 53. Gris clair, truité, charbonné sur la croupe.

756 DHAOUÏÏA

(M. Benchora ben Fortas, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 49. Alezan, pelote en tête.

97 DHIRA

(M. Ben Youssef ben Saïd, aux Ouled-Si-Ameur, commune mixte d'Aumale.)

1881. — 1m55. Gris clair rouané, ladre à la partie inf. du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres, cicatrices sur les côtés de la gorge.

1946 DJAFIA

(M. Mahmoud ben Mohamed, commune mixte de M'Sila.)

1885. — 1m52. Gris étourneau, crins lisses.

1590 DJBARRA

(M. Amar ben Salah, à Ouled-Kiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1890. — Bai. Par AMRI, 966, et MANSOURA, 1131.

1753 **DJEDIA**

(Ferhat ben Bey, à Mgalsa, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. – 1m 54. Gris foncé rouané, feu au garrot.

370 **DJELLOULIA**

(M. Ghalem ben Djelloul, à Sidi-Ghalem, commune mixte de Saint-Lucien.)

1879. — 1m 53. Gris très clair, légt moucheté à la face, raies de feu aux genoux, blessures accidentelles sur le côté dr. du dos.

96 **DJEMILA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1878. — 1m 48. Alezan doré, légt charbonné à la fesse dr., irrt en tête, mélangé par une liste s'élargissant un peu sur le chanfrein, petit ladre entre les naseaux, balz. post. irr.

667 **DJENAA**

(M. El hadj Sahraoui Ould Ali, à Hassasna-Cheraga, commune indigène de Yacoubia.)

1881. — 1m 53. Gris pommelé rouané, lèvres noires, marquées de feu à la pointe des épaules.

502 DJERIDIA

(M. El Arbi ben Djelada, à Mina, commune mixte de l'Hillil.)

1887. — Gris, en tête prolongé. Par DJERIDI, 257, et FREHA, 501.

811 DJEZIRIA

(M. Ben Aïssa ben Kaddour, à Hallouya-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 46. Gris très clair, très légt truité, ladre aux naseaux.

762 DJIDA

(M. Otsman ben Bouzian, à Matmata, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 48. Gris très clair, crins blancs, oreille droite fendue.

1315 DJIDA

(M. Mohamed ben Ali ben Toualbia, à Chembell, commune de l'Oued-Fodda.)

1889. — Alezan. Par DAKHELANI, 224, et EL-ADJERA, 143.

739 **DJOUZA**

(M. Kaddour ben Mohamed, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 49. Gris moucheté et truité, oreille dr. fendue.

1389 **DJOUZETTE**

(M. Kaddour ben Mohammed, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Bai. Par SBAHI, 284, et DJOUZA, 739.

553 **DOUCHENIA**

(M. El hadj Lazereg ben Ouada, à Ouled-Sidi El-Azerag, commune mixte de Zemmorah.)

1878. — 1m 46. Bai chatain foncé, en tête prolongé par une fine liste. ladre aux naseaux, balz. post. g.

530 **DOUCHENIA**

(M. El Hadj Mohamed ben Djalti, à Ouled Sidi Yaya ben Ahmed, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 58. Gris pommelé, légt ladré aux lèvres, plaie accidentelle à la face interne du canon dr.

1860 DOUDJA

(M. Ahmed ben Khaled, à Oued Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 58. Gris clair légt pommelé, crins foncés.

603 DOULA

(M. Dermani ben Doula, à Torrich, commune mixte de Tiaret.)

1881. — 1m 49. Gris clair pommelé et truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, oreille droite fendue.

98 DRIFA

(Etablissements hippiques de l'Algérie, Jumenterie de Tiaret.)

1876. — 1m 52. Gris clair légt pommelé et truité, ladre marbré entre dans les naseaux, aux lèvres, entre les fesses et aux mamelles, feu arabe aux membres ant.

855 DRIFA

(Hadj Maamar ben Merzoug, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 52. Gris pommelé, très légt truité, ladre aux naseaux et aux lèvres.

2029 DRIFA

(M. Rabah ben Abdallah, aux Ouled-Sellem, commune mixte d'Aïn-M'Lila.)

1880. — 1m 59. Gris très clair, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres, feu au garrot.

1069 DRIFFA

(M. Couture, à Meskiana, commune mixte de la Meskiana.)

1872. — 1m 44. Gris fort truité.

415 DRIFFA

(M. Kaddour ben Zian, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1874. — 1m 52. Gris très clair, moucheté, crins plus foncés, blessure accidentelle sur le dos, ladre entre les naseaux.

429 DRIFFA

(M. Belkassem ben Harrats, à Zérifa, commune mixte de Cassaigne.)

1875. — 1m 47. Gris très clair truité, ladre aux lèvres, à la vulve et au plat des cuisses.

398 DRIFFA

(M. Fabre La Morelle, administrateur-adjoint.)

1878. — 1m 55. Bai châtain foncé, miroité, plaie accidentelle sur le côté dr. du dos, q. q. poils blancs, principe de balz. au membre post. dr.

1470 DRIFFA

(M. Borély La Sapie, Boufarik.)

1881. — 1m 47. Gris très clair, ladre entre les naseaux, lèvres noires.

1974 DRIFFA

(M. Ali ben Youssef, à Bouzina, commune mixte de l'Aurès.

1885. — 1m 53. Gris pommelé, très légt moucheté à la face.

1970 DRIRAH

(M. Thiebaux, administrateur-adjoint.)

1884. — 1m 60. Gris foncé pommelé, truité à la face, feu aux parotides.

632 **EGLÉ**

(M. Graillat, Pierre, aîné, à Perrégaux.)

1873. — 1m 49. Gris clair, légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1395 **EL-ABESSA**

(M. El Hadj Mohammed ben Issaad, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris, quelques poils en tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., trace de balz. post. dr. Par DEFINA, 332, et MABROUKA, 779.

143 **EL-ADJERA**

(M. Ali ben Toualbia, à Chemlal, commune de l'Oued-Fodda.)

1877. — 1m 50. Gris moucheté et truité, ladre entre les naseaux et aux lèvres, taches noires accidentelles aux épaules.

607 **EL-ADJOUZA**

(M. Missoum ben Chaïb, à Torrich, commune mixte de Tiaret.)

1872. — 1m 49. Gris fortement moucheté et charbonné, crins blancs, ladre légt marbré aux lèvres.

887 **EL-ADJOUZA**

(M. Bou Amama ben Lekhal, à Ouled-bou-Ikni, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m50. Gris truité, charbonné au côté gauche du garrot, ladre aux lèvres.

117 **EL ALALIA**

(M. Abdelkader ben Ali ben Chergui, caïd à Sobah, commune mixte du Chelif.)

1871. — 1m47. Gris très clair, moucheté, cicatrices à la pointe des épaules.

590 **EL-AOUISSIA**

(M. Hadj Tahar ben Messaouda, à Aouïsset, commune mixte de Tiaret.)

1876. — 1m53. Gris foncé truité, oreille dr. fendue.

1552 **EL-ATRA**

(M. Yaya ben Larbi, à Ouled-Sidi-Yaya, commune mixte de Morsott.)

1886. — 1m52. Bai, balz. post. bordées.

1553 EL-ALLAOUIA

(M. Bou Maza ben el Hadj Ali, à Ouled Sidi-Yaya ben Taleb, commune mixte de Morsott.)

1886. — 1m 52. Bai châtain, en tête mélangé.

547 EL-ALLIA

(M. Boukhatem ben Hamza, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1872. — 1m50. Gris très clair, légt truité, légt ladre aux naseaux et aux lèvres.

781 EL-ALLIA

(Djelloul ben Mohamed, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m51. Gris pommelé rouané, ladre aux naseaux.

1561 EL-AMRA

(M. Abdallah ben Belkassem, à Meghalsa, eommune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m 58. Bai clair, ligne blanche transversale interrompue au paturon ant. g., feu arabe au sommet des épaules.

1678 **EL-BAR**

(M. Bou Alem ben Mohamed, à Lavarande.)

1890. — Bai brun, quelques poils en tête. Par BILBOQUET, 19, et MESSAOUDA, 1161.

130 **EL BEÏDA**

(M. Daoudi ben Miloud, à Souagui, annexe de Chellala.)

1877. — 1m 52. Gris très clair, blessure accidentelle à la région dorsale et sur les reins, ladre aux lèvres.

982 **EL BEÏDA**

(M. Ahmed ben Belgassem, à Tlets, commune mixte d'Aïn-el-K'Sar.)

1878. — 1m 53. Gris très clair, légt ladré à la lèvre sup., marquée de feu de chaque côté du garrot.

1730 **EL BEÏDA**

(M. Mohammed ben Ramdane, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1879. — 1m 58. Gris blanc, crins foncés.

1416 **EL FREHIA**

(M. El hadj Abdelkader ben Abbou, à Mina, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Bai, en tête, ladre dans la narine g., balz. diag. g. Par SCYLLA, 543, et SADAOUÏA, 500.

529 **EL-HADJELA**

(M. El Harizi bel Miliani, à Beni Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1883. — 1m 50. Gris pommelé rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1899 **EL-HADJELA**

(M. El Amachi ben Sedira, à Sidi-Embarek, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 46. Gris clair légt rouané.

846 **EL-HAMRA**

(M. El Hadj Djillali ben Souati, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m52. Gris très clair, légt moucheté, ladre sur le chanfrein et aux naseaux.

373 **EL-AMRA**

(M. Bel Oufa Ould el Habib, à Sidi-Ghalem, commune mixte de Saint-Lucien.)

1880. — 1m 46. Bai châtain, en tête irrég., marqué de feu sur les deux côtés de la gorge et sur les flancs par une croix. Trois raies de feu de chaque côté du chanfrein, blessure accidentelle à la pointe des épaules.

1961 **EL-HAMRA**

M. Bou Rezg ben Ali, à Briket, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1884. — 1m 54. Bai châtain, q. q. poils en tête.

1907 **EL-HAREM**

(M. El Hadj ben Rachdi, à Z'Guer, commune mixte de Maadid.)

1879. — 1m 46. Gris clair truité, feu au poitrail.

671 **EL-HARRA**

(M. Si Ahmed ben Maraoui, à Saïda.)

1876. — 1m 48. Gris truité.

123 **EL-HOUACHE**

(M. Belkassem ben Ali, à Ighoud, commune mixte de Téniet.)

1882. — 1m 48. Rouan clair pommelé, ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux, dans la narine g. et aux lèvres, oreille dr. fendue.

550 **EL KHADEM**

(M. Abd El Kader ould ben Aouda, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 46. Gris très clair, crins blancs, très légt ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

431 **EL KHEFIFA**

(M. Ali ben Abbou, à Nekmaria, commune mixte de Cassaigne.)

1872. — 1m 51. Gris très clair truité, ladre à la narine g. et à la lèvre sup.

903 **EL KHEÏRA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1887. — Gris. Par N'Sib, 55, et Adjouba, 72.

1806 **EL KHETAÏA**

(M. Mohamed ben Goutali, à Saint-Arnaud.)

1880. — 1m 59. Gris, fortt truité, crins noirs.

1420 **EL-OUACHIA**

(M. Ahmed ben Maghraoui, à Saïda, commune mixte de Saïda.)

1888. — Gris rouané, en tête prolongé, balz. post. Par FLANE, 274, et EL-HARRA, 671.

598 **EL-OUERDA**

(M. Djillali ben Zegrer, à Guertoufa, commune mixte de Tiaret.)

1879. — 1m 51. Gris très clair, moucheté, légt ladre aux lèvres, oreille dr. fendue.

566 **EMBARKA**

(M. M'Hamed bel Habib, à Khallafa-Gheraba, commune mixte de Frendah.)

1873. — 1m 45. Bai châtain foncé, pelote en tête, Balz. post. g.

409 EMBARKA

(M. Abdallah ben Amar, à Aïn-Boudinar.)

1876. — 1m 49. Bai châtain, pelote en tête, liste sur le chanfrein, ladre entre les naseaux et la lèvre supérieure, principe de balz. aux membres antérieurs.

1138 EMBARKA

(M. Brahim ben Sadi, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1876. — 1m 58. Bai châtain, en tête, ladre aux naseaux, trois balz. chaussées, une ant. g., feu au garrot.

686 EMBARKA

(M. Ben Abdallah Ould Abd El Kader, à Meghaoulia, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1877. — 1m 45. Bai brun, quelques poils en tête, tache blanche sur le dos et sur les reins.

1544 EMBARKA

(M. Brahim ben M'Ahmed, à Adaoura, commune indigène de Sidi-Aïssa.)

1880. — 1m 53. Bai, en tête prolongé entre les naseaux, trois balz. irrég. dont une ant. dr., principe ant. g.

983 EMBARKA

(M. Si Taïeb ben Mohammed, à Haracta-Djerina, commune mixte d'Aïn-el-Ksar).

1880. — 1m 52. Bai brun foncé, bouquet de poils blancs au garrot, principe de balz. post. dr.

1125 EMBARKA

(M. Djebar ben Bel Ani, à Maïa, commune mixte de Sefia.)

1881. — 1m 49. Bai châtain.

1005 EMBARKA

(M. Sliman ben Dridi, à El-Ksour, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1881. — 1m 48. Gris foncé pommelé, feu au garrot, blessure accidentelle au rein g.

850 EMBARKA

(M. Hadj Tahar ben Kaddour, à Ouled Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881.— 1m 57. Gris pommelé, rouané, lèvres noires.

1905 EMBARKA

(M. Ali ben Saad Saoud, à Z'mala, commune mixte de Maadid.)

1881. — 1m 55. Gris moucheté, feu aux membres.

1592 EMBARKA

(M. Ammar ben Salah, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1881. — 1m 51. Rouan foncé pommelé, tache blanche au-dessus du pli du jarret gauche.

803 EMBARKA

(M. Djillali ben el Ala, caïd, à Halouya-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 51. Gris foncé rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1014 EMBARKA

(M. Si Mohammed Karichi, à Biskra.)

1882. — 1m 47. Gris très clair, légt truité, feu à la naissance des épaules.

1768 EMBARKA

(M. M'Ahmed ben Ali ben Maklouf, à Larbaa, commune mixte de Rirha.)

1883. — 1m 50. Gris fort[t] moucheté, charbonné à la face.

520 EMBARKA

(M. El Aïd ben Yacoub, caïd à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1883. — 1m 48. Bai châtain, légt en tête, balz. post. herminées.

1135 EMBARKA

(M. Youssef ben Abbès, à M'rana, commune mixte de Souk-Ahras.)

1884. — 1m 50. Gris foncé rouané, ladre aux naseaux.

864 EMBARKA

(M. Ahmed ben Cherif, à Meknessa, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1885. — 1m 47. Alezan, q. q. poils en tête.

1817 EMBARKA

(M. Saïd ben Hassein, à Ouled-Bel-Khir, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 52. Gris moucheté, truité, crins foncés.

1914 EMBARKA

(M. Zeïd ben Ahmed ben Achour, à Gherazla, commune mixte de Maadid.)

1885. — 1m57. Gris foncé pommelé, rouané, crins plus foncés.

1628 EMBARKA

(M. Messaoud ben Abdallah, à Ouled-Fedalat, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1889. — Noir franc, petite balz. post. g. Par BEDER, 927, et MAZOUZIA, 1000.

1529 EMBARKA

(M. Aïssa ben Sliman, à Oued-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1890. Alezan. Par EDJERAÏ, 232, et ZOHRA, 1528.

489 ESCAPADE

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1887. — Gris, liste interrompue, balz. post. g. Par BRAZIRA, 302, et ZOHRA, 488.

99 ÉTOILE DU SUD

(M. Preton, à Coléah.)

1873. — 1m50. Gris truité, hernie ventrale.

1517 ÉTOILE DU SUD

(M. Charpin, César, pharmacien militaire, à Téniet-el-Hâad.)

1885. — 1m 48. Gris clair, légt pommelé, ladre entre les naseaux, à la narine dr. et au bout des lèvres, oreille dr. fendue.

904 ET TELLAKA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Bai. Par N'Sib, 55, et Chebba, 89.

487 EVA

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1887. — Gris, balz. post. g. Par Brazira, 302, et Cigarette, 486.

2112 FABIOLA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 54. Alezan, balz. post. g. irr., trace opposée.

1445 **FACHELA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Par N'Sib, 55, et Alepha, 75.

1737 **FADDA**

(M. Amar ben Bou Nahas, à Ouled-Kebbeb, commune mixte de Fedj-M'zala.)

1877. — 1m54. Gris clair, pommelé, moucheté, feu à la pointe de l'épaule g.

1991 **FADDAH**

(M. Hanachi ben Slimane, à Sakra, commune mixte des Eulmas.)

1887. — 1m51. Gris blanc, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

1828 **FADHA**

(M. Amar ben Mohamed Tounsi, à Aïn-Beïda)

1884. — 1m 52. Gris clair pommelé, crins lisses, ladre marbré aux lèvres.

1674 **FADHA**

(M. Ben Youssef ben Saïd, aux Ouled-Si-Ameur, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Alezan, 3 balz. dont 1 ant. dr., oreille g. fendue. Par LYDIA, 45, et DHIRA. 97.

548 **FAFFA**

(M. Ahmed ben Snoussi, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 52. Bai châtain foncé, fort[t] en tête, prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux, 3 balz. chaussées irr., 1 ant. à g.

519 **FAÏDET-EL-DJELED**

(M. El Aïd ben Yacoub, caid, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1877. — 1m 50. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres, lég[t] truité sur le corps.

1443 **FAIZA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Par N'SIB, 55, et GUEZZENA, 103.

1074 **FANCHETTE**

(Madame veuve Couret, à Tébessa.)

1878. — 1m56. Gris moucheté et truité.

617 **FANNY**

(M. Domergue, adjoint, aux Silos, commune mixte de l'Hillil.)

1883. — 1m48. Alezan, châtain clair, quelques poils en tête.

1414 **FANNY**

(M. Domergue, adjoint, aux Silos, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — Bai clair légt en tête. Par CADOB, 328, et MISS, 618.

1063 **FARFARIA**

(M. Larbi ben Salah, à Aïn-Touïla, commune mixte de Meskiana.)

1885. — 1m58. Bai, en tête, ladre à la narine dr., balz. latérales dr. irr.

1530 FAROUHA

(M. Dahman ben Mezhoud, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1884. — 1m 58. Gris foncé rouané, légt truité à la face.

1211 FATA

(M. Abderrhaman ben Chaouch, à Bordj-Ménaïel.)

1874. — Bai, légt en tête, 3 balz. dont 1 ant g.

403 FATHMA

(M. El Habib ould Graïn, à Oued-Sebbah, commune mixte d'Aïn-Témouchent.)

1875. — 1m 46. Bai châtain, pelote en tête, liste sur le chanfrein prolongée par du ladre entre les naseaux, 4 balz. chaussées.

1566 FATHMA

(M. Laïden Merouani, à Ouled-Zaïb el-Hassi.)

1884. — 1m 58. Gris très clair.

569 FATIMA

(M. Ahmed Bel Kassem, à Khallafa-Gherabas, commune mixte de Frendah.)

1875. — 1m 50. Gris foncé moucheté et truité, ladre aux naseaux et à la lèvre sup.

473 FATIMA

(M. Abderrhaman ben Abid, à Perrégaux.)

1878. — 1m 51. Gris clair moucheté, truité, cicatrice ancienne aux boulet post. g.

434 FATIMA

(M. Kaddour ben Attou, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1883. — 1m 52. Gris fort[t] foncé, fort[t] rouané, bouquet de poils blancs sur le côté g. du garrot et à la naissance de la queue.

1987 FATIMA

M. Bachir ben Mohamed, à Oued-Sabeur, commune mixte des Eulmas.)

1888. — 1m 50. Gris foncé, fort[t] rouané.

448 FATMA

(M. El Aroui Bel Aouda, à Tounin.)

1874. — 1m 48. Gris clair moucheté, crins blancs, 4 raies de feu à l'extrémité inf. du chanfrein.

1169 FATMA

(M. Abdelkader ben Aïssa, à Ouled-Ziad, commune mixte du Chelif.)

1875. — 1m 52. Alezan brûlé, pelote en tête, balz. post. g.

2010 FATMA

(M. Mohamed Cherif, à Ilermane, commune mixte de l'Aurès.)

1875. — 1m 57. Gris, fortt truité, feu à l'épaule dr.

1495 FATMA

(M. Abdelkader ben Achraoui, à M'fata, commune mixte de Boghari.)

1877. — 1m 47. Gris truité, oreille dr. fendue.

383 FATMA

(M. El Mahi ben ould Ouïs, à Ouled-Mebtouh, commune mixte de Mekerra.)

1877. — 1m 50. Gris très clair, légt moucheté.

705 FATMA

(M. Bou Khatem ben Tahar, à Ouarizan, commune mixte de Renault.)

1877. — 1m 47. Gris pommelé rouané, ladre aux lèvres, oreille dr. fendue, blessure accidentelle aux flancs.

131 FATMA

(M. El Guechtouli ben el Hadj Kouïder, à Rebaïa, commune mixte de Berrouaghia.)

1878. — 1m 51. Blanc, ladre aux naseaux et aux lèvres et sous le larmier dr., au plat des cuisses. Marquée de feu à la pointe des épaules, aux genoux et aux boulets ant., crins lisses.

640 FATMA

(M. Ben Yamina ould Adda ben Moktar, à M'hamid, commune mixte de Cacherou.)

1878. — 1m 48. Bai châtain, irrt en tête, ladre entre les naseaux, balz. post. dr., oreille dr. fendue.

616 FATMA

(M. Mohamed ben Yaya, à Ouled-Sidi-Khaled Chéragas, commune indigène de Tiaret-Aflou.)

1878. — 1m 57. Bai châtain foncé, irrt en tête, balz. post. dr. bordée.

1170 FATMA

(M. El hadj el Hattabi, à Ouled-Ziad, commune mixte du Chelif.)

1879. — 1m 44. Gris, fortt moucheté et truité, crins noirs, oreille dr. fendue, marquée de feu aux épaules et au chanfrein.

1904 FATMA

(M. Ahmed ben Salah, à Z'mala, commune mixte de Maadid.)

1879. — 1m 47. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres, feu aux membres ant.

976 FATMA

(M. Mohammed ben Mohmoud, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'Lila.)

1880. — 1m 53. Gris clair, truité à la tête et moucheté sur le corps, raies de feu au sommet des épaules, crins de la queue lavés.

2013 FATMA

(M. Belkassem ben Azizou, à Oued-el-Mâ, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1880. — 1m 59. Gris clair truité.

1109 FATMA

(M. Taïeb ben Saïd, à Guelaat-Bou-Sba.)

1881. 1m 47. Bai, irrt en tête, ladre aux naseaux.

995 FATMA

(M. Saad ben Madani, à Beni Ifren, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1881. — 1m 51. Bai châtain, balz. irr. herminées post., taches blanches accidentelles sur le dos et au poitrail.

471 FATMA

(M. Kadda ould Abbès, à Perrégaux.)

1881. — 1m 47. Gris clair, crins foncés, marquée de de feu à la pointe de l'épaule g.

1880 FATMA

(M. Messaoud ben Boulkbech, à Tigrine, commune mixte d'Akbou)

1881. — 1m 48. Gris clair, légt pommelé, crins plus foncés, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf.

1746 FATMA

(M. Hamou ben Belkacem, à Zaouïa ben Zaroug, commune mixte de Châteaudun.)

1881. — 1m 62. Bai châtain, miroité, fortt en tête, prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux, balz. irr. dentée post.

1908 FATMA

(M. Dif ben Tahar, à Z'guer, commune mixte de Maadid.)

1882. — 1m 55. Gris clair truité, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres.

1538 FATMA

(M. Chikh ben El Hadj Saadi, à Mamora, commune mixte d'Aumale.)

1883. — 1m 56. Gris très clair, pommelé, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres, charbonné sous la hanche dr.

554 FATMA

(M. Mahmed ben Adda, à Chouala, commune mixte de Zemmorah.)

1883. — 1m 44. Gris rouané, balz. post. dr., 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

1118 FATMA

(M. Arezgui ben Ali, à Oued-Belgassem, commune mixte de Sedrata.)

1882. — 1m 49. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1208 FATMA

(M. Germsser, Charles, à Zaatra, commune de Courbet.)

1882. — 1m 47. Gris foncé, moucheté.

2110 FATMA

(M. Chaïb Abdelkader Ould el Had, à Rivoli.)

1883. — 1m 52. Gris, fortl rouané, pommelé.

2111 **FATMA**

(M. Abderrahman bel Habib, à Perrégaux.)

1885. - 1m 53. – Gris clair, pommelé.

1999 **FATMA**

(M. Ali ben Belkacem, à Zaafa, commune mixte de l'Aurès.)

1883. — 1m 48. Gris clair, très légt pommelé aux fesses, crins foncés.

1962 **FATMA**

(M. Si Ali ben Belkacem, à Briket, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1883. — 1m 58. Noir mal teint, quelques poils en tête, principe de balz. post. dr.

1881 **FATMA**

(M. Aïssa ben Chaïa, à Guergour mixte.)

1883. — 1m 47. Gris très clair, oreille dr. coupée.

1836 **FATMA**

(M. Zid Ahmed ben Mohamed, à Oued-Athménia.)

1883. — 1m 50. Gris, truité à l'avant-main, crins foncés.

1822 **FATMA**

(M. Bouziane bel Haoussine, à Oued-Zaïm, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 57. Gris pommelé, crins et extrémités foncés, 3 raies de feu aux épaules.

1818 **FATMA**

(M. Ali ben Khalef, à Beïda-Bordj, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 55. Gris moucheté, crins foncés, feu aux genoux et aux boulets.

1809 **FATMA**

(M. Taïeb ben Ahmed, à Bou-Lzaza, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 59. Gris pommelé moucheté à l'encolure crins foncés.

1873

FATMA

(M. Soultane ben Abderrahmane, à Oued-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1885. — 1m 50. Gris foncé, pommelé, rouané.

1472

FATMA

(M. Abdelkader ben Touami, à Oued-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1885. — 1m 55. Gris très clair, légt pommelé, 4 raies de feu à la pointe des épaules.

1971

FATMA

(M. Larbi ben Mohamed, à Briket, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1885. — 1m 43. Gris pommelé, moucheté à la face.

1654

FATMA

(M. Milloud ben Aïssa, à Ouled-bou-Ziri, commune mixte de Tiaret.)

1887. — Alezan, en tête, balz. post. g. Par EL-MELECK, 301, et AÏCHA, 571.

2036 FATMA

(M. Ahmed ben Lakdar, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'Lila.)

1887. — 1m 58. Bai châtain foncé, miroité, q. q. poils en tête.

1222 FATMA

(M. Studer, François, à l'Arba.)

1888. — 1m 55. Rouan clair truité, crins de la queue foncés, ceux de la crinière mélangés.

1803 FATMA

(M. Si Mohamed ben Embarek, à Ouled-Zaïm, commune mixte des Eulmas.)

1889. — 1m. Gris foncé.

2028 FATMA

(M. Amar ben Ahmed, à Ouled-Belaguel, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1889. — 1m 50. Bai brun, balz. post. dentées herminées. MABROUK, 949, et MESSAOUDA, 2027.

1003 **FATOUMA**

(M. Tahar ben Ali, à Rouagued, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1878. — 1m 46. Bai brun, en tête fort[t] prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, tâches blanches sur le dos, balz. post. dr. chaussée.

1442 **FECHARA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Par AMMI-MOUSSA, 268, et NAHLA, 116.

713 **FELOUKA**

M. Mahmed Bel Hadj ben Mahal, à Mazouna, commune mixte de Renault.)

1880. — 1m 46. Alezan, en tête prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, 3 balz. dont 1 ant. g.

1975 **FELOUKA**

(M. Ali ben Youssef, à Bouzina, commune mixte de l'Aurès.)

1891. — Rouan. Par GABACK, 936, et DRIFFA, 1974.

1448 **FERDJIA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie).

1883. — N'SIB, 55, et ZUEURDA, 182.

2113 **FENELLA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 53. Gris pommelé, légt rouané, ladre marbré au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

1922 **FERHA**

(M. Ben Aïssa ben Saïd, à Metarfa, commune mixte de M'sila.)

1883. — 1m 50. Gris clair pommelé.

1642 **FERHATA**

(M. Snoussi ben Mohamed, à Mascara.)

1888. — Gris foncé rouané. Par N'SIB, 55, et CHEBBA, 21.

1927 **FERHOUA**

(M. Saïd ben Lala, à Oued-Mansour ou Madi, commune mixte de M'sila.)

1880. — 1m 48. Gris clair pommelé, crins foncés, feu au garrot, aux genoux et aux boulets.

693 **FERHOUDIA**

(M. Taleb Mohamed ould Kaddour, à Frada, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1882. — 1m 51. Bai châtain clair, en tête, large liste sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. haut chaussées, 1 ant. dr.

1180 **FERRADJI**

(M. Laredj bel hadj Ahmed, à Tafelout, commune de Charon.)

1889. — Noir, marqué de blanc en tête et entre les naseaux. Par REKEB, 213, et MESSAOUDA, 1164.

1977 **FIALLA**

(M. Si Mohamed ben Ahmed, à Bouzina, commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 51. Bai châtain, légt en tête.

720 **FIFINE**

(M. Bouscaret, à Saint-Cyprien-les-Attafs.)

1882. — 1m 52. Gris pommelé, rouané sur les fesses et moucheté à l'encolure et sur la face.

720 **FIFINE**

(M. Amadieu, propriétaire, à St-Pierre-St-Paul.)

1882. — 1m 52. Gris pommelé, rouané sur les fesses et moucheté à l'encolure et sur la face.

498 **FILLE-DE-L'AIR**

dit OULD DJEMA

(M. Caniccio, Victorino, à Relizane.)

1880. — 1m 53. Bai châtain foncé, balz. post. chaussées, principe de balz. ant. g., croissant en tête.

1568 **FIOREA**

(M. Salfati, Isaac, à Bône.)

1882. — 1m 59. Bai foncé, q. q. poils en tête, feu aux genoux et aux poignets.

509 **FLITTIA**

(M. Ben Aouda ben Tahar, caïd, à Chouala, commune mixte de Zemmorah.)

1877. — 1m 53. Alezan doré, en tête prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, blessure accidentelle de chaque côté du garrot.

476 **FLORA**

(La Société de l'Habra et de la Macta.)

1874. — 1m 45. Gris truité, blessure accidentelle aux épaules sur la région dorsale, au coin de la hanche d.

1375 **FLORENCE**

(La Société de l'Habra et de la Macta, commune de Perrégaux.)

1888. — Gris, balz. post. dr. Par CAFER, 321, et CIGARETTE, 486.

126 **FODDA**

(M. Ben Aouda ben Darsaïa, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1877. — 1m 42. Gris très clair, épi à la base de la trachée, blessures accidentelles à la partie sup. et ant. du canon post. dr.

981 **FOLIE**

(M. Bedouet, administrateur, commune mixte d'Aïn-el-K'Sar.)

1883. — 1m 50. Alezan foncé, 4 balz.

1330 **FOUFINE**

(M. Mohammed ben Hadj Moussa, à St-Cyprien-Les-Attafs.)

1889. — Gris. Par BAJAR, 9, et ZARAH, 158.

638 **FRÉHA**

(M. El Moktar Ould El Hachemi, à Ouled-Aïssa-Bel-Abbès, commune mixte de Cacherou.)

1877. — 1m 48. Bai zain, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

541 FREHA

(M. Bel Djilali ben Miloud, à Ouled-Rafa, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 50. Gris truité, moucheté, rouané aux membres post., 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

501 FREHA

(M. El Arbi ben Djelada, à Mina, commune mixte de l'Hillil.)

1880. — 1m 50. Gris très clair truité, en tête prolongé, ladre entre dans les naseaux et aux lèvres.

100 FREHA

(M. Bou Akkas bel hadj Belkassem, aux Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale)

1882. — 1m 50. Rouan vineux, trace de ladre entre les naseaux, lavée à la hanche dr., balz. post.

1557 FREHA

(M. Ahmou ben Messaoud, à Ouled-Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1884. — 1m 55. Gris pommelé, ladre entre les naseaux.

1923 FRIHA

(M. Lakdar ben Saïd, à Metarfa, commune mixte de M'sila.)

1881. — 1m 55. Gris clair moucheté, feu aux genoux et aux boulets.

406 FRISSONNANTE

(M. Noguier, Paul, interprète, à Cassaigne.)

1881. — 1m 45. Gris très clair truité, plus foncé à la face, ladre aux naseaux et aux lèvres, oreille dr. fendue, plaie accidentelle au flanc dr.

525 FROHA

(M. Ben Kadda Belgassem, à Ouled-si-Yaya-ben-Ahmed, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 52. Gris très clair, moucheté, truité, ladre entre les naseaux.

751 GAMERA

(M. Charef bou Ralah, à Pélissier.)

1882. — 1m 58. Gris très clair, très légt rouané.

1401 **GAMINE**

(M. Noguier, à Cassaigne, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Gris, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf. Par COURAQUIF, 326, et FRISONNANTE, 406.

623 **GARBOUSSI**

(M. Ahmed ben Hattou, à Garboussa, commune mixte de l'Hillil.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1510 **GAVOTTE**

(M. Vatel, à Kaddous, commune de Drahria.)

1877. — 1m 50. Gris clair truité, petit ladre marbré à la lèvre sup.

1192 **GAZELLE**

(M. Rivière, René Charles, à Tizi-Ouzou.)

1876. — 1m 59. Alezan, petite balz. post. dr.

470 **GAZELLE**

(M. Mohamed ben Tabet, à Perrégaux.)

1877. 1m 47. Gris truité.

482 GAZELLE

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville,)

1879. — 1m 51. Bai châtain, balz. post. g.

1217 GAZELLE

(M. Dumont, Victor, à Kouanin, commune de Rebeval.)

1883. — 1m 16. Gris rouané, truité à la tête.

1220 GAZELLE

(M. Amadieu, à St-Pierre-St-Paul.)

1883. — 1m 57. Noir jai, légt rubican.

602 GAZELLE

(M. Hadj ben Aïssa Bou Zian, à Aouisset, commune mixte de Tiaret.)

1884. — 1m 56. Gris foncé rouané, marquée de feu à la pointe des épaules et aux genoux.

1369 GAZELLE

(M. Cherf ould Mohamed Bou Azza, à Aïn-Tédelès.)

1888. — Gris foncé. Par BISCUIT, 247, et SAADA, 452.

1225 GEORGETTE

(M. Laconde, Victor, à Corso.)

1881. — 1m 51. Bai foncé. balz. post. g.

368 GHALMIA

(M. Mohamed ould Bou Chouïcha ould Mahmoud, à Sidi Ghalem, commune mixte de Saint-Lucien.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, moucheté et truité, plus foncé à la face, 3 raies de feu à la pointe des épaules.

808 GHARBIA

(M. Kaddour ben Çhana, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 50. Gris clair, légt truité, feu aux épaules et aux genoux.

371 GHARBIA

(M. Abd El Kader ben Ameur, à Telilat, commune mixte de St-Lucien.)

1879. — 1m 52. Gris moucheté, légt truité à la face, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

125 GHEZALA

(M. Ben Amar ben Daoua, caïd des Beni-Meharez, commune mixte de Téniet)

1874. — 1m 51. Gris truité, blessure au garrot et au défaut de l'épaule g., large cicatrice au flanc g., oreilles fendues.

166 GHEZALA

(M. Sarahoui ben Ahmed, à Z nakha-Moucha, commune mixte de Boghari.)

1874. — 1m 47. Gris moucheté, oreille dr. fendue, tache à la lèvre inf.

1725 GHEZALA

(M. Salah ben Boudiaf, à Tim-Telacin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m 62. Gris très clair pommelé, légt truité à la face, crins lisses.

1741 GHEZALA

(M. Nassar ben Mohammed, à Ouled-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m 48. Bai châtain zain.

670 GHEZALA

(M. Kadda ould Abd El Kader, à Tircine, commune mixte de Saïda.)

1887. — Bai, en tête, 4 balz. chaussées. Par DIB, 272, et NAHLA, 669.

1765 GHEZALA

(M. Ahmed ben Si Amar, Oued-bou-Haouffan, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1888. — 1m 55. Gris très clair, moucheté et truité.

1848 GH'ZAIL

(M. Ramki ben Salah, à Touaïbia, commune mixte de Morsott.)

1883. — 1m 57. Gris moucheté, truité, charbonné au flanc droit.

856 GH'ZAL

(M. Maamar ben Zine, à Touarès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 50. Gris foncé, fort[t] rouané, irrég[t] en tête, ladre aux naseaux.

1039 GH'ZALA

(M. Mahmoud ben Renem, à Ouled-Bechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1874. — 1m 53. Gris blanc, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

401 GH'ZALA

(M. Kaddour ould Youssef, à Souf-el-Tel, commune mixte d'Aïn-Témouchent.)

1876. — 1m 46. Gris très clair, légt moucheté et truité, ladre entre les naseaux.

798 GH'ZALA

(M. Abbed bou Khatem, à Keraïch-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 47. Bai châtain, très légt en tête.

101 GH'ZALA

(M. Abed ben Ahmed, aux Adaoura, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 49. Gris pommelé, rouané, exostose à la face extérieure du canon ant. dr.

866 GH'ZALA

(M. Si Tahar ben Medjahed, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 45. — Gris pommelé, rouané, ladre aux naseaux, au chanfrein et aux lèvres.

1107 GH'ZALA

(M. Tahar ben Labichi, à Ras-el-Akba, à Oued-Zenati.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, légt moucheté, crins foncés.

1733 GH'ZALA

(M. Dahmani ben Lakdar, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1881. — 1m 55. Gris pommelé, rouané, crins foncés.

1834 GH'ZALA

(M. Mohamed ben Salah, à Ouled-Nini, commune mixte de Meskiana.)

1884. — 1m 56. Bai châtain foncé zain.

1826 GH'ZALA

(M. Salah ben Bouguerra, à Medoun, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1881. — 1m 54. Gris clair, très légt moucheté, ladre aux lèvres, feu aux parotides.

1076 GH'ZALA

(M. Mohammed ben Nameralï, à Tébessa.)

1881. — 1m 46. Gris clair pommelé, marqué de feu au garrot de chaque côté.

469 GH'ZALA

(M. Bou Kersa ould el Arbi, à Aïn-Tédelès.)

1882. — 1m 50. Bai châtain foncé, en tête irr. prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux, balz. chaussée post. g.

1889 GH'ZALA

(M. Salah ben Dilmi, à Guergour, commune mixte de Guergour.)

1882. — 1m 52. Alezan, irrégt en tête, ladre aux naseaux, 3 balz., 1 post. g.

1781 GH'ZALA

(M. Hadji Salah ben Yaya, à Sidi-Regheis, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1884. — 1m 54. Gris foncé pommelé, crins noirs, feu à la hanche g.

1851 GH'ZALA

(M. S'rir ben Mostefa, à Tébessa.)

1884. — 1m 52. Gris clair pommelé, ladre marbré aux lèvres.

680 GH'ZALA

(M. Abd El Selem Ould Cheikh, à Ouled-Zied-Cheraga, commune indigène de Géryville.)

1884. — 1m 47. Alezan, fort[t] en tête, large liste sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr., 1 ant. g.

1845 GH'ZALA

(M. Si Lounissi ben Sadi, à Remila, commune mixte de Khenchela.)

1884. — 1m 54. Gris pommelé, truité, crins blancs.

2020 GH'ZALA

(M. Bou Alek ben Boucherit, à Oued-Achour, commune mixte d'Aïn-M'Lila.)

1885. — 1m 52. Gris très clair, légt pommelé, plus accusé aux membres, feu au garrot.

1896 GH'ZALA

(M. Si Cherif ben Riri, à Sidi-Embarek, commune mixte de Maadid.)

1885. — 1m 52. Gris foncé pommelé, rouané à la face.

1718 GH'ZALA

(M. Si Mohamed ben Boudaïf, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 54. Bai châtain, très légt en tête, principe de balz. post. g.

1812 GH'ZALA

(M. Amar ben Abdallah, à Oued-Zaïm, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 53. Gris clair pommelé, charbonnée aux hanches, feu aux parotides et au garrot.

1795 GH'ZALA

(M. Amar ben Ahmed, à Merioud, commune mixte des Eulmas)

1885. — 1m 52. Bai, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux, 3 balz. chaussées, 1 ant. droite.

1539 GH'ZALA

(M. Ali ben Khodrami, à Djouab, commune mixte d'Aumale.)

1885. — 1m 48. Gris pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1854 GH'ZALA

(M Abd el Hafid ben Ahmed, à Youks, commune mixte de Morsott.)

1887. — 1m 56. Gris foncé moucheté.

1627 GH'ZALA

(M. Brahim ben Saadi, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1889. — Bai, balz. post. g., trace ant. g. Par RUSÉ, 965, et EMBARKA, 1139.

1524 GH'ZALA

(M. Mafoud ben Amar, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1889. — Gris, fort[t] en tête irr. Par LECOQ, 43, et MESSAOUDA, 1523.

1878 GH'ZALA

(M. Amar ben Salah, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1891. — Bai. Par AMRI, 966, et REBIHA, 1877.

2114 GH'ZALA

(M. Mammar ben Thabet, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1886. — 1[m] 55. Gris clair rouané.

584 GHEZEÏL

(M. Kaddour ben Chergui, à Khallafa Chéraga, commune mixte de Frendah.)

1878. — 1[m] 46. Gris, lég[t] rouané sur les fesses, crins noirs, ladre à la lèvre inf., oreille dr. fendue.

708 **GH'ZEL**

(M. Lakhal ben Kaddour, à Médiouna, commune mixte de Renault.)

1878. — 1m 50. Alezan, pelote en tête, fine liste sur le chanfrein, balz. post.

407 **GIROFLA**

(M Bonneau, André, à Bosquet)

1880. — 1m 47. Alezan, liste en tête, légt prolongée sur le chanfrein. ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. chaussées, dont 1 ant. dr.

384 **GITANA**

(M. Navarro, Vicente, à Bel-Abbès.)

1881. — 1m 53. Gris pommelé, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup.

1219 **GIZELLE**

(M. Amadieu, à St-Pierre-St-Paul.)

1882. — 1m 59. Rouan foncé pommelé, un peu plus clair à la tête.

1212 **GRISETTE**

(M. Constantin Giovannoni, à Oued-Chamber, commune d'Haussonvillers.)

1881. — 1m 50. Rouan vineux, très clair, ladre au bout du nez, dans les naseaux, aux lèvres et aux mamelles.

1565 GRISETTE

(M. Zermati, Joseph, à Sétif.)

1884. — 1m 55. Rouan clair pommelé, plus foncé aux fesses, ladre autour des ouvertures naturelles, cicatrices au-dessus du genou gauche.

1563 GUELMA

(M. Bertagna, à Mondovi.)

1877. — 1m 40. Gris clair truité particulièrement a la croupe, cicatrice au poitrail.

539 GUELT-BOU-ZID

(M. El Hadj Abd El Kader, à Amamra, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 50. Gris clair, pommelé, rouané, marqué par le feu arabe aux genoux.

1084 GUERABET-EL-BAÏR

(M. Amar ben Nasser, à Kenafsa, commune mixte de Tébessa.)

1874. — 1m 47. Gris très clair, légt moucheté.

102 GUERMIIA

(M. Bou Oukkaz ben El Hadj Belkassem, aux Ouled Driss commune mixte d'Aumale.)

1881. — 1m 50. Bai cerise, en tête, balz. ant. g. bordée.

1120 GUERMIA

(M. Si Mohammed ben Saad, à Oued-Bou-Afia, commune mixte de Sedrata.)

1882. — 1m 50. Gris, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1755 GUERMIA

(M. Saïd ben Belkacem, à Tim-Telacin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m 56. Gris pommelé, très légt truité, feu aux parotides.

1778 GUERMIA

(M. Embarek ben Larbi, à Sétif.)

1884. — 1m 48. Gris pommelé rouané, crins foncés.

1630 GUERMIA

(M. Lakdar ben Bouguèra, à Abadna, commune mixte de Tébessa.)

1890. — Par ROMULUS, 918, et BEIDA, 1089.

589 GUERTOUFA

(M. Djillali ben Driss, à Guertoufa, commune mixte de Tiaret.)

1879. — 1m 51. Gris clair, légt moucheté, ladre aux naseaux, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

103 GUEZZENA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1879. — 1m 52. Gris rouané, plus clair à la tête, foncé aux extrémités.

432 HABIBA

(M. Abd El Kader ben El Hadj Charef, président des Ouled-Khelouf, commune mixte de Cassaigne.)

1873. — 1m 50. Gris très clair, truité, ladre aux lèvres, crins blancs.

1729 HABILA

(M. Miloud ben El Hadj Abdallah, à Ras-Seguin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 58. Gris très clair, pommelé, rouané, feu au garrot.

1759 HADDA

(M. Meghrad ben Hadj Hamou, à Tim-Telacin, commune mixte de Châteaudun.)

1878. — 1m 54. Gris, fortt truité.

997 HADDA

(M. Ali ben Mohammed ben Mahdi, à Tilatou, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1881. — 1m 46. Bai, marqué de blanc aux flancs, feu aux genoux et à la naissance des épaules.

1983 HADDA

(M. Ali ben Sari, à Ouled-Abd-el-Rezeg, commune mixte de l'Aurès.)

1883. — 1m 47. Bai châtain, quelques poils en tête, balz. herminée post. dr.

1965 HADDA

(M Amar ben Ahmed, à El-Ksour, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1883. — 1m 50. Gris clair, crins et extrémités foncés, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

1964 HADDA

(M. Maklouf ben Nouï, à Briket, commune mixte d'Ain-Touta.)

1879. — 1m 58. Blanc mat, légère moucheture à l'encolure et aux épaules, légt ladre aux naseaux et aux lèvres.

1776 HADJA

(M. Sala ben Mohamed ben Bouzid, à Chechia, Sétif.)

1879. -- 1m 60. Gris très clair, crins blancs.

1915 HADJA

(M. Amar ben Zouaoui ben Achour, à Gherazla, commune mixte de Maadid.)

1886. – 1m 52. Bai, brun foncé, pelote en tête, ladre à la lèvre sup., 4 balz, les post. chaussées.

809 HADJALA

(M. Ben M'Rabet ben Kaddour, à Hallouya-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 47. Alezan, pelote en tête, fine liste sur le chanfrein.

1104 HADJELA

(M. Mohammed ben el Aouki, à Aïn-Regada, Oued-Zenati.)

1878. — 1m 47. Gris clair, pommelé et moucheté.

1789 HADJELA

(M. Mohamed S'rir Medfouni, à Medfoun, commune mixte de Oum-el-Bouaghi.)

1887. — 1m 49. Gris clair, pommelé, rouané, crins foncés.

2115 HADJELA

(M. El Hadj Abdelkader ben Khatem, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah)

1888. — 1m 52. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

2032 **HAÏZIA**

(M. Amar ben Aïssa, à M'raouna, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1885. — 1m 60. Bai châtain foncé, pelote bordée en tête, balz. ant. g., bouquet de poils blancs au garrot.

2026 **HAÏZIA**

(M. Ali ben Lakdar, à Oued-Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1886. — 1m 54. Gris clair, légt rouané, crins foncés, feu au garrot.

372 **HALEMIIA**

(M. Kaddour ben Amidi, à El-Ksar, commune mixte de St-Lucien.)

1877. — 1m 44. Gris très clair, truité, blessure accidentelle à la face et sur le côté g. à la base de l'encolure.

413 **HALIMA**

(M. Belkassem bel Hadj Miloud, à Nekmaria, commune mixte de Cassaigne.)

1880. — 1m 44. Bai brun foncé, très légt en tête, blessure accidentelle et poils blancs de chaque côté en dessous du garrot, balz. post. irr. dentées.

1480 **HALIMA**

(M. El hadj bou Douma ben Hassen, à Oued-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1885. — 1m 48. Gris truité, ladre à la lèvre sup.

1567 **HALIMA**

(M. Salfati, Isaac, à Bône.)

1884. — 1m 57. Bai brun en tête, 3 balz. dont 1 ant. dr. irr. et herminée.

901 **HALIMA**

(M. Si Cherif ben Mouloud, à Sidi-Embarek, commune mixte de Maadid)

1885. — 1m 46. Bai foncé, feu aux membres ant.

807 **HALLOUYA**

(M. Ali ben Khedin, à Hallouya-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 49. Gris pommelé, légt truité.

511 **HALOUYA**

(M. Ben Setti ben Allou, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 55. Gris pommelé.

1132 HAMAMA

(M. Amar Bel Hadj, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1876. — 1m 43. Gris très clair.

531 HAMAMA

(M. Miloud ben Mokkadem, à Ouled-Sidi-Yaya-ben-Ahmed, commune mixte de Zemmorah.)

1878. — 1m 54. Alezan, châtain clair, crins lavés, fort' en tête prolongé par une large liste, ladre aux nascaux et aux lèvres, 3 balz, 1 ant. g., les post. chaussées et dentées.

885 HAMAMA

(M. Si el Ghazli bel Hadj, à Ouled-Ismeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 46. Alezan, pelote en tête, balz. post. g.

129 HAMAMA

(M. Taïeb ben Amar, caïd des Haraouat, commune mixte de Téniet.)

1879. — 1m 49. Bai châtain, petit en tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup., raie de mulet, balz. post. irr. petites, oreille dr. fendue.

731 HAMAMA

(M. Ben Aouda ben Kaddour, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 49. Gris truité, ladre aux naseaux, oreille dr. fendue.

1082 HAMAMA

(M. Mohammed ben Ali, à Kenafsa, commune mixte d'Aïn-Tébessa.)

1881. — 1m 47. Gris clair pommelé, forte dépression du frontal.

1720 HAMAMA

(M. Asnaoui ben Ali à Khenchela.)

1883. — 1m 53. Gris pommelé, très légt truité, crins foncés.

799 HAMAMA

(M. Zerouki Bel Hadj, à Keraïch-Gherebas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 44. Bai châtain, pelote en tête, balz. ant. g.

1912 HAMAMA

(M. Messaoud ben Lembarek, à M'Karta, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 55. Gris clair, pommelé, rouané, ladre aux naseaux.

1827 HAMAMA

(M. Bou Aoughel ben Chadli, à Aïn-Beïda.)

1885. — 1m 52. Gris foncé, rouané.

1897 HAMAMA

(M. Ben Mekki ben Brahim, à Sidi-Embareck, commune mixte de Maadid.)

1885. — 1m 50. Gris clair, ladre au chanfrein et à la lèvre inf.

896 HAMAMA

(M. Ben Rhanem ben Mohammed, à Haraouat, commune mixte de Téniet)

1887. — Gris. Par NUMIDE, 56, et ZERGA, 128.

1995

HAMAMA

(M. Alaoua ben Turqui, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1888. — 1m 51. Alezan doré, balz. irr.

1750

HAMAMA

(M. Hamou ben Saï, à Ouled-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1888. — 1m 48. Gris rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres, raie de feu côté d. du garrot.

456

HAMRA

(M. El Arbi Ould El Srigher, à Aïn-Boudinar.)

1875. — 1m 51. Bai, châtain foncé, bouquet de poils en tête.

988

HAMRA

(M. Amouda ben Ahmed, à Cheddi, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1876. — 1m 52. Bai brun, bouquet de poils blancs sur la région dorsale.

1026 HAMRA

(M. Mohammed Saïd, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1878. — 1m 53. Bai châtain, pelote en tête, ladre à la lèvre sup., balz. post.

587 HAMRA

(M Ben Abdallah M'Ahmed, à Tiaret.)

1878. — 1m 47. Bai, châtain foncé, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

417 HAMRA

(M. Mohamed ben Guerainet, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1879. — 1m 46. Bai châtain, q. q. poils en tête, feu arabe aux épaules et sur les genoux.

421 HAMRA

(M. Si Ahmed ben Taoun, à Ouled-Maalah, commune mixte mixte de Cassaigne.)

1880. — 1m 45. Bai châtain, pelote en tête, prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 2 balz. irr. post., q. q. poils blancs sur le garrot.

1727 HAMRA

(M. Taïeb ben Hamouda, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1880. — 1m 50. Bai châtain, q. q. poils en tête, balz post. g.

1056 HAMRA

(M. Bou Kari ben Chedli, à Oulmen, Aïn Beïda.)

1881. — 1m 48. Bai, fortt en tête, liste au chanfrein.

522 HAMRA

(M. El Hadj El Aïrèch ben Kaddour, à Ouled-Souïd, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 47. Alezan, châtain foncé, pelote en tête, 2 taches blanches sur le côté g. du garrot.

1035 HAMRA

(M. Ali Adjel ben M'Ahmed, à Oued-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela)

1882. — 1m 47. Bai châtain foncé, en tête prolongée entre les naseaux, balz. latérales g., irr. herminées.

1051 HAMRA

(M, Embarek ben Bouguessa, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1882. — 1m 47. Bai châtain, pelote en tête, q. q. poils blancs aux naseaux, balz. post. herminées et dentées, taches blanches au garrot.

1102 HAMRA

(M. Mohammed ben Chetah, à Guerfa, Oued-Zenati.)

1882. — 1m 50. Bai châtain, en tête, liste au chanfrein, prolongée entre les naseaux, balz. post. chaussées.

1714 HAMRA

(M. Lhassen ben Ferhat, à Khenchela.)

1883. — 1m 55. Bai brun, balz. post. g.

1819 HAMRA

(M. Salah ben El Hadj Rabah, à Ouled-Kebbeb, commune mixte de Fedj-M'zala.)

1883. — 1m 50. Bai, balz. irr. post. g., principe de balz. ant. g.

1034 HAMRA

(M. Bachir ben Lakhdar, à Khenchela.)

1883. — 1m 48. Bai châtain, balz. post. g.

2024 HAMRA

(M. Lakdar ben Taïeb, aux Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1884. — 1m 58. Bai châtain, pelote bordée en tête, marquée de blanc au pli du jarret.

1963 HAMRA

(M. Bachir ben Si Lakdar, à Tilatou, commune mixte d'Aïn Touta.)

1884. — 1m 55. Bai châtain, bouquet de poils blancs au dos.

1835 HAMRA

(M. Tahar ben Messaoud, à F'kerin, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1884. — 1m 57. Gris truité, plus accusé à la face, crins foncés.

1863 HAMRA

(M. Treki ben Bouguerra, à Ouled-Bouderhem, commune mixte de Khenchela.)

1884. — 1m 47. Bai châtain, balz. irr. post. dr.

1015 HAMRA

(M. Ali Bey ben Mihoub ben Chenouf, caïd de la Marcadou, commune indigène de Biskra)

1884. — 1m 56. Bai châtain, pelote en tête, feu aux paturons.

1857 HAMRA

(M. Mohamed ben Bel Aïd, à Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1886. — 1m 54. Bai brun, irr. en tête prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, balz. irr. post. d.

1955 HAMRA

(M. Ali ben Aïssa, à Oued-Merouana, commune mixte d'Ouled-Soltane.)

1887. — 1m 54. Bai châtain clair, raie cruciale.

1016 HAMRA-EL-KEBIRA

(M. Aly Bey ben Mihoub ben Chenouf, caïd de la Marcadou, commune indigène de Biskra.)

1875. — 1m 52. Bai châtain, balz. post. g. herminée.

1777 HAMRIA

(M. Hamou ben Brahim, à Sétif.)

1877. — 1m 57. Gris très clair, pommelé, moucheté, feu aux avant-bras, aux genoux, aux boulets.

1847 HAMARIA

(M. Mohammed Larbi ben Abdallah, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1889. — 1m 45. Rouan. Par BIMBACHI, 931, et ZERGA, 1052.

606 HAMERA

(M. Ben Aouda ben Meghizrou, aux Ouled-Cherif-Cheragas, commune mixte de Tiaret)

1883. — 1m 47. Bai châtain zain, marquée de feu sur la gorge.

735 HANNA

(M. Mohammed ben Ali, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1872. — 1m 46. Gris truité, oreille dr. fendue.

771 HANNA

(M. Djillali ben Saïb ı, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, lèvres noires.

1083 HANNACHIA

(M. Mohammed ben Younis, à Kenafsa, commune mixte de Tébessa.)

1882. — 1m 47. Bai lég t en tête, liste bordée au chanfrein, prolongée par du ladre entre les naseaux, 3 balz, irr., 1 ant. dr.

691 HANNICHIA

(M. Madani ben Rahou, à B kakra, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1878. — 1m 53. Gris très clair, 3 raies de feu sur le chanfrein.

696 HAOUCHIA

(M. Mohamed ould Cheikh, à Ouled-Farès, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1875. — 1m 51. Gris clair moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 raies de feu au chanfrein, feu au boulet postérieur dr.

162 HARAOUÏA

(M. Mohammed ben Mou sa, aux Haraouat, commune mixte de Téniet.)

1881. — 1m 50. Alezan brûlé, fort en tête, prolongé par une large liste, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, 4 balz. irr., les post. haut chaussées.

1094 HARDJOUNA

(M. Abdallah ben Amar, à Merazga, commune mixte de Tébessa.)

1878. — 1m 52. Gris foncé, pommelé.

134 HARMELAH

(M. El Haouas ben Yaya, caïd des Ouled-Allane, commune mixte de Boghari.)

1876. — 1m 55. Gris très clair, ladre marbré entre les naseaux et aux lèvres, très légt truité sur le corps.

1547 HAZIA

(M. El Hasnoui ben Abdallah, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1887. — 1m 48. Bai cerise, en tête, feu arabe au sommet des épaules.

1533 HENRIETTE

(M. Chellali ben El Hadj, à Ridan, commune mixte d'Aumale.)

1884. — 1m 52. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres, légt charbonné sur le côté g. du thorax.

146 HORRA

(M. Hadj Mohammed ben Hadja, douar Fodda, commune de l'Oued-Fodda.)

1879. — 1m 52. Gris pommelé, crins lisses très longs.

1317 HORRA

(M. Hadj Mohammed ben Hadja, à Oued-Fodda.)

1889. — Bai châtain. Par BAJAR, 9, et HORRA, 146.

107 HOUDA

(M. Sliman ben Maklouf, caïd aux Ouled-Meriem, commune mixte d'Aumale.)

1874. — 1m 53. Bai brun, en tête bordé, balz. post. g., q. q. poils blancs à la lèvre sup.

729 HAKHOUTA

(M. Taïeb ben Mohamed, à Ouled-Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, très légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1640 IDA

(M. Faure, sous-préfet, à Bel-Abbès.)

1888. — Gris rouané et pommelé. Par FAGUINN, 307, et PUCE, 386.

1824 ISABELLE

(M. Rouvier, à Meskiana.)

1888. — 1m 46. Noir, fort en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. chaussées, 1 ant. g.

558 JEGUIGA

(M. Lazereg ben Djillali, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1887. — Gris en tête. Par CAFER, 321, et ZAHRA, 557.

701 JOSÉPHINE

(M. Abd el Kader bou Djema, interprète, à Inkermann, commune mixte de Renault.)

1874. — 1m 46. Gris très clair, légt truité.

1159 JULIE

(M. Malardeau, Théodore, à Aïn-Soltane.)

1878. — 1m 49. Alezan, rubican, en tête, ladre entre les naseaux, balz. post. g.

1223 JUNON

(M. Fuchs, Emile, à St-Pierre St-Paul.)

1878. — 1m 42. Gris fortt truité, légt marbré aux lèvres, oreille dr. fendue.

1451 KAADA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Par AMMI-MOUSSA, 55, et ALEPHA, 75.

1199 KABYLE

(M. Moutier, Simon, à Tizi-Ouzou.)

1887. — 1m 48. Gris très foncé, petite tache de ladre à la lèvre sup., balz. post. dr.

499 KADOUDJA

(M. Mohamed ben Rahal, à Ouled-Addi, commune mixte de l'Hillil.)

1879. — 1m 49. Gris, fortt truité à la face et sur les flancs.

738 KADRA

(M. Rabah ben Kaddour, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 49. Gris clair, ladre aux naseaux.

753 KADRA

(M. M'Ahmed ben Taïeb, à Hallouya Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Gris. Par ZELLAL, 298, et SULTANA, 752.

545 KAF-EL-HADRA

(M. Hadj Mahmed Bou Dafer, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1873. — 1m 50. Gris très clair, crins blancs, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres, trace de feu sur l'articulation coxo-fémorale droite.

1736 KAHILA

(M. Korichi ben Zeggard, à Megalsa, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m53. Gris très clair, pommelé, crins foncés, feu aux genoux et aux boulets.

829 KAHLA

(M. M'Ahmed ben Miloud, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa)

1879. — 1m 51. Gris très clair, ladre entre les naseaux, blessure accidentelle à la fesse g.

422 KAHLA

(M. El Hadj Hamida ben Mi-soun, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1880. — 1m 47. Bai brun foncé zain.

1453 **KALLI**

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1889. — Par AMMI-MOUSSA, 55, et GUEZZENA, 103.

796 **KAMLA**

(M. Abdelkader ben Ahmed, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 44. Gris truité, crins noirs.

842 **KAMLA**

(M. Hadj Adda ben Ali, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 48. Gris clair.

1457 **KANNOUA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Par AMMI-MOUSSA, 55, et ZUEURDA, 182.

851 **KEBIRA**

(M. Ben Kadda Bel Hadj, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 46. Alezan, fort[t] en tête, large liste au chanfrein, ladre à la narine g., 3 balz., 1 ant. g.

472 KEFIFA

(M. Radda ould Abbès, à Perrégaux.)

1880. — 1m 46. Gris très clair, ladre aux naseaux, blessure accidentelle sur le côté dr. et en avant du garrot.

104 KEÏRA

(M. Chellali ben el Hadj, caïd, aux Ridans, commune mixte d'Auma'e.)

1876. — 1m 48. Gris très clair, légt truité, feu arabe à la joue gauche, ladre marbré au périnée et à la mamelle.

1906 KEÏRA

(M. Ahmed ben Bekhrar, à Z'mala, commune mixte des Maadid.)

1884. — 1m 47. Gris pommelé, moucheté à la face, feu au garrot.

1285 KEÏRA

(M. Mohammed ben Abdalla, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Gris foncé. Par LYDIA, 45, et MESSAOUDA, 115.

648 KEMERA

(M. Beghedad ben Djillali, à Ahnaïdja, commune mixte de Cacherou.)

1876. — 1m 52. Bai brun, q. q. poils en tête, marqué de blanc sur la narine dr., balz. irr. chaussée, herminé post. g.

881 KEMLA

(M. Mohamed ben Meddah, à Mariouia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 48. Gris très clair, truité, ladre aux naseaux et aux lèvres.

822 KENZ

(M. Mohamed ben Abbed, à Ouled Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Alezan. Par BEYBOUTH, 270, et ZAABALA, 821.

797 KERAÏCHIA

(M. Taïeb ben Mostefa, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1876. — 1m 48. Gris fort truité, crins noirs, ladre marbré aux lèvres.

869 KESSIRA

(M. Omar ben Zerouki, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 40. Gris légt truité, ladrée à la face.

1139 KHADEM

(M. Abdallah ben Laïfa, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Soukharas.)

1882. — 1m 51. Bai brun foncé.

1865 KHADEM

(M. Ahmed ben Lamri, à Aïn-Thouila, commune mixte de Meskiana.)

1884. — 1m 58. Bai brun.

546 KHADOUDJA

(M. Mustapha Bel Hadj, à El-Habecha, commune mixte de Zemmorah.)

1881. — 1m 44. Gris très clair, ladré au pourtour des yeux, aux naseaux et aux lèvres.

1002 KHADOUDJA

(M. Amar ben Ahmed, à Rouagued, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1883. — 1m 54. Gris étourneau, feu à la naissance des épaules.

1001 KHADOUMA

(M. Ahmed ben Messaoud, à Briket, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1878. — 1m 55. Gris très clair, légt truité.

685 KHADRA

(M. El Hadj El Airedj ben Abd El Ouahal, à Ghiatra-Ouled-Messaoud, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1877. — 1m 51. Bai châtain foncé, taches blanches accidentelles au garrot et au-dessus des jarrets.

732 KHADRA

(M. Kaddour ben Cheïkh, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 50. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres.

136 KHADRA

(M. El Larbi ben Gourari, aux Siouf, commune mixte de Téniet.)

1879. — 1m 51. Gris pommelé et truité, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf.

795 KHADRA

(M. Si Abd El Kader ben Touhami, à Keraïch-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 51. Gris truité, lèvres noires.

1053 KHADRA

(M. Ahmed Cherif ben Mohamed, à Oulmen, commune d'Aïn-Beïda.)

1880. — 1m 47 Bai châtain foncé, balz. diagonales g. herminées.

987 KHADRA

(M. Amar ben Mansour, à Chemora, commune mixte d'Aïn-el-K'Sar.)

1882. — 1m 54. Gris pommelé, ladre aux naseaux et à la lèvre sup.

1924 KHADRA

(M. Slimane ben Lamri, à Saïda, commune mixte de M'sila.)

1882. — 1m 52. Bai châtain foncé, tache blanche accidentelle au garrot et au dos.

1969 KHADRA

(M. Lambarek ben M'ahmed ben Ramdane, à Tilatou, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1883. — 1m 50. Noir mal teint, pelote en tête.

1947 KHADRAOUIA

(M. Moussa ben Saoucha, à Oued-Khadra, commune indigène de Barika.)

1884. — 1m 50. Gris blanc, feu aux épaules, aux genoux et aux boulets.

783 KHAÏRA

(M. Bel Abbès ben Ahmed, à Keraïch-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 48. Gris clair, très légt truité, oreille dr. tendue.

646 KHAÏRA

(M. M'Hamed Bou Zegaou, à M'hamid, commune mixte de Cacherou.)

1874. — 1m 43. Alezan foncé, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, trois balz. irrég. une ant. g.

155 KHAÏRA

(M. Mohammed ben Baïlich, à Zenakha-el-Gourt, commune indigène de Boghar)

1875. — 1m 50. Gris très clair, marqué de feu à la pointe des épaules, aux genoux et aux boulets ant. cinq pointes de feu en croix sur la fesse g.

1033 KHAALA

(M. Mohammed ben M'Ahmed, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1883. — 1m 50. Bai brun, pelote en tête, ladre aux naseaux.

2116 KHALA

(M. Hadj el Arbi ben Khelifa, à Pont-du-Chelif.)

1885. — 1m 57. Noir mal teint, pelote en tête, balz. post. g.

786 KHALFA

(M. Si Ahmed Bel Hadj, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 48. Gris très clair, ladre à la face, à la vulve et aux mamelles.

1808 KHAMLA

(M. Cheikh Ali ben Djafer, à Ghomerian, commune mixte de Fedj M'zala.)

1884. — 1m 60. Gris pommelé, crins noirs, feu au garrot.

757 KHAMRA

(M. Hadj ben Ahmed ben Zerouki, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 48. Bai, en tête, balz. post. irr.

812 KHAMRA

(M. Kaddour ben Alla, à Hallouya-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 45. Gris pommelé, rouané, lèvres noires.

1096 KHAMSA

(M. Brahim Bel Hadj, à Merazga, commune mixte de Morsott.)

1882. — 1m 50. Gris clair moucheté, ladre aux naseaux.

537 KHAOURARA

(M. El Hadj Mohamed Bou Dafir, à Ouled-Barka, commune mixte de Zemmorah.)

1873. — 1m 50. Gris très clair, crins lisses, très légt moucheté.

709 KHAOURARA

(M. Abdelkader ben Marnia Ould el Hadj Kaddour ben Youssef, à Hamadena, commune mixte de Renault.)

1876. — 1m 50. Gris truité, lèvres noires.

1903 KHARFIA

(M Mohamed ben Belkacem, à Ksour, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 48. Gris clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu à la fesse dr. et aux parotides.

874 KHEBOUCHIA

(M. Kaddour ben Khebouchа, à Ouled-el-Abbès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 51. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres.

586 KHEDA

(M. Reguig ben Mustapha, à Khallafa-Gherabas, commune mixte de Frendah.)

1876. — 1m46. Gris clair, fortt truité, ladre aux naseaux et à la lèvre sup., charbonnée au garrot.

1745 KHEDIDJA

(M. Hadj Ali ben Ahmed, à Ras-Seguin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1881. — 1m 54. Gris clair pommelé, crins blancs, feu à la face interne des jarrets.

1037 KHEDIDJA

(M. Embarek ben Mohammed, à Oued-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1882. — 150. Gris étourneau.

1057 KHEDIDJA

(M. Ali ben Salah, à Oulmen, commune d'Aïn-Beïda.)

1884. — 1m 52. Bai, quelques poils en tête.

1793 KHEDIDJA

(M. Saïd ben M'Ahmed, à Sakra, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 49. Bai châtain, balz. post. g., blanc au garrot.

2003 KHEDIDJA

(M. Aïssa ben Acho, à Ksar-Belezma, commune mixte de l'Aurès.)

1887. — 1m 55. Bai châtain, bouquet de poils blancs à l'avant-bras dr., balz. post. g. irr.

659 KHEFIFA

(M. Mohamed bel Larbi, spahi du bureau arabe, à Djaffra.)

1884. — 1m 54. Gris pommelé.

1116 KHEFIFA

(M. Abdallah ben Brahim, à Khemissa, commune mixte de Sedrata.)

1884. — 1m 44. Gris de fer, lavé à la face.

567

KHEÏRA

(M. Abd el Kader Ould el Hachemi, à Terrifine, commune mixte de Cacherou)

1872. — 1m 50. Gris truité, marqué de feu à la pointe des épaules.

1501

KHEÏRA

(M. Kaddour ben Guetaf, à Zenakra, commune mixte de Boghari.)

1875. — 1m 52. Gris truité, lèvres noires, crins lisses, marqué de feu au genou g.

390

KHEÏRA

(M. Ben Djabour ben Cheïnoun, aux Ouled-Mimoum, commune mixte d'Aïn-Fezza.)

1875. — 1m 46. Gris très clair, truité, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein, crins noirs.

634

KHEÏRA

(M. Kaddour ben Djilali, Khellafa-Gheraba, commune mixte de Frendah.)

1875. — 1m 46. Gris, légt truité, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

1482 KHEÏRA

(M. El Hadj Latrech ben Lakdar, à Rébaïa, commune mixte de Berrouaghia.)

1877. — 1m 48. Gris moucheté et truité.

565 KHEÏRA

(M. Djillali ben Moussa, à Khallafa-Gheraba, commune mixte de Frendah.)

1877. — 1m 54. Gris moucheté et truité.

604 KHEÏRA

(M. El Kheïr ben Abderrhaman, à Takdempt, commune mixte de Tiaret.)

1878. — 1m 49. Alezan, en tête fortl prolongé entre les naseaux, ladre à la lèvre sup., balz. post.

594 KHEÏRA

(M. Kaddour bel Habib, à El-Hazouania, commune mixte de Tiaret.)

1879. — 1m 57. Gris pommelé rouané.

1153 KHEÏRA

(M. Kaddour ben Djilali, à Sebaïa, commune d'Affreville.)

1880. — 1m 49. Alezan, fort rubican, fort en tête prolongé par une large liste bordée, prolongée par du ladre au bas du chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres, 4 balz. chaussées, feu arabe aux épaules.

1197 KHEDIDJA

(M. Louazen bel Hadj Lakdar, à Zenakra, commune mixte de Boghari.)

1881. — 1m 51. Gris truité, très lég ladre aux lèvres.

1716 KHEÏRA

(M. Brahim ben Mohamed, à Oued-Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1881. — 1m 48. Alezan en tête, tache blanche côté g. de la poitrine.

1127 KHEÏRA

(M. Zemal ben Boutera, à Maïa, commune mixte de Sefia.)

1882. — 1m 53. Bai, pelote en tête, oreille fendue

1475 KHEÏRA

(M. Brahim bel Arbi, à Beni-Ouindjel, commune mixte de Frendah.)

1884. — 1m 48. Gris foncé rouané, étoile en tête, ladre à la lèvre inférieure.

1771 KHEÏRA

(M. Bou Rahla ben Mekki, à Kherbet, commune mixte de Rirha.)

1885. — 1m 58. Gris foncé pommelé, feu à la base de l'encolure, côté droit du thorax, aux genoux et aux boulets, blessure accidentelle au côté droit de la poitrine.

1475 KHEÏRA

(M. El Guechtouli ben El Hadj Kouïder, à Rebaïa, commune mixte de Berrouaghia.)

1886. — 1m 47. Rouan vineux, clair, ladre au bout du nez.

1380 KHEÏRA

(M. Kadda Ould Abbès, à Perrégaux.)

1888. — Alezan, en tête prolongé sur le chanfrein par une liste se terminant par du ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., balz. post., la dr. chaussée, trace post. g. Par CAFER, 321, et FATIMA, 471.

1764 KHEÏRA

(M. Chihli ben Tahar, à Ras-Seguin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1888. — 1m 54. Gris clair, légt moucheté et truité, oreille dr. fendue, feu au garrot.

1522 KHEÏRA

(M. Ben Malek ben Bou Agemi, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai châtain. Par LYDIA, 45, et MESSAOUDA, 1521.

376 KHELIFA

(M. Ben Youcef ben Khelifa, à El-K'Sar, commune mixte de St-Lucien.)

1871. — 1m 47. Gris très clair, légt moucheté, hernie ventrale du côté dr.

629 KHERBA

(M. Ahmed ben Abida, à Ghoualize, commune mixte de l'Hillil.)

1873. — 1m 52. Gris truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, marquée de feu sur l'épaule dr.

1936 KHERFIA

(M. Amar ben Ahmed, à Saïda, commune mixte de M'Sila.)

1885. — 1m 50. Gris clair pommelé rouané.

788 KHERMA

(M. Bel Larbi ben Snoussi, à Kheraïch-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 45. Alezan, balz. post.

1810 KHETAÏFA

(M. Crochet, Pierre, à Saint-Arnaud.)

1884. — 1m 50. Bai brun, bouquet de poils blancs au garrot.

1805 KHETAÏFA

(M. Mohamed ben Goutali, à Saint-Arnaud.)

1884. — 1m 59. Gris clair, légt pommelé.

1993 KHETAÏFA

(M. El Haoussine ben Ali, à Sakra, commune mixte des Eulmas.)

1889. — 1m 47. Gris foncé, moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres.

677 KHEZZAZA

(M. Taïeb bel Asri, à Ouled-Ziad-Cheragas, commune indigène de Géryville.)

1881. 1m 48. Gris très clair, ladre aux lèvres et à la narine gauche, marquée de feu à la base de l'encolure et de chaque côté du chanfrein.

745 KHIARA

(M. Adda ben Saïd, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1885. — 1m 45. Bai châtain, q.q. poils blancs au garrot.

767 KHOKHA

(M. Antri ben Ali, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 52. Bai brun, en tête, balz. post.

323 KHOMRIA

(M. Si Abd el Kader ben Zellal, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 47. Bai châtain, pelote bordée en tête, principe de balz. post. g.

105 KHORFA

(M. Dahman ben Saad, aux Ouled-Selama, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 51. Gris pommelé rouané, truité à la tête, ladre au bout du nez, dans la narine dr. et aux lèvres.

142 KOSSIRIA

(M. Hadj Djilali bou Seta, à Sidi-el-Aroussi, commune mixte du Chelif.)

1870. — 1m 52. Alezan foncé, en tête, poils blancs disséminés au garrot, au dos et sur les côtes.

1895 KHOTTEÏFA

(M. Messaoud ben Adour, à Djebaïlia, commune mixte des Bibans.)

1884. — 1m 56. Gris pommelé rouané, fortt truité.

1884 KHOUTÏFA

(M. Ali ben Cherif, à Aïn-Turck, commune mixte de Guergour.)

1884. — 1m 47. Gris foncé, crins noirs.

1130 KHOZAZA

(M. Ferrath ben Sghrier, à Oued-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1878. — 1m 49. Bai, légt en tête, feu aux genoux.

663 KHOZZAZA

(M. Aïssa ould Ameur, à Hassasna-Gheraba, commune indigène de Yacoubia.)

1873. — 1m 54. Gris truité, ladre marbré aux lèvres, oreille dr. fendue.

1588 KRADERA

(M. Sliman ben Touami, à Ouïllen, commune mixte de Sonk-Ahras.)

1886. — 1m 55. Noir zain.

759 KRONFLA

(M. Mohammed ben Ali, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 47. Gris très clair, crins blancs, lèvres noires.

751 KHROUFA

(M. Mustapha bel Abbès, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 49. Gris très clair, crins blancs.

106 KHROUFA

(M. Ali ben Salem, aux Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1877. — 1m 45. Gris clair truité, plus fort[t] à la tête, ladre marbré aux lèvres, cicatrices au poitrail et à la pointe de la hanche droite.

794 KHROUFA

(M. Sahraoui ben Kaddour, à Keraïch-Gherabas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 47. Gris clair, très lég[t] truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu à l'articulation fémorale g.

830 KHROUFA

(M. Hadj Ahmed Ould ben Yaya, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 46. Gris pommelé, aubérisée au thorax.

610 **K'SIRA**

(M. Ducroté, à Tiaret.)

1877. — 1m 51. Gris fortt truité.

1788 **KH'TAÏA**

(M. Morakchi Kelef ben Amana, à El-Ouessa, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1884. — 1m 57. Alezan foncé, légt en tête.

2012 **KH'TAÏA**

(M. Si Abderamane ben Si Ahmed ben Bougid, à Zouï, commune mixte d'Aïn-K'sar.)

1885. — 1m 56. Gris rouané pommelé, crins foncés.

1093 **LAADBA**

(M. Mohammed ben Achour, à Tébessa.)

1885. — 1m 47. Alezan, fortt en tête, large liste au chanfrein ; ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. latérales g. irr.

1198 **LA BELLE**

(M. Moutier, Simon, à Oued-Aïssi, commune de Tizi-Ouzou.)

1887. — Rouan très foncé. Par MARASKI, 49, et BICHETTE, 1194.

1935 **LADOUÏA**

(M. Hadj Tahar ben Aïssa, à Oued-Addi-Ghebala, commune mixte de M'sila.)

1881. — 1m 48. Gris clair, fortt truité, moucheté à la face et à l'encolure.

1264 **LADY**

(M. Borély La Sapie, à Boufarik.)

1889. — Par SELLAOUA, 66, et BICHE, 83.

633 **LA FOUDRE**

(M. Graillat, Pierre, aîné, à Perrégaux.)

1885. — 1m 43. Gris foncé rouané, crins foncés, en tête à g.

1815 **LALAHOUM**

(M. Amar ben Ahmed, à M'Cil, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1882. — 1m 50. Gris pommelé moucheté, raies de feu au chanfrein.

725 **LALIA**

(M. Bel Haouari bel Hadj, à Ouled-Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 49. Gris truité, oreille dr. fendue.

1853 **LALIA**

(M. Taïeb ben Brahim, à Allaouna, commune mixte de Morsott.)

1878. — 1m 58. Gris foncé, moucheté à la face, charbonné au thorax et aux hanches.

2014 **LALOUÏA**

(M. Belkacem hen Ahmed, à Ouled-Si-Ali commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1885. — 1m 61. Gris pommelé, fortt rouané.

1012 **LAMARI**

(M. Si Mohammed Sghir ben Ganah, à Biskra.)

1882. — 1m 52. Gris rouané pommelé, légt ladre entre les naseaux, feu à la naissance des épaules.

1038 **LAMARI**

(M. Ahmed bey ben Brahim à Oued-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1884. — 1m 46. Rouan vineux, balz. post. g.

1196 **L'ANGLAISE**

(M. Moutier, Simon, à Oued-Aïssi, commune de Tizi-Ouzou.)

1886. — Gris rouané, ladre au bas du chanfrein entre dans les naseaux, balz. post. chaussée. Par MARASKI, 49, et BICHETTE, 1194.

1065 **LARAMIA**

(M. Mohamed bel Hadj Amana, à Ras Zebar, commune mixte de Meskiana.)

1882. — 1m 47. Gris pommelé, ladre aux naseaux.

1928 LAREM

(M. Bellel ben Hasnaoui, à M'tarfa, commune mixte de M'sila.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, ladre aux lèvres.

1738 LARMED

(M. Amar ben Si Mohamed, Oued Kebbeb, commune mixte de Fedj M'Zala.)

1884. — 1m 58. Bai châtain foncé miroité, feu au garrot.

1823 LATRA

(M. Tahar ben Mohamed, à Oued Zaim, commune mixte des Eulmas.)

1881. — 1m 59. Gris clair pommelé.

1732 LATRA

(M. Salah ben Ferhat, à Ouled-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 70. Rouan vineux clair, 3 balz. haut chaussées, 1 ant. g., ladre aux naseaux et aux lèvres.

1283 LATRA

(M. Ahmed ben El Hadj, à Ouled-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Bai, en tête se prolongeant sur le chanfrein, ladre dans les naseaux et à la lèvre sup. Par LYDIA, 45, et MESSAOUDA, 113.

1582 LATRA

(M. Brahim ben Saadi, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1889. — Bai. Par RUSÉ, 965, et EMBARKA, 1138.

1743 LEBBA

(M. Taïeb ben Si Ali, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 60. Gris rouané, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

843 LEBIA

(M. Hadj Ali bel Hadj, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 47. Gris truité.

831 **LEBIA**

(M. El Hadj Mohamed ben Amed, à Maacen, commune mixte d'Ammi-ouss a.)

1879. — 1m 50. Gris très clair, légt truité, feu à la jugulaire.

891 **LEBIA**

(M. Djillali ben Moknan, à Ouled Bou Riah, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 44. Alezan, en tête prolongé.

772 **LEBIA**

(M. Djillali Ben Saïba, à Ouled Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Gris. Par BEYROUTH, 270, et HANNA 771.

108 **LÉDA**

(M. Bordier, à Aumale.)

1870. — 1m 57. Bai isabelle miroité, en tête, balz. post. dr., principe de balz. au membre post. g., légères blessures accidentelles aux épaules.

743 LEFAA

(M. Kaddour Ould el Hadj Adda, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 47. Gris pommelé truité, feu aux épaules.

871 LEFAA

(M. Abd el Kader ben Chadli, à Ouled-Bou-Riah, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 50. Gris fort^t truité, crins blancs, lég^t ladre entre les naseaux.

1992 LEGTAÏA

(M. Saïd ben Hanachi, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 57. Gris foncé, pommelé, feu aux genoux et aux boulets.

673 LEÏLA

(M. Abdallah Ould Mohamed, à Nazereg, commune mixte de Saïda.)

1878. — 1m 49. Gris foncé rouané, oreille dr. fendue, lèvres noires.

984 LÉONIE

(M. Villemain, à Batna.)

1882. — 1m 48. Gris pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu à la gorge.

1110 L'HAMRA

(M. Mohammed ben Boudjema, commune de Millésimo.)

1883. — 1m 44. Bai, étoile en tête, 3 balz., 1 post. g.

1197 LISA

(M. Moutier, Simon, à Oued-Aïssi, commune de Tizi-Ouzou.)

1881. — 1m 49. Noir jai, en tête bordé, balz. post. d., cicatrice sur les côtes.

1760 LISA

(M. Messaoud ben bou Diaf, à Megalsa, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — Gris très clair truité, crins foncés, raies de feu côté gauche du garrot.

1205 **LISA**

(M. Colombier, François, à Bordj-Ménaïel.)

1886. — 1m 50 Noir mal teint, liste bordée terminée par du ladre au bout du nez, 4 balz. irrégulières.

380 **LOBELIA**

(M. Dupré de St-Maur, à Arbal, commune de Tamzourah.)

1883. — 1m 55. Bai châtain foncé, zain.

1532 **LOUDANIA**

(M. Ahmed ben Laggoun, à Loudani, commune mixte de M'Sila.)

1885. — 1m 55. Gris très clair pommelé, crins lisses, feu aux genoux et aux boulets.

741 **LOUBIA**

(M. Hadj Mohamed ben Cherif, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 47. Gris truité, crins noirs, fort[t] marqué de ladre à la face, oreille dr. fendue.

746 LOUISA

(M. Rabah ben Djilali, à Hallouya-Cheragas, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 48. Bai châtain foncé, fort[t] en tête, 3 balz. irr., 1 ant. g.

831 LOUISA

(M. Si ben Aouda ben Abd el Malek, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 50. Gris moucheté truité, ladre entre les naseaux, feu aux épaules.

124 LOUISA

(M. Ben Abdallah ben Gourari, aux Siouf, commune mixte de Téniet.)

1880. — 1m 49. Gris pommelé, rouané.

109 LOUISA

(M. El Abbed ben Ahmed, aux Adaoura, annexe de Sidi-Aïssa.)

1880. — 1m 52. Gris clair, truité à la tête, feu arabe aux genoux, aux jarrets et aux 4 boulets.

1909 LOUISA

(M. El Aïd ben Saïd, à Z'gueur, commune mixte de Maadid.)

1882. — 1m 47. Gris clair, légt moucheté, crins foncés.

1858 LOUISA

(M. Chemili ben Brahim, à Sidi-Embarek, commune mixte de Maadïd.)

1884. — 1m 52. Gris clair truité, ladre à la narine g.

1944 LOUISA

(M. Lakdar ben Aïssa, à M'tarfa, commune mixte de M'sila.)

1884. — 1m 54. Bai châtain, liste au chanfrein.

1079 LOUISA

(M. Bouzaïan ben Amar, à Ouled Ameur, commune indigène de Tébessa.)

1885. — 1m 44. Alezan clair, irrt en tête, large liste au chanfrein, ladre entre les naseaux, balz. irr. latérales dr.

1735 LOUISA

(M. Chabane ben Salah, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1885. — 1m 55. Noir, pelote en tête, principe de balz. ant. g.

2004 LOUISA

(M. Maklouf ben Djeloul, à Ouled-Sidi-bel-Khier commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 55. Alezan clair en tête, balz. post. g. chaussée.

1772 LOUISA

(M. Noui ben Mohamed Tahar, à Kherbet, commune mixte de Rirha.)

1886. — 1m 53. Gris pommelé, rouané.

867 LOUISA

(M. Si Tahar ben Medjahed, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Fort[t] en tête prolongé par une large liste. Par BEYROUTH, 270, et GH'ZALA, 866.

2025 **LOUISA**

(M. Si Smaïl ben Merdaci, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-Mlila.)

1887. — 1m 48. Bai zain, feu au garrot.

2117 **LOUMANIA**

(M. l'Agha Bel Ali Ould el Hadj Djelloul, commune mixte de Zemmora.)

1887. — 1m 52. Bai, fort[t] en tête, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. lat. dr.

110 **LYDIA**

(M. Bordier, à Aumale.)

1880. — 1m 56. Gris pommelé, lég[t] rouané.

426 **MAACHOUKA**

(M. Hadj Djillali ben Sadek, à Ouled-Maalah, commune mixte de Cassaigne.)

1883. — 1m 50. Alezan clair, en tête prolongé par du ladre entre les naseaux, 3 balz. irr. chaussées, 1 ant. dr.

440 MABROUKA

(M. El Hadj Otman ben Hammadi, à Ouled-Maalah, commune mixte de Cassaigne.)

1870. — 1m 56. Gris légt truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, oreille dr. fendue.

1141 MABROUKA

(M. El Bachir ben Daoudi, à Duzerville, commune de Duzerville.)

1874. — 1m 48. Gris, fortt truité.

111 MABROUKA

(M. Abed ben Ahmed, caïd des Beni-Lent, commune mixte de Téniet.)

1876. — 1m 55. Gris pommelé, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

779 MABROUKA

(M. El Hadj Mahmed ben Isaad, caïd à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 52. Gris truité, oreille dr. fendue, lèvres noires.

776 MABROUKA

(M. Hadj Moktar bel Hadj, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 54. Gris truité, oreille dr. fendue, aubé risée sur la hanche g.

870 MABROUKA

(M. Si El Khatir ben Chadli, caïd des caïds, à Ouled-bou-Riah, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 52. Gris très clair, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

1844 MABROUKA

(M. Mana ben Menasser, à Khenchela.)

1879. — 1m 50. Gris pommelé, moucheté, plus fort accusé à la face.

1774 MABROUKA

(M. Derradji ben Zied, à Chot-el-Mahla, commune mixte de Rirha.)

1880. — 1m 55. Gris clair truité.

1583 MABROUKA

(M. Telili ben Salem, à Aïada, commune mixte de Souk-Ahras.)

1880. — 1m 62. Rouan très clair fort truité, coup de lance à gauche de la sortie de l'encolure.

1872 MABROUKA

(M. Ahmed ben Harat, à Oued-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1881. — 1m 55. Gris blanc, ladre aux naseaux et à la lèvre supérieure.

1092 MABROUKA

(M. Seghaïr Ben Sâad, à Tébessa.)

1882. — 1m 46. Bai châtain clair, quelques poils blancs sur le garrot.

1861 MABROUKA

(M. Salah ben Ahmed, à Oued-Rechaich, commune mixte de Khenchela.)

1882. — 1m 52. Gris clair, légt truité, crins foncés.

1578 MABROUKA

(M. Galleya, Salvator, à Souk-Ahras.)

1883. — 1m 55. Bai, q. q. poils en tête, 3 balz. dont 1 ant. dr.

1973 MABROUKA

(M. Saïa ben Baadi, à Oued-Daoud, commune mixte de l'Aurès.)

1884. — 1m 53. Gris pommelé, rouané, feu aux genoux.

706 MABROUKA

(M. Hadj Larbi ben Sliman, à Ahl-el-Gorin, commune mixte de Renault.)

1885. — 1m 50. Gris foncé rouané, ladre aux naseaux et à la lèvre inf., oreille dr. fendue.

1473 MABROUKA

(M. Yaya ben El Hadj Kouïder, à Oued-Seghouan, commune de Berrouaghia.)

1886. — 1m 56. Gris très clair, crins blancs, lèvres noires.

1849 **MABROUKA**

(M. Mohamed ben Taïeb, à Megharsa, commune mixte de Morsott.)

1886. — 1m 48. Gris clair pommelé, rouané, crins blancs.

1831 MABROUKA

(M. Lakdar ben Hadj Abdallah, à Aïn-Abid.)

1887. — 1m 59. Gris foncé, rouané.

1997 MABROUKA

M. Belkacem ben Saïd, à Larbâa, commune mixte de l'Aurès.)

1887. — 1m 49. Gris rouané, légt truité à la face, crins foncés.

1855 MABROUKA

(M. Hadj Saïd ben Guidoun, à Ouled-Derradj, commune mixte de Morsott.)

1887, — 1m 52. Gris clair pommelé, feu aux genoux et aux boulets ant.

1870 MABROUKA

(M. Amar ben N'cib, à Oued Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1887. — 1m 17. — Gris foncé pommelé, très légt truité à la face.

1550 MABROUKA

(M. Amar ben N'cid, à Oued Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1887. — 1m 50. Rouan, plus clair à la tête, plus foncé aux membres.

1558 MABROUKA

(M. Ahmou ben Messaoud, à Ouled Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1890. — 1m. Bai. Par BARBAKAN, 947, et FREHA, 1557.

1631 MABROUKA

(M. Asnaoui ben Ahmed, à Ouled Sidi Yaya, commune mixte de Morsott.)

1890. — Rouan foncé sous poils de poulain. Par MATER, 917, et S'HILIA, 1554.

726 MADJOUBA

(M. Kaddour ben Djelloul, à Ouled-Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1871. — 1m 44. Gris truité, crins blancs.

1483 MADJOUBA

(M. Rechoucha ben Aouali, à Ouled-Mela, commune mixte de Berroughia.)

1883. — 1m 52. Gris clair, légt truité, ladre à la lèvre inf.

421 MAGHNIA

(M. El Hadj ben Châa ben Larbi, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1881. — 1m 52. Gris très clair, rouané, ladre aux lèvres et aux naseaux et à l'arcade sourcilière.

679 MAHROUZA

(M. Mahmed ben Mokkadem, à Ouled-Ziad-Chi, commune indigène de Géryville)

1m 51. Bai, taches blanches accidentelles sur le dos, marquée de feu à la pointe de l'épaule g., d'une étoile sur le plat des épaules.

1505 **MAKHTA**

(M. Vatel, à Drahia.)

1878. — 1m 52. Rouan très foncé, fortt en tête prolongé par une liste terminée par du ladre au bout du nez et aux naseaux, balz. en diag. droite, la post. chaussée.

747 **MALIKIA**

(M. Rabah Ben Djillali, à Hallouya-Cheraga commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — Alzan, en tête. Par, EL-MELEK, 301, et LOUISA, 746.

437 **MALKHOUTA**

(M. El-Hadj Djillali Ben el Khaïn, à Ouled-Maallah, commune mixte de Cassaigne.)

1878. — 1m 54. Gris très clair, lèvres noires, pourtour des yeux noirs.

1131 **MANSOURA**

(M. Amar ben Salah, à Oued Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1879. — 1m 50, Gris clair, moucheté et truité, plus accusé à la face.

1979 MANSOURA

(M. Embarek ben Mohamed, à Oued-Augala, commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 52. Bai châtain clair, q. q. poils en tête.

687 MANSOURIA

(M. El Hadj el Habib Ould Mebkhout, à Ouled-Mansoura, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1872. — 1m 51. Bai châtain.

714 MANSOURIA

(M. Hadj Kaddour ben Madda, à Hamadena, commune mixte de Renault.)

1872. — 1m 50. Gris truité, ladre entre les naseaux, oreille dr. fendue, marquée de feu au boulet ant. dr.

613 MANSOURIA

(M. El Hadj Mansour bel Hadj Mohammed, à Ouled bou Renane, commune indigène de Tiaret-Aflou)

1877. — 1m 51. Gris très clair moucheté et truité, crins blancs, marquée de feu à la pointe des épaules et sur les parotides.

1078 **MANSOURIA**

(M. Belkassem ben Ahmed, à Ouled Brik, commune mixte de Tébessa.)

1881. — 1m 51. Alezan, légt en tête, liste au chanfrein, ladre entre les naseaux, principe de balz. post. dr.

1105 **MARGUERITE**

(M. Jean Fereli, à l'Oued Zenati.)

1882. — 1m 44. Gris foncé pommelé, légt rouané.

1660 **MARGUERITE**

(Mme Fraisse, à Aumale.)

1890. — Gris très foncé, en tête à gauche, balz. post. g. Par LYDIA, 45, et CHARLOTTE, 97.

621 **MARIE**

(M. Hadj Kaddour ben Miloud, à Sourk-el-Mitou.)

1875. — 1m 51. Alezan châtain, crins foncés, fortt en tête prolongé sur le chanfrein et aux lèvres, 3 balz. irr., 1 ant. g.

1202 MARIE

(M. Llaty, Jean, à Isserville.)

1876. — 1m 52. Gris, très fort[t] truité à l'avant-main, ladre à la lèvre supérieure.

1891 MARIE

(M. Salah ben Mansour, à Maouklane, commune mixte de Guergour.)

1881. — 1m 46. Gris clair pommelé, ladre entre les naseaux, feu aux genoux.

1839 MARIE-ZERGA

(M. Sliman ben Ali ben Achem, à Constantine.)

1882. — Gris clair moucheté, feu aux épaules.

1728 MARIE

(M. Taïeb ben El Hamlaoui, à Oued Zerga, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 67. Gris foncé, rouané truité à la face, crins noirs.

1279 MARIE

(M. El Abbed ben Ahmed, à Adaoura, annexe de Sidi-Aïssa.)

1888. — Bai foncé. Par IFKI, 37, et LOUISA, 109.

1639 MARIEM

(M. Faure, sous-Préfet, à Bel-Abbès.)

1887. — 1m. Bai marron en tête. Par MELFI, 248, et PUCE, 386.

1187 MARQUISE

(M. Bissac, à Pontéba, commune d'Orléansville.)

1879. — 1m 44. Alezan doré, en tête, large liste au chanfrein prolongé sur le naseaux, ladre aux lèvres, 3 balz., 1 ant. dr.

139 MARQUISE

(M. Escaich, Henri, propriétaire à Pontéba, commune d'Orléansville.)

1872. — 1m 50. Gris fortement moucheté, cicatrice en avant des épaules.

112 MARQUISE

(M. Varlet, Jules, à Mouzaïaville.)

1881. — 1m 60. Gris clair, ladre entre et dans les naseaux, boit dans son blanc, petite tache noire à la lèvre inférieure.

593 MARQUISE

(M. Guelpa, à Tiaret.)

1883. — 1m 58. Gris pommelé. Par AZEDJI, 7, et PERLE, 601.

650 MASCOTTE

(M. Bel Hadj ould Adda, à Ouled el Abbès, commune mixte de Cacherou.)

1883. — 1m 49. Gris rouané.

1195 MASCOTTE

(M. Moutier, Simon, à Oued-Aïssi, commune de Tizi-Ouzou.)

1884. — 1m 55. Bai foncé, miroité, zain.

2120 MASCOTTE

(M. Djilali ben Châa, commune mixte de l'Hillil.)

1888. — 1m 54. Rouan clair.

1471 **MAZA**

(M. Borély La Sapie, à Boufarik.)

1887. — Gris rouané. Par SELLAOUA, 66, et DRIFFA, 1470.

699 **MAZOUNA**

(M. Ahmed bel Amissi, cadi à Mazouna commune mixte de Renault.)

1884. — 1m 50. Gris foncé, rouané, marquée de feu aux genoux.

1000 **MAZOUZIA**

(M. Messaoud ben Abdallah, à Ouled-Fedala, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1882. — 1m 55. Gris pommelé, rouané.

391 **M'BARKA**

(M. Si El Hachemi bel Mahi, à Beni-Smiel, commune mixte d'Aïn-Fezza.)

1867. — 1m 52. Gris, fortt truité, charbonné sur l'épaule g. et le bras.

466 M'BARKA

(M. El-Habib Ben Ghali, à Blad Touaria.)

1873. — 1m 52. Gris moucheté, marquée de feu arabe à la face interne du jarret et le long de la saphène.

151 M'BARKA

(M. Larradj ben El Hadj Bakhti, à Oued Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1876. — 1m 50. Gris clair truité, ladre sous la vulve.

514 M'BARKA

(M. Hadj Mohamed ben Ahmed, à Ouled-Souïd, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 50. Gris truité, rouané sous l'oreille gauche, ladre aux naseaux.

1007 M'BARKA

(M. Belgassem ben Si Mohammed, à Oued-Chelih, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1881. — 1m 52. Bai châtain foncé.

1551 **M'BARKA**

(M. Mabrouk ben Amar, à Ouled-Sidi-Yaya ben Taleb, commune mixte de Morsott.)

1883. — 1m 60. Gris pommelé, rouané, tache accidentelle sur le garrot.

1077 **M'BARKA**

(M. Ahmed bel Hadj Bougoufa, à Megharsa, commune mixte de Morsott.)

1885. — 1m 52. Bai châtain, pelote en tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre sup.

533 **M'BARKA**

(M. Kaddour Belgassem, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah)

1887. — Gris, fortt en tête sur le chanfrein. Par BISCUIT, 247, et NAKHLA, 532.

1548 **M'BARKA**

(M. Tahar ben Amor, commune mixte de Sedrata.)

1887. — 1m 49. Gris clair pommelé, ladre au bout du nez et à la lèvre inf.

724 M'BROUKA

(M. Larbi ben Djillali, à Oued Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 56. Gris clair truité, marquée de feu à la base de l'encolure, à la pointe des épaules et aux flancs.

397 M'BROUKA

(M. Miloud ben Moktar, à Djouïdat, commune mixte de Maghnia.)

1876. — 1m 50. Gris très clair truité, ladre entre les naseaux.

1881 M'BROUKA

(M. Mohamed Arab ou bou Aïcha, à Tigrine, commune mixte d'Akbou.)

1883. — 1m 50. Gris moucheté, crins foncés.

1486 MEBARKA

(M. Mohamed ben Ahmed ben Amar, à Ouled-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1885. — 1m 55. Blanc, boit dans son blanc.

1758 **MEBARKA**

(M. Si Tahar ben Abdallah, à Tim Telacin, commune mixte de Châteaudun.)

1883. — 1m 53. Gris clair pommelé rouané, feu au garrot.

899 **MEBKHOUTA**

(M. Si Henni ben Es Sahia, à Medjadja, commune mixte du Chelif.)

1887. — Noir. Par FLITTI, 59, et REYADA, 167.

168 **MEBROUKA**

(M. Si Henni ben Es Sahïa, caïd de Medjadja, commune mixte du Chelif.)

1872. — 1m 55. Gris moucheté, charbonné au côté droit de l'encolure, à la pointe de l'épaule droite et sur la croupe.

639 **MEBROUKA**

(M. M'hamed Ould el Hachemi, à Ouled Aïssa bel Abbès, commune mixte de Cacherou.)

1873. — 1m 54. Gris truité, blessure accidentelle au sommet des épaules.

1156 MEBROUKA

(M. El Hadj Brahim, adjoint à Milianah.)

1879. — 1m 50. Gris clair, légt truité, charbonné aux épaules.

1481 MEBROUKA

(M. Djillali ben el Hadj Miloud, à Oued-Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1880. — 1m 55. Gris fortt truité et moucheté, marquée d'une croix au passage des sangles.

1920 MEBROUKA

(M. Hadj Mohamed ben Yagoub, à M'Sil, commune mixte de M'sila.)

1881. — 1m 57. Gris très clair, légt moucheté, feu aux boulets et aux genoux.

1516 MEBROUKA

(M. Orté, Bertrand, à Téniet-el-Haâd.)

1883. — 1m 53. Gris clair, truité, rouané.

656 MEBROUKA

(M. Kaddour Ould Mouley Ali, à Hassasna-Chéragas, commune indigène de Yacouba.)

1884. — 1m 50. Gris rouané, balz. post., ladre entre les naseaux et aux lèvres.

1875 MEBROUKA

(M. Atmane ben Ali, à Oued-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1887. — 1m 52. Noir mal teint, blanc à la pointe de l'épaule g., balz. post. dr. irr.

801 MECHAÏA

(M. Ahmed ben Mohamed, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 48. Gris clair, moucheté, crins noirs.

792 MECHMACHA

(M. Kaddour ben Mahieddin, à Keraich Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 48. Gris pommelé, rouané, lèvres noires.

740 **MECHMACHA**

(M. Djillali bel Hadj, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 45. Gris rouané, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

1888 **MEDAOURA**

(M. Madani ben Saïd, commune mixte de Guergour.)

1887. — 1m 54. Gris pommelé rouané, feu aux genoux.

1892 **MEDJANA**

(M. Messaoud ben Beddar, à Medjana, commune mixte des Bibans.)

1882. — 1m 60. Alezan foncé, fort[t] en tête, 3 balz. irr. chaussées, 1 ant. dr.

1866 **MEDJEMA**

(M. Amar ben Belkacem, à Oued-Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 47. Gris pommelé, rouané, crins et extrémités foncés.

1757 **MEDROUBA**

(M. Hamou ben Boudiaf, à Aïoun-el-Hadjez, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1876. — 1m 52. Gris clair, moucheté, feu au garrot.

1518 **MEKLA**

(M. Guerit, à Taza, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1888. — 1m 51. Noir mal teint, légt rubican, en tête bordé par une fine liste mélangée, interrompue au milieu du chanfrein, terminée par du ladre entre les naseaux et dans la narine dr., 3 balz. irr. dont une ant. g.

862 **MEKNASSIA**

(M. Larbi Bel Hadj ben Hattab, à Meknessa, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 48. Gris très clair, crins blancs, 5 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

1423 **MELFIA**

(M. Abdelkader Ben Ameur, à Telilat, commune mixte de St-Lucien.)

1888. — Bai, en tête. Par, MELFI, 248, et GHARBIA, 371.

651 MELHA

(M. Ali Ould Mimoun, à Mahoussa, commune mixte de Mascara.)

1879. — 1m 51. Gris très clair, ladre sur le chanfrein aux naseaux et aux lèvres.

690 MELKIA

(M. El Habib ould ben Mahmed, à Bekakra, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1875. — 1m 49. Gris très clair, crins blancs, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein, oreille droite fendue.

1256 MELKOUTA

(M. Hadj Mohamed ben Kalifia, à Tafelout, commune de Charon.)

1874. — 1m 46. Gris moucheté truité, lèvres noires, marquée de feu aux épaules.

1669 MELKOUTA

(M. Abed ben Kaddour, à Taflout.)

1890. — Alezan doré, liste en tête, ladre au bout du nez, balz. post. droite. Par EL-MALLEM, 31, et AÏCHA, 1167.

573 MELOUKA

(M. Ahmed ben Kaddour, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1880. — 1m 54. Gris rouané truité, feu au poitrail droit et au flanc du même côté.

766 MELOUHA

(M. Mohammed ben Amar, à Matmata, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 49. Gris moucheté, ladre marbré aux lèvres.

758 MEMLOUKA

(M. Mahmed ben Taïeb, à Hallouya Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 45. Bai, balz. post. dr.

512 MENASFA

(M. Ben Setti ben Allou, à Ouled Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1m 57. Gris clair rouané.

524 MENASFA

(M. Ben Amar ben Djerrah, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 48. Gris foncé, rouané, balz. post. irr. chaussées, ladre au naseau droit.

1103 MERAÏA

(M. Mohammed ben El Aouki, à Aïn-Regada, commune de l'Oued-Zenati.)

1882. — 1m 48. Bai châtain, pelote bordée en tête, balz. post. g. bordée, herminée.

1739 MERAÏA

(M. Lakdar ben Ahmed, à Megalsa, commune mixte de Châteaudun.)

1885. — 1m 62. Noir mal teint, pelote en tête, balz. post. g. dentée, herminée.

2001 MERAÏA

(M. Mohammed ben Aïssa, à Ksar-Belezma commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 58. Bai, châtain foncé, balz. irr. post.

1989 MERAÏA

(M. Si Aïssa ben Ahmed, à Talha, commune mixte des Eulmas.)

1887. — 1m 53. Gris blanc, feu aux genoux et aux boulets, aux avant-bras.

1929 MERBOUKA

(M. Ahmed ben Rabah, à Krab'cha, commune mixte de M'sila.)

1885. — 1m 54. Gris clair pommelé, foncé aux extrémités.

694 MERHAÏA

(M. Mahmed Ould Touhanii, à Bekakra, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1885. — 1m 48. Gris très foncé, rouané, irr. en tête balz. post., irr. mouchetées.

1790 MERIAMA

(M. Mohamed ben Abdallah Hadjadj, à Touzeline, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1880. — 1m 51. Gris très clair, charbonné au flanc g.

583 MERIEM

(M. Kaddour ben Mohammed, à Khellafa-Gheraba, commune mixte de Frendah.)

1876. — 1m 55. Gris fortt truité, ladre marbré aux lèvres, blessure accidentelle au garrot et au dos.

615 MERIEM

(M. Mohamed ben Yaya, à Ouled-Sidi-Khaled-Cheraga, commune indigène de Tiaret-Aflou.)

1884. — 1m 54. Gris très clair, légt rouané, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

971 MERZOUGA

(M. Ahmed Boutchicha, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1879. — 1m 53. Noir mal teint, en tête mélangé, balz. post. g., cicatrice sur le dos, grisonné à la lèvre sup.

1091 MERZOUGA

(M. Ahmed bel Hadj, à Merazga, commune mixte de Tébessa.)

1881. — 1m 52. Gris pommelé, crins foncés.

1813 MERZOUGA

(M. Tahar ben Chikh Brahim, à Ouled Sabor, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 52. Gris pommelé, fortt moucheté à la face, crins noirs.

1754 MERZOUGA

(M. Mohamed ben Ferhat, à Megalsa, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 52. Gris clair, très légt. moucheté.

1864 MERZOUGA

(M. Mohamed ben Taïeb, à Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1887. — 1m 47. Gris pommelé moucheté, truité à l'encolure et à la face.

1841 MERZOUGA

(M. Mohamed Sghir ben Amar, à Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 53. Bai brun, irrégt en tête.

1350 **MERZOUGA**

(M. El Hadj Mohamed ben Lakal, à Siouf, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1889. — Noir. Par OULANI, 62, et ZERGA, 180.

1064 **MESKIANA**

(M. Rouvier, Etienne, commune mixte de la Meskiana.)

1885. — 1m 50. Noir mal teint, en tête prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, balz. post. dr. chaussée.

159 **MESSAOUDA**

(M. Mohammed ben Larbi, à Sobah, commune mixte du Chelif.)

1870. — 1m 46. Gris fort[t] truité, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

780 **MESSAOUDA**

(M. Djillali ben Gala, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1872. — 1m 46. Gris clair, marquée de feu à la fesse droite, ladre aux naseaux.

1106 MESSAOUDA

(M. Hadj Amar ben Lembarek, à Guerfa, commune de l'Oued-Zenati.)

1872. — 1m 50. Gris clair truité, feu aux genoux.

463 MESSAOUDA

(M. Si Kaddour Ould Hadj Abdelkader ben Aïed, à Tounin.)

1873. — 1m 50. Gris clair truité, charbonné à l'épaule dr. et sur le flanc g.

137 MESSAOUDA

(M. El Maki ben Khamkham, à Retal, commune mixte de Berrouaghia)

1874. — 1m 46. Gris très clair, légt ladre marbré à la lèvre sup., blessures accidentelles aux flancs.

1479 MESSAOUDA

(M. Brahim ben El Hadj M'hamed, à Retal, commune mixte de Berrouaghia.)

1875. — 4m 54. Gris, fortt truité.

114 MESSAOUDA

(M. Hadj El Amri ben Saïd, à El-Khémaïs, commune mixte de Téniet.)

1876. — 1m 53. Gris clair fortt truité, petit ladre.

115 MESSAOUDA

(M. Mohammed ben Abdallah, caïd des Ouled-Messellem, commune mixte d'Aumale.)

1876. — 1m 53. Gris clair truité, pommelé aux fesses, cicatrice à la partie inf. des côtes à g.

1166 MESSAOUDA

(M. Abed ben Kaddour, à Tafelout, commune de Charon.)

1877. — 1m 50. Gris très clair truité, légt ladre aux lèvres.

641 MESSAOUDA

(M. Hadj ould Khaïl, à M'Hamid, commune mixte de Cacherou.)

1877. — 1m 46. Gris très clair, crins blancs, lèvres noires.

863 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Cherif, à Meknessa, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 46. Alezan, en tête bordé, liste au chanfrein, ladre à la narine dr., balz. post. g.

1157 MESSAOUDA

(M. El Hadj Brahim, à Milianah.)

1878. — 1m 48. Gris clair, pommelé et truité, cicatrices à la base de l'encolure, à droite, au canon post. g.

140 MESSAOUDA

(M. Hadda bel Hadj Mohammed, à Siouf, commune mixte de Téniet.)

1878. — 1m 45. Gris clair pommelé, ladre aux naseaux et à la lèvre inf., blessure accidentelle au garrot et au défaut des épaules.

1059 MESSAOUDA

(M. Mohammed Salah ben Abid, à Oulmen, commune d'Aïn-Beïda.)

1878. — 1m 48. Gris très clair, ladre entre les naseaux.

1140 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Abdallah, à Duzerville.)

1878. — 1m 50. Gris pommelé, rouané aux fesses, truité à l'avant-main, ladre aux naseaux et aux lèvres.

387 MESSAOUDA

(M. Jacob Achache, à Lamoricière.)

1889. — 1m 45. Gris clair, fortt truité, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf. charbonnée sur la croupe d.

579 MESSAOUDA

(M. Ben Cherif ben Mansour, à Beni-Ouindjel, commune mixte de Frendah.)

1879. — 1m 52. Gris rouané, plus clair à la tête, ladre aux naseaux et aux lèvres, marquée de pointe de feu à l'hypocondre droit, 2 balz. post. haut chaussées.

814 MESSAOUDA

(M. Mohamed Bacha, caïd à Ouled Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 51. Bai brun, en tête bordé, balz. latéraux g.

1005 MESSAOUDA

(M. Ahmed Lakdar, à N'Gaous, commune mixte d'Ouled-Soltane.)

1879. — 1m 52. Gris très clair, moucheté à la face, feu à la naissance des épaules, aux genoux et aux boulets antérieurs.

1748 MESSAOUDA

(M. Bey ben Hamou, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1879. — 1m 60. Bai brun foncé, feu et blessure accidentelle au garrot.

1986 MESSAOUDA

(M. Mansar ben Salah, à Oued-Abd-el-Rezeg, commune mixte de l'Aurès.)

1879. — 1m 51. Gris clair truité, plus accusé aux épaules.

1576 MESSAOUDA

(M. Salah ben Mohamed, à Ouled-Ahmet, commune d'Aïn-Tagrout.)

1879. — 1m 49. Rouan clair, pommelé aux fesses, fortt truité, ladre entre, dans les naseaux, au bout du nez et à la lèvre sup., feu au sommet des épaules.

1502 MESSAOUDA

(M. Embarek ben Cheikh, à Zenakra, commune mixte de Boghari.)

1880. — 1m 50. Gris très clair, oreille dr. fendue, 5 pointes de feu à l'épaule g.

1537 MESSAOUDA

(M. Saad ben Saad Saoud, à Oued-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 50. Gris moucheté truité, ladre entre les naseaux, blessure accidentelle à l'avant-bras dr.

1543 MESSAOUDA

(M. Touati ben Tahar, à El-Betam, commune de Bir-Rabalou.)

1880. — 1m 52. Bai châtain foncé, 3 balz., 1 ant. g., oreille dr. fendue.

157 MESSAOUDA

(M. Mohammed ben Khamkham, à Retal, commune mixte de Berrouaghia.)

1880. — 1m 47. Rouan foncé, clair à la tête, ladre entre et dans la narine g., feu arabe aux genoux et aux boulets, blessure accidentelle au-dessus du jarret dr., sur les tendons.

2027 MESSAOUDA

(M. Amar ben Ahmed, à Ouled-Belaguel, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1880. — 1m 55. Gris pommelé, truité à la face, charbonné au flanc dr.

2040 MESSAOUDA

(M. Abdallah ben Salah, à Ouled Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1880. — 1m 56. Gris clair, très légt truité, feu au garrot.

2042 MESSAOUDA

(M. Ali ben Ghanem, à Ouled-Achour, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1880. — 1m 58. Gris foncé, pommelé, légt truité à la face.

113 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben El Hadj, aux Ouled-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1881. — 1m 47. Gris très clair, ladre marbré au bout du nez, dans la narine dr. et aux lèvres.

438 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Kaddour el Azereg, à Achacha, commune mixte de Cassaigne.)

1881. — 1m 47. Alezan foncé, q. q. poils blancs en tête.

972 MESSAOUDA

(M. Tahar ben Lelmi, à Ouled-Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1881. — 1m 55. Noir mal teint, en tête à g., balz. latérales dr. herminées, principe post. g., raies de feu a abe aux épaules.

1802 MESSAOUDA

(M. Si Mohamed ben Embareck, à Oued-Zaïm, commune mixte des Eulmas.)

1881. — 1m 58. Gris pommelé, moucheté, plus accusé à la face.

1916 MESSAOUDA

(M. Ben Kalfa ben Seddik, à Gherazla, commune mixte de Maadid.)

1881. — 1m 48. Gris très clair, feu aux parotides.

164 MESSAOUDA

(M. Laredj bel Hadj Ahmed, à Tafelout, commune de Charon.)

1882. — 1m 48. Gris très clair, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres, marquée de feu aux épaules.

777 MESSAOUDA

(M. Hadj Mohamed ben Souda, à Keraïche-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 50. Gris pommelé, rouané, ladre aux naseaux.

1521 MESSAOUDA

(M. Ben Malek ben Bou Agemi, à Oued-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1883. — 1m 55. Gris très clair, légt truité, crins blancs, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

1514 MESSAOUDA

(M. Küss, à Téniet-el-Haâd.)

1883. — 1m 49. Alezan doré, en tête interrompu, terminé par un petit ladre entre les naseaux, 3 balz. irr. herminées, dont 1 ant. dr.

1498 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Daas, à Zenakra, commune mixte de Boghari.)

1883. — 1m 47. Gris pommelé et truité, ladre aux naseaux.

1775 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Rezoug, à Ouled Sebaa, commune mixte de Rirha.)

1883. — 1m 53. Gris blanc, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1474 MESSAOUDA

(M. Ben Aissa ben Djilali, à Oued Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1884. — 1m 57. Gris très clair, ladre marbré aux naseaux, crins blancs.

1484 MESSAOUDA

(M. Abdelkader bel Kassem, à Oued Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1884. — 1m 55. Gris clair, légt truité, crins mélangés.

1158 MESSAOUDA

(M. El Hadj Makhfi, à Aïn-Sultane.)

1884. — 1m 52. Gris foncé rouané.

1532 MESSAOUDA

(M. Mohammed ben Embarek, à Aumale.)

1884. — 1m 50. Gris très clair pommelé, un peu de ladre entre les naseaux.

840 MESSAOUDA

(M. Baghda ben Daouadji, caïd à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 50. Gris pommelé, rouané, ladre aux lèvres.

1779 MESSAOUDA

(M. Abdelkerim ben Si Saïd Bouzid, à Sidi-Regheïs, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi)

1884. — 1m 47. Gris foncé, pommelé, rouané.

1804 MESSAOUDA

(M. El Hanachi ben El Hadj Lakdar, à Oued-bel-Aouchet, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 52. Alezan, pelote en tête, liste au chanfrein, balz. post. g. irr. et bordée.

1876 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Salah, à Oued-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1884. — 1m 52. Gris pommelé, truité à la face.

1958 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Saïd, à N'gaous, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1884. — 1m 57. Gris foncé, pommelé, rouané, légt moucheté à la face.

1981 MESSAOUDA

(M. Mohamed Serir ben Si Ali, à Oum-er Rekha, commune mixte de l'Aurès.)

1884. — 1m 51. Noir, balz. herminée post. g.

2002 MESSAOUDA

(Aïssa ben Acho, à Ksar Belezma, commune mixte de l'Aurès.)

1884. — 1m 55. Gris pommelé rouané, feu au garrot.

2005 MESSAOUDA

(M. Embarek ben Abdallah, Ouled-Moussa, commune mixte d'Aïn-el-K'sar.)

1884. — 1m 45. Noir mal teint, légt rubican aux flancs.

2023 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Amar, à Ouled Belaguel, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1884. — 1m 62. Noir, en tête prolongé sur le chanfrein et entre les naseaux.

1523 MESSAOUDA

(M. Mafoud ben Amar, à Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1885. — 1m 51. Rouan foncé, oreille droite fendu.

999 MESSAOUDA

(M. El Mana ben Saad, à Ouled-si-Slimane, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1885. — 1m 44. Gris pommelé, feu à la gorge.

1749 MESSAOUDA

(M. Salah ben Brahim, à Megalsa, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1885. — 1m 48. Gris très légt rouané, foncé aux extrémités.

1874 MESSAOUDA

(M. Hadj el Hamri ben Belkassem, à Tiffech, commune mixte de Sefia.)

1885. — 1m 48. Bai châtain, irrt en tête, balz. post., oreilles fendues.

1882 MESSAOUDA

(M. Mohamed Arab ou bou Aïcha, à Tigrine, commune mixte d'Akbou.)

1885. — 1m 46. Gris clair, truité à l'épaule dr.

1957 MESSAOUDA

(M. Amar ben Ali, à Markounda, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1885. — 1m 53. Gris foncé rouané, feu au garrot.

1978 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Ahmed, à Engala, commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 50. Bai châtain, q. q. poils en tête, crins blancs.

2033 MESSAOUDA

(M. Brahim ben Messaoud, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1885. — 1m 58. Gris pommelé, feu au garrot et aux parotides.

2017 MESSAOUDA

(M. Saïd ben Larbi, à Aïn-el-Assafeur, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1886. — 1m 55. Bai, fort rubican.

2035 MESSAOUDA

(M. Amar ben Mohammed, à Oued-Belaguel, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1886. — 1m 59. Bai brun, pelote bordée en tête.

1577 MESSAOUDA

(M. Ahmed Satouï ben Guitouani, à Ouled-Ahmed, commune d'Aïn-Tagrout.)

1886. — 1m 57. Rouan très foncé, principe de balz. post. dr., feu arabe aux genoux et aux poignets.

893 MESSAOUDA

(M. Amar ben Saad, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1887. — Bai. Par COUSSE, 24, et ZERKAKA, 178.

515 MESSAOUDA

(M. Hadj Mohamed ben Ahmed, à Ouled-Souid, commune mixte de Zemmorah.)

1887. — Par AZEDJI, 7, et M'BARKA, 714.

1798 MEZSAOUDA

(M. Saho ben Khalifa, à Oued-bel-Khir, commune mixte des Eulmas.)

1887. — 1m 54. Gris fortt rouané, crins foncés.

1879 MESSAOUDA

(M. Amar ben Salat, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1887. — 1m 46. Bai brun, en tête, légt ladre entre les naseaux.

2009 MESSAOUDA

(M. Aberkane ben Mohamed, Ouled-Mehenna, commune mixte d'Aïn-Ksar.)

1887. — 1m 55. Gris foncé rouané, truité à la face.

1154 MESSAOUDA

(M. Kaddour ben Djilali, à Sebaïa, commune d'Affreville.)

1888. — Souris rubican, irrégt en tête, balz. post. g. Par BAHAR, 10, et KHEÏRA, 1153.

1292 MESSAOUDA

(M. Bou Abdalla ben Gourari, à Siouf, commune mixte de Téniet-el-Haâd.)

1888. — Bai. Par OULANI, 62, et LOUISA, 124.

1418 MESSAOUDA

(M. Bouzid ben Kaddar, à El-Ghoualize, commune mixte de l'Hillil)

1888. — Gris foncé. Par BADJI, 320, et CHERGUIA, 630.

1419 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Chabane, à Maoussa, commune de Mascara.)

1888. — Bai, en tête, petite balz. post. g., trace opposée. Par ARCOLE, 264, et RABHA, 654.

1181 MESSAOUDA

(M. Laredj bel Hadj Ahmed, à Tafelout, commune de Charon.)

1889. — Gris, fort[t] en tête. Par REKEB, 213, et BAKHTA, 1165.

1581 MESSAOUDA

(M. Mohamed ben Belkassem, à Souk-Ahras.)

1890. — Bai. Par MABROUK, 949, et ASFIA, 1124.

1629 MESSAOUDA

(M. Ali ben Mohamed ben Madhi, à Tilatou, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1890. — Bai zain, sous poils de poulain. Par BAYDAR, 938, et HADDA, 997.

1214 MIGNONNE

(M. Dumont, Victor, à Rébeval.)

1881. — 1m 47. Alezan, en tête, ladre dans les naseaux et aux lèvres, balz. post. g.

858 MILIANA

(M. Hadj Kaddour ben Miliani, à Touarès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 48. Bai châtain, pelote en tête, ladre à la narine g.

1520 **MIMI**

(M. Ali ben Salem, à Oued Driss, commune mixte d'Aumale.)

1886. — 1m 48. Gris pommelé, rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1216 **MINA**

(M. Drumont, Victor, à Kouanin, commune de Rébeval.)

1882. — 1m 49. Bai cerise, en tête, petit ladre à la lèvre sup.

2119 **MINA**

(M. Medjedded Ould el Hadj Djelloul, caïd de Sidi-Mohammed, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 53. Bai, pelote en tête, balz. post. chaussées et bordées, feu aux épaules.

503 **MINETTE**

(M. Cariol, greffier de la justice de Paix, à Relizane.)

1871. — 1m 52. Gris fort[t] truité, moucheté et tisonné sur les côtés de la poitrine.

1842 **MIRA**

(M. Tahar ben Belkassem, à Oued Rechaïch, commune mixte de Khenchela.)

1886. — 1m 56. Bai, baz. post. irrég. g.

618 **MISS**

(M. Domergue, adjoint aux Silos, commune mixte de l'Hillil.)

1884. — 1m 49. Alezan châtain, fort[t] en tête, prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, 4 balz. chaussées.

2039 **M'LILA**

(M. Cherif ben Bouziane, aux Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1885. — 1m 59. Gris pommelé, moucheté, crins foncés.

2041 **M'LILA**

(M. Abdallah ben Salah, à Oued-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1888. — 1m 47. Rouan pommelé, feu au sommet des épaules.

119 **MOBARKA**

(M. Abdelkader ben Ali ben Chergui, Sobah, commune mixte du Chélif.)

1878. — 1m 45. Gris très clair, ladre aux lèvres.

133 **MOBROUK**

(M. El Hadj Mohammed bel Arbi, aux Beni Ghomerïan, commune mixte de Braz.)

1877. — 1m 49. Gris clair moucheté, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

844 **MOUDJA**

(M. Adda ben Kaddour, à Ouled Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 45. Gris foncé, pommelé, rouané.

1173 **MOU-EL-KHEÏR**

(M. Salem ben Djilali, à Zeboudj El Ouost, commune mixte du Chelif.)

1883. — 1m 45. Gris très clair, ladre aux naseaux, pointe de feu à l'épaule droite.

410 MOU-EL-OULAD

(M. Bou Yacoub ould el Hadj el Aïd, à Achacha, commune mixte de Cassaigne.)

1882. — 1m 59. Gris foncé rouané.

1348 MOULKHEIR

(M. El Adjeb ben Youssef, à Ouled-Ferah, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Noir jai. Par LYDIA, 45, et ZENIMIA, 179.

1099 MOURZAGA

(M. Amar ben Hadj Abbès, à Btaïcha, commune mixte de Tébessa.)

1878. — 1m 49. Gris très clair, moucheté, crins foncés.

1943 M'SILIA

(M. Abdallah ben Bessia, à M'sila, commune mixte de M'sila.)

1885. — 1m 57. Gris pommelé.

1019 N. . .

(M. Dufourg, à Biskra.)

1873. — 1m 47. Gris très clair fortt truité.

1101 N...

(M. Lakdar ben Zoubaïr, à Ouled Anteur, commune mixte de Boghari.)

1875. — 1m 50. Gris fortt truité, feu arabe à la pointe des fesses.

156 N...

(M. Mohamed ben Cheikh, à Ouled Allane, commune indigène de Boghar.)

1875. — 1m 51. Gris très clair, feu arabe en raies aux épaules et en pointe au poitrail et à la base de l'encolure.

1020 N...

(M. Dufourg, à Biskra.)

1876. — 1m 44. Gris très clair, fortt truitée.

1101 N...

(M. Ferrat ben el Aouki, à Aïn-Regada, commune de Oued-Zenati.)

1884. — 1m 51. Bai châtain, quelques poils en tête, principe de balz. post. g.

1161 N. . .

(M. Bou Alem ben Mohammed, à Lavarande.)

1885. — 1m 52. Alezan, légt rubican, en tête prolongé par une liste s'étendant et bordée sur le chanfrein, dans le naseau droit et au bout du nez, balz. post. dr. irr.

889 N. . .

(M. Bou Amama ben Lekhal, à Ouled-bou-Ikni, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1886. — Gris rouané. Par AMMI-MOUSSA, 268, et EL-ADJOUZA, 887.

1652 N. . .

(M. Ben Cherif ben Mansour, à Beni-Ouindel, commune mixte de Frendah.)

1886. — Bai clair, q. q. poils en tête. Par EL-CHERGUI, 245, et MESSAOUDA, 579.

596 N. . .

(M. Limon, juge de paix, à Tiaret.)

1887. — Alezan, fort[t] en tête, balz. post. Par FENADJI, 273, et ROUBA, 595.

888 N. . .

(M. Amama ben Lekhal, Ouled bou Ikni, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Par CHEÏR, 331, et EL ADJOUZA, 887.

1846 N. . .

(M. Si Ali ben Belkassem, à Ouled bou Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1887. — 1m 49. Alezan, crins lavés, balz. post.chaussées.

1650 N. . .

(M. Si Djilali ben Mostepha, à Ouled Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887, — Gris très foncé rouané, plus clair à la tête, ladre entre les naseaux. Par ARCOLE, 264, et TOUTA, 849.

1645 N. . .

(M. El Hadj Djilali ben el Kaïm, à Ouled Maalah, commune de Cassaigne.)

1887. — Gris foncé, liste en tête, ladre marbré dans les naseaux, balz. post. irr. Par AL BORAK, 310, et MALKHOUTA, 437.

1651 N...

(M. Dermani ben Doula, à Ouled Cherif Cheraga, commune mixte de Tiaret.)

1888. — Gris, ladre entre les naseaux et aux lèvres. Par ACHOUR, 293, et DOULA, 603.

1649 N...

(M. Ben Rabah ben Adda, à Ouled Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Bai, large liste terminée par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres, balz. post. herminées, la g. chaussée. Par CHEÏR, 331, et SAHLA, 825.

1542 N...

(M. Lakhdar ben Kalifa, à Oued Driss, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai brun. Par ZERGA, 1541.

1694 N...

(M. Haddad bel Hadj Mohammed, à Sioufs.)

1890. — Rouan foncé ladre aux naseaux et à la lèvre inférieure. Par OULANI, 62, et MESSAOUDA, 140.

1670 N. . .

(M. Mohamed ben Houser, à Oued-Sly, commune mixte du Chelif.)

1890. — Louvet foncé, belle face 4 balz. Par REKAB, 1246, et ZOHORA, 1168.

1668 N. . .

(M. El Abed ben Ahmed, à Adaouras, annexe de Sidi-Aïssa.)

1890. — Bai marron, en tête, ladre au bout du nez, dans les naseaux, 3 balz. dont 1 ant. dr. Par JAFFRA, 38, et G'ZALA, 101.

1667 N. . .

(M El Abeb ben Ahmed, à Adaouras, annexe de Sidi-Aïssa.)

1890. — Bai marron, en tête, balz. post. dr. Par JAFFRA, 38, et LOUISA, 109.

1658 N. . .

(M. Rosfelder, Louis, à Pontéba, commune d'Orléansville.)

1890. — Noir mal teint. Par MAKTOUM, 47, et BLANCHETTE, 1185.

1593 N...

(M. Amma ben Salah, à Oued Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1890. — Bai. Par AMRI, 966, et EMBARKA, 1592.

698 NAAMA

(M. Abed bel Hadj, à Djerara, commune mixte de Renault.)

1875. — 1m 50. Alezan clair, fort[t] en tête, large liste au chanfrein, ladre entre les naseaux, 2 balz. post. lat. g.

764 NAAMA

(M. Hadj ben Aïssa, caïd à Matmata, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 51. Gris très clair, crins blancs.

727 NAHLA

(M. Kaddour ben Djelloul, à Ouled Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. - 1m 44. Gris truité.

116 NAHLA

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1831. — 1m 50. Gris clair, petit ladre marbré entre dans le naseau gauche et aux lèvres, raie de mulet.

669 NAHLA

(M. Kadda ould Abd-el-Kader, à Tircine, commune mixte de Saïda.)

1881. — 1m 50. Gris pommelé rouané, ladre entre les naseaux, crins noirs.

1434 NAHKLA

(M. Ben Amar ben Djerrah, à Ouled Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1888. — Gris très foncé, en tête, ladre entre les naseaux, balz. post. Par BRAZIRA, 302, et MENASFA, 524.

785 NAKHLA

(M. M'Ahmed bel Hadj, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 48. Gris truité, ladre à la narine gauche et aux lèvres.

661 NAKHLA

(M. El Hadj Kadda ben Hamou, à Tafrent, commune mixte de Saïda.)

1879. — 1m 57. Gris très clair, crins blancs.

775 NAKHLA

(M. Hadj Ahmed bou Hafra, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 46. Gris pommelé, truité, crins noirs, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

532 NAKHLA

(M. Kaddour Belgassem, à Beni-Louma, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 48. Gris très clair, ladré au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

625 NAKHLA

(M. Maamar ben Ould Mustapha El Mahi, à Gueraïria, commune de l'Hillil.)

1880. — 1m 48. Bai châtain, en tête prolongé par une mince liste sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, balz. diagonales dentées herminées g.

1068 NAKHLA

(M. Rabah ben el Hadj Aïssaoui, à B'lala, commune mixte de la Meskiana.)

1884. — 1m 47. Bai châtain, pelote en tête, ladre entre les naseaux, balz. post. irr. chaussées et bordées.

1785 NAKHLA

(M. Si Messaoud ben Amar, à Sidi Regheis, commune mixte de Oum-el-Bouaghi)

1885. — 1m 51. Alez. clair, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux, crins lavés.

657 NAMA

(M. Mahmed ould Bouzid, à Tiffrit, commune mixte de Saïda.)

1881. — 1m 51. Gris pommelé rouané, lég[t] truité à la face, un peu de ladre entre les naseaux.

1370 NANETTE

(M. Hadj Caddour ben Miloud, à Bellevue, commune de Bellevue.)

1888. — Alezan, en tête prolongé par une liste se terminant sur le chanfrein, balz. post. Par, AHMEUR, 254, et MARIE, 621.

875 NAS'RIA

(M. M'Saad ben Nassar, à Ouled El-Abbès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 54. Gris très clair, crins blancs, 3 pointes de feu sur la croupe droite.

120 NEDJEMA

(M. Abdelkader ben Rebaha, à Beni-Merzoug, commune mixte de Ténès.)

1874. — 1m 46. Gris moucheté truité, charbonné à la pointe de l'épaule g. et sur la croupe.

1761 NEDJEMA

(M. Aïssa ben Sakri, à Ouled Bou-Haouffane, commune mixte de Châteaudum-du-Rhumel.)

1875. — 1m 48. Gris blanc, ladre marbré aux lèvres, feu aux parotides.

450 NEDJEMA

(M. Charef Bou Rabah, à Pélissier.)

1876. — 1m 48. Bai châtain clair, en tête prolongé, ladre aux naseaux, balz. post. irr. chaussées, bouquet de poils blancs sur le côté g. du dos.

784 NEDJEMA

(M. Aïssa ben Kaddour, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 50. Gris, fortt truité.

707 NEDJEMA

(M. Tasserat ben Rabah, à Ahl-el-Ghorin, commune mixte de Renault.)

1879. — 1m 48. Gris foncé rouané, truité à la face, marquée de feu à la pointe des épaules et aux genoux.

445 NEDJEMA

(M. Cherr Bou Khechich, à Pélissier.)

1880. — 1m 52. Alezan châtain clair, liste en tête prolongée sur le chanfrein, balz. post. g., principe de balz. aux 3 autres membres.

389 NEDJEMA

(M. de Lillo, administrateur.)

1882. — 1m51. Bai châtain, en tête, balz. post. dr., chaussée, principe de balz. au membre post. g., bouquet de poils blancs en arrière et de chaque côté du garrot.

1890 NEDJEMA

(M. Cheriff ben Tadjin, à Guergour, commune mixte de Guergour.)

1882. — 1m 49. Gris très clair, crins blancs, oreillle droite fendue.

1799 NEDJEMA

(M. Embarek ben si Messaoud, à Ouklif, commune mixte de Fedj M'zala.)

1883. — 1m 52. Bai, légt en tête, balz. irr. post.

1801 MEDJEMA

(M. Mahmoud ben Taïeb, à Oued-Sabeur, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 53. Noir zain.

1811 NEKLHA

(M. Cherif ben Ahmed, Oued-Zaïm, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 51. Gris très clair pommelé, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1412 NEKHLA

(M. Kaddour ben Rami, à Flittas, coumune mixte de l'Hillil.)

1888. — Gris foncé. Par EL-CHERGUI, 245, et AZIZA, 620.

773 NEMLA

(M. Mohamed ben Gormith, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 45. Gris très clair truité, lèvres noires, marquée de feu aux épaules.

1137 NEMRA

(M. Mohammed ben Belkassem, à Ouled Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1885. — 1m 53. Gris pommelé, rouané, neigé sur le dos.

1796 NEMRA

(M. Si Ali ben El Hadj Chanoun, à Oued-Ali-ben-Nacer, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 53. Gris clair, pommelé, crins foncés, légt moucheté à la face.

1595 NÉRA

(M. Maudemain, à Guelma.)

1884. — Alezan foncé, plus clair aux extrémités, principe de balz. post. dr.

467 NIASSA

(M. Mustapha ben Zouina ben Aïed, à Tounin.)

1877. — 1m 53. Gris très clair, marqué, de feu à la pointe des épaules.

1825 NOUARA

(M. Hadj Lakdar ben Ali, à M'toussa, commune mixte de Meskiana.)

1883. — 1m 59. Gris pommelé, plus foncé aux extrémités, charbonnée à la face.

1784 NOUARA

(M. Saïd ben Belkassem, à El-Hassi, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1884. — 1m 52. Gris pommelé, rouané, légt truité à la face.

2022 **NOUARA**

(M. Zeroual ben Chebbouch, à Oued-Drid, commune mixe d'Aïn-M'lila.)

1885. — 1m 56. Bai châtain, pelote en tête, ladre entre les naseaux.

1782 **NOUNA**

(M. El Hamel Mohamed ben El Hamel, à Ouessa, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1879. — 1m 48. Gris rouané, légt truité à la face.

1061 **NOUNA**

(M. Mohamed Salah ben Larbi, à Oulmen annexe d'Aïn-Beïda.)

1885. — 1m 52. Alezan clair, fort[t] en tête prolongé, ladre entre les naseaux, balz. post. chaussées.

1791 **NOUNA**

(M. Mohamed ben Abdallah (Had adj), à Touzeline, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1891. — Bai. Par KRALEB, 94, et MERIANA, 1790.

1664 **N'SIB**

(M. Aïssa ben Bouzid, à Ouled-Barka, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Bai, en tête, balz. post. g. Par EULAM, 239, et SADIA, 176.

1134 **OBARA**

(M. Ali ben Abid, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1884. — 1m 50. Bai zain.

1328 **OUAGUEDEB**

(M. Mohammed ben Cheikh, à Ouled-Allane, commune indigène de Boghar.)

1889. — Par BOUCIF, 216, et ACHOUBA, 156.

388 **OUALLOUTA**

(M. Si Mohamed ben Chaïb Bedra, à Ouled Mimoun, commune mixte d'Aïn-Fezza.)

1877. — 1m 53. Gris clair pommelé, lèvres et pourtour des yeux noirs.

568 OUARDA

(M. Ben Halima ould el Mahi, à Khallafa Cheraga, commune mixte de Frendah.)

1879. — 1m 52. Gris clair, truité très légt, blessure accidentelle au garrot et sur le dos.

702 OUARIZAN

(M. Si Hamdane bou Guetaïa, à Ouarizan, commune mixte de Renault.)

1872. — 1m 52. Gris truité, ladre aux naseaux, et aux lèvres.

171 OUASLA

(M. El Hadj el Hachemi ben S'fia, caïd d'Aïn El-Anseur, commune mixte de Téniet.)

1874. — 1m 50. Alezan foncé rubican, fort en tête prolongé par une liste terminée par du ladre, entre les naseaux et dans la narine droite, feu arabe aux parotides, oreille droite fendue.

1938 OUDIA

M. Mabrouk ben Ahmed, à M'tarfa, commune mixte de M'sila.)

1886. — 1m 57. Gris pommelé, ladre aux naseaux, feu aux genoux et aux boulets.

121 OUM-EL-KHEIR

(M. Abdelkader ben El Hadj M'barek, Oued Seghouan, commune mixte de Berrouaghia.)

1872. — 1m 51. Gris fort[t] truité, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

517 OUM-EL-KHEÏR

(M. Adda bou Haddi, caïd à Beni-Issaad, commune mixte de Zemmorah.)

1879. — 1m 50. Alezan châtain foncé, lég[t] en tête liste au chanfrein, ladre entre les naseaux, balz. post. g., neigé sur le corps.

1930 OUM-EL-KEÏR

(M. Saïd ben Sedira, à Saïda, commune mixte de M'sila.)

1885. - 1m 52. Bai brun foncé, balz. post. dentées herminées, principe de balz. membres ant.

1095 OUM-EL-KHIR

(M. Mabrouk ben Salah, à Merazga, commune mixte de Morsott.)

1879. — 1m 50. Gris très clair, lég[t] moucheté.

1752 OUMHANI

(M. Amar ben Hamou, à Tim Telacin, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 52. Alezan, irrl en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. les post. haut chaussées, 1 ant. dr. petite.

622 OURIDA

(M. El Hadj Ahmed Ould El Lakhdar, au douar Flitta, commune mixte de l'Hillil.)

1879. — 1m 48. Gris très clair, moucheté truité, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1017 OURIDA

(M. Mohamed ben Marir, à Biskra.)

1880. — 1m 52. Gris pommelé, feu le long des épaules à la base de l'encolure.

1794 OURIDA

(M. Ali ben Ferhat, à Tella, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 52. Gris très clair.

1287 **OURIDA**

(M. Abdelkader ben Ali ben Chergui, à Sobah, commune mixte du Chelif.)

1889. — Noir. Par CILAM, 234, et EL-ALALIA, 117.

1162 **PAULINE**

(M. Abdelkader ben Mohamed, à Malakoff, commune mixte du Chelif.)

1879. — 1m 54. Gris clair, pommelé, truité, ladre à la narine dr.

601 **PERLE**

(M. Guelpa, à Tiaret.)

1879. — 1m 54. Gris très clair, très légt truité, ladre aux naseaux et aux lèvres.

172 **PIERRETTE**

(M. de Bonand, à Boufarik.)

1879. — 1m 46. Gris clair, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres.

386 PUCE

(M. Faure, Jacques, sous-préfet, à Sidi-Bel-Abbès.)

1877. — 1m 51. Gris très clair, charbonné à l'épaule dr., blessure accidentelle au garrot et à la face interne du jarret dr.

1129 RABAH

(M. Amar ben N'Sib, à Ouled-Soukiès, commune mixte de Souk-Ahras.)

1881. — 1m 49. Gris foncé, pommelé, rouané.

1921 RABAH

(M. Mohamed ben Saad, à Metarfa, commune mixte de M'sila.)

1885. — 1m 62. Gris pommelé.

600 RABHA

(M. El Hadj Mohamed bou Azza, à Ouled ben Affan, commune mixte de Tiaret.)

1872. — 1m 51. Gris clair légt truité, charbonné au sommet des épaules, ladre aux naseaux.

654 RABHA

(M. Ahmed ben Chabane, à Maoussa, commune mixte de Mascara.)

1875. — 1m 54. Gris clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres, marquée de feu au coude gauche.

564 RABHA

(M. Bachir ben Mohammed, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1875. — 1m 48. Gris moucheté et truité.

628 RABHA

(M. M'hamed ben Bakhti, à Ghoualize, commune mixte de l'Hillil.)

1877. — 1m 48. Gris pommelé rouané, ladre entre les naseaux.

419 RABHA

(M. Zahar Ben El Habib, à Beni Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1878. — 1m 45. Gris clair pommelé, ladre entre les naseaux, dans le naseau gauche et aux lèvres.

637 RABHA

(M. Djelloul Ould Kadda bel Hachemi, à Ouled Aïssa-bel Abbès, commune mixte de Cacherou.)

1880. — 1m 50. Gris rouané truité, lèvres noires, oreille droite fendue.

624 RABHA

(M. Adda Ould Mohamed ben Rabah, à Ahl El Hassian, commune mixte de l'Hillil.)

1881. — 1m 48. Gris très clair, très légt rouané, moucheté à l'encolure et à la partie ant. du corps, ladre aux naseaux et aux lèvres.

998 RABHA

(M. Merzoug Ben Chafoud, à M'Cil, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1882. — 1m 49. Rouan, balz. post. g. tâche blanche au jarret droit et aux reins, feu au garrot.

2122 RACHEDIA

(M. Miloud Oueld el Hadj, à Bel-Abbès, commune mixte de Zemmora.)

1886. — 1m 56. Gris clair truité, feu aux genoux.

672 **RAÏDA**

(M. Si Ahmed ben Maraouï, à Saïda.)

1884. — 1m 47. Gris pommelé, rouané. Par EL-BARAH, 258, et EL-HARRA, 671.

1087 **RAKA**

(M. Brahim ben Ali, à Haraïssia, commune mixte de Morsott.)

1881. — 1m 51. Gris pommelé, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres.

1421 **RAMDA**

(M. Ahmed ben Maghraoui, à Saïda, commune de Saïda.)

1888. — Gris rouané, en tête à dr. prolongé. Par EL-LEDID, 348, et RAÏDA, 672.

1832 **RAOUADJA**

(M. Hadj Abdel Azziz, à Aïn-Abid.)

1885. — 1m 57. Bai châtain clair, fortt en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres balz. chaussée ant. dr.

2121 RAOUIA

(M. Ricci, Fernand, à Blida.)

1884. — 1m 47. Gris très clair, moucheté.

173 RASSAUTA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1876. — 1m 52. Bai brun, légt miroité, petit en tête mélangé, principe de balz. ant. dr.

1869 R'BAHA

(M. S'ba ben Ali, à Ouled-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras).

1881. — 1m 54. Noir mal teint, balz. post. dentées et herminées.

2015 REBA

(M. Belkacem ben Torchi, à Zoui, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1887. — 1m 56 Bai brun, quelques poils en tête, principe de balz. post. dr., feu au garrot et aux genoux.

1540 **REBAA**

(M. Ahmed ben Mohamed ben Rahmani, à Ouled-Zenim, commune mixte d'Aumale.)

1875. — 1m 56. Gris truité, feu au boulet ant. g.

1545 **REBAA**

(M. Hadj Ali ben Rabah à Ouled-Zenim, commune mixte d'Aumale.)

1885. — 1m 48. Gris pommelé, rouané, ladre entre les naseaux, crins blancs.

588 **REBEHA**

(M. El Yahaoui ben Mohamed, à Ouisset, commune mixte de Tiaret.)

1878. — 1m 56. Gris foncé, moucheté et truité, lèvres noires, marquée de feu à la pointe des épaules.

1800 **REBIA**

(M. Aouès bel Hadj Lakdar, à Ouled bel Aouchat, commune mixte des Eulmas.)

1886. — 1m 51. — Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu aux genoux.

649 REBIHA

(M. El Habib Ould Kada, à Terrifine, commune mixte de Cacherou.)

1877. — 1m 46. Gris très clair, très légt truité, ladre marbré aux lèvres.

974 REBIHA

(M. Lakdar ben Mohammed, à Oued Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1878. — 1m 55. Gris clair fort truité à la tête et sur le corps, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres, feu aux parotides et au sommet des épaules.

1175 REBIHA

(M. Abdelkader ben Chergui, à Soba, commune mixte du Chelif)

1879. — 1m 46. Gris clair, légt truité, ladre marbré entre et dans les naseaux, au bout du nez et aux lèvres, cicatrice transversale au poitrail.

170 REBIHA

(M. Yacoub ben Yaya, aux M'fatah, commune mixte de Boghari.)

1881. — 1m 51 Gris pommelé rouané, 2 balz. lat. g., ladre à la lèvre sup. entre les naseaux et à la narine g., tâche blanche au garrot et sur le dos.

1877 REBIHA

(M. Amar ben Salah, à Ouled Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1883. — 1m 48. Gris moucheté, charbonné aux flancs à l'encolure et à la face.

1816 REBIHA

(M. Amar ben Aïssa, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 53. Alezan, en tête, large liste au chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. latérales g.

2043 REBIHA

(M. Saad ben Mohammed, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1887. — 1m 50. Gris très foncé, fortt rouané.

1647 REBOUHIA

(M. Ahmed ben Habida, à Ghoualize, commune mixte de Cassaigne.)

1889. — Bai clair. Par C'GER, 327, et KHERBA, 629.

167 REYADA

(M. Si Henni ben Es Sahia, caïd des Medjadja, commune mixte du Chelif.)

1876. — 1m 61. Gris foncé, moucheté, feu aux deux genoux et aux épaules.

1438 REZILAH

(M. Ben Abdallah Ould Abdelkader, à Meghaoulia, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1888. — Bai châtain, grisonné au bout du nez. Par LABIOD, 681, et EMBARKA, 686.

1290 RICHA

(M. Abdelkader ben Ali ben Chergui, à Soba, commune mixte du Chelif.)

1888. — Rouan. Par KAZIM, 40, et MOBARKA, 119.

2034 RIDA

(M. M'Ahmed ben Latrech, à Ouled-Aziz, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1884. — 1m 57. Gris pommelé, moucheté, feu au garrot.

1564 **RIELNA**

(M. Attard, à Sétif.)

1881. — 1m 56. Bai brun, en tête, feu arabe à l'épaule g.

1152 **RIGOLETTE**

(M. Sauveton, à Marengo.)

1880. — 1m 46. Gris.

1186 **RIGOLETTE**

(M. Taboni, à Orléansville.)

1882. — 1m 46. Gris très clair, très légt pommelé et truité.

1322 **RIHA**

(M. Laradj ben El Hadj Bakti, à Abid, commune mixte de Berrouaghia.)

1888. — Rouan. Par MARASKI, 49, et M'BARKA, 151.

614 **RIM**

(M. Khachena ben Amar, à Sahari-Cheraga, commune de Tiaret-Aflou.)

1879. — 1m 55. Gris très clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein.

1266 **RIME**

(M. Mohamed ben Rabah, à Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Par, LECOQ, 43, et CHELBIA, 92.

1188 **RISETTE**

(M. Rosfelder, à Pontéba, commune d'Orléansville.)

1887. — Gris foncé, rouané, fortl en tête, 3 balz. irrég, dont 1 ant. bordée. Par, KHALIFA, 215, et BLANCHETTE, 1185.

1210 **RITA**

(M. Dubouis, Jules, à Isserville.)

1885. — 1m 45. Rouan pommelé, plus clair à la tête.

595 ROUBA

(M. Limon, juge de paix, à Tiaret.)

1880. — 1m 47. Alezan, châtain clair, 3 balz. 1 post. g. chaussée, en tête fort^t prolongé sur le chanfrein, ladre entre les naseaux, oreille d. fendue, marquée de feu à la pointe des épaules.

2008 ROUBA

(M. Messaoud ben Belkacem, à Batna.)

1884. — 1m 58. Gris foncé, crins noirs.

782 ROUKIA

(M. Si Kaddour bel Hadj, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 48. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres.

1207 RUSETTE

(M. Pérès, Paul, à Bordj-Ménaïel.)

1884. — 1m 49. Rouan pommelé, foncé aux membres, ladre à la lèvre sup., cicatrice à la pointe des épaules.

175 SAADA

(M. Salem ben Mohammed, caïd des Adaoura, annexe de Sidi-Aïssa.)

1878. — 1m 51. Bai châtain, légt en tête, grisonné entre les naseaux, balz. post., la droite plus petite.

710 SAADA

(M. Miloud ben Sakemache, à El-Guerouaou, commune mixte de Renault.)

1875. — 1m 52. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

452 SAADA

(M. Bou Azza Ould el Aïd, à Aïn-Tédelès,)

1879. — 1m 46. Gris clair, légt truité, un peu de ladre aux naseaux et aux lèvres.

174 SAADA

(M. Bouzid ben el Abid, aux Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1881. — 1m 48. Gris clair, rouané, plus foncé aux fesses et à l'extrémité ant. dr.

1933 SAADA

(M. Tahar ben Ahmed, à Saïda, commune mixte de M'sila.)

1883. — 1m 48. Gris clair, ladre aux naseaux et aux lèvres.

411 SAADA

(M. Kaddour ould El Hadj Mohammed El Mekki, à Achacha, commune mixte de Cassaigne.)

1884. — 1m 53. Gris très foncé rouané, balz. chaussé, post. g.

1980 SAAIA

(M. Bouziane ben Ahmed, à Engala, commune mixte de l'Aurès.)

1885. — 1m 55. Gris clair légt pommelé plus foncé aux crins et aux extrémités.

1086 SAAKTA

(M. Maamer ben Brahim, à Haraïssia, commune mixte de Tébessa.)

1882. — 1m 52. Gris rouané, truité à la face.

817 SABRIA

(M. El Mahadi ould El Hadj Kaddour à Ouled Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 51. Bai châtain.

500 SADAOUÏA

(M. Hadj Abd el Kader ben Abbou, à Mina, commune mixte de l'Hillil.)

1881. — 1m 55. Gris très clair, ladre aux naseaux.

176 SADÏA

(M. Aïssa ben Bouzid, aux Ouled Barka, commune mixte d'Aumale.)

1877. — 1m 53. Gris clair légt rouané, ladre marbré au bout du nez et aux lèvres, feu arabe à la partie sup. des épaules.

717 SADÏA

(M. Hadj Ali ben Khalifa, à Hamadena, commune mixte de Renault.)

1879. 1m 55. Gris truité rouané, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein, tache aubérisée à l'épaule d.

836 SADDOKIA

(M. Hadj Djillali ben Saddok, à Ouled Defelten, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1883. — 1m 46. Bai châtain, en tête, balz. post.

755 SAFIA

(M. Bou Kadia bou Fartas, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 47. Gris très clair moucheté, ladre entre les naseaux.

SAF-SAF

(M. Duffau, Pierre, à Saf-Saf, commune de Tlemcen.)

1879. — 1m 50. Bai châtain foncé, bouquet de poils blancs au garrot.

825 SAF-SAFA

(M Si Taïeb ben Meddah, à Keraïch-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 47. Gris clair, légt truité moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres.

825 SAHLA

(M. Ben Rabah ben Adda, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 47. Gris pommelé, rouané.

847 SAHLA

(M. El Hadj ben Aïssa ben Abdallah, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 43. Gris pommelé, rouané, lèvres noires.

728 SAÏDA

(M. Taïeb ben Mohamed, à Ouled-Barkane, commune mixte d'Ammi-Moussa,)

1879. — 1m 46. Gris très clair, crins blancs, ladre au chanfrein, aux naseaux et à la lèvre inférieure.

1174 SAÏDA

(M. Abdelkader ben Chergui, caïd à Soba, commune mixte du Chelif.)

1880. — Gris très clair, légt truité, ladre au bas du chanfrein, entre dans les naseaux et aux lèvres, cicatrice transversale au poitrail.

1090 SAÏDA

(M. Ahmed ben Rahal, à Khenafsa, commune mixte de Morsott.)

1882. — 1m 50. Gris foncé, pommelé, crins foncés, feu aux genoux et aux boulets antérieurs.

834 SAÏDIA

(M. Ben Yamina ben Saïd, à Chekkala, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, crins foncés.

513 SAÏFA

(M. L'Agha ben Allia ben El Hadj Djelloul, à Ouled bel Haïa, commune mixte de Zemmorah.)

1882. — 1 57. Gris très clair, ladre aux naseaux et aux lèvres, marquée de feu aux genoux, blessure accidentelle à la face interne du genou g.

837 SAÏHIA

(M. Djilali ben Saïah, à Ouled Defelten, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 47. Gris très clair, ladre aux naseaux.

1629 SALA

(M. Embarek ben Bouguera, à Ouled Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1889. — Bai, pelote en tête, petite balz. post. g. Par PHILOSOPHE, 929, et HAMRA, 1051.

689 SALMIA

(M. El Hadj Kaddour ould bou Feldja, caïd à Bekakra, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1884. — 1m 50. Gris pommelé rouané, lèvres noires.

1097 SAMAA

(M. Ali ben Lougris, à Mezazga, commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1884. — 1m 55. Bai, en tête prolongé par du ladre entre les naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. 1 ant. g.

1892 SASSA

(M. Abdallah ben Kebela, à Dra-ben-Kebila, commune mixte de Guergour.)

1884. — 1m 55. Gris foncé rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1396 SBAHIA

(M. Djilali ben Saïah, à Ouled-Defelten, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre aux naseaux. Par SBAHI, 284, et SAÏHIA, 837.

118 SEBAHIA

(M. Pons, administrateur, commune mixte de Tiaret.)

1871. — 1m 49. Gris très clair, ladre entre les naseaux et aux lèvres, blessures aux épaules.

884 SEBÇIA

(M. Menouar ben Bachir, à Ouled-Ismeur, commune mixte d'Ammi Moussa.)

1875. — 1m 50. Gris très clair, lèvres noires.

645 SEBGUA

(M. Kaddour ben Amar à Temaznia, commune mixte de Cacherou.)

1872. — 1m 54. Gris fort truité, charbonné au sommet des épaules.

734 **SEBIA**

(M. Si Abdelkader ben Taïeb, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 49. Gris clair rouané.

1081 **SEHILIA**

(M. Mohamed ben Younis, à Oued-Brik, commune mixte de Morsott.)

1885. — 1m 49. Gris pommelé rouané.

668 **SEÏARA**

(M. Mimoun bel Hachemi, caïd à Aïn-Sultane, commune mixte de Saïda.)

1883. — 1m 51. Gris fort rouané.

1384 **SEKKOUMA**

(M. Si Tahar ben Medjahed, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Gris, fort en tête prolongé par une large liste se terminant sur le chanfrein. Par BEYROUTH, 270, et GH'ZALA, 866.

1858 SEKOURA

(M. Mohammed ben Bel Aïd, à Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1891. — Noir mal teint. Par ALGARO, 932, et HAMRA, 1857.

2047 SELAMIA

(M. Mahmoud ben Kara, à Aïn-M'lila, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1888. — 1m 52. Gris très foncé, marquée de blanc au pli du jarret g., feu au garrot.

559 SELEMIA

(M. Ben Ahmed ben el Hadj Menouer, caïd à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1875. — 1m 55. Gris truité, ladre marbré aux lèvres et aux naseaux.

2044 SELEMIA

(M. Lamri ben Hassein, à Oued-Sellem, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1886. — 1m 55. Gris très foncé, pommelé, feu au garrot.

480 SELIKA

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1888. — 1m 62. Bai, châtain foncé, pommelé, pelote en tête prolongée sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, 4 balz., les 2 post. chaussées.

763 SELMA

(M. Kaddour ben Missoum, à Matmata, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 49. Gris clair, crins blancs, ladre aux lèvres et aux paupières.

1945 SELMA

(M. Si Aïssa ben Ahmed, à Oued-Selmane, commune mixte de M'sila.)

1879. — 1m 52. Gris blanc, fortt ladre à la face.

1934 SELMIA

(M. Lamri ben Zouaoui, à Oued-Selmane, commune mixte de M'sila.)

1881. — 1m 48. Gris blanc, très légt truité, ladre marbré aux lèvres.

1894 SEMAÏA

(M. Messaoud ben Beddar, à Medjana, commune mixte des Bibans.)

1885. — 1m 54. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres, crins lisses.

845 SEMAOUÏA

(M. El Hadj bou Fasse, à Ouled-Yaïch, commune mixte mixte d'Ammi-Moussa.)

1876. — 1m 47. Gris fort[t] truité et moucheté, charbonné aux épaules, crins noirs, oreille dr. fendue.

430 SENNIA

(M. Kaddour bel Habib, à Ouled-Maalah, commune mixte de Cassaigne.)

1881. — 1m 48. Gris très clair, lég[t] moucheté, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1070 SERIA

(M. Belgassem ben M'hamed, à Rahia, commune mixte de Meskiana.)

1883. — 1m 48. Gris pommelé rouané, ladre aux naseaux.

818 SERIRA

(M. El Mahadi Ould el Hadj Kaddour, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Bai, q. q. poils en tête. Par BEDLAH, 315, et SABRIA, 817.

1622 SETCOURA

(M. Mahmoud ben Renem, à Ouled Rechaich, commune indigène de Khenchela.)

1890. — Rouan vineux, pelote en tête, prolongée par une fine liste, petite ladre entre les naseaux balz. post. g. Par ALGARO, 932, et GH'ZALA, 1039.

402 SEURFIA

(M. Ben Aouda Ben Daoud, commune d'Aïn-el-Arba.)

1874. — 1m 51. Gris clair truité, ladre à la narine gauche et à la lèvre sup., blessure accidentelle aux hypocondres, marquée de feu en croix de chaque côté du passage des sangles.

518 S'FAÏ

(M. Ben Ahmed ben El Hadj Menouer, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 50. Blanc, ladre aux naseaux et aux lèvres.

1554 SHILIA

(M. El Hasnaouï, à Ouled-Hamed, commune mixte de Morsott.)

1884. — 1m 54. Gris rouané.

665 SIADA

(M. Mohamed ben Safir, cadi, à Saïda.)

1880. — 1m 55. Gris pommelé truité, ladre entre les naseaux et aux lèvres.

1820 SÏISSA

(M. Arrar ben Tahar, Beida Bordj, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 56. Gris foncé pommelé, crins noirs, feu aux genoux et aux boulets.

800 SOBIA

(M. Abd el Hadi ben Soudani, à Keraïch Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 45. Gris fortt truité, lèvres noires, crins blancs.

1200 SOPHIE

(M. Demolin, avoué, à Tizi-Ouzou.)

1884. — 1m 52. Rouan vineux, fortt truité, balz. post. droite.

868 SULTANA

(M. Kaddar ben Ali, à Ouled-Moudjeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 49. Gris, fortt moucheté, truité, charbonnée sur la fesse dr., ladre aux naseaux.

752 SULTANA

(M. M'Ahmed ben Taïeb, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1875. — 1m 51. Gris clair, légt truité, lèvres noires.

826 SULTANA

(M. Bekouch ben Aouda, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 51. Gris très clair, lèvres noires.

761 SULTANA

(M. Mohamed ben Saïd, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48. Gris très clair, légt truité, marquée de feu aux fesses, ladre marbré à la face.

1121 SULTANA

(M. Larbi ben Abdallah, à Oued-bou-Afia, commune mixte de Sedrata.)

1882. — 1m 52. Bai châtain, pelote en tête.

1478 SULTANA

(M. Katir ben Zian, à Ouled-Deïd, commune mixte de Berrouaghia.)

1884. — 1m 50. Gris truité, crins noirs, légt ladre aux deux lèvres, oreille dr. fendue.

473 SULTANE

(La Société de l'Habra et du Sig, à Debrousseville.)

1872. — 1m 40. Alezan, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et à la lèvre inf., balz. post.. la g. haut chaussée.

177 SULTANE

(M. Louche, Edouard, administrateur-adjoint.)

1881. — 1m 61. Gris clair pommelé.

1594 SURPRISE

(M. Bedouet, administrateur, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1890. — Bai. Par MOKRANI, 992, et FOLIE, 981.

521 TAHALLALET

(M. El Hadj Yaya ben El Hadj Djelloul, caïd à Dar-ben-Abdallah, commune mixte de Zemmorah.)

1880. — 1m 52. Gris très clair, moucheté, légt rouané aux flancs, marquée de 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein et à la pointe des épaules.

591 TAKDEMPT

(M. Hadj Mohamed Ould Cadi, à Takdempt, commune mixte de Tiaret.)

1879. — 1m 50. Gris clair truité, fortt accusé à la face, à l'encolure et au poitrail.

828 TALBA

(M. Bekouch ben Aouda, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Gris. Par REDJAD, 246, et SULTANA, 826.

144 **TAMOU**

(M. Mohamed bel Hadj Ahmed, à Bocca-Achaliff, commune mixte du Chelif.)

1878. — 1m 40. Gris très clair, un peu de ladre à la lèvre sup.

644 **TAOUESSE**

(M. El Hadj Daho ben Brahim, à M'hamia, commune mixte de Cacherou.)

1876. — 1m 50. Gris très clair, moucheté, ladre aux naseaux.

163 **TAOUS**

(M. Mohammed ben Saïd, aux Haraouat, commune mixte de Téniet.)

1876. — 1m 47. Gris très clair, fortt truité, cicatrices sur le côté dr. du chanfrein et à g. sur les côtes.

147 **TAOUS**

(M. Hadj Mohammed ben Ouada, à Zeboudj-el-Ouost, commune mixte du Chelif.)

1879. — 1m 48. Gris clair, ladre à l'extrémité inf. du chanfrein et à la narine dr.

582 TAOUS

(M. Mahmed ould Ahmed ben Mahnane, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1883. — 1m 48. Bai châtain zain.

805 TAOUS

(M. Mohamed ben M'Rabet, à Hallouya Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 48. Gris pommelé rouané.

516 TAOUS

(M. L'Agha bel Allia ben El Hadj Djelloul, à Ouled-bel-Haïa, commune mixte de Zemmorah.)

1884. — 1m 49. Alezan châtain, en tête fort[t] prolongé sur le chanfrein, 2 balz. post. chaussées, ladre à la lèvre inf. et lég[t] à la lèvre sup.

1731 TAOUSSE

(M. Redjim ben Mohamed, à Megalsa, commune mixte Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 52. Gris pommelê rouané, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu aux épaules, tisonné aux flancs.

697 TARIA

(M. Si El Hachemi ben Si M'hamed, à Ouled-Selam, commune mixte de Renault.)

1878. — 1m 59. Gris très clair, crins blancs, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

149 TATA

(M. Kaddour ben Mohammed, à Sobah, commune mixte du Chelif.)

1872. — 1m 48. Gris très clair, moucheté, ladre à la lèvre sup., marquée de feu à la pointe des épaules, crins blancs.

778 TELDJA

(M. Snous i ben Rabah, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 49. Gris truité, oreille dr. fendue.

768 TELDJA

(M. El Hadj M'Ahmed ben Abderrhaman, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 48. Gris très clair, ladre marbré à la face, crins blancs.

1193 TEMDA

(M Taïeb ben Ali, à Belloua, commune de Tizi Ouzou.)

1877. — 1m 45. Gris, fortt truité, ladre aux lèvres.

1075 TERCHA

(M. Zine ben Othman, à Ouled Brik, commune mixte de Morsott.)

1880. — 1m 50. Bai brun foncé, pelote en tête.

770 T'FAHA

(M. Kaddour bel Larbi, à Ouled-Bakhta, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 50. Gris très clair, crins blancs, ladre à la face, oreille dr. fendue.

852 THOUÏLA

(M. Ali ben Zahia, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 55. Bai brun, 3 balz., 1 ant. dr.

662

TITEM

(M. Abd el Kader ould Brahim, à Aïoun-el-Beranis, commune mixte de Saïda)

1879. — 1m 48. Alezan, en tête irr., prolongé par une fine liste, ladre entre les naseaux, balz. post.

605

TLILET

(M. Abd el Kader ben Adda, à Guertoufa, commune mixte de Tiaret)

1880. — 1m 50. Alezan châtain foncé, pelote en tête, large liste sur chanfrein, ladre aux lèvres, balz. chaussées.

544

TOUFOUF

(M. Ben Aouda ben Zian, à Beni-Dergoun, commune mixte de Zemmorah.)

1877. — 1m 51. Gris très clair, crins blancs, fort ladré à la face, aux naseaux et aux lèvres.

1580

TOUNIS

(M. Abdallah ben Larbi, cammune de Souk-Ahras.)

1883. — 1m 50. Gris foncé pommelé.

849 TOUTA

(M. Si Djilali ben Mostefa, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 50. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres, 3 raies de feu sur le chanfrein.

790 TOUTA

(M. Ben Youssef ben Mahmed, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — Alezan rubican brûlé, fort[t] en tête, large liste sur le chanfrein, ladre entre les nascaux, balz. post. dr. chaussée.

819 TOUTIA

(M. M'Ahmed Ould Abed ben Khiter, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 49. Gris foncé rouané, ladre aux naseaux.

711 VAADA

(M. Hadj Draïeb ben Ouada, à Ouarizan, commune mixte de Renault.)

1872. — 1m 50. Gris fort[t] truité, marquée de feu à la pointe des épaules et aux genoux, lèvres noires.

1527 **VALENTINE**

(M. Castanier, administrateur adjoint.)

1885. — 1m 52. Alezan rubican, très fort[t] en tête, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr., 2 latérales g. haut chaussées.

1941 **YAGOUBIA**

(M. Tabi ben El Hadj Mesfaï, à M'Sila, commune mixte de M'sila.)

1884. — 1m 55. Gris pommelé, rouané et lég[t] moucheté, extrémités foncées.

1742 **YAKHOUT**

(M. Messaoud ben Si Hamou, à Aïoun-el-Hadjez, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1884. — 1m 62. Gris moucheté, pommelé aux fesses.

730 **YAHSMIN**

(M. Bou Taga ben Mohamed, à Oūled-Berkane, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1874. — 1m 44. Gris très lég[t] truité, marquée de feu de chaque côté du chanfrein et sur la croupe dr.

877

YAKOUTA

(M. Hadj Abd el Kader ben Bakti, à Mariouia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1873. — 1m 44. Gris clair truité, ladre aux naseaux, marquée de feu au côté gauche du passage des sangles.

580

YAMENA

(M. Ahmed ben Mansour, à Beni-Ouindjel, commune mixte de Frendah.)

1877. — 1m 52. Bait châtain, fort[t] en tête, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. post. chaussées, marquée de feu sur la croupe droite, blessure accidentelle au canon ant. dr.

2031

YAMENA

(M. Amar ben Tahar, à Ouled-Achour, commune mixte d'Aïn M'lila.)

1888. — 1m 50. Gris blanc, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres, feu au garrot.

1744

YAMENA

(M. Remech ben Taïeb, à Brana, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1888. — 1m 47. Gris clair très lég[t] rouané, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres, feu au garrot.

1734 YAMINA

(M. Taïeb ben Madani, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1883. — 1m 58. Gris clair truité, ladre au chanfrein, aux naseaux et aux lèvres.

1967 YAMINA

(M. Si Amor ben Si Saïd, à Ouled-Chellih, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1884. — 1m 50. Bai miroité, irrt. en tête prolongé sur le chanfrein et aux lèvres, 4 balz. irr. dentées herminées.

1886 YAMINA

(M. Aouès ben Saïd, à Guergour, commune mixte de Guergour.)

1884. — 1m 50. Gris pommelé, crins lisses, légt charbonné au côté dr. du dos.

1571 YAMINA

(M. Treli ben Menaouar ben Ferhat, à Ouled-Sabeur, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 56. Rouan pommelé, ladre au bout du nez et aux lèvres, feu à la pointe de l'épaule g.

1954

YAMINA

(M. Taïeb ben Lakhal, lieutenant au 3e spahis, commune de Batna.)

1887. — 1m 55. Noir mal teint.

1940

YOUSSEFIA

(M. Bou Ras ben Hadj Amar, à M'Sila, commune mixte de M'Sila.)

1882. — 1m 57. Gris pommelé rouané, légt truité à la face.

821

ZAABALA

(M. Mohamed bed Abbed, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 50. Gris très clair, très légt moucheté, ladre aux naseaux.

1440

ZAHAR

(M. El Hadj el Habib Ould Mebkhoul, à Ouled-Monsoura commune indigène d'Aïn-Sefra.)

1888. — Bai, fortt en tête en pointe. Par LABIOD, 681, et MANSOURIA, 687.

557 ZAHARA

(M. Lazereg ben Djilali, à Ouled-Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1874. — 1m 50. Gris très clair, crins blancs.

560 ZAHARA

(M. Bou Medine ben Cadi, caïd à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1884. — 1m 56. Bai isabelle, principe de balz. post. g., q. q. poils en tête.

1712 ZAHARA

(M. Taïeb ben Saïd, à Guelaat-bou-Sba.)

1884. — 1m 53. Gris clair, truité à l'encolure, feu aux parotides, crins foncés.

841 ZAHIA

(M. Hadj Adda ben Ali, à Ouled-Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1877. — 1m 53. Gris très clair, ladre marbré à la face, feu aux genoux.

446 **ZAHRA**

(M. El Arouï bel Aïd, à Tounin.)

1879. — 1m 54. Bai châtain foncé, 2 bouquets de poils blancs sur le côté dr. du garrot.

1275 **ZAHRA**

(M. Dahman ben Saad, à Ouled-Selama, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Par LYDIA, 45, et KHORFA, 105.

2123 **ZAHRA**

(M. Ben Setti ben Allou caïd Ouled Barkat, commune mixte de Zemmorah.)

1886. — 1m 57. Gris, légt rouané aux membres.

461 **ZAÏA**

(M. Djelti ben Djahari, à Aïn-Tédelès.)

1882. — 1m 54. Bai brun foncé, légt en tête, un peu de ladre entre les naseaux, 3 balz. herminées et dentées dont une post. dr.

1331 **ZAÏDA**

(M. Mohammed ben Larbi, à Soba, commune mixte du Chelif.)

1888. — Alezan. Par EL-MALLEM, 31, et MESSAOUDA, 159.

883 **ZAÏKAH**

(M. Kaddour ben Khoumala, à Ouled-Ismeur commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1880. — 1m 48. Gris rouané, 3 raies de feu de chaque côté du chanfrein, fort[t] ladrée aux lèvres.

647 **ZAINEB**

(M. Amar ben Moktar, à Chellag, commune mixte de Cacherou.)

1885. — 1m 48. Alezan châtain clair, liste sur le chanfrein, ladre aux naseaux, balz. post. gauche haut chaussée, tache blanche à la face interne et au-dessus du jarret dr.

1004 **ZAKIA**

(M. Ahmed ben Ali ben Djeraba, à El-K'Sour, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1883. — 1m 46. Bai châtain, balz. postérieures herminées.

577 **ZANA**

(M. Bou Allem ben Meki, à Merhoudia, commune mixte de Frendah.)

1883. — 1m 48. Gris, rouané aux fesses, ladre aux naseaux et à la lèvre supérieure.

1614 ZARA

M. Hamed ben Mohamed, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1890. — Rouan foncé, pelote en tête, ladre dans le naseau g., balz. ant. Par RETARDATAIRE, 927, et CHABA, 1027.

158 ZARA

(M. Mohammed ben Hadj Moussa, à St-Cyprien-les-Attafs.)

1874. — 1m 53. Gris truité, blessures accidentelles aux paturons antérieurs.

1136 ZARMOUMA

(M. Abdallah ben Amar, à Oued-Soukiès, commune mixte de Souk Ahras.)

1873. — 1m 48. Gris clair truité plus accusé à la face, ladre marbré aux lèvres.

378 ZEGRARIA

(M. Kaddour ben Zegrar, à Tenazet, commune mixte St-Lucien.)

1871. — 1m 44. Gris, très fort[t] truité, blessure accidentelle au jarret d.

412 ZEÏNA

(M. Abbès ould el Hadj Abdelkader ben Saïd, à Nekmaria, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1877. — 1m 46. Alezan, châtain foncé, largt en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux lèvres, balz. post. dr. haut chaussées, principe de balz. membre ant. dr.

876 ZEÏNA

(M. El Hadj bou Maza, à Mariouia, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1879. — 1m 47. Gris clair, crins foncés, légt ladré entre les naseaux.

1277 ZEKROUFA

(M. Sliman ben Maklouf, à Ouled-Meriem, commune mixte d'Aumale.)

1888. — Bai châtain, en tête, petit ladre bordé entre les naseaux. Par LECOQ, 43, et HOUDA, 107.

599 ZELDJA

(M. El Hadj Ahmed ben Adda, à Ouled-Lakred, commune mixte de Tiaret.)

1877. — 1m 48. Gris clair, très légt moucheté, ladre marbré aux naseaux et aux lèvres, oreille dr. fendue.

360 **ZEMÉLIA**

(M. Kaddour ben Smaïl, à Tenazet, commune mixte de St-Lucien.)

1880. — 1m 50. Gris truité, fort[t] marquée sur la face, sur les épaules et les flancs.

674 **ZENINA**

(M. Saïd ould Mohamed, à Hassasna-Cheraga, commune indigène de Yacoubia.)

1875. — 1m 49. Gris pommelé rouané, ladre aux naseaux, marquée de feu de chaque côté du chanfrein.

179 **ZENIMIA**

(M. El Adjeb ben Youssef, aux Ouled Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1879. — 1m 56. Gris pommelé rouané, truité à la tête, ladre au bout du nez et aux lèvres, oreille dr. fendue.

161 **ZERGA**

(M. El Hadj ben Bou Khalfa ben Rahman, à M'fata, commune mixte de Boghari.)

1871. — 1m 50. Gris très clair, lég[t] truité, ladre marbré aux lèvres.

1055 ZERGA

(M. Si Rabah ben Ahmed, à Oulmen, commune d'Aïn-Beïda.)

1872. — 1m 52. Gris moucheté et truité.

1042 ZERGA

(M. Mohammed ben Embarek, à Oued-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1874. — 1m 57. Gris moucheté, foncé aux extrémités.

1045 ZERGA

(M. Ahmed ben Belgassem, à Oued-Ensiga, commune mixte de Khenchela.)

1876. — 1m 52. Gris foncé pommelé, crins mélangés.

980 ZERGA

(M. Si Taïeb ben Ali, à Cheddi, commune mixte d'Aïn-El-Ksar.)

1876. — 1m 66. Gris moucheté et truité, marquée de feu de chaque côté du garrot, à la naissance des épaules et aux boulets.

750 ZERGA

(M. Djillali ben Zoubir, à Hallouya-Cheraga, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1876. — 1m43. Gris moucheté, ladre marbré aux lèvres.

423 ZERGA

(M. Ben Salah ben Kaddour, à Beni-Zenthis, commune mixte de Cassaigne.)

1876. — 1m 43. Gris clair, truité, charbonné sur la croupe.

128 ZERGA

(M. Ben Rhanem ben Mohamed, aux Haraouet, commune mixte de Teniet-el-Haâd.)

1877. — 1m 47. Gris pommelé, ladre au chanfrein, entre les naseaux et aux lèvres, tâches noires accidentelles sur le côté gauche de la région dorsale.

428 ZERGA

(M. Bel Lahsen bel Hadj, à Tazgaït, commune mixte de Cassaigne.)

1877. — 1m 44. Gris très clair, ladre aux naseaux, au périnée et aux mamelles.

458 ZERGA

(M. Priou, à Mostaganem.)

1878. — 1m 49. Gris moucheté, charbonné aux flancs, ladre aux naseaux et très légt à la lèvre inf.

1013 ZERGA

(M. Si Mohamed Sghir ben Ganah, à Biskra.)

1879. — 1m 62. Gris moucheté et truité, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu à l'épaule dr.

1050 ZERGA

(M. Ali ben Brahim, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1880. — 1m 53. Gris étourneau.

561 ZERGA

(M. Mohamed ben Hadj Allel, à Haraouet, commune mixte de Frendah.)

1880. — 1m 52. Gris pommelé, truité à l'encolure et à la face, blessure accidentelle sur le côté g. du thorax.

1036 ZERGA

(M. Mohamed bel Ahmed, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1881. — 1m 48. Gris pommelé rouané, crins noirs.

1046 ZERGA

(M. Ahmed ben Brahim, à Remila, commune mixte de Khenchela.)

1881. — 1m 54. Gris pommelé, crins plus foncés.

806 ZERGA

(M. Ahmed bel Hadj, à Hallouya-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1881. — 1m 50. Bai châtain, oreille dr. fendue.

180 ZERGA

(M. El Hadj Mohammed ben Lakal, à Siouf, commune mixte de Téniet.)

1881. — 1m 51. Gris pommelé, truité à la face, ladre à la lèvre inf.

1859 ZERGA

(M. Si Belkassem ben Rabah, à Khenchela, commune mixte de Khenchela.)

1881. — 1m 56. Gris, fortt moucheté, truité.

1029 ZERGA

(M. Asnaoui ben Embarek, à Ouled-Tamza, commune mixte de Khenchela.)

1882. — 1m 53. Gris très clair, moucheté et pommelé, ladre entre les naseaux.

1041 ZERGA

(M. Abdallah ben Mohammed, à Ouled-Bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1882. — 1m 52. Gris foncé, pommelé.

1047 ZERGA

(M. Amar ben Abid, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1882. — 1m 47. Gris foncé, pommelé, extrémités foncées.

1111 ZERGA

(M. Mohammed ben Abdallah, à Oued-Belgassem, commune mixte de Sedrata.)

1882. — 1m 57. Gris clair, pommelé.

433 ZERGA

(M. Hadj Mohamed ben Hammadi, à Ouled-Maalah, commune mixte de Cassaigne.)

1882. — 1m 45. Gris pommelé et moucheté, crins foncés.

1792 ZERGA

(M. Douadi ben Hadj Sadi, à Guelt-Zerga.)

1882. — 1m 50. Gris très clair, ladre aux naseaux, crins blancs.

1840 ZERHA

(M. Mohamed ben Kalkoul, à Oued-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1882. — 1m 47. Gris, légt pommelé, crins foncés.

1541 ZERGA

(M. Lakdar ben Kalifa, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1883. — 1m 58. Gris très clair, crins foncés.

1476 ZERGA

(M. Si Ahmed ben Amida, à Beni-bou-Yacoub, commune mixte de Berrouaghia.)

1883. — 1m 50. Gris truité, ladre au naseau sup., crins blancs.

985 ZERGA

(M. Amar ben Brahim, à Chemora, commune mixte d'Aïn-el-K'sar.)

1883. — 1m 61. Gris clair, légt ladre entre les naseaux.

609 ZERGA

(M. El Hadj Mohamed Belkassem, à Torrich, commune mixte de Tiaret.)

1883. — 1m 52. Gris foncé pommelé, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. post. g. haut chaussée.

1807 ZERGA

(M. Mohamed ben Amena, à Sakra, commune mixte des Eulmas.)

1883. — 1m 49. Gris pommelé, truité, feu au garrot.

1052

ZERGA

(M. Mohammed Larbi ben Abdallah, à Ouled-bou-Derhem, commune mixte de Khenchela.)

1884. — 1m 53. Gris de fer, balz. post. chaussées, crins foncés.

1058

ZERGA

(M. Si el Bachir ben Ahmed, à Oulmen, commune mixte d'Aïn-Beïda.)

1884. — 1m 46. Gris étourneau.

703

ZERGA

(M. Bou Khatem ben Tahar, à Ouarizan, commune mixte de Renault.)

1884. — 1m 47. Gris pommelé, rouané.

816

ZERGA

(M. Abd el Kader bel Hadj à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1884. — 1m 50. Gris rouané, ladre à la lèvre sup.

1572 ZERGA

(M. Menouar ben Ferhat, à Ouled-Sabeur, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 53. Rouan foncé pommelé, plus clair à la tête et aux extrémités inférieures.

1959 ZERGA

(M. Si Messaoud ben Mohamed, à Ouled-Fathma, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1884. — 1m 60. Gris foncé, rouané.

1919 ZERGA

(M. Salah ben Si Abdallah, à Ouled-Saïdi, commune mixte des Ouled-Soltane.)

1884. — 1m 54. Gris pommelé, crins foncés, légt, ladre entre les naseaux.

1028 ZERGA

(M. Mohamed ben El Aouès, à Ouled-Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 50. Gris étourneau, balz. post.

608 ZERGA

(M. El Hadj Tahar ben El Arbi, à Aouisset, commune mixte de Tiaret.)

1885. — 1m 50. Gris de fer, plus clair sur le chanfrein.

1996 ZERGA

(M. Mohamed bel Hadj, à Bazer, commune mixte des Eulmas.)

1885. — 1m 55. Gris, légt pommelé, crins foncés.

1966 ZERGA

(M. El Hamri ben Mohammed, à El-Ksour, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1885. — 1m 52. Gris foncé, pommelé, rouané.

1968 ZERGA

(M. Ahmed ben Lombarh, à Tilatou, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1887. — 1m 50. Gris foncé, pommelé, rouané, feu aux épaules.

468 ZERGA

(M. Mustapha ben Zouina ben Aïed, à Tounin.)

1887. — Bai, pelote en tête, principe de balz. membre post. dr. Par BEL-ALI, 442, et NIASSA, 467.

1515 ZERGA

(M. Küss, à Teniet-el-Haâd.)

1889. — Gris foncé, trace post. dr. herminée. Par DALEUR, 226, et MESSAOUDA, 1514.

1953 ZERGA

(M. Amar ben Abdelkader Rezeg, à Ouled-bou-Adjina, commune mixte des Oulad-Soltane.)

1889. — Gris pommelé, moucheté à l'encolure, feu aux parotides.

181 ZERGA-MERBOUHA

(M. Saddok ben Morsly, aux Hannacha, commune mixte de Berrouaghia.)

1877. — 1^{m} 56. Gris clair lég^{t} truité.

1787

ZERIGA

(M. El Hadj Mamar ben Lamri (Amrane), à Aïn-Diss, commune mixte de Oum-el-Bouaghi.)

1881. — 1m 56. Gris truité, crins foncés.

1783

ZERIGA

(M. Si Belkassem ben Hamed (Diker), à Aïn-Babouche, commune mixte de Oum-el-Bouaghi.)

1883. — 1m 50. Gris pommelé, crins foncés, très légt truité à la face.

1988

ZERIGA

(M. Si Aïssa ben Ahmed, à Talha, commune mixte des Eulmas.)

1884. — 1m 54. Gris blanc, feu aux épaules, aux genoux et aux boulets.

1780

ZERIGA

(M. Hadji Salah ben Yaya, à Sidi-Regheis, commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.)

1886. — 1m 50. Gris pommelé, rouané, crins foncés.

178 ZERKAKA

(M. Amar ben Saad, aux Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 49. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres, oreille dr. fendue, cicatrice au passage des sangles à g.

127 ZIADNIA

(M. Ben Aouda ben Tergou, à Sly, commune mixte du Chelif.)

1869. — 1m 54. Gris clair, moucheté et truité, oreille d. fendue.

1838 ZIAMA

(M. Puivarge, à Constantine.)

1882. — 1m 52. Bai, pelote bordée en tête, 3 balz. irr., chaussée 1 ant. g.

453 ZILI

(M. Mohamed ben Hadjar, à Bled-Touaria.)

1880. — 1m 54. Gris très clair, pommelé, ladre aux naseaux.

936 ZINA

(M. Zerari bel Hadj, à Ouled-Makhlouf, commune mixte d'Aïn-el-K'sar.)

1874. — 1m 58. Gris très clair.

643 ZINA

(M. Kaddour ben Chaouï, à M'Ahmid, commune mixte de Cacherou.)

1877. — 1m 50. Gris très clair, très légt truité, crins blancs.

575 ZINA

(M. Mechkour ben Salem, à Khalafa-Cheraga, commune mixte de Frendah.)

1877. — 1m 47. Gris clair, truité à la face, aux épaules et aux flancs, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu sur les parotides, blessure accidentelle au défaut de l'épaule g.

848 ZINA

(M El Hadj Mohamed ben Kaddour, à Ouled Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

178 ZERKAKA

(M. Amar ben Saad, aux Ouled Driss, commune mixte d'Aumale.)

1880. — 1m 49. Gris très clair, ladre marbré aux lèvres, oreille dr. fendue, cicatrice au passage des sangles à g.

127 ZIADNIA

(M. Ben Aouda ben Tergou, à Sly, commune mixte du Chelif.)

1869. — 1m 54. Gris clair, moucheté et truité, oreille d. fendue.

1838 ZIAMA

(M. Puivarge, à Constantine.)

1882. — 1m 52. Bai, pelote bordée en tête, 3 balz. irr., chaussée 1 ant. g.

453 ZILI

(M. Mohamed ben Hadjar, à Bled-Touaria.)

1880. — 1m 54. Gris très clair, pommelé, ladre aux naseaux.

936

ZINA

(M. Zerari bel Hadj, à Ouled-Makhlouf, commune mixte d'Aïn-el-K'sar.)

1874. — 1m 58. Gris très clair.

643

ZINA

(M. Kaddour ben Chaouï, à M'Ahmid, commune mixte de Cacherou.)

1877. — 1m 50. Gris très clair, très légt truité, crins blancs.

575

ZINA

(M. Mechkour ben Salem, à Khalafa-Cheraga, commune mixte de Frendah.)

1877. — 1m 47. Gris clair, truité à la face, aux épaules et aux flancs, ladre aux naseaux et aux lèvres, feu sur les parotides, blessure accidentelle au défaut de l'épaule g.

848

ZINA

(M El Hadj Mohamed ben Kaddour, à Ouled Yaïch, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1878. — 1m 48. Gris très clair, crins blancs, ladre aux naseaux et aux lèvres.

736 **ZINA**

(M. Mohammed ben Safi, à Maacen, commune mixte d'Ammi-Moussa)

1879. — 1m 48. Gris clair, crins blancs, ladre marbré aux lèvres et au périnée.

793 **ZINA**

(M. El Maouez ben Tahar, à Keraïch-Gheraba, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1882. — 1m 41. Gris foncé pommelé, ladre aux lèvres.

1902 **ZINA**

(M. Zine ben Salem, à Sidi-Embareck, commune mixte de Maadid.)

1884. — 1m 55. Gris très foncé pommelé rouané neigé au côté droit.

1021 **ZINA**

(M. Taïeb ben Djebar, à Remila, commune mixte de Khenchela.)

1885. — 1m 52. Bai châtain, pelote en tête, liste au chanfrein, prolongée entre les naseaux, 3 balz. irr., 1 ant. g.

1354

ZINA

(M. Sturm, à Chebli.)

1886. — Bai. Par MAHBOUL, 46, et AÏCHA, 722.

815

ZINA

(M. Mohamed Bacha, caïd, à Ouled-Sabeur, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1887. — Bai, balz. irr. Par RAAD, 281, et MESSAOUDA, 814.

1394

ZINA

(M. Kaddour ben Khebouchа, à Ouled-el-Abbès, commune mixte d'Ammi-Moussa.)

1888. — Gris rouané, en tête terminé par du ladre entre dans les naseaux et aux lèvres. Par CHEIR, 331, et KHEBOUCHIA, 874.

574

ZINEB

(M. El Hadj Mechkour ben Amar, à Khalafa-Cheraga commune mixte de Frendah.)

1880. — 1m 50. Bai châtain, rubican aux flancs et aux côtes, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. post. dr.

1985 ZINEB

(M. Sarahoui ben Bala, à Bahli, commune mixte de l'Aurès.)

1880. — 1m 56. Gris clair moucheté, plus accusé à l'encolure et à la face, feu au garrot.

488 ZORA

(La Société de l'Habra et du Sig, à Debrousseville.)

1874. — 1m 49. Gris très clair, ladre aux naseaux, marquée par une croix sur le plat de l'épaule g.

464 ZOHRA

(M. Charef ould Ahmed ben Mahal à Rivoli.)

1875. — 1m 50. Alezan, clair en tête, balz. post. g., feu au jarret g. et à la pointe des épaules.

721 ZOHRA

(M. Abeille, à St-Cyprien des Attafs.

1879. — 1m 46. Gris très clair, crins de l'encolure foncés, lèvres noires.

562 ZOHRA

(M. Ahmed ben Djillali, à Ouled-Sidi-ben-Halima, commune mixte de Frendah.)

1879. — 1m 47. Gris truité, fort' accusé à la face.

1994 ZOHRA

(M. Saho ben Dacuadi, à Oued-Sabor, commune mixte de Eulmas)

1880. — 1m 57. Gris clair pommelé, moucheté à la face.

1584 ZOHRA

(M. Ali ben Salah, à Oued Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.)

1880. — 1m 55. Noir mal teint, 2 petites balz. post.

619 ZHORA

(M, El Akhermi ben Salah, à Douair Flitta, commune mixte de l'Hillil.)

1881. — 1m 52. Gris pommelé rouané.

1147

ZOHRA

(M. Borély-la-Sapie, à Boufarik.)

1881. — 1m 50. Grts clair truité, ladre au bas du chanfrein, au-dessus de la narine gauche et à la lèvre sup.

1499

ZOHRA

(M. Lakdar ben Lahsen, à Oued-Moktar, commune mixte de Boghari.)

1882. — 1m 52. Gris très clair, ladre aux lèvres et aux naseaux, oreille dr. fendue.

1528

ZOHRA

(M. Aïssa ben Sliman, à Ouled-Ferha, commune mixte d'Aumale.)

1882. — 1m 54. Alezan, très fortt en tête prolongé par du ladre aux naseaux et aux lèvres, 2 balz. post. haut chaussées.

994

ZOHRA

(M. Mohammed ben El Bey, à Oued-Chelih, commune mixte d'Aïn-Touta.)

1882. — 1m 48. Bai châtain, feu au chanfrein et au passage des sangles.

1100

ZOHRA

(M. Ahmed ben Taïeb, à Megharsa, commune mixte de Tébessa.)

18^2. — 1^m 48. Bai, irr^t en tête, fine liste au chanfrein, aux naseaux et à la lèvre inf., balz. post. g. irr., dentée et bordée.

1762

ZOHRA

(M. Derradji ben Saad, à Oued-el-Arbi, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.)

1882. — 1^m 54. Rouan vineux, fort^t en tête, ladre aux naseaux et aux lèvres, 3 balz. irr. haut chaussées, 1 ant. g.

555

ZOHRA

(M. Bel Kharoubi bel Hadj, à Ouled-Rafa, commune mixte de Zemmorah.)

1883. — 1^m 46. Gris rouané, très lég^t truité.

1168

ZOHRA

(M. M'Ahmed ben Housser, à Sidi Laroussi, commune mixte du Chelif.)

1883. — 1^m 48. Gris très clair, très lég^t moucheté, lèvres noires, crins blancs.

1603 **ZORAH**

(M. Hamidou ben Yacoub, à Penthièvre.)

1883. — 1m 55. Rouan clair, plus foncé à l'arrière-main, cicatrice au poitrail, feu au sommet des épaules et à l'épaule g.

381 **ZOHRA**

(M. Dupré de St-Maur, à Arbal, commune de Tamzourah.

1884. — 1m 51. Bai châtain clair, extrémités plus foncées.

1767 **ZOHRA**

(M. Saad ben Saïd, à Oued-Mosseli, commune mixte de Rirha.)

1884. — 1m 50. Gris clair, feu aux genoux et aux boulets.

1925 **ZOHRA**

(M. Amar ben Ahmed, à Saïda, commune mixte de M'sila)

1884. — 1m 50. Noir mal teint, quelques poils blancs au garrot et au passage des sangles.

1871

ZOHRA

(M. Khelifa ben Brahim, à Oued-Khiar, commune mixte de Souk-Ahras.

1885. — 1m 50. Gris foncé rouané, marquée de blanc au pli du jarret dr.

1900

ZOHRA

(M. Zourlech ben Mohammed, à Sidi-Embareck, commune mixte de Maadid.)

1885. — 1m 47. Bai, banquet de poils blancs côté dr. du dos.

2011

ZOHRA

(M. Belkacem ben Belkouch, à Ksar-Belezma.)

1885. — 1m 56. Bai, pelote en tête, balz. post. g. herminée.

1917

ZOHRA

(M. El Haoussine ben Amar, à Gherazla, commune mixte de Maadid.)

1887. — 1m 53. Gris clair, ladre marbré aux lèvres, feu au garrot, aux flancs et aux parotides.

1773 ZOHRA

(M. Arbi ben Mohammed, à El-Frikat, commune mixte de Rhira.)

1888. — 1m 46. Gris très clair, légt pommelé, crins blancs.

1587 ZOHRA

(M. Taïeb ben Brahim, à Zarouria, commune mixte de Souk-Ahras.)

1890. — Bai. Par Rusé, 965, et ADJIA, 1586.

2030 ZROUDA

(M. Bel Abbès ben Embarek, à Oued-Achour, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1888. — 1m 50. Gris moucheté, fortt rouané, 3 balz. 1 ant. d. marquée de blanc au genou dr.

182 ZUEURDA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 49. Gris très foncé, pelote en tête, ladre entre les naseaux, petites balz. post. mouchetées et dentelées.

DÉRIVÉS DE LA RACE BARBE

MALES

183 ACHMET

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 53. Ar. b. Gris rouané plus clair à la tête, ladre marbré entre dans les naseaux dr. et aux lèvres.

1357 ACKEM

(M. Borély-La-Sapie, à Boufarik.)

1889. — Ang. ar. b. Par PÉLERIN, ang. ar. et BRUNETTE, 1146.

1249 AMALFI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — 1m 46. Ar. b. Alezan doré, légt rubican

184 **ARCH**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882.— 1m41. Ar. b. Bai marron, rubican, petite balz. post. g. dentelée.

184 **BAÏA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 55. Ar. b. Rouan, vineux foncé, tête plus claire, balz. irr. post. g. dentelée, trace opposée, grisonné au paturon ant. dr.

187 **BAÏRAM**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 50. Ar. b. Alezan doré, en tête se prolongeant par une fine liste s'interrompant sur le chanfrein, reprenant au-dessous à dr. et terminée par du ladre entre dans le naseau dr. et à la lèvre inf., balz. post. g. bordée.

186 **BALEK**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 55. Ar. b. Alezan doré, légt charbonné, légt en tête, petite balz. post. g. truitée.

188

BAUTAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1m 52. Ar. b. Alezan cuivré, zain.

1353

BEN-CHICAO

(M. Abeille, à St-Cyprien-les-Attafs.)

1889. — Ar. b. Par BEN-CHICAO, ar., et ZOHRA, 721, b.

494

BOABDIL

(M. Barbe, 20, rue de la Faisanderie, à Paris.)

1884. — 1m 49. Ar. b. Bai châtain, pelote en tête, balz. post. Par DOHENJITAR, ar., et SULTANE, 493, b.

1591

BOU-SELLEM

(M. Aboucaya Mardochée, à Sétif.)

1887. — 1m 53 .Ar. b. Bai foncé, q. q. poils en tête, balz. diag. g.

1507

CARABI

(M. Thénier, capitaine en retraite, aux Quatre-Fermes, commune de Blida.)

1888. — 1m 51. Ar. b. Alezan doré, pelote en tête, crins de la queue mélangés.

484 CARACO

(La société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1885. — 1m 51. Ar. b. Bai, châtain zain. Par MOUANNAKI-SEMMRAOUI, ar. b., et GAZELLE, 482.

1408 CASSIS

(M. El Aïd ben Kaddour, à Achacha, commune mixte de Cassaigne)

1888. — Ar. b. Bai, en tête, balz. post. Par MOUANNAKI-SEMRAOUI, ar., et AZIZA, 425, b.

189 CEUNEZ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Gris foncé rouané, légt en tête.

190 CEUSOUF

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Bai clair, en tête mélangé, balz. post. herminées, crins mélangés.

191 CHEDDID II

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 58. Ar. b. Bai clair, q. q. poils en tête, petit ladre entre les naseaux, petites balz. post. irr.

192 CRAM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Bai clair, en tête prolongé par une forte liste bordée terminée par du ladre, entre dans le naseau dr. et aux lèvres, balz. post. irr. et chaussées, trace ant. g., crins mélangés.

212 DAMI

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m 40. Ar. b. Rouan vineux, extrémités un peu plus foncées, en tête 3 balz. irr. dont 1 ant. dr. petite raie cruciale.

193 DEHHAK

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Bai.

1355

DOURO

(M Bigle, demeurant à Drahria.)

1889. — Ar. b. Par MENDIL, ar., et DÉCEPTION, 723, b.

494

ÉTENDARD

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1887.— Ang.ar. b. Alezan, liste en tête. Par BRACONIER, ang. ar., et SULTANE, 473, b.

1444

FEHEUL

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Ang. ar. b. Par CEYLON, ang. ar. et AÏCHA, 73, b.

194

FELLAH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 57. Bai marron, en tête mélangé, petit ladre entre les naseaux, charbonné à la fesse dr.

1254

FETIM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Ar. b. Par ANAZETH, ar., et ACHAÏA, 70, b.

1447

FILE

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Ar. b. Par ANAZETH, ar., et DJEMILA, 96, b.

1616

KADDOUR

(M. Hadj Ali ben Abdallah, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1890. — Ang. ar. b. Rouan très clair, ladre autour des yeux, au bout du nez et dans les naseaux et aux lèvres. Par DAPLIA, ang. ar., et DAAMA, 1022, b.

1455

KASSA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Ar. b. Par AMMI-MOUSSA, 55, b., et BAROUDE, 198, ar. b.

666

KESSIR

(M. Mohammed ben Safir, cadi à Saïda.)

1887. — Ar. b. Par KRIM, ar., et SIADA, 665, b.

1611 LAZREG

(M. Mohamed ben El Aouès, à Ouled-Ensiga, commune mixte de Khenchela.)

1890. — Ang. ar. b. Rouan, en tête prolongé, ladre à la lèvre inf., 3 balz. dont 1 ant. dr., oreilles fendues. Par DAPLIA, ang. ar., et ZERGA, 1028, b.

1373 L'ENDORMI

(M. Cherr Bou Khechich, à Pélissier.)

1888. — Ar. b. Alezan, en tête, crins lavés. Par FELLAH, 194, ar. b., et NEDJEMA, 445, b.

195 MA'IRLEB'CH

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1880. — 1m 54. Ar. b. Bai châtain, q. q. poils en tête, petite liste au bas du chanfrein, petit ladre entre les naseaux, raie de mulet.

1282 MARQUIS

(M. Varlet, Jules, à Boufarik)

1887. — Ang. ar. b. Par PÈLERIN, ang. ar., et MARQUISE, 112, b.

1638 MARQUIS

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Ar. b. Alezan cuivré, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre les naseaux, balz. post. truitées, la g. chaussée, coup de lance à la face g. de l'encolure. Par KRALI, ar., et BICHETTE, 400, b.

1371 MELECK

(M. Mohammed ben Hadjar, à Bled-Touaria, commune de Bled-Touaria.)

1888. — Ar. b. Gris foncé, en tête. Par BAÏRAM, ar., et ZILI, 453, b.

1615 MERZOUG

(M. Amar ben Abid, à Ouled-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1890. — Ang. ar. b. Rouan foncé, pelote en tête, balz. post. dr., trace opposée. Par DAPLIA, ang. ar., et ZERGA, 1047, b.

1867 **MESSAOUD**

(M. Amar ben Belkassem, à Ouled-Rechaich, commune indigène de Khenchela.)

1891. — Ang. ar. b. Gris. Par DAPLIA, ang. ar., et NEDJEMA, b. 1866.

1460 **N...**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — 1m51. Ar. b. Alezan, zain.

1358 **SAÏD**

(Mme Vve Porcellaga, à Boufarik.)

1889. — Ar. b. Bai. Par ABOU SAOUD, ar., et ZOHRA, 1147, b.

1365 **SEROUR**

(M. Kouïder ben Ayed, à Ighout, commune mixte de Teniet-el-Haâd.)

1887. — Ar. b. Par SEROUR, ar., et GHABAA, 87, b.

196 SMAOUÏ

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881.— Ar. b. Alezan doré, ladre entre les naseaux, petite balz. ant. g.

2019 TARTARIN

(M. Bedouet, administrateur, à El Madher.)

1888. — 1m 55. Ar. b. Bai châtain clair, pelote en tête, bordée prolongée sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres, balz. post., chaussées et bordées.

658 T'FOL

(M. Mahmed ould bou Zid, à Tiffrit, commune mixte de Saïda.)

1887. — Ar. b. Alezan, fort[t] en tête prolongé sur le chanfrein. Par KRIM, ar., et NAMA, 657, b.

2079 TRIM

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1883. — 1m 47. Ar. b. Bai marron, fort[t] en tête prolongé par une large liste bordée, terminée par du ladre entre dans les naseaux au bout du nez et aux lèvres, 3 balz. irr. et bordées dont une ant. g. plus petite, tache blanche aux boulets post. dr.

DÉRIVÉS DE LA RACE BARBE

FEMELLES

1402 **ABEDDA**

(M. El Hadj ben Zian ben Abed, à M'Zila, commune mixte de Cassaigne.)

1888. — Ar. b. Alezan, en tête prolongé par une liste se terminant par du ladre entre les naseaux et aux lèvres, balz. diag. g. Par FELLAH, 194, ar. b., et CHAGRA, 414, b.

1341 **ACIA**

(M. de Bonnand, à Oued-el-Alleug.)

1888. — Ang. ar. b. Par NÈGRE, ang. ar., et PIERRETTE, 172, b.

1600 **ADELA**

(M. Aboucaya Mardochée, à Sétif.)

1884. — 1m 57. Ang. ar. b. Bai, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre et dans le naseau g., 4 balz. Par MAMELUCK, ang. ar., de DANKALY, ar., et CONCEPTION, ang., et mère barbe.

1690 AÏCHA

(M. Sliman ben Maklouf, à Oued-Meriem, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Ar. b. Alezan, lég[t] en tête. Par BALI, ar., et HOUDA, 107.

197 BABIA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — 1[m] 47. Ar. b. Bai miroité, q. q. poils en tête, balz. post. dr. herminée.

483 BALERINE

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1884. — 1[m] 52. Ar. b. Bai châtain foncé, balz. post. dr., principe de balz. post. g. Par DOHENJITAR, ar., et GAZELLE, 482, b.

1574 BARKA

(M. Bouzian ben Abdallah, à Guidjell, commune de Sétif.)

1890. — Ang. ar. b. Par CLAIRON, ang. ar., et AÏCHA, 1573, b.

479 **BARONNETTE**

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1884. — Ar. b. Gris rubican, 1 balz. ant. g. Par DOHENJITAR, ar., et BOULOTTE, 477, b.

198 **BAROUDE**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 54. Ar. b. Gris pommelé, légt rouané. plus clair à la tête, petit ladre marbré à la lèvre inf.

1143 **BEAUTEY**

(Mme Vve Porcellaga, à Boufarik.)

1888. — 1m 53. Ang. ar. b. Gris rouané, fortt truité aux épaules et aux flancs. Par MAMELUK, ang. ar. et mère barbe.

1149 **BICHETTE**

(M. Morand, à Boufarik.)

1889. — Ar. b. Par SMAOUÏ, ar. b., et COCOTTE, 1145, b.

1579

BICHETTE

(M. Galleya, Salvator, à Souk-Ahras, commune de Souk-Ahras.)

1890. — Ang. ar. b. Par ESTOM, ang. ar., et MABROUKA, 1578.

1661

BLIDA

(M. Mohamed bel Hadj Moussa, aux Attafs.)

1890. — Ar. b. Gris clair, balz. post. Par BEN CHICAO, ar., et ZARAH, 158, b.

1218

BRISE

(M. Laugier, Charles, à Zaâtra, commune de Courbet.)

1888. — 1m 53. Ang. ar. b. Rouan vineux pommelé plus clair et truité à la tête. Par MAMELUK, ang. ar. et mère barbe.

2124

CHARLOTTE

(M. de Page, Henri, à Aïn-Témouchent.)

1886. — 1m 47. Ar. b. Alezan doré, irrégl en tête, balz. post. g.

2125 CHERIFA

(M. Bedouet, Charles, administrateur de la commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1878. — 1m 54. Ar. b. Gris fortt truité.

199 CHOUKA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Ar. b. Alezan clair, irrt en tête prolongé par une liste terminée par du ladre entre dans les naseaux, balz. ant., la gauche mélangée, la droite plus petite et herminée.

1255 COCOTTE

(M. Moutier, Simon, à Tizi-Ouzou.)

1889. — Ar. b. Alezan. Par AMALFI, ar. b., et LISA, 1197 b.

200 COUBA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1884. — Ar. b. Alezan foncé, en tête mélangé, crins mélangés.

1569 CRIQUETTE

(M. Caron, capitaine de spahis, à Biskra.)

1889. — Par ACAJOU, ang. ar., et AÏCHA, 1018, b.

201 DAÏFA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Bai.

485 DANAË

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1886. — Ar. b. Bai châtain, zain. Par DOHENJITAR, ar., et GAZELLE, 482, b.

202 DAOUIA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1885. — Ar. b. Bai clair.

203 DELFA

(Etablissements hippiques de l'Algérie)

1885. — Ar. b. Alezan.

211 DIFA

(Etablissements hippiques da l'Algérie.)

1885. — 1m 36. Ar. b. Rouan, en tête prolongé par une liste s'arrêtant sur le chanfrein, ladre dans les naseaux et au bout du nez, petite bal. post. g. dentelée.

487 DIZAINE

(La Société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1886. — Ar. b. Gris rubican, 3 balz. dont 1 post. g. Par DOHENJITAR, ar., et BOULOTTE, 477, b.

907 EL-BERKA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Ar. b. Bai brun. Par N'SIB, 55 b., et LILA, 204, ar. b.

705 EL-KHOUÏA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Ar. b. Gris rouané. Par N'SIB, 55, b., et SADIA, 205, ar. b.

908 EL-LAHIFA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887.—Ar. b. Alezan. Par ANAZETH, ar., et DJEMILA, 96, b.

481 ÉMERAUDE

(La société de l'Habra et de la Macta, à Debrousseville.)

1887. — Ang. ar. b. Bai, pelote en tête. Par BRACONIER, ang. ar., et SELIKA, 480, b.

906 ET-TAÏGA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Ar. b. Alezan. Par ANAZETH, ar., et AÏCHA, 73, b.

909 EZ-ZINA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1887. — Ar. b. Par N'SIB, 55, ar. b.. et BAROUDE, 198, ar. b.

1356 FANCHETTE

(M. Morand, à Boufarik.)

1889. — Ar. b. Par SMAOUI, 196, ar. b., et COCOTTE, 1145, b.

1655

FATMA

(M. Cuignet de Scheldon, à Rouïba.)

1887. — Ang. ar. b. Noir rubican. Par YUNG-NOEL, ang. ar., et GAZELLE, 1220, b.

1374

FAVA

(Société de l'Habra et de la Macta, commune de Perrégaux.)

1888. — Ar. b. Alezan, Par AÇLY, 309, b., et BALERINE, 483, ar. b.

1446

FEDDAKA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1888. — Ar. b. Par N'SIB, b., et BAROUDE, 198, ar. b.

1367

FELLAAH

(M. M'Hamoud ben Taïeb, à Aïn-Boudinar, commune d'Aïn-Boudinar)

1888. — Ar. b. Alezan, en tête en long, petit ladre entre les naseaux. Par FELLAH, 194, ar. b., et BICHETTE, 449, b.

1376 **FLEURETTE**

(Société de l'Habra et de la Macta, commune de Perrégaux.)

1888. — Ang. ar. b. Alezan, liste en tête, balz. post.
Par BRACONNIER, ang. ar., et SULTANE, 493, b.

1144 **GAZELLE**

(M. Bossion, à Mustapha.)

1881. — 1m 52. Ar. b. Alezan, en tête prolongé par une liste terminée par du ladre dans les naseaux et à la lèvre sup., petite balz. post. g.

1596 **GAZELLE**

(M. Burgay, Fernand, commune des Ouled-Rahmoun.)

1882. — 1m 51. Rouan clair truité, cicatrice au poitrail, au passage des sangles à g. et aux hanches.

1633 **GH'ZALA**

(M. Ali Cherif Brahim, à El-Azebri, commune mixte d'Aïn-M'lila.)

1888. — Ang. ar. b. Bai châtain, pelote en tête mélangée, balz. diag. dr., ladre à la lèvre inf.

1862 GH'ZALA

(M. Salah ben Ahmed, à Oued-Rechaïch, commune indigène de Khenchela.)

1891. — Ang. ar. b. Gris foncé. Par DAPLIA, ang. ar., et MABROUKA, 1861, b.

1183 HAMRA

(M. Catusse, à Ard-el-Beïda, commune d'Orléansville.)

1888. — 1m 47. Ar. b. Alezan, 3 balz. irr. dentées, 1 post. dr., pelote en tête.

1452 KAHATA

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Ar. b. Par ANAZETH, ar., et ACHAÏA, 70. b.

1449 KAÏMA

(Etablissements hippiques de l'Algérie,)

1889. — Ang. ar. b. Par CEYLON, ang. ar., et RAS-SAUTA, 173, b.

1634 **KAÏMA**

(M. Ali Cherif bel Hadj Brahim, à El-Azebri, commune mixte d'Ain-M'lila.)

1890. — Ang. ar. b. Alezan, pelote en tête prolongée par du ladre. Par SANS-SOUCI, ang. ar., et AÏZIA, 978, b.

1454 **KALLABA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Ar. b. Par ANAZETH, ar., et DJEMILA, 96, b.

1458 **KINAASSA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1889. — Ar. b. Par ANAZETH, ar., et SIADA, 205, ar. b.

204 **LILA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1882. — 1m 57. Ar. b. Gris rouané, petit ladre à la lèvre inf.

1214 LILI

(M. Dumont, Victor, à Khouanin, commune de Rébeval.)

1887. — Ar. b. Alezan, en tête, liste sur le chanfrein, balz. lat. g. Par BEN-CHICAO, ar., et MIGNONNE, 1214, b.

1525 LOUISA

(M. Mafoud ben Amar, à Ouled-Driss, commune mixte d'Aumale.)

1890. — Ang. ar. b. Bai. Par FAÏK, ang. ar. et MESSAOUDA, 1523, b.

1617 MABROUKA

(M. Abdallah ben Mohamed, à Ouled-bou-Dehrem, commune mixte de Khenchela.)

1890. — Ang. ar. b. Rouan foncé, pelote en tête. Par DAPLIA, ang. ar., et ZERGA, 1041, b.

1612 MESSAOUDA

(M. Ahmed ben Belkacem, à Ouled-Ensigha, commune mixte de Khenchela.)

1890. — Ang. ar. b. Rouan, sous poils de poulain, en tête, ladre entre les naseaux et à la lèvre inf., balz. post. g. Par DAPLIA, ang. ar., et ZERGA, 1045, b.

457 N...

(M. El Arbi ould El Srigher, à Aïn-Boudinar.)

1887. — Ang. ar. b. Alezan clair, pelote irr. prolongée sur le chanfrein. Par CEYLON, ang. ar., et HAMRA, b.

1770 N...

(M. Dader, Hilaire, à Sétif.)

1891. — Ang. ar. b. Par GAVARNI, ang. ar., et COCOTTE, b.

1837 NICHETTE

(M. Puivarge, à Constantine.)

1882. — 1m 52. Ar. b. Bai châtain, en tête bordé prolongé sur le chanfrein, ladre aux naseaux et aux lèvres. Par NICHAM, ar., et mère barbe.

1556 PENSÉE

(M. Lavedan, Louis, à Constantine.)

1880. — 1m 51. Ar. b. Gris très clair, ladre aux lèvres.

1601 **RÈINE-CLAUDE**

(M. Galéa, Angelo, à Séti f.)

1886. — 1m 51. Ang. ar. b. Rouan foncé. Par SANS-SOUCI, ang. ar., et mère barbe.

1602 **ROSE-THÉ**

(M. Bedouet, Charles, administrateur, commune mixte d'Aïn-el-Ksar.)

1886. — 1m 50. Ang. ar. b. Alezan clair, forte liste, balz. post. g., traces ant.

1598 **SELLEMIA**

(M. Mohamed ben Si el Hassen ben Cheikh, à Constantine.)

1879. — 1m 58. Ar. b. Gris très clair, ladre marbré entre dans les naseaux, au bout du nez et aux lèvres, feu au sommet des épaules.

205 **SIADA**

(Etablissements hippiques de l'Algérie.)

1881. — 1m 58. Ar. b. Rouan clair, truité à la tête, aux épaules et aux flancs, ladre à la lèvre inf., raie de mulet.

1597

STELLA

(M. Lavedan, à Constantine.)

1873. — 1m 52. Ar. b. Gris clair, fortt truité, ladre truité aux lèvres.

664

TEFELA

(M. Abd-el-Kader ould Brahim, à Aïoun-el-Beranis, commune mixte de Saïda)

1887. — Ar. b. Alezan, très légt en tête, balz. chaussée post. g. Par ABIAN, ar., et TITEM, 662, b.

1659

VIOLETTE

(M. Taboni, Louis, à Orléansville.)

1890. — Ang. ar. b. Alezan clair. Par PÈLERIN, ang. ar. et RIGOLETTE, 1186, b.

1633

ZINA

(M. Ahmed ben Brahim, à Remila, commune mixte de Khenchela).

1890. — Ang. ar. b. Rouan sous poil de poulain. Par DAPLIA, ang. ar., et ZERGA, 1046, b.

1599 **ZIZIA**

(M. Mohamed ben Si el Hassen ben Cheikh, à Constantine.)

1884. — 1m 57. Ar. b. Rouan foncé pommelé plus clair à la tête feu arabe au sommet des épaules, cicatrice à la face externe des jarrets.

1209 **ZOHRA**

(M. Colenos, Constant, à Bordj-Ménaïel.

1888. — 1m 47. Ar. b. Bai cerise, en tête bordé, petite tache de ladre à la lèvre sup.


IMPRIMÉS.

TABLE

	Pages
Avant-propos.....	V
Rapport du Gouverneur général.....	XXVIII
Arrêté.....	XXXVII
Explication des abréviations....	XL
Race barbe. — Mâles.....	1
Race barbe. — Femelles.....	155
Dérivés de la race barbe. — Mâles.....	491
Id. Femelles.....	502

Alger. — Giralt, imprimeur du Gouvernement Général, rampe Magenta, 46.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS.

ALGER. — IMPRIMERIE GIRALT
Rampe Magenta, 16